

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES

RAPPORT AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT
PORTANT SUR

LES ACTIVITES DU CNAPS

ET SUR

**LA VALORISATION A L'INTERNATIONAL DES
SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS EN MATIERE
D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**



2006



RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
REMIS AU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
- DECEMBRE 2006 -

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION GENERALE	7
RAPPPORT SUR LA VALORISATION A L'INTERNATIONAL DES SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS EN MATIERE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	
AVANT-PROPOS	13
1) L'économie des biens et équipements sportifs	19
A. Les infrastructures sportives	19
1) Équipements sportifs traditionnels	19
2) Équipements pour les sports de plein air et de pleine nature :.....	22
B. Les biens d'équipement	25
1) Un poids économique mieux connu	25
2) L'exemple de la société « Décathlon ».....	30
2) La France et l'ingénierie sportive	33
A. L'ingénierie sportive	33
1) Formation des cadres et éducateurs sportifs.....	33
2) Préparation sportive : encadrement et préparation des sportifs de haute compétition.....	38
3) L'organisation de grandes manifestations sportives.....	40
4) La recherche dans le domaine des activités physiques et sportives	42
B. La place de la France à l'international	44
CONCLUSION	47
A. Quelques exemples de réussite à la française	47
1) Un exemple de réussite du savoir-faire français à l'international : la FFCK.....	48
2) Création de stations de ski et de montagne en Chine : l'Institut franco-chinois de la montagne, une coopération décentralisée Alpes - Sichuan.....	49
3) Les compétences françaises dans le domaine de la voile. Atouts et fragilités.....	51
4) La France de la glisse en partenariat avec le Maroc. Contribuer à une politique de développement des territoires.....	52
5) PETZL : De la pratique de la spéléologie à une ouverture sur le marché des équipements de sécurité :	52
6) Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) en France. Innovation dans la démarche et maîtrise d'un outil de pilotage	53
B. Les propositions	57

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU CNAPS

1) FONCTIONNEMENT ET BUDGET	63
2) LES ASSEMBLEES PLENIERES DU CNAPS	65
A. Assemblée plénière du 1^{er} septembre 2005	65
1) Des points sur le fonctionnement du CNAPS méritent d'être soulignés :.....	65
2) Les perspectives sont très motivantes.....	65
3) Rapport d'activité des Commissions et Comités.....	66
4) Examen du règlement intérieur et composition des comités et commissions.....	66
5) Réflexion sur l'emploi.....	66
B. Assemblée plénière du 21 juin 2006	68
1) Délégations permanentes :	68
2) Commission de suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport :	68
3) Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires (CNESI) :	68
4) Comité National de la Recherche et de la Technologie en Activités Physiques et Sportives (CNRTAPS) :.....	68
5) Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs :.....	68
6) Questions diverses :.....	69
3) LES TRAVAUX DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CNAPS	71
1) Objectifs et rythme des Délégations Permanentes	71
2) Synthèses des Délégations Permanentes depuis le 1 ^{er} septembre 2005 jusqu'au 30 novembre 2006	75
4) LE COMITE NATIONAL DES ESPACES, SITE ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (CNESI)	79
1) L'évolution des CDESI et PDESI	79
2) La formation et l'emploi dans le secteur des activités de pleine nature	80
3) La valorisation du savoir-faire français dans le secteur des activités de pleine nature.....	80
5) LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNRTAPS)	83
6) LA COMMISSION D'EXAMEN DES REGLEMENTS FEDERAUX RELATIFS AUX NORMES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	89
7) LA COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES METIERS DU SPORT	91

INTRODUCTION GENERALE

SPORT : ETRE PLUS OFFENSIF ET PRESENT A L'INTERNATIONAL

Nous vivons dans un contexte de mondialisation où les biens et les services sont importés et exportés dans le monde entier. Le sport constitue un vecteur non négligeable pour faire connaître à l'international nos produits et nos savoir-faire.

Les grandes compétitions internationales comme les Jeux Olympiques ont un impact considérable. Pour ne donner qu'un exemple, les droits de retransmission TV ont été multipliés par 17 depuis 1990. L'impact économique et commercial est une donnée incontournable.

Devant ces phénomènes, on doit se poser une première question : quels sont nos savoir-faire et dans quels domaines sommes nous les meilleurs ou parmi les meilleurs ?

De tradition, la France a su démontrer ses performances dans de nombreux domaines de recherche, citons simplement le cas des **sols sportifs** où nous avons toujours eu de l'avance et une bonne capacité de valorisation à l'international. Nous sommes également réputés dans les domaines de **formation** pour les cadres et éducateurs sportifs. Pour l'encadrement et la préparation des sportifs de haute compétition, nous avons réussi à placer des **entraîneurs** dans de nombreuses disciplines et dans de nombreux pays. Nous avons des traditions sportives reconnues, comme par exemple le sport équestre, dont témoigne le célèbre Cadre Noir. Mais on ne peut s'arrêter à ces succès.

Aujourd'hui, l'interrogation, face à une concurrence de plus en plus forte, concerne à la fois la **diversification** des domaines d'excellence et l'**ancrage géographique** à organiser.

Avoir des produits ou des installations de plus en plus nombreux dans des disciplines sportives nouvelles ou anciennes est un des gages d'une présence internationale. La diversification tient aussi compte de nos faiblesses qu'il faut compenser. Aujourd'hui par exemple, **les textiles sportifs** subissent la loi du genre qui rétrécit le marché pour des productions que les produits asiatiques assurent à moindre coût. Le marché des vêtements a tendance à stagner. Par contre, **les matériels de ski** apportent un excédent à la balance commerciale. Dans le domaine des grands équipements, nous avons réussi à placer des **bassins de canoë-kayak** dans les compétitions olympiques organisées par nos concurrents.

Cette évolution montre que les domaines traditionnels ont besoin d'être relayés, avec des politiques ambitieuses, par des propositions innovantes qui portent sur d'autres domaines de compétence : citons en particulier l'ingénierie sportive pour l'organisation des compétitions et la formation. Il faudra aussi exploiter toutes les perspectives des **sports de nature** qui connaissent un **formidable développement** et qui nécessitent à la fois des équipements très variés et des formations de plus en plus professionnelles.

En matière géographique, une question traverse ce rapport : que doit on choisir ? L'**Europe** ou le grand large ?

Paradoxalement, l'Europe est quelques fois plus difficile que les horizons les plus éloignés.

La compétition est vive pour les équipements comme pour les formations. Il faut saluer l'attitude méritoire de la Fédération française de Randonnée Pédestre qui a travaillé au projet européen « **Walk on Web** » et l'attitude non moins méritoire de ceux qui montent actuellement **l'ingénierie de diplômes européens**. Le présent rapport se fera l'écho de leurs travaux et de leurs préoccupations.

Le grand international présente aussi ses succès et ses victoires qui dépendent de l'ambition que se donnent les fédérations. On ne sera pas surpris de constater que la **Voile** ou la **Montagne** obligent à sortir des frontières et à rechercher l'excellence. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative encourage cette démarche par la nomination de référents fédéraux à l'international. Dans les exemples qui sont cités, on voit apparaître la création de stations de ski et de montagne en Chine par l'intermédiaire de **l'Institut franco-chinois de la Montagne**, né d'une coopération décentralisée entre les Alpes et le Si Chuan.

Les administrations, les collectivités publiques, les fédérations sportives, les associations, les éducateurs, les entreprises cherchent à s'organiser ensemble pour promouvoir nos savoir-faire. On est encore loin du compte quand on envisage une **syndication des moyens**. Le sport est aussi le lieu de forts individualismes. Mais un mouvement se dessine pour rapprocher les initiatives et les tourner vers l'avenir.

A ce titre, il faut saluer la création d'un **Pôle de compétitivité Sports et Loisirs** en Rhône-alpes, orienté aussi bien vers la veille et l'intelligence stratégique que la formation et l'innovation dans les matériels. Cette Région possède 52% du potentiel national pour l'industrie des équipements de sports et loisirs, génère 15000 emplois et un chiffre d'affaires pour ce secteur supérieur à 4 milliards d'euros. 21 laboratoires de recherche sont rattachés à ce programme et de nombreuses universités forment des ingénieurs et des enseignants.

Cette démarche devrait préfigurer les coordinations à établir pour donner de meilleures chances en Europe et à l'international.

Le présent rapport a été construit grâce aux témoignages de nombreux acteurs qui ont accepté d'être auditionnés comme il apparaît dans la liste annexe et qui ont apporté le produit de leurs travaux et leurs résultats. Nous avons choisi pour la commodité de la lecture de ne présenter que des synthèses illustrées par quelques exemples significatifs. Nous tenons à la disposition de nos lecteurs la totalité de l'information recueillie par le biais d'un site qui leur sera bientôt accessible (<http://www.cnaps.fr>), ou sur simple demande auprès du CNAPS.

Nous espérons que cette recherche les intéressera. Nous la poursuivrons dans le cadre de nos différents groupes de travail et notamment dans celui qui est consacré aux sports de nature (CNESI).

Le CNAPS remercie vivement tous ceux qui lui ont permis de rédiger ce rapport.

Edwige AVICE
Présidente du CNAPS

Le présent rapport est établi conformément à l'alinéa 3 de l'article 33 de la loi du 6 juillet 2000 qui dispose : « Il – le CNAPS – apporte son concours à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du sport. Il remet, chaque année, au Parlement et au Gouvernement, un rapport sur le développement des activités physiques et sportives ». Il recouvre la période s'étalant du 1^{er} juin 2005 au 14 décembre 2006.

**LA VALORISATION A L'INTERNATIONAL DES
SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS EN MATIERE
D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

AVANT-PROPOS

Année Européenne de l'éducation par le Sport décrétée par l'Union Européenne en 2004, Année Internationale du Sport et de l'Education Physique décidée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2005, le sport est devenu aujourd'hui universel et les plus hautes instances politiques de la planète le prennent en compte dans leurs préoccupations.

** Le sport touche dorénavant tous les pays du monde, des plus développés aux plus pauvres de la planète, et ceci dans tous les domaines :*

□ La pratique sportive de masse

- **En la matière les chiffres sont extrêmement difficiles, voire impossibles à trouver et à comparer**, car les modalités politiques d'organisation du sport diffèrent selon les pays, la notion même de sport est fluctuante, dans certains pays les « sports de l'esprit » (échecs ou bridge) sont considérés comme étant dans le champ sportif, dans d'autres ils en sont exclus. Les méthodes de calcul ne sont pas homogènes, enfin la simple capacité à appréhender la réalité sportive n'est pas effective partout dans le monde. Quoiqu'il en soit l'observation empirique de l'évolution de la pratique sportive dans tous les pays, et en particulier dans les pays émergents (Chine, Inde, Corée...), montre une très forte augmentation qui se manifeste notamment au travers des résultats internationaux des équipes de ces pays (voir infra).

Au niveau même de l'Union Européenne, la comparaison des chiffres est extrêmement hasardeuse. Une récente enquête « Eurobarometer » indique que 60% des citoyens européens, soit environ 270 millions de personnes ont pratiqué une ou plusieurs activités sportives en 2004. 70 millions de sportifs (soit 15% de la population de l'UE) seraient membres de l'un des 700 000 clubs sportifs que compterait l'Union Européenne.

Au niveau français, il y aurait 34 millions de pratiquants¹, soit un pourcentage sensiblement identique à celui ci-dessus mentionné au niveau européen, et 15,2 millions de licenciés² soit 24% de la population française, chiffre sensiblement supérieur à celui estimé pour l'ensemble de l'UE (15%), dans environ 200 000 associations sportives³.

- **Et les disparités sont criantes**. Une simple comparaison entre les ratios d'équipements sportifs permet de mettre en évidence les disparités radicales qui existent entre les pays développés et les pays les moins avancés.

¹ Source : INSEE, enquête « Participation culturelle sportive », mai 2003

² Source : recensement mené auprès des fédérations sportives agréées, MJSVA - Mission Statistique 2004

³ Source : Stat-info n°05-04, octobre 2005, MJSVA – Enquête Matisse CNRS 2000-Paris I

Ainsi, un rapport de l'UNESCO basé sur une enquête menée en 1995 dans les 16 pays africains les moins avancés rappelle que dans ces pays on compte :

- 1 gymnase pour 8 600 000 habitants ;
- 1 piscine pour 2 350 000 habitants ;
- 1 piste d'athlétisme pour 563 000 habitants ;
- 1 plateau polyvalent (BB, HB,VB) pour 252 000 habitants ;
- 1 terrain de football pour 106 000 habitants ;

Dans notre pays, selon les premiers résultats du recensement des équipements sportifs (RES) réalisé en 2006 par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, les moyennes sont de :

- 1 gymnase pour moins de 4 000 habitants (1/3755),
- 1 piscine pour moins de 10 000 habitants (1/9657),
- 1 piste d'athlétisme pour 18 000 habitants (1/ 17928),
- 1 plateau d'EPS pour moins de 4000habitants (1/3904),
- 1 terrain de football pour 1600 habitants.

Le rapport est de l'ordre de 1 à 31 pour l'écart le plus réduit (les pistes d'athlétisme), et de 1 pour 2150 en ce qui concerne les gymnases.

□ Le sport de haut niveau :

- **Les résultats obtenus par les différents continents lors de la participation aux grands évènements sportifs sont à cet égard un baromètre simple pour estimer les évolutions.**
 - Ainsi l'Afrique aux JO de Tokyo en 1964 n'obtient que 5 médailles, uniquement masculines, réparties dans 2 disciplines (l'athlétisme et la boxe), et sur 5 pays différents. Il faut attendre les JO de 1992 à Barcelone pour trouver les premières médailles féminines africaines.
 - Aux JO de 2004 à Athènes ce sont au total 45 médailles qui sont obtenues par les sportifs africains, hommes et femmes confondus de 9 pays, dans 6 disciplines.
 - En ce qui concerne l'Asie, l'ouverture est encore plus impressionnante, toujours aux JO de Tokyo, premiers jeux à se dérouler sur le continent asiatique, 5 pays de ce continent obtenaient des médailles chez les hommes dans 10 disciplines différentes, et chez les femmes seul le Japon obtenait des médailles dans 2 sports.
 - En 2004 à Athènes, 11 nations asiatiques obtenaient des médailles dans 17 disciplines chez les hommes, et chez les femmes 7 pays étaient récompensés dans 19 disciplines différentes.
- **L'organisation de ces grandes manifestations se diversifie également,** démontrant ainsi la volonté de plus en plus affirmée des différents continents à se positionner dans une compétition qui se mondialise.
 - L'Asie et l'Océanie auront en 2008 organisé chacune 2 fois les Jeux Olympiques d'été, et il y aura des candidatures probables de l'Amérique du Sud et bientôt de l'Afrique pour les JO de 2016 ou 2020.
 - La prochaine Coupe du monde de FB qui s'est déjà tenue en 2002 en Asie (Japon et Corée), se déroulera en 2010 en Afrique du Sud. Elle a déjà été organisée à 5 reprises en Amérique (1930 en Uruguay, 1950 au Brésil, 1962 au Chili, 1970 au Mexique et 1994 aux USA).

*** Le sport est un élément des stratégies politiques internationales :**

- L'idéal olympique de rapprochement entre les individus et les peuples a souvent été dévoyé pour servir d'affirmation à une race, un pays, une idéologie ou un modèle politique : jeux olympiques de Berlin en 1936, coupe du monde de football en Italie en 1934, ou politique sportive du bloc de l'Est durant toute la période de la « Guerre froide ».
- Le sport a également été utilisé pour servir des enjeux diplomatiques qui le dépassaient largement : « diplomatie du ping-pong » qui prélude au rapprochement entre USA et Chine, utilisation du sport pour isoler et déstabiliser l'Afrique du sud de l'apartheid, défilé commun des athlètes coréens du sud et du nord lors des derniers Jeux Olympiques ou présence symbolique d'une délégation afghane à Athènes.

Compte tenu de ce développement spectaculaire et de son universalité, mais aussi du fait des évolutions socioéconomiques (allongement de la durée de la vie, diminution du temps de travail, augmentation du niveau de vie notamment dans les pays nouvellement émergents, soucis hygiénistes et hédonistes d'une population de plus en plus large) :

*** Le sport devient également un fait économique non négligeable:**

□ **Par les montants financiers qu'il met en jeu**, qu'il s'agisse :

- de la conception et de la réalisation des équipements sportifs traditionnels (stades, gymnases, piscines, tennis, etc.) auxquels le développement et la diversification géographique de la pratique sportive donnent une croissance exponentielle,
- des aménagements sportifs touristiques et de pleine nature (ports de plaisance, stations de ski, golfs etc. .) qui constituent à présent un élément indispensable de toute politique touristique dans les pays développés mais également dans les pays en développement, en direction des touristes mais également, et de façon progressive, des populations locales, en particulier dans des pays émergents,
- des matériels sportifs individuels ou collectifs nécessaires aux pratiques;
- des biens de consommation (vêtements, chaussures, aliments et boissons spécifiques...) qu'induit la pratique sportive.

□ **Par l'importance médiatique et politique accordée à certaines manifestations**

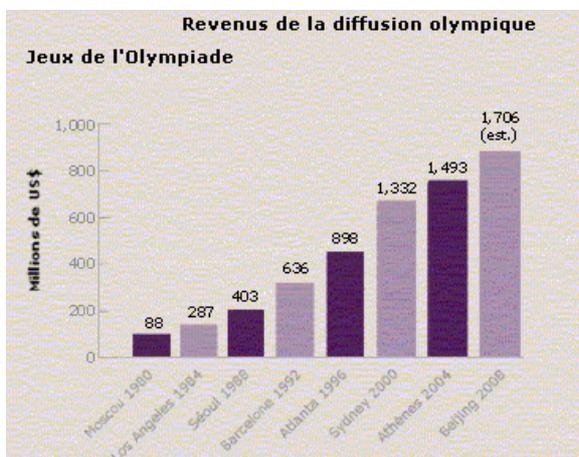


Figure 1 – Les revenus de la diffusion olympique (Source : CIO)

A cet égard, la croissance exponentielle des droits de télévision pour les Jeux Olympiques ou les Coupes du monde de Football donne une indication que l'on pourrait qualifier de « caricaturale » de l'importance prise par le sport. Le marché mondial des droits de retransmission d'événements sportifs est estimé à 60 milliards d'€ en 2004 et celui du sponsoring sportif à 18 milliards d'€.

Les droits TV pour les Jeux Olympiques ont été multipliés par 17 entre les JO de Moscou en 1990 (88 MUS\$) et les derniers organisés à Athènes en 2004 (1 493 M US\$), par presque 20

si l'on prend en compte les estimations pour les JO de Pékin en 2008.

Les rapports sont identiques pour le football, avec un coefficient multiplicateur de 16 entre la Coupe du Monde de 1990 en Italie et celle de 2006 en Allemagne, en ce qui concerne les Droits TV (Source FIFA):

- 1990 = 59,5 millions €
- 1994 = 69 millions €
- 1998 = 84,6 millions €
- 2002 = 815,1 millions €
- 2006 = 940,5 millions €

□ **Par la diversification des savoir-faire concernés :**

- qu'il s'agisse de la préparation et de l'encadrement des sportifs de haut niveau, de la formation des intervenants et cadres pour le sport de loisir, mais aussi de l'organisation des manifestations (conception des infrastructures, accueil, hébergement, restauration, sécurité, médiatisation ...)
- ou de la recherche technologique pour concevoir des produits plus performants, d'un usage plus aisé, plus durables et mieux adaptés aux différents publics et modes de pratique sans oublier la recherche médicale, aussi bien en ce qui concerne la quête de la performance que la sécurité de la pratique, etc.

Toutefois, l'évaluation du poids économique du sport, pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, ne peut être précise. Faute d'études fiables il n'est possible d'obtenir que des estimations qui donnent toutefois une vision relativement claire du poids relatif de ce secteur.

(voir exposé du Pr Wladimir ANDREFF « le poids économique du sport dans l'économie mondiale » réunion de l'Observatoire du 12/10/2006)

- On estime en 2004 à 550 milliards d'€ le marché mondial des biens et services sportifs, environ 1,6% du PIB mondial, proche du chiffre obtenu au niveau français qui est de 1,7%, en 2003, soit une dépense sportive globale pour notre pays estimée à 27,4 milliards d'€, en augmentation de 2,6% par rapport à 2002 ;
- Le marché mondial des biens et services du sport est concentré aux $\frac{3}{4}$ sur les pays développés. Il représente entre 1,5% et 2% du PIB national de chacun de ces pays. Ce chiffre tombe à 0,5% du PIB national pour les pays émergents et à 0,1% du PIB pour les pays les plus pauvres, ce qui démontre à l'évidence les marges de progression de ce marché en devenir ;
- on évalue à 250 milliards d'€, soit près de la moitié du marché global, le seul marché mondial des biens et services du football ;
- le marché des biens sportifs est estimé quant à lui à 150 milliards d'€, soit seulement un peu plus du quart du marché global des biens et services sportifs, « dopé » par la croissance des droits TV et l'envol des salaires des joueurs professionnels ;
- Le coût d'investissement des JO de Pékin est évalué à 36 milliards d'€ et celui de la Coupe du monde de football en Allemagne en 2006 à 6 milliards d'€.

Ces chiffres démontrent l'importance du « marché du sport » et donc l'intérêt pour notre pays de s'interroger d'un strict point de vue économique, sans pour autant négliger les aspects politiques et de représentation internationale (l'échec de la

candidature de Paris est là pour le rappeler), sur ses savoir-faire réels en la matière, les moyens de les valoriser et d'en tirer partie au plan international.

Le sujet est extrêmement vaste et très mal connu, si certains domaines sont relativement bien étudiés, la plupart sont encore inexplorés dès lors que l'on entend dépasser la simple intuition pour en arriver à des données chiffrées et à des analyses objectives.

Par ailleurs le modèle sportif français basé principalement sur un cadre associatif bénévole, appuyé par une forte implication de l'Etat et des collectivités territoriales est particulièrement original. S'il peut être considéré comme dynamisant pour la pratique sportive, de masse ou de haut niveau, et la formation, il ne favorise pas toujours, en revanche, la prise en compte des aspects économiques, de politique et de représentation internationale.

C'est pourquoi nous nous proposons de traiter ce sujet d'une importance capitale sur 2 ans et de mobiliser cette année et l'an prochain les différentes commissions du CNAPS sur ce thème:

- 2006 : évaluation du poids économique ou politique des différents secteurs, tant au niveau français, qu'europpéen et si possible mondial, de manière à situer la place de notre pays, ses forces et ses faiblesses à partir d'exemples (choisis en fonction de leur illustration du propos sans bien évidemment que nous ne prétendions à l'exhaustivité. Beaucoup d'autres exemples auraient pu être présentés, ni que ces exemples ne constituent une publicité pour les fédérations, associations, structures ou sociétés présentées), et d'en déduire les travaux complémentaires à mener en 2007.
- 2007 : Etudes complémentaires par domaines, secteurs et/ou zones géographiques et formulation de préconisations les plus précises possibles sur le sujet.

*** *Bref rappel sur la méthodologie de départ :***

Le groupe de pilotage constitué pour la réalisation de la partie thématique du Rapport 2006 a dressé d'abord un inventaire des **domaines** relatifs aux activités physiques et sportives dans lesquels les savoir-faire français sont susceptibles d'être valorisés à l'international. Ce travail a permis de "déconstruire" analytiquement chacun des domaines identifiés en **secteurs** et/ou **rubriques**.

Ensuite, le groupe de pilotage a procédé à **un choix raisonné d'auditions** d'acteurs opérant dans le domaine du sport, et pouvant apporter un éclairage pertinent sur les **processus en acte** dans les formes de valorisation des savoir-faire français à l'international.

Au fil des auditions, il est clairement apparu que la **variation des échelles spatiales** d'une part et les **modalités de mobilisation collective** d'autre part, dans les actions engagées, constituaient deux dimensions fondamentales à approfondir.

Les auditions, pour la plupart d'entre elles, ont été conduites dans le cadre des réunions des Commissions du CNAPS présentées dans la partie « Rapport d'activités » du présent rapport annuel.

1) L'économie des biens et équipements sportifs

A. Les infrastructures sportives

Le secteur de la conception et de la réalisation des infrastructures sportives représente un poids économique important mais mal connu et les savoir-faire français sont difficiles à apprécier

1) Equipements sportifs traditionnels

A l'exception de ceux dits de « pleine nature » (voir infra) la plupart des sports ne peuvent généralement se pratiquer sans équipements spécifiques, terrains de grand jeu (football, rugby, hockey, etc.), gymnases, pistes et terrains d'athlétisme, piscines ou patinoires, etc. La réalisation de ces équipements implique des investissements généralement publics, relativement lourds en fonction du degré de sophistication, notamment lorsque viennent s'y greffer les aménagements nécessaires à l'accueil des spectateurs, grands stades ou palais des sports qui peuvent accueillir jusqu'à 100 000 personnes pour les premiers, 15 à 20 000 pour les seconds, ou la diversification des services proposés (hôtels, restaurants, magasins, etc.).

Le développement et l'élévation des niveaux de pratique impliquent en outre la réalisation d'équipements de plus en plus « techniques », et la généralisation de la pratique sportive donne à ce marché une dimension mondiale. Si la réalisation des équipements sportifs courants reste en général du ressort d'entreprises de constructions locales, celle des grands équipements pouvant accueillir des compétitions de niveau international, et donc un public important, relève, tant au niveau de leur conception que de leur réalisation, d'appels d'offres mettant en jeu des grands groupes internationaux.

Malgré l'importance de ce secteur dans la production de « biens sportifs », il est extrêmement difficile de trouver des chiffres fiables, car la réalisation des équipements sportifs est englobée dans le concept beaucoup plus large des bâtiments et travaux publics (BTP). A partir d'une étude réalisée en 2000 sur la base des appels d'offres publiés dans le Moniteur des travaux publics, F. Vigneau et C. Sabbah évaluent à 1 milliard d'€ par an le poids économique de ce secteur au niveau français, tant en ce qui concerne les travaux neufs (estimés à 59% du total) que la réhabilitation, la modernisation et l'extension des équipements existants (qui concernent à 70% les piscines).

Déterminer les savoir-faire français en la matière est un exercice particulièrement délicat, car aucune étude scientifique ne permet de l'étayer, seule une évaluation empirique permet de les situer dans le concert international.

a. La conception

En ce qui concerne la conception de ces équipements, plusieurs équipes d'architectes français ont obtenu des marchés importants à l'étranger, à l'exemple de Roger Taillibert, qui a réalisé le grand stade de Montréal pour les Jeux de 1976. Selon Jean Drapeau, le maire de l'époque, s'exprimant au moment de l'inauguration du site olympique, " avec Roger Taillibert et son grand art, Montréal se hisse maintenant au niveau des villes universelles ". Pour l'architecte, le défi à relever était " de faire de l'architecture en associant les critères nord-américains et la technologie française " (béton précontraint, préfabrication des éléments et procédés d'assemblage...). Sur fond de tension " américaine " entre francophilie et francophobie... Ce type de stade annonce une nouvelle génération d'équipement. Aujourd'hui, Bruno Huet, l'architecte du nouveau stade du Mans, souligne : " L'objectif est d'en faire des lieux de vie permanente ". pour autant, si un stade doit être rentable, " c'est avant tout un édifice monumental avec une dimension affective à laquelle le public doit pouvoir s'identifier " (*Télérama*, n°2944, 14 juin 2006). On peut également citer la construction de l'Espace nautique de Shangaï, plus grande piscine couverte au monde avec 25 000m², par Japac Architecture, ou Jean Michel Ruols qui a conçu la piscine de Bombay et celle de l'Ile Maurice pour les Jeux de l'Océan Indien organisés par ce pays. Mais aussi la SCAU (Macary/Zubléna) qui, après le stade de France, a réalisé plusieurs autres stades à Istanbul, Shenshen ou Suwon pour la Coupe du Monde de Football 2002 en Corée, Architecture Studio pour le village olympique d'Athènes. On compte quelques cabinets d'architecture français parmi les grands noms reconnus internationalement dans ce secteur spécifique, outre ceux déjà cités, on peut y rajouter, entre autres, Andreu, Perrault ou Chabanne... **On peut donc en déduire un réel savoir-faire français en ce domaine sans toutefois ignorer la rude concurrence internationale** avec les architectes étrangers.

b. La construction

De même **dans le domaine de la construction, de grandes sociétés françaises ont obtenu des marchés importants à l'étranger**, tel Bouygues ou Vinci, entre autres, qui réalisent des équipements pour les prochains Jeux de Pékin, après ceux réalisés pour Athènes et lors de différents Jeux continentaux, notamment dans la péninsule arabique. Toutefois dans ce qui était auparavant une « spécialité » française, la construction de stades en Afrique, la Chine, grâce à des prix nettement inférieurs et des formules reproductibles, domine maintenant largement ce marché.

c. Le secteur des sols sportifs

Ce secteur est en pleine évolution, le développement de la pratique et l'amélioration du niveau des performances a entraîné une mutation au niveau des sols sportifs.

Les matériaux naturels sont de plus en plus concurrencés par les matériaux synthétiques. Le processus est amorcé depuis longtemps : passage de la « cendrée » aux revêtements synthétiques de type « Tartan » qui permettent une amélioration sensible des performances en athlétisme, substitution des gazons synthétiques aux surfaces en herbe pour des raisons de durée hebdomadaire d'utilisation et de coût d'entretien pour les terrains de grands jeux, évolution du bitume aux planchers et aux sols synthétiques pour les gymnases.

Par ailleurs, la technicité des procédés utilisés et l'importance de la recherche pour concevoir et améliorer des produits toujours plus sophistiqués, débouchent sur une concentration au niveau mondial des entreprises productrices.

La Fédération des Sols Sportifs (F2S) regroupe les entreprises françaises du secteur, qui pour certaines, sont bien placées au niveau international. Tel Gerflor, devenu Tarket Sports/ Gerflor, qui a réalisé les sols sportifs intérieurs pour les Jeux de Sydney et Athènes. On peut signaler également « Labosport » qui poursuit la tradition française d'analyse des sols sportifs menée par le défunt « laboratoire des sols » implanté à l'INSEP, et qui est aujourd'hui l'un des laboratoires de ce secteur parmi les plus réputés au monde.

d. Les piscines

L'étude réalisée par « Propiscines », qui regroupe les entreprises françaises de la piscine mais aussi des spas et de la balnéo, permet d'évaluer à 1,4 milliards d'€ le marché français, le 2ème au monde (950 000 piscines en 2003) après celui des USA. Il est en progression constante d'environ 10% par an. Ce secteur génère 25 000 emplois directs et indirects, dans environ 3 000 entreprises, et la balance commerciale française est positive. **Les exportations notamment en direction des pays de l'UE, de l'Europe de l'Est et des USA représentant environ 30% de la production française.** Il convient bien sûr de remarquer que ces chiffres concernent essentiellement le marché des piscines de loisir (enterrées ou hors sol) utilisées à des fins familiales et non celui des équipements collectifs, piscines sportives et centres aquatiques, pour lesquels nous n'avons que peu d'informations.

L'abaissement des prix des équipements, l'exigence de qualité et les possibilités de personnalisation des aménagements ont pour conséquence une intensification de la demande, dans un secteur en plein essor. Longtemps limitée aux zones ensoleillées du territoire, l'ouverture de la demande vers le "Nord" se poursuit, avec une croissance supérieure à 130 % (*Lettre de l'Économie du sport*), permettant sans doute d'envisager une ouverture internationale vers les zones proches des pays limitrophes.

e. La programmation

(Présentation du SYPAA, syndicat des programmistes, réunion de l'Observatoire du 12 octobre 2006)

Dans ces savoir-faire, il convient de noter une spécialité française intéressante, celle de programmiste.

La programmation, qui consiste principalement à définir le périmètre d'un équipement en fonction des besoins quotidiens du public et des utilisateurs, mais aussi de l'organisation de manifestations exceptionnelles éventuelles (Jeux ou championnats continentaux), est née dans les années 60 aux USA et au Canada. Mais, alors qu'ailleurs elle est intégrée dans les équipes d'architectes travaillant sur les projets, c'est en France qu'elle se développe de manière autonome, du fait des règles édictées par le code des marchés publics, qui imposent une rupture entre programmation et conception. En clair, celui qui définit le programme de l'équipement ne peut être celui qui concevra et réalisera l'équipement programmé. Le recensement des équipements sportifs (RES) indiquant que plus de 80% des équipements sportifs dans notre pays appartiennent aux collectivités territoriales, soumises au code des marchés publics, **la programmation en matière d'équipements sportifs s'est donc particulièrement développée, créant ainsi au niveau français un véritable savoir-faire qui demeure cependant à l'heure actuelle relativement inemployé au plan international puisque 95% du chiffre d'affaire des cabinets de programmistes se fait à l'intérieur du territoire.**

Les rares exemples d'exportation de ce savoir-faire concernent la réalisation de programmes liés à l'organisation de Jeux Olympiques (Athènes et Pékin) ou continentaux, permettant de mieux dimensionner l'équipement en fonction de son utilisation future, une fois passée la manifestation exceptionnelle pour laquelle il est construit initialement.

Notre pays n'est pourtant pas le seul dans lequel la propriété des équipements sportifs relève des pouvoirs publics nationaux ou locaux. Cette assistance apportée au maître d'ouvrage, dans la définition de ses besoins et l'adaptation de l'équipement aux priorités privilégiées (tant en termes de réalisation que de fonctionnement), par un organisme indépendant non directement lié à l'équipe qui réalise l'équipement, est susceptible de rencontrer un écho favorable dans nombre de ces pays. Ceci d'autant plus qu'une formation débouchant sur une qualification de type universitaire (Master) dans ce domaine a été mise en place dans notre pays.

2) Equipements pour les sports de plein air et de pleine nature :

Il s'agit là sans doute du secteur dans lequel le savoir-faire français est le plus développé et le mieux reconnu à l'étranger. Premier pays pour l'accueil de touristes étrangers, la France doit son classement, certes à son riche patrimoine historique et culturel, à la diversité de ses sites naturels, à sa gastronomie...., mais elle est aussi devenue l'un des premiers terrains de jeux pour les adeptes des sports de pleine nature, de la randonnée sous toutes ses formes, pédestre, équestre ou cycliste, aux sports nautiques, canoë kayak, voile, rafting ou surf, ainsi qu'aux sports de montagne, ski, escalade, alpinisme ou canyoning et spéléologie mais aussi aux sports aériens avec en particulier le parachutisme, le parapente, le vol à voile ou le vol libre.

Les aménagements nécessaires à la pratique de ces sports sont extrêmement variables, leur coût peut aller de quelques milliers d'€ lorsqu'il s'agit simplement de baliser des itinéraires de randonnée, d'aménager des aires de mise à l'eau de canoës ou de rafts, ou des aires d'envol ou d'atterrissage pour parapente ou deltaplane, à des coûts très importants dès lors que l'on aborde la réalisation de ports de plaisance, de stations de ski ou de montagne et les infrastructures techniques, d'accès ou d'hébergement nécessaires.

Par ailleurs les adeptes de ces sports souhaitent pouvoir les pratiquer sur ou à proximité de leur lieu de résidence sans avoir à effectuer de longs déplacements pour se rendre sur des sites naturels adaptés. Cette demande a généré la création, notamment, de structures artificielles d'escalade ou de rivières artificielles pour la pratique du canoë kayak qui permettent de s'affranchir de cette contrainte, **créant par là même un nouveau marché en fort développement.** En outre, ces équipements sportifs supposent la mise en place de services complémentaires (gamme d'hébergements, restauration, etc.) qui contribuent au développement local (l'armature des schémas de services collectifs, les contrats de plan État-Régions s'en font l'écho).

Les savoir-faire français en matière de sports de plein air sont très diversifiés et il n'est pas possible de les développer tous dans cette partie du rapport, d'autant plus que nous serons amenés à y revenir par ailleurs. Aussi nous contenterons-nous de donner ici trois exemples significatifs :

- l'aménagement des stations de ski, dans un domaine nécessitant des investissements lourds ;
- les structures artificielles d'escalade dans le secteur en devenir de la pratique de sports de pleine nature en zone urbaine ;
- le surf, dans un champ où les investissements sont relativement légers

Nous évoquons, pour mémoire, ce que l'on pourrait qualifier de « contre exemple » le tourisme fluvial dans lequel le terrain de jeu, les infrastructures (les canaux et les rivières navigables) sont français, mais les entreprises et les clients surtout étrangers et en particulier anglais et hollandais.

a. Le domaine skiable français

Depuis plusieurs années, il est le plus performant du monde, avec une longueur cumulée de 2901km de remontées mécaniques, un dénivelé total de 743 km, un débit horaire total maximum de 3,63M de passagers/h, et un chiffre d'affaire global (hiver été) pour ces remontées évalué en 2005/2006 à environ 1 milliard d'€ (975 M€). La France est à la pointe de l'innovation technologique tant au niveau des télésièges que des télécabines, des tapis d'embarquement que des téléphériques ou funiculaires, avec un leader mondial en ce domaine, la société Pomagalski.

Cette compétence technologique rejaillit sur le "confort" éprouvé à juste titre par la clientèle des stations. La clientèle européenne occupe une place significative dans la fréquentation des stations de ski françaises (source : l'Association nationale des maires des stations de montagne, Ski France et l'Observatoire national du tourisme).

Notre pays est largement en tête tant pour le nombre de stations et centres de ski en fonctionnement que pour les remontées mécaniques, le débit horaire de skieurs, ou le chiffre d'affaire et le nombre de journées skieur, cela

devant des pays européens considérés comme plus montagnards, l'Autriche et la Suisse.

Seuls les USA et le Japon devancent notre pays pour le nombre de stations de ski et le chiffre d'affaire global. Ils sont sensiblement à égalité pour le nombre de journées skieurs, mais en

	Saison	CA hiver	Journée skieur (millions)
France	2004/2005	981,2 M€	53,6
Autriche	2004/2005	907,3 M€	48,6
Suisse	2004/2005	727 CHF	
Allemagne	2002/2003	40,4 M€	2,3
Espagne	2004/2005		5,25
Andorre	2003/2004	46 M€	2,5
USA	2004/2005		56,9
Canada	2003/2004	499 M€	19,1
Japon	2003/2004	1 375 M€	55
Italie	2002/2003	431 M€	27

Sources :

France : STRMTG / SNTF, traitement ODIT France

Tableau 1 – Le chiffre d'affaires et la fréquentation des remontées mécaniques

	Stations et centres de ski	remontées mécaniques	dont télésièges, fils neige	Télésièges	Télécabines, téléphériques	Débit total (skieurs/h)	Moment de puissance (km.sk/h)
France (**)	295	3 890	2 759	910	221	3 630 243	905 564
Autriche	255	3 016	2 100	687	229	3 139 718	
Suisse (*)	230	1 672	987	345	325	1 587 000	510 500
Allemagne	322	1 311	1 149		162		
Espagne	28	341	193	144	6	384 858	
Andorre	3	106	52	47	7	150 210	
USA	494	3 004					
Canada	267	1 001					
Japon	752	3 051					
Italie	200	3 100					

(*) petites remontées exceptées

(**) remontées mécaniques desservant du ski et exploitées en 2004/2005

Tableau 2 – L'offre de ski des principaux pays

retrait par rapport à la France pour le nombre et l'efficacité des remontées mécaniques (voir tableaux⁴ 1 et 2).

France Neige International, association née d'un partenariat entre la Région Rhône-Alpes, les départements alpins de Savoie, Haute Savoie et Isère, ainsi que d'entreprises du secteur tournées vers l'export a pour objectifs de promouvoir à l'étranger l'ensemble des savoir-faire et équipements français liés au développement touristique de la montagne et de détecter les nouveaux marchés en ce domaine. Elle prospecte notamment en Amérique du Nord, Chine, Corée, et dans les pays issus de l'ex URSS.

b. Les structures artificielles d'escalade

(Présentation de la FFME, réunion de l'Observatoire du 23 novembre 2006).

Longtemps exclusivement pratiquée en milieu naturel, l'escalade s'est peu à peu déplacée sur des structures artificielles, permettant dès 1985 l'organisation des premières compétitions dans 3 spécialités : l'escalade de difficulté, l'escalade de vitesse et l'escalade de type bloc.

Elle se développe, depuis, au plan mondial avec l'organisation de championnats du Monde qui regroupent près de 50 pays émanant des 5 continents, et des championnats d'Europe, dont les prochains auront lieu à Paris en 2008.

La France est la première nation mondiale dans ce sport et « truste » les podiums mondiaux et européens. **Cette excellence sportive va de pair avec une place éminente dans le domaine industriel**, malgré une rude concurrence notamment européenne, dans les secteurs de :

- la fabrication des structures d'escalade (murs et prises) avec la société « Entre'prises » leader mondial du secteur, qui détient 40% du marché français évalué à 6M€. Cette société réalise 40% de son chiffre d'affaires à l'exportation.
- les cordes où la société Béal, également leader mondial du secteur, réalise 60% de son chiffre d'affaires à l'exportation.
- la création de normes sur les structures artificielles d'escalade (norme EN 12572 publiée en 1999), mais aussi sur les surfaces de réception et les protections individuelles. Notre pays joue ici un rôle moteur.

Nous reviendrons dans le cours de ce rapport sur d'autres aspects (notamment en matière de formation des cadres et de préparation des sportifs à potentiel) de cette discipline jeune. Elle se développe de façon exponentielle en milieu urbain, avec la création de centres d'escalade artificielle, gérés par des structures privées qui accueillent un public jeune, mais aussi et de plus en plus familial, sur des créneaux de week-end et également en soirée jusqu'à des heures avancées de la nuit.

⁴ sources SNTF voir document complet.

c. Le surf

(Présentation de la FF Surf, réunion de l'Observatoire du 23 novembre 2006)

On compte environ 23M de surfeurs dans le monde, principalement en Australie (2,5M), aux USA et au Brésil (2M chacun) ou au Royaume Uni (0,6M). La France compte environ 0,2M de pratiquants principalement en Aquitaine.

Le marché mondial de la « glisse » était de 6,5M€ en 2004, et le surf représentait 65% de ce marché. Il concerne à 70% le textile (T-shirts, polos, etc.) auxquels s'ajoutent 10% pour les textiles dits techniques (combinaison en néoprène, etc.). Le matériel technique proprement dit, planches notamment, ne représente que 5% du total.

Malgré une importance relativement modeste en nombre de surfeurs, mais en constante croissance (+10% par an), **la France est bien placée dans ce marché mondial du surf**. Ce sont des Français qui dirigent les 2 plus grosses entreprises multinationales du secteur (Quiksilver et Ripcurl), et l'Aquitaine est la première concentration européenne des industries de la glisse avec 170 entreprises qui représentent 2 000 emplois permanents pour un chiffre d'affaire de 700M€.

Notre pays doit ce positionnement à la structuration de ce sport en France pleinement en phase avec les aspirations de la jeunesse. L'attrait pour une certaine liberté, pour la découverte et la confrontation avec la nature, pour le voyage et l'aventure constitue de toute évidence les valeurs fortes d'une nouvelle modernité. **La Fédération Française de Surf est la première fédération au monde, dans cette discipline, à avoir développé une formation des éducateurs**, avec le soutien du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, **à délivrer un label « Ecole Française de Surf » et à avoir ouvert un centre de préparation pour les sportifs à fort potentiel**. Parallèlement, en liaison avec les territoires concernés, elle développe les propositions d'accueil et d'initiation ou de perfectionnement pour les pratiquants de loisir, français ou étrangers dans le cadre d'une offre touristique. Dans le cas du surf, il apparaît clairement que la structuration de la pratique et le positionnement de son économie sur le long terme nécessitent d'inscrire cette réflexion au sein des politiques d'aménagement du territoire et du littoral. Nous reviendrons, tout comme pour l'escalade, sur ces points dans la suite du rapport.

B. Les biens d'équipement

1) Un poids économique mieux connu

Dans le domaine des biens d'équipement, si le poids économique est mieux connu, la place de la France est fluctuante.

La présence de deux organismes regroupant les entreprises françaises du secteur, la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS) et la Fédération des Industries Nautiques (FIN) permet d'avoir une vue relativement précise du poids économique du secteur et des points forts de notre pays.

a. Données générales

Le document rédigé par la FIFAS sur « les chiffres clés du marché du sport », actualisé en mars 2006, donne pour 2004 une production française d'articles de sport de 576,44M€, en légère diminution de 0,2% par rapport à 2003 (ce chiffre tombe à 516,78M€ si l'on exclut du total le matériel de camping et les articles de pêche qui n'entrent pas dans notre étude), et elle concerne un peu plus de 4 600 emplois, principalement en région Rhône-Alpes.

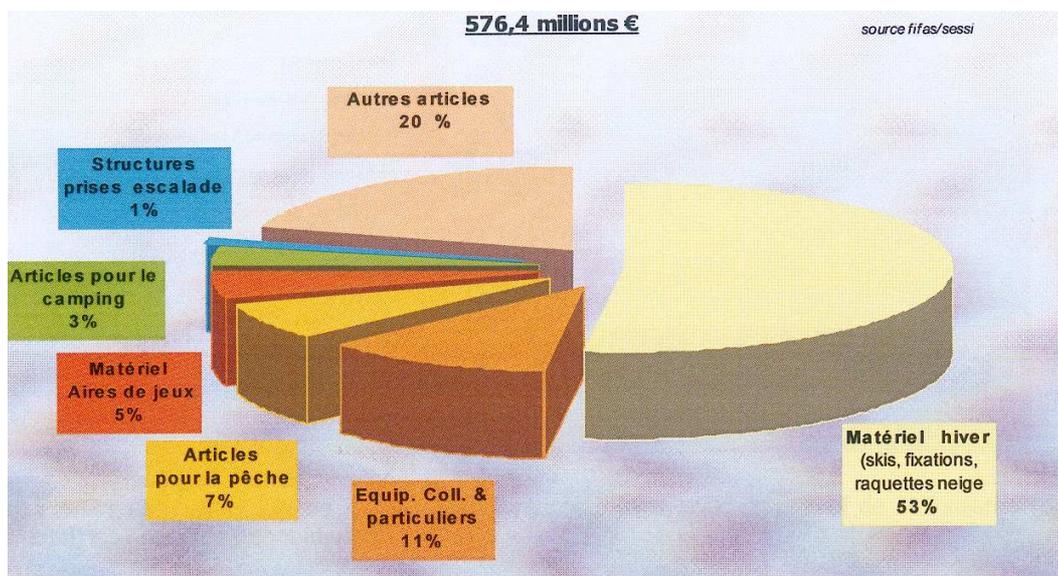


Figure 2 – La production des articles sport, camping et pêche en 2004

D'après ce même document, en 2005, le marché des articles de sport et de loisir s'établit pour les biens de consommation de la personne (excluant les services) autour de 8,8 milliards d'€ ttc, soit sensiblement le même montant qu'en 2004 (où il était de 8,7 milliards d'€ ttc), pour un budget moyen par ménage de 349€. Ces chiffres placent notre pays en tête des principaux marchés européens, devant l'Allemagne (7,5 milliards d'€), le Royaume Uni (6,86 milliards d'€), l'Italie (5,78 milliards d'€) et l'Espagne (3,4 milliards d'€).

En ce qui concerne les échanges commerciaux pour 2005, les importations s'établissent à 2,591 milliards d'€, si l'on exclut toujours le matériel de camping et les articles de pêche, et les exportations, sur les mêmes bases à 1,541 milliards d'€.

L'analyse de la balance commerciale par postes fait apparaître un très lourd déficit dans tous les secteurs textiles (gants, anoraks, survêtements, shorts...), la chaussure, les balles et ballons, et le matériel gymnique et d'athlétisme⁵.

⁵ Source : Douanes (extrait document FIFAS 2006)

produits	2 005				
	import mio €	export mio €	% import	% export	TC
GANTS	107,00	38,20	3,84%	2,34%	35,70%
ANORAKS	499,40	240,20	17,94%	14,71%	48,10%
COMBINAISONS DE SKI	8,80	4,70	0,32%	0,29%	53,41%
SURVETEMENTS	100,70	29,30	3,62%	1,79%	29,10%
MAILLOTS BAIN	166,90	107,20	5,99%	6,57%	64,23%
SHORTS	150,80	77,60	5,42%	4,75%	51,46%
CAMPING	92,90	39,60	3,34%	2,43%	42,63%
SPORTS NAUTIQUES	108,70	105,20	3,90%	6,44%	96,78%
TENNIS ET SIMILAIRES	52,40	37,20	1,88%	2,28%	70,99%
TENNIS DE TABLE	13,60	9,00	0,49%	0,55%	66,18%
GOLF	40,40	15,70	1,45%	0,96%	38,86%
CHAUSSURES SPORT	408,20	111,00	14,66%	6,80%	27,19%
CHAUSSURES SKI	98,20	79,00	3,53%	4,84%	80,45%
BOTTES	18,00	18,50	0,65%	1,13%	102,78%
LUNETTES	166,70	109,80	5,99%	6,73%	65,87%
MATERIEL DE SKI	181,60	295,80	6,52%	18,12%	162,89%
BALLES ET BALLONS	42,20	11,00	1,52%	0,67%	26,07%
MAT. GYM. & ATHLETISME	134,00	44,70	4,81%	2,74%	33,36%
AUT. ARTICLES	293,90	207,00	10,56%	12,68%	70,43%
ARTICLES DE PECHE	99,60	52,00	3,58%	3,18%	52,21%
TOTAL	2 784,00	1 632,70	100,00%	100,00%	58,65%

Tableau 3 – Les échanges commerciaux 2005 (sport, camping, pêche)

b. Le matériel de ski

Le seul secteur pour lequel la balance est largement excédentaire est celui du matériel de ski (295M€/181M€), confirmant le savoir-faire français en la matière. Le marché mondial du matériel de sports d'hiver était en 2003/2004 de 1,57 milliard d'€, en légère régression depuis 3 ans puis qu'il était d'environ 1,670 milliards d'€ en 2000. Au sein de ce marché, l'univers du ski alpin représente 67% du total avec 1,054 milliards d'€, le snowboard 22% (0,344 milliard d'€) et le ski nordique, le seul en progression, 11% avec 0,145 milliard d'€).

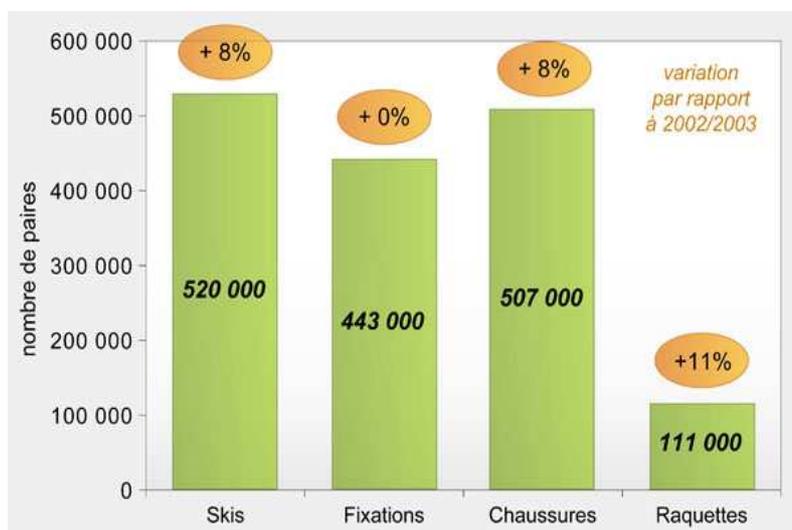


Figure 3 – Le marché français du matériel de ski (source : FIFAS)

Nos principaux pays fournisseurs sont en premier lieu la Chine, l'UE, le Vietnam, la Tunisie, les USA et l'Indonésie, alors que les principaux pays clients sont l'UE, les USA, la Suisse et le Japon. A l'évidence, on retrouve ici des caractéristiques propres à la mondialisation économique des marchés du sport.

	Volume (millions)	Variation / saison précédente	Valeur (millions d'€)	Variation / saison précédente
Ski alpin : 1,054 milliard d'€				
Skis	4,14	0%	458	-3%
Mini-skis	0,3			
Fixations	4,17	0%	211	-1%
Chaussures	3,89	1%	339	-2%
Bâtons	3,86	-1%	46	-2%
Ski de fond : 145,1 millions d'€				
Skis	1,18	4%	66	3%
Chaussures et fixations	1,18	6%	79,1	5%
Snowboard : 344,5 millions d'€				
Planches	1,28	-5%	171	-8%
Chaussures	1,29	-6%	108	-9%
Fixations	1,25	-4%	65,5	-5%

Source : FIFAS

Tableau 4 – Le marché mondial du matériel de ski

c. Le secteur du nautisme

Le secteur nautique est lui aussi un exemple de réussite du savoir-faire français. 4 500 000 Français font du bateau à voile ou à moteur, ce qui représente une flotte active de 422 000 unités, composée à 70% d'embarcations de moins de 6m. Par ailleurs la France possède le parc nautique le plus complet d'Europe avec 5500 km de côtes et 223 000 places de port.

Le secteur le plus important est celui de la production de voiliers, elle représente plus de 52% du chiffre d'affaires de la branche, qui approche le milliard d'€, dont 72% à l'exportation, ce qui place notre pays comme premier pays exportateur en ce domaine. La balance commerciale est excédentaire de près de 0,4 milliard d'€.

Les Rapports d'activité produits par la Fédération des Industries Nautiques étant particulièrement détaillés et précis, les forces et les faiblesses de la France apparaissent nettement. Par exemple, pour les voiliers habitables (monocoques et multicoques de diverses dimensions), la France démontre les capacités d'un marché intérieur dynamique (métropole, DOM-TOM) et elle occupe une situation très avantageuse à l'exportation (zone Euro ou hors zone Euro). De même, l'électronique de bord s'impose comme une compétence française. En revanche, pour les dériveurs sportifs monocoques ou multicoques, à l'évidence le marché ne possède aujourd'hui aucun prolongement significatif hors métropole.

La France est également le premier pays producteur et exportateur de pneumatiques, avec une balance commerciale équilibrée. Seul le secteur des bateaux à moteur qui représente près de 25% du chiffre d'affaires, dont 47% à l'exportation présente une balance déficitaire, même si l'on note une sérieuse amélioration depuis 2002.

Enfin il faut noter le secteur des « bateaux de plaisance divers », principalement le canoë-kayak sur lequel nous serons appelés à revenir, qui ne représente que 8,3% du chiffre d'affaire global, mais avec 64% réalisés à l'exportation.

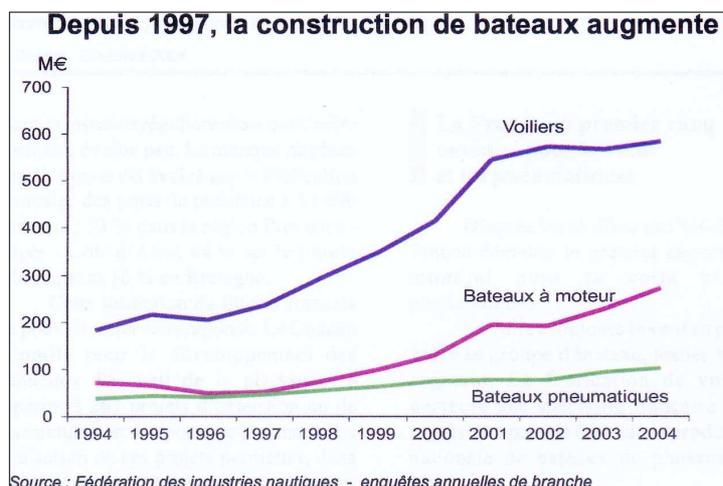


Figure 4 – La construction de bateaux en France (1994-2004)

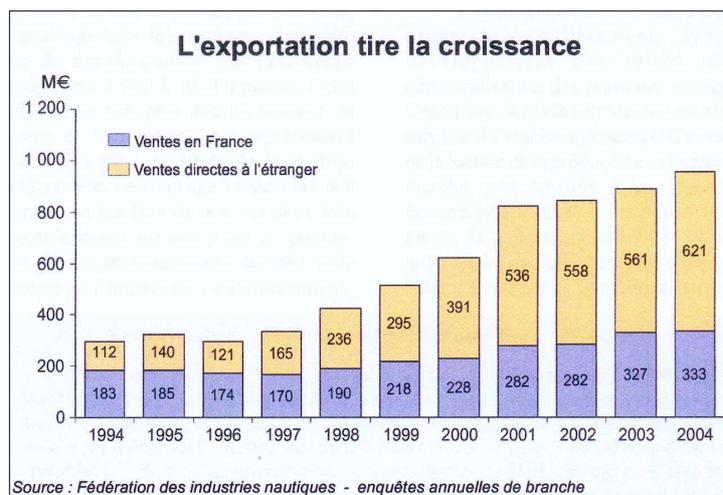
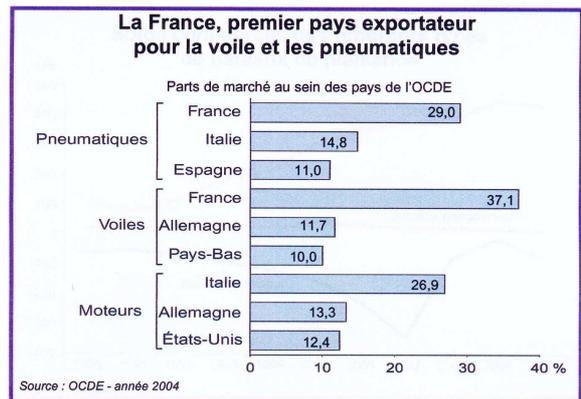
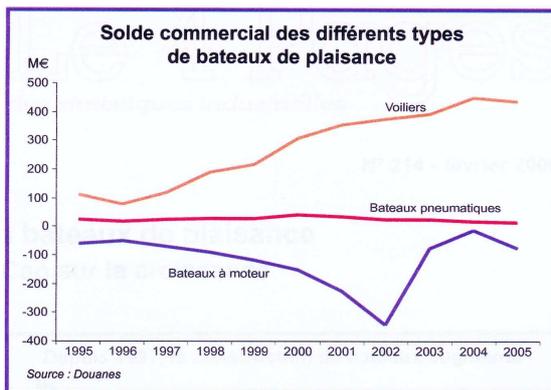


Figure 5 – Les ventes de bateaux en France et à l'étranger



2) L'exemple de la société « Décathlon »

(réunion de l'Observatoire du 12/10/2006)

Malgré la situation particulièrement déficitaire de notre pays dans le secteur des biens sportifs, textile et petit matériel évoqué précédemment, la France compte pourtant le numéro 2 mondial et le premier européen de ce secteur, la société « Décathlon », avec en 2005 un chiffre d'affaires de 3,75 milliards d'€ HT, en croissance en moyenne de 10% par an environ et qui emploie 33 000 personnes dans le monde.

C'est en 1976 que Michel Leclercq ouvre le premier magasin à Englos près de Lille, avec une idée originale, distribuer des articles dans tous les sports, de toutes les marques et à tous les prix. En 1986, « Décathlon Production » est créée, elle conçoit et produit des articles sous la marque « Décathlon », et la société s'ouvre sur l'étranger (ouverture d'un magasin en Allemagne). En 1996 la société crée des marques spécifiques dans des univers sportifs particuliers, « Quetchua » pour la montagne, « Tribord » pour la mer, dès 1998 les sièges de ces sociétés sont décentralisés sur des lieux de pratique : « Quetchua » au pied du Mont Blanc, « Tribord » à Hendaye. Il y a aujourd'hui au total 12 marques différentes dans des secteurs particuliers, golf, équitation, tennis.... La société poursuit son implantation à l'étranger, 1999 aux USA, 2003 en Chine, 2005 Europe de l'est (Pologne, Hongrie, Russie), elle réfléchit sur des orientations nouvelles, implantation de magasins en centre-ville, franchise, vente également par les circuits de la grande distribution. Si elle fait fabriquer beaucoup de ses produits à l'étranger, la conception et la production de ceux-ci restent en France.

Deux aspects particuliers méritent d'être mis en évidence dans ce rapport :

- Le savoir-faire qui a permis à l'entreprise « Décathlon » d'être ce qu'elle est devenue, est plus un savoir-faire français dans le domaine de la grande distribution, qui a également amené « Carrefour » ou « Auchan » parmi les leaders mondiaux, qu'un savoir-faire sportif.
- « Décathlon » a développé, non des actions de sponsoring, mais un partenariat technique avec des sportifs de haut-niveau, reconnus dans leur sport et prêts à travailler (40 jours/an) en collaboration avec les secteurs recherche et développement. D'après la société elle-même, ces partenariats techniques, lui ont permis de gagner du temps et de se positionner parmi les premiers producteurs et vendeurs dans différents domaines, en particulier, cycles, snowboard, etc...

Une analyse élargie, incluant les autres enseignes du sport (dont le groupe Go Sport, par exemple), permettra ultérieurement de se faire une idée plus précise des compétences françaises et de la dynamique des marchés, caractérisés par une forte concurrence.

2) La France et l'ingénierie sportive

A. L'ingénierie sportive

En matière d'ingénierie sportive, les savoir-faire français sont réels et très diversifiés.

1) Formation des cadres et éducateurs sportifs

C'est sans conteste le secteur dans lequel le savoir-faire français est le mieux reconnu et ceci depuis le plus longtemps. (voir intervention de la DVAEF sur « la rénovation des diplômes et formations dans les champs de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport » : Observatoire 26/04/2006)

a. Le système de formation des cadres

Le système français repose sur une **triple différenciation** entre :

- **les diplômes d'éducateur bénévole** dont la formation est assurée par les fédérations sportives avec le soutien financier et technique de l'Etat et notamment des cadres techniques (CTR et CTD) que celui-ci met à leur disposition. Ces formations de différents niveaux touchent chaque année plusieurs centaines de milliers de personnes, qui viennent renforcer « l'armada » (près de 1million) des cadres bénévoles qui font la force du mouvement sportif français en assurant l'initiation et le développement de la pratique sportive dans notre pays.

- **les Brevets d'Etat**, à 3 niveaux créés en 1964 par le ministère en charge des sports, pour les éducateurs sportifs professionnels, délivrés par l'Etat (services extérieurs, CREPS et Ecoles nationales) avec une très forte implication des fédérations sportives, auxquels à partir de 2002 se substituent progressivement les brevets professionnels. C'est chaque année plus de 10 000 diplômes qui sont délivrés (voir tableau 5), en progression constante d'environ 3% par an, avec une féminisation intéressante (voir tableau 6), débouchant sur environ

	1998	1999	2000	2001	2002	% évol/an
BAPAAT	270	363	368	372	322	5%
BEES 1D	7 864	8 106	8 200	8 935	9 097	4%
BEES 2D	654	583	633	528	627	-1%
DEDPAD*	23	39	36	36	24	ns
Total	8 811	9 091	9 237	9 871	10 070	3%

Source : [1] et Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports – DEF2.

Tableau 5 – Les diplômes sportifs délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports de 1998 à 2002

100 000 emplois équivalent temps plein dans le seul domaine de l'animation sportive.

	Part des femmes (%)
BAPAAT sport	52 %
BEES 1er degré	28 %
CAEPMNS	26 %
BEES 2ème degré	14 %
Pour le BEES 1^{er} Degré :	
Sports de plein air	42 %
Expression et maintien	38 %
Sports nautiques	23 %
Sports d'adresse, précision, vitesse	18 %
Sports d'opposition	19 %
Sports collectifs (1)	11 %

(1) soit 35% pour le volley et 4% pour le football et le rugby
Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports – DEF2.

Tableau 6 – La part des femmes dans les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports

Options	nombre de régions	nombre de diplômes délivrés	Part des 5 régions qui délivrent le plus de diplômes (1)
APS pour tous	22	1 811	41%
Activités de la natation	21	796	40%
Football	21	703	31%
Activités équestres	19	663	40%
Métiers de la forme	22	570	46%
Ski alpin	1	464	100%
Tennis	12	340	28%
Accompagnateur de moyenne montagne	7	333	77%
Judo	15	277	42%
Basket ball	15	254	46%
Voile	10	249	37%
Rugby	11	231	53%
Act. gymniques	9	209	54%
Canoë-kayak	12	174	51%
PLongée	5	174	53%
Hand ball	13	164	30%
karaté	4	138	99%
Cyclisme	8	113	50%
Athlétisme	7	110	15%
Volley ball	7	95	35%
Escalade	3	89	35%
Tennis de table	6	87	63%
Haltérophilie et	5	87	97%
Act. phys adaptées	6	86	21%
Surf	1	70	100%
Patinage à roulette	6	35	23%
Vol libre	2	63	100%
Golf	6	50	28%
Parachutisme	2	46	39%
Ski nordique	1	45	0%

(1) toutes options confondues

Note : seules les options délivrées à plus de 45 exemplaires figurent sur ce tableau

Tableau 7 – Les options du BBES du 1^{er} degré selon le nombre de régions qui les organisent (2002)

Les diplômes les plus délivrés sont le brevet d'APS pour tous, loin devant avec 1811 diplômés en 2002, suivis des activités de natation, football, activités équestres et métiers de la forme (voir tableau 7).

Ces diplômes permettent notamment une valorisation professionnelle des efforts de formation, effectués dans le cadre **bénévole** précédemment décrit, et du vécu sportif, pour des personnes qui n'ont pas un bagage scolaire leur permettant un accès direct aux diplômes universitaires. La validation des acquis de l'expérience (VAE) vient renforcer cet aspect essentiel des formations mises en place par le ministère en charge des sports.

Les diplômes universitaires dans les champs de l'Education Physique et du Sport (voir tableau 8) intègrent aussi bien l'enseignement, débouchant sur les métiers de professeur d'EPS , ou de professeurs de sport, que la gestion et le management des structures sportives, que celles-ci soient publiques (services des sports de collectivités territoriales) ou privées. Grâce au dispositif Erasmus, de nombreux étudiants originaires des pays de l'UE ou candidats à l'Union viennent suivre avec profit une partie de leur *cursus* en France.

	1995	1999
Total diplômes STAPS (MEN)	7 031	14 792
Dont Licences et plus	3 633	7 276
BEES 2e degré (MJS)	544	584
BEES 1er degré (MJS)	7 844	8 228
BAPAAT Sport (MJS)	421	362
Brevets fédéraux homologués	2 410	4 783

Sources : Diplômes STAPS : MEN - DPD ; brevets fédéraux homologués : MJS-DEF.

Tableau 8 – Les diplômes sportifs entre 1995 et 1999

Source : Enquête annuelle sur les diplômes délivrés par les directeurs régionaux de la jeunesse et des sports – DEF2 – Statinfo.

Par le nombre des intervenants formés, par la cohérence et la complémentarité des formations proposées, par l'implication étroite de l'Etat (ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Nationale et des Universités) à tous les niveaux de la formation, **le système mis en place en France est sans doute l'un des plus aboutis au monde**. Si certains regrettent la lourdeur des brevets d'état , passage obligé au niveau de l'emploi sportif, estimant qu'il constitue un frein à l'emploi dans le cadre d'une politique libérale , nul ne conteste la qualité des formations, ni celle des formateurs, ni l'impact sur le niveau sportif atteint par notre pays dans un nombre de sports extrêmement large et diversifié.

b. Quelques exemples concrets

La valorisation de ce savoir-faire à l'étranger est l'un des éléments de la politique internationale menée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative au travers des protocoles bi-gouvernementaux signés avec une vingtaine de pays, il est également l'objet de nombreux accords passés au niveau des fédérations sportives françaises avec certains de leurs partenaires étrangers, mais aussi de l'INSEP et des écoles nationales de Voile (ENV) ski et alpinisme (ENSA) ou Equitation (ENE), et de structures originales telles l'UCPA.

□ Ecole Nationale de Voile (ENV) : (*Présentation des « savoir-faire et stratégies internationales de l'ENV » réunion du CNESI 6 juillet 2006*)

Ses missions statutaires sont principalement d'assurer la formation des professionnels du nautisme, de soutenir la politique sportive de la FFV dans les secteurs du développement de la pratique et du sport de haut niveau, et de développer la recherche appliquée dans les domaines de la voile et des sports nautiques. Au-delà, l'ENV participe aux travaux coordonnés par la Commission européenne sur les projets AEHSSIS, qui consistent pour les 40 pays signataires à s'engager à se mettre en conformité les uns avec les autres en 2010, sur l'enseignement supérieur. Cet engagement s'est traduit pour notre pays par la mise en place de la politique LMD (Licence, Master, Doctorat). L'ENV s'insère dans l'ISSA (International Sailing School Association) qui a vocation à soutenir les écoles de voile naissantes dans les pays en développement, et dans le REISSE (Réseau Européen des Instituts en Science du Sport et

pour l'Emploi), qui rassemble près de 300 instituts ou universités d'Europe travaillant sur la problématique de la formation aux métiers du sport. Elle anime 2 projets « Léonardo » :

1. « outdoors animators » sur l'encadrement des activités nautiques et
2. « Yachmaster » sur la capacité de skipper un bateau

□ Ecole Nationale d'Equitation (ENE): (*Présentation de l'ENE, réunion de l'Observatoire du 23 novembre 2006*)

Tout comme l'ENV pour le nautisme, le rôle de l'ENE est de soutenir la politique sportive en matière d'équitation et de participer à la préparation des équipes de France. Par l'intermédiaire du « Cadre Noir », elle est également un véritable conservatoire de la tradition équestre française.

Elle joue un rôle essentiel dans la formation initiale et continue des professionnels de l'équitation, qu'il s'agisse de l'enseignement de cette activité au travers des BEES, bien sûr, mais aussi de la maréchalerie et des soins apportés aux chevaux, sur les thèmes de la valorisation des savoir-faire français en matière équestre elle travaille en liaison avec l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval (UNIC⁶).

A ce titre elle participe à la diffusion du savoir-faire équestre français, par les représentations à l'étranger du « Cadre Noir », mais aussi par l'accueil et le perfectionnement de cadres étrangers au sein de l'école, ainsi que par la formation « Euroride » qu'elle délivre et par sa participation active au « réseau européen des centres de formation » en matière d'équitation.

□ Les CREPS, tout comme l'ensemble des services extérieurs du ministère en charge des sports, jouent également un rôle important dans la formation des cadres français, mais aussi dans l'ouverture vers l'étranger des formations françaises. Beaucoup d'entre eux mettent en œuvre des coopérations avec des pays étrangers, soit à la demande du ministère soit à celle de collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée. Ainsi, à titre d'exemples, les actions menées par le CREPS de Toulouse, dans le cadre « Euro-Méditerranée » avec différents établissements de formation algériens (*Présentation du CREPS de Toulouse, réunion de l'Observatoire du 23 novembre 2006*) ou du CREPS Rhône-Alpes qui apporte, en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT), son soutien au ministère du travail du Salvador sur un programme d'insertion par le sport (*Présentation lors de la réunion du CNESI du 18 octobre 2006*).

□ La Fédération française de Randonnée Pédestre (*Présentation de la « Stratégie internationale de la FFRP », réunion du CNESI du 6 juillet 2006*)

Elle est en pointe dans ce secteur de la formation. L'organisation d'un stage « montagnes sûres » mené en collaboration entre la France, l'Espagne et le Portugal a amené la FFRP à assurer la formation des formateurs portugais dans le secteur de la randonnée pédestre et la traduction dans cette langue de son mémento de formation. Cela a débouché ensuite sur la création d'un réseau « écoveille » pour la prévention des incendies de forêt en partenariat avec la filiale portugaise (Portgas) de son partenaire français Gaz de France, puis sur la mise en place d'un groupe de travail européen sur la formation en matière de randonnée pédestre.

□ L'UCPA (*Présentation des « Stratégies internationales de l'UCPA », réunion du CNESI du 18 octobre 2006*)

L'UCPA s'est constituée après guerre, par le regroupement de plusieurs structures associatives oeuvrant pour le développement de la pratique des activités de pleine nature, en

⁶ Voir site Internet de l'UNIC : <http://www.unic.chevalunic.fr>

particulier la voile et le ski, par des publics jeunes et sans beaucoup de moyens dans le contexte difficile de l'après guerre.

Longtemps réservée aux seuls adolescents et jeunes adultes, l'UCPA s'est ouverte progressivement à des publics plus âgés, elle a étendu son champ d'action à tous les sports de plein air, y compris les sports aériens, mais aussi à la gestion de bases sportives dans la périphérie des grandes villes. Elle s'est également tournée vers l'international.

Dans le cadre de ses implantations à l'étranger, l'UCPA a été amenée à former des éducateurs locaux, d'abord pour trouver sur place des éducateurs qualifiés pour répondre à ses propres besoins d'encadrement, ensuite en liaison avec les autorités locales pour développer l'emploi sur place dans ce secteur, par exemple : ski et alpinisme en Algérie, voile et sports nautiques au Maroc, en Tunisie ou en Turquie. Ensuite, à la demande des autorités turques, l'UCPA assure maintenant le recyclage des enseignants d'éducation physique de ce pays aux techniques des sports de plein air.

Ces quelques exemples, donnés à titre d'illustrations, pourraient être multipliés et développés pour chacune des fédérations sportives agréées par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, pour qui la mise en place de ces formations à destination des cadres bénévoles et professionnels est l'un des points de passage obligés pour l'obtention des subventions et la mise à disposition de cadres techniques.

Ceci donne aux fédérations sportives françaises, notamment dans les nouvelles disciplines sportives, une avance significative par rapport aux fédérations étrangères qui ne sont pas forcément soumises aux mêmes obligations par leurs instances de tutelle éventuelles.

C'est en partie ce qui explique l'avance prise en ce domaine par la Fédération Française de Surf, qui avec une population de surfeurs 10 fois inférieure à l'Australie et 3 fois moindre qu'en Grande Bretagne est pourtant, nous l'avons vu, la première fédération à mettre en place une formation d'éducateurs sportifs de surf, et à labelliser des « écoles française de surf ». L'analyse est la même pour la Fédération Française de Montagne et d'Escalade dont l'action a été précédemment décrite. On pourrait faire les mêmes constatations dans des champs aussi différents que le vol libre ou la spéléologie. Nous retrouverons les mêmes constatations lorsque nous aborderons la formation des sportifs à potentiel.

La dimension européenne devient une donnée incontournable en matière de formation. La France a été l'élément moteur du projet dit de « professionnalisation durable » qui a donné lieu à la signature d'une déclaration conjointe le 21 février 2002. Ce projet « répond à l'ambition de renforcer la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnelle », il présente « une méthode de construction commune de diplômes professionnels, susceptible d'ouvrir un nouvel espace de coordination communautaire dans lequel les Etats membres s'engageraient à donner une sorte d'étalon commun à leurs systèmes de qualification professionnelle », tout en préservant, s'ils le souhaitent, la spécificité de leur système éducatif. Ce projet a permis d'élaborer une méthode de construction des diplômes et plusieurs diplômes professionnels communs.

Cette méthode (voir « *Un guide pour la construction de diplômes communs- projet pilote européen de professionnalisation durable* »- réunion commune CNESI – Observatoire du 9 novembre 2006) est totalement compatible avec l'architecture des diplômes français dans le domaine du sport, notamment les brevets d'état et brevets professionnels sportifs. Son utilisation serait de nature à conforter la position de notre pays dans ce secteur stratégique, pour nous, de la formation professionnelle et à renforcer l'accueil dans nos structures de

formations d'étudiants et professionnels étrangers désireux de se former ou se perfectionner dans les techniques des activités physiques et sportives et dans les différents métiers ouverts dans ce champ d'activité.

2) Préparation sportive : encadrement et préparation des sportifs de haute compétition

La dernière Coupe du Monde de Football en Allemagne a permis de mettre en évidence le nombre d'entraîneurs français encadrant des équipes nationales sélectionnées pour cette compétition, elle a aussi permis de constater que le nombre de joueurs participant à cette épreuve issus des centres de formation des clubs français n'était pas négligeable.

De même les résultats obtenus à Athènes (33 médailles) malgré un léger recul par rapport à Sydney placent la France au 7ème rang des nations (6ème à Sydney) au niveau mondial et au 2ème rang en Europe derrière l'Allemagne. Le classement est meilleur à l'indice PO (prise en compte des places dans les 8 finalistes de chaque discipline) puisqu'il nous place au 6ème rang mondial, derrière des pays à la population beaucoup plus importante que la nôtre, USA, Chine, Russie ou Japon.

NATIONS	CLASSEMENT AUX MEDAILLES								CLASSEMENT INDICE PO							
	2004		2000		1996		1992		2004		2000		1996		1992	
	TOT	PL	TOT	PL	TOT	PL	TOT	PL	Ind PO	PL	Ind PO	PL	Ind PO	PL	Ind PO	PL
USA	103	1	97	1	101	1	108	2	1037	1	1015	1	1023	1	1069	2
CHN	63	2	59	3	50	4	54	4	677	3	575	5	570	4	525	4
RUS	92	3	88	2	63	2	112	1	867	2	874	2	751	3	1107	1
AUS	49	4	58	4	41	7	27	10	560	5	622	4	440	6	298	8
JPN	37	5	18	15	14	23	22	17	380	7	242	14	220	15	256	14
GER	48	6	56	5	65	3	82	3	609	4	717	3	780	2	879	3
FRA	33	7	38	6	37	5	29	9	428	6	501	6	450	5	420	5
ITA	32	8	34	7	35	6	19	11	345	9	403	7	394	7	262	13
KOR	30	9	28	12	27	10	29	7	326	10	303	11	293	8	281	11
GBR	30	10	28	10	15	36	20	13	380	8	346	8	210	17	279	12
CUB	27	11	29	9	25	8	31	5	245	13	307	10	264	10	330	7
UKR	23	12	23	21	23	9			325	11	308	9	292	9		
HUN	17	13	17	13	21	12	30	8	228	17	213	19	240	11	338	6
ROM	19	14	26	11	20	14	18	14	223	18	281	12	195	19	293	9
GRE	16	15	13	17	8	16	2	26	231	16	149	20	111	23	31	39
NOR	6	16	10	19	7	30	7	22	66	36	85	29	85	29	86	24
NED	22	17	25	8	19	15	15	20	232	15	280	13	212	16	169	19
BRA	10	18	12	52	15	25	3	25	134	22	124	22	146	21	59	29
SWE	7	19	12	18	8	29	12	27	119	24	144	21	138	22	182	18
ESP	19	20	11	25	17	13	22	6	283	12	218	17	226	13	287	10
CAN	12	21	14	24	22	21	18	12	242	14	225	16	239	12	214	16
TUR	10	22	5	26	6	19	6	23	97	27	70	35	87	27	72	27
POL	10	23	14	14	17	11	19	19	184	20	216	18	224	14	238	15
NZL	5	24	4	45	6	26	10	28	94	28	62	39	76	31	129	20
THA	8	25	3	46	2	47	1	54	68	33	34	54	26	54	10	60
BLR	15	26	17	23	15	37			206	19	233	15	204	18		
AUT	7	27	3	32	3	57	2	41	64	38	72	33	54	38	49	32
ETH	7	28	8	20	3	34	3	33	72	30	83	30	27	53	23	48
IRI	6	29	4	27	3	43	3	44	67	34	67	37	32	51	43	36
SVK	6	29	5	38	3	44			60	41	71	34	41	42		

Tableau 9 – Classement des meilleures nations sur les 4 dernières éditions des J.O. d'été.

Source : GIP SEPO

Ces résultats mettent en évidence la qualité des structures mises en place dans notre pays pour la préparation des athlètes au haut-niveau sportif, et démontrent « que le système français reste l'un des plus performants du monde dans le respect des valeurs humanistes auxquelles nous n'acceptons aucune dérogation ». (GIP.SEPO Bilan Athènes)

Ce système repose :

- Sur des critères bien établis de la reconnaissance des sportifs de haut niveau, passant par la reconnaissance du caractère de « haut niveau » des disciplines sportives concernées, par la détermination de compétitions de référence permettant de valider les résultats obtenus par les sportifs, et par l'inscription sur des listes nationales de sportifs de haut niveau,
- Qui permettent à ces sportifs de bénéficier de droits législativement définis.
- Et sur des filières d'accès au sport de haut niveau, depuis 1995, qui effectuent le travail d'évaluation, de détection de préparation et d'entraînement, de suivi médical et psychologique, mais aussi de scolarisation des sportifs de haut niveau jusqu'à leur insertion professionnelle au terme de leur carrière sportive. Elles existent en fait sous des formes différentes depuis 1974, avec la création des « sections sport-études », suivies à partir de 1984 par les Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF). Ces filières, construites sport par sport, voire même par disciplines, s'appuient sur un réseau de « pôles » « France » ou « Espoir » selon le niveau, souvent implantés dans des établissements du ministère en charge des sports, qui prennent en compte les besoins du sportif depuis le moment où il est repéré comme « sportif à fort potentiel » jusqu'à l'aboutissement de sa carrière internationale éventuelle.

Nous l'avons déjà évoqué précédemment en prenant les exemples du surf et de l'escalade, **l'obligation faite par l'Etat à toutes les fédérations sportives, qui sollicitent des aides financières ou en personnel, de mettre en place un système de formation des cadres et des sportifs à fort potentiel, amène ces fédérations, et notamment les jeunes fédérations dans des sports émergents, à un niveau de structuration dans ces deux secteurs nettement en avance par rapport à leurs concurrentes étrangères**, y compris européennes et constitue un pôle d'appel pour des sportifs et cadres étrangers.

L'exemple de la course au large donné par la Fédération Française de Voile avec le pôle de Port la Forêt (*Présentation lors de la réunion de l'Observatoire du 23 novembre 2006*) est tout aussi significatif, tout autant que celui présenté par l'ENE qui forme depuis 2 ans la cavalerie et les cavaliers Qataris en vue des prochains Jeux Asiatiques qui se sont déroulés à Doha en décembre 2006.

Les exemples pourraient être multipliés, mais **débouchent sur la question posée lors de sa présentation par la fédération d'escalade : jusqu'où faut-il aller pour former des concurrents qui sont ensuite en mesure de contester des podiums aux sportifs français ?**

De même, en matière de football notamment, se posent des problèmes éthiques. Les clubs professionnels français ont l'obligation de créer des centres de formation pour les jeunes sportifs de talent. De nombreux jeunes, notamment dans les pays en développement, attirés par l'espoir ou le mirage du sport professionnel, et parfois recrutés très jeunes par des agents peu scrupuleux, intègrent ces centres. Si l'exemple des dernières Coupes du Monde montre que beaucoup des joueurs étaient issus de ces centres, le nombre de ceux qui n'ont jamais percé et végètent au mieux dans des championnats de niveau inférieur, est nettement plus important, et pose le problème de leur reconversion voire de leur réinsertion.

3) L'organisation de grandes manifestations sportives

Sans remonter jusqu'aux Jeux Olympiques de Grenoble en 1968, la France a organisé de nombreuses manifestations sportives d'envergure mondiale dans les quinze dernières années, dont 4 parmi les plus importantes qui ont été de réels succès: Jeux Olympiques d'hiver à Albertville en 1992, Coupe de Monde de Football en 1998, Championnats du Monde d'Athlétisme en Août 2003 à Paris (on ne peut résister à la comparaison avec Londres, désignée en 2003 pour organiser les Championnats du Monde d'Athlétisme 2005, ceux-ci ont finalement eu lieu à Helsinki, Londres ayant été incapable de les accueillir, faute d'un stade adapté ...!), et s'apprête à organiser l'an prochain, en 2007, la Coupe du Monde de Rugby, remportée face à l'Angleterre. Notre pays organise également de nombreuses compétitions européennes et mondiales dans le sport scolaire et universitaire, qui pour être moins prestigieuses, n'en demeurent pas moins importantes. (*Présentation sur le « rayonnement de la France dans une dimension européenne et internationale du sport scolaire »*)

Enfin, la seule compétition majeure qui manque au palmarès français, ce sont les Jeux Olympiques d'été. Il est paradoxal de constater que ce savoir-faire français en matière d'organisation de très grandes compétitions internationales était l'un des arguments de Londres en faveur de son dossier pour l'organisation des JO de 2012, le Comité de candidature faisait remarquer que Paris avait déjà organisé beaucoup de compétitions mondiales et...que c'était, cette fois, le tour de Londres...!

Cette expérience française dans l'accueil de compétitions mondiales dont tous les participants ont reconnu la convivialité, la qualité de l'accueil et de l'hébergement, le professionnalisme de l'organisation sur les plans technique, médiatique et sécuritaire, **place notre pays en bonne position pour l'accueil de championnats du Monde ou d'Europe**, le prochain, avec la Coupe du Monde de Rugby étant le Championnat du Monde de Handball féminin également en 2007.

Le savoir-faire acquis place également des entreprises françaises (sans que cette liste soit exhaustive) dans les domaines de la construction, de la restauration et de l'hébergement, des transports, des télécommunications ou de la sécurité, sans oublier l'organisation des cérémonies d'ouverture ou de clôture, **en position d'obtenir des parts de marché à l'étranger dans l'organisation de ces événements**, qu'ils soient uni-sports tels les Coupes du Monde de Football en 2006 en Allemagne et en 2010 en Afrique du Sud, ou multisports, Jeux Olympiques d'Athènes et de Pékin pour l'été, de Turin pour les Jeux d'hiver, mais aussi Jeux Asiatiques ou Panafricains.

L'impact économique et médiatique de l'organisation de ces épreuves dans notre pays sont par ailleurs loin d'être négligeables. Les championnats du Monde d'Athlétisme ont regroupé pendant 9 jours, du 23 au 31 août 2003, 1 700 athlètes de 200 pays, à Paris mais touché également 550 000 spectateurs et au total 4,5 milliards de téléspectateurs.

En outre, à l'occasion de la Coupe du monde de football, par exemple, organisée sur plusieurs sites, la France a démontré un réel savoir faire dans le domaine de la formation des milliers de *bénévoles* indispensables au bon déroulement des épreuves sportives et fidèles sur les sites des compétitions aux qualités d'hospitalité de notre pays.

Toutefois, au niveau des retombées économiques, comme l'indique Jean-Jacques Gouguet du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, il y a une très grande difficulté à « mesurer un phénomène complexe, qui présente des problèmes particuliers de délimitation spatiale et temporelle ainsi qu'une ambiguïté de la mesure tant au niveau de la très grande disparité dans les résultats obtenus que dans leur utilisation... Les effets structurants à long terme des grands événements sportifs sont souvent plus importants que les effets à court terme, mais ils sont beaucoup plus difficiles à mesurer... Par ailleurs l'argument des retombées économiques est souvent utilisé pour justifier l'organisation de ces manifestations..... Le calcul des retombées économiques ne peut pas par définition démontrer la rentabilité d'un projet ».

Il n'en demeure pas moins, qu'en ce qui concerne la Coupe du Monde de Football 1998, d'après une étude du ministère du Tourisme, l'organisation de cette manifestation a généré pendant 3 ans (1996 à 1999) une augmentation de près d'1/2 point de la part de marché française dans le tourisme mondial, et une augmentation durable de sa part de marché par rapport à la tendance à long terme de l'OMT qui prévoit une baisse structurelle de -0,21% par an de 2001 à 2010. Calculé sur les mêmes bases, le dossier de candidature de Paris prévoyait 6,5 M d'arrivées supplémentaires entre 2011 et 2013 pour un chiffre d'affaires supérieur de 2,5 Md'€.

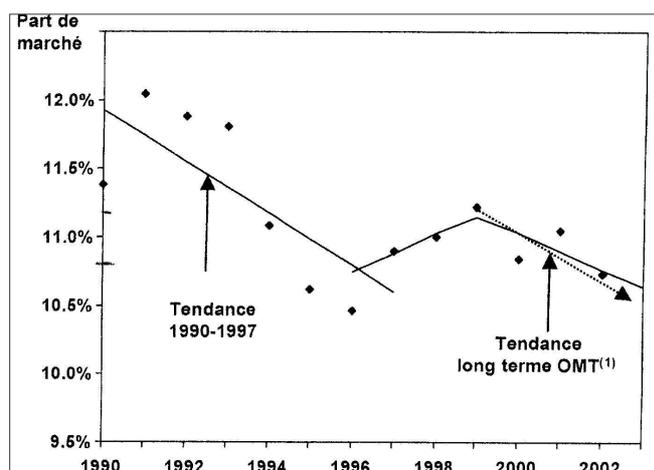


Figure 6 – Augmentation de la part de marché mondial par rapport à la tendance

Sources : Ministère du Tourisme, OMT, INSEE

(1) Perte de part de marché structurelle prévue par l'OMT : -0,21% par an entre 2001 et 2010.

Cet effet positif avait déjà été constaté lors des JO de Barcelone qui avaient généré une augmentation significative de la ville dans ses parts de marché en Espagne et un quasi doublement de ses arrivées internationales qui s'est maintenu dans le temps.

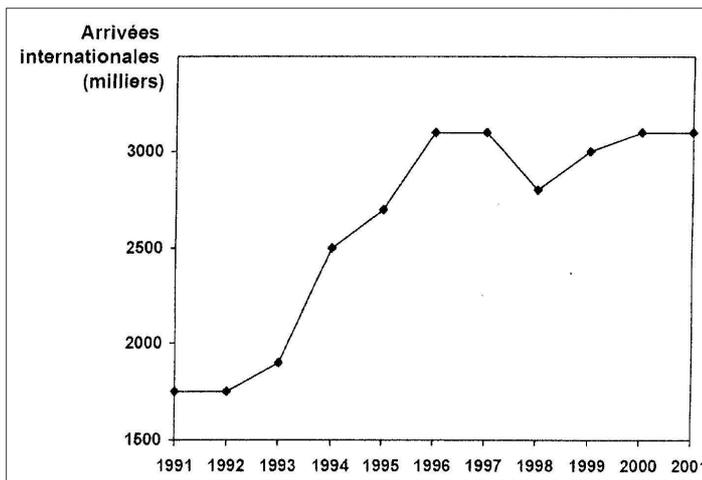


Figure 8 – Evolution des arrivées internationales à Barcelone

Sources : Ministère du Tourisme, OMT.

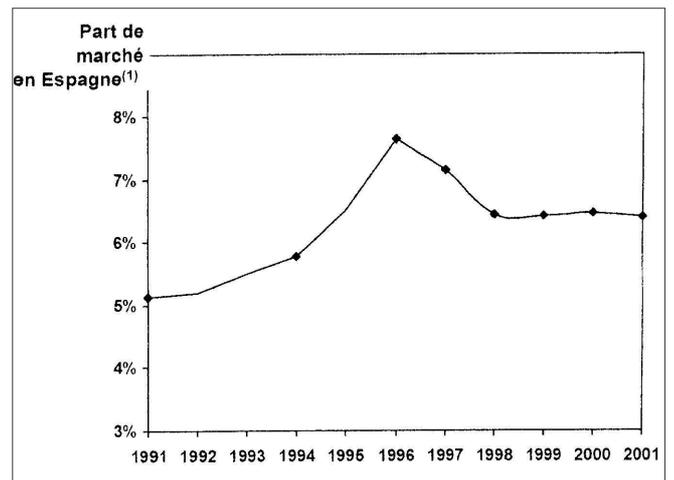


Figure 7 – Evolution des arrivées internationales à Barcelone / Total des arrivées internationales en Espagne

Sources : Ministère du Tourisme. OMT.

4) La recherche dans le domaine des activités physiques et sportives

De nombreuses fédérations, mais aussi les structures du ministère, INSEP et Ecoles Nationales, de Voile, Equitation ou Montagne développent des programmes de recherche, d'une manière générale sur la performance en sport, mais aussi sur les aspects liés à la santé du pratiquant qu'il soit de haut-niveau ou de loisir. Notamment dans les sports techniques, une recherche plus spécialisée sur les matériels ou matériaux est également entreprise, nous l'avons vu avec la Voile (ENV et FFV ou FFCK) l'escalade (ENSAM et FFME) mais cela est tout aussi vrai dans le secteur du ski, des sports aériens, etc. Sans entrer dans une étude exhaustive de ce secteur il nous a paru utile de cibler sur la politique à mettre en œuvre avec la nouvelle ANR, ainsi que sur un projet qui met en jeu des coopérations européennes dans le secteur des nouvelles technologies.

a. Une politique nationale de recherche : Proposition de labellisation d'un Programme Sport et Equipement par l'Agence Nationale de la Recherche

(Présentation réalisée par M. Victor SANCHEZ lors du CNRTAPS du 28 septembre 2006).

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) devrait lancer en 2007 un Programme Sport et Equipement transversal aux problématiques liées à ces domaines.

Les échéances à court et moyen terme concernent :

- La création d'infrastructures mutualisées pour les projets communs avec par exemple l'insertion d'industriels dans les laboratoires de recherche et inversement.
- La création d'un laboratoire commun (de type ERT) et dépendant d'un Etablissement Public et d'un groupement d'industriels.
- Le développement de plates-formes techniques utilisables par différents partenaires (industrie et recherche) dans les domaines suivants :
 - Exploration bioclimatique (dans le domaine des textiles) ;
 - Mesures embarquées (capteurs) ;

- Modélisation, simulation numérique (sur le modèle des crash-tests virtuels de l'industrie automobile) ;
- Observatoire des sports émergents, veille, prospective des nouvelles pratiques sportives ;
- Plates-formes de réalité virtuelle.

Il s'agit de mettre le sportif au cœur du développement technologique des produits ou équipements. La performance pour les athlètes, la préservation de la santé et le confort pour le grand public et les personnes âgées (seniors) sont les objectifs affichés des développements technologiques.

En termes de retombées économiques, les développements attendus de ce programme de recherche auront des conséquences directes sur le sport de masse ainsi que dans le domaine de la santé et se traduisent par exemple par une consommation moindre de médicaments et donc par des économies au niveau des organismes de santé publique.

Au-delà de la communauté de chercheurs s'intéressant aux activités physiques et aux sciences du mouvement humain, ce sont les champs de la mécanique des solides et des structures, de la tribologie, de la biomécanique, de la physiologie, des nanotechnologies, des transferts chimiques, de la médecine, de l'ergonomie, de la sociologie...qui sont concernés par l'appel d'offres lancé par l'ANR. Plus de 80 laboratoires de recherche sont susceptibles d'intégrer cette démarche qui favorisera, de par son thème, les recherches ou collaborations pluridisciplinaires. En effet, la conception de produits et de matériels sportifs ne peut être abordée par une approche mono disciplinaire dans la mesure où elle nécessite le plus souvent d'optimiser l'Interface homme-matériels (ou homme-machine), c'est-à-dire d'optimiser un système mécanique couplé à un système biologique complexe.

Il est certain qu'une telle démarche, menée par une collaboration entre les différents acteurs de la recherche en France, augmentera la visibilité du savoir-faire français en matière de recherche dans le domaine des activités physiques et sportives sur la scène internationale et par là même une mise en valeur de nos équipes de chercheurs.

b. Une recherche au niveau européen menée par une fédération : la Fédération française de randonnée pédestre : Projet WalkOnWeb.

L'idée générale de ce projet est de donner la possibilité à tout randonneur européen de préparer sa randonnée depuis chez lui, dans sa langue, partout en Europe, puis avec sa documentation ou avec un ordinateur de poche de conduire sa randonnée sur le terrain..

Trois outils informatiques ont été créés à cet effet:

- un planificateur de randonnée, outil Internet, donc accessible sur le Web, pour rechercher des randonnées clefs en main ou composer des randonnées personnalisées à partir d'itinéraires ou de chemins qui auront été introduits dans la machine, comme étant des chemins praticables, tronçons d'un réseau préétabli, balisé, ou non balisé, mais qu'un organisme fournisseur d'informations garantit,
- un assistant mobile du randonneur, ordinateur de poche, éventuellement doté d'un GPS, et d'un système de lecture de cartes pratique, occultant les détails inutiles,
- l'outil de l'auteur sous deux formes :
 - une forme sur ordinateur, fixe ou portable,

- ou sous forme d'un assistant mobile permettant à l'auteur de compléter les informations directement sur le terrain.

Ce projet co-financé par la Commission européenne regroupe notamment : un centre de recherche de l'Université de Louvain, spécialisée dans les questions de langage informatique ; un institut autrichien de recherche sur les relations hommes-machines, un institut d'étude et de recherche belge, spécialisé dans l'informatique géographique, et la FFRP qui a été choisie, pour ses compétences et sa représentativité du monde des randonneurs.

B. La place de la France à l'international

La place de la France dans les instances sportives internationales peut être améliorée.

Notre pays est lié avec une quarantaine d'Etats et de gouvernements par des accords bilatéraux de coopération dans le domaine du sport.

Ces accords sont concrétisés pour 19 de ces pays par des programmes d'échanges sur une base annuelle ou biennale, dont les objectifs sont selon le cas, l'élévation du niveau sportif, les échanges d'expériences techniques ou l'aide au développement et à la structuration du sport dans les pays en transition ou en développement.

Par ailleurs la France participe à des actions de coopération multilatérale dans le cadre des programmes de l'UNESCO, de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe. Bien évidemment elle contribue largement aux actions engagées par les structures francophones en matière sportive, Jeux de la Francophonie et CONFESJES.

Le bureau des Relations Internationales et des grands événements sportifs internationaux du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative coordonne et met en œuvre les actions auxquelles contribuent également les différentes fédérations sportives. La plupart d'entre elles, en complément de ce programme officiel, participent, dans le cadre d'accords directement négociés avec des fédérations étrangères ou au sein de leurs fédérations internationales respectives, à des programmes bi ou multilatéraux spécifiques. Nous en avons donné au cours de ce rapport plusieurs exemples émanant de fédérations sportives, mais aussi d'écoles nationales et de services extérieurs du ministère. Certains d'entre eux, et ce sera vraisemblablement de plus en plus le cas, sont menés dans le cadre de l'UE, ainsi, le programme Walk-on-Web, évoqué précédemment.

Malgré l'engagement de l'Etat et du mouvement sportif dans son ensemble, CNOSF et fédérations, il faut bien reconnaître que la place de notre pays dans les fédérations internationales n'est à la hauteur, ni des efforts consentis, ni des résultats sportifs de notre pays. Il n'y avait en 1985 que 5 présidents français de fédérations internationales, il n'en reste plus qu'un aujourd'hui à la tête de la Fédération Internationale d'Escrime. Un rapport de l'inspection générale de notre ministère analysait ce phénomène et faisait des propositions pour améliorer cette situation.

Deux mesures récentes ont été prises pour tenter de remédier à la situation. D'une part, une partie du programme national pour le développement du sport sera consacrée au renforcement du rayonnement sportif international de la France, d'autre part une réunion de concertation annuelle des correspondants en relations sportives internationales du MJSVA sera mise en place.

Le programme national de développement du sport (PNDS) lancé en janvier 2006 pour la période 2006-2008 poursuit trois objectifs : (1) développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, (2) mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions internationales, (3) renforcer le rayonnement sportif international de la France.

Ce programme est financé à hauteur de 120 millions d'euros sur 3 ans par un prélèvement complémentaire sur les recettes de la Française des Jeux et une augmentation du produit de la taxe de 5% sur les cessions de droits de diffusion télévisuelle des compétitions et manifestations sportives.

Il est prévu que 12 millions d'euros soient affectés au troisième volet du programme afin de renforcer le rayonnement sportif international de notre pays. Du point de vue opérationnel, cet effort devrait nous permettre (a) de favoriser la présence de responsables français dans les instances sportives internationales, (b) de soutenir l'organisation d'événements sportifs internationaux en France, (3) de financer des infrastructures sportives de niveau international permettant l'organisation en France des plus grandes compétitions sportives.

Par ailleurs, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a réuni dès le 14 novembre 2006 dans les locaux du comité national olympique et sportif français, à Paris, plus de 100 correspondants français en relations sportives internationales. Ces experts, gouvernementaux et non gouvernementaux, ont été regroupés pour la première fois en vue de constituer un réseau coordonné de défense des intérêts nationaux sur la scène internationale. L'échange d'informations et de bonnes pratiques, notamment sur le financement des actions internationales, a constitué le point de départ de cette journée. Les Actes de la rencontre en retraceront les échanges les plus significatifs. L'initiative est appelée à se renouveler en novembre 2007 sur des thèmes fédérateurs à caractère politique, économique et technique.

Nous évoquions dans le cours de ce rapport le rôle éminent joué par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade dans le développement de la discipline, ainsi que dans la formation de cadres et de sportifs de haut niveau étrangers. En janvier prochain, la création de la fédération internationale d'escalade est programmée, ainsi que la désignation du premier président. Un français est candidat, il sera intéressant de suivre cette élection.

La place occupée par la France à l'international reflète assez bien, nous semble-t-il, des qualités et des défauts connus. Des **qualités**, avec l'expression de *savoirs* et de *savoir faire* technologiques et innovants, ou encore avec l'invention de *services diversifiés* qui sont à la mesure de l'élévation progressive des niveaux de vie des populations, compte tenu de l'*exigence pédagogique* en matière de connaissances requises pour l'encadrement des activités sportives, *solidarité* avec les pays en développement, pour ne retenir que ces quelques éléments.

Des défauts et des **faiblesses**, sans doute, avec des stratégies d'ouverture internationale qui ne s'appuient pas suffisamment sur une capacité à "jouer collectif" dans des opérations d'envergure (équipement lourd, tourisme sportif, formation des cadres, plurifonctionnalité des schémas d'aménagement concerté à mettre en place...), avec une trop grande modestie quant aux capacités françaises dans les domaines énumérés, souvent destinés à favoriser l'émancipation économique de jeunes nations, et une certaine frilosité à admettre que l'usage international de la langue anglaise n'est jamais qu'un outil — indispensable — de communication élémentaire et pratique qui n'affaiblira jamais les valeurs propres à la francophonie.

CONCLUSION

Quel bilan provisoire pouvons-nous tirer de cette étude ? Celle-ci ne constitue pas une analyse se voulant définitive et exhaustive. Telle n'est pas, rappelons-le au besoin, la vocation du CNAPS. En revanche, les témoignages, les expériences et les discussions consignées au cours des séances de travail, de même que l'élaboration de la mise en forme du présent document nous autorisent à brosser quelques perspectives. Il s'agit évidemment d'un exercice à bien des égards exploratoire. Pour autant, celui-ci prend en considération les acquis de l'analyse proposée dans cette partie thématique du Rapport, tout en appliquant à quelques-uns des exemples étudiés la " grille de lecture " méthodologique suivante.

Nous avons retenu les deux dimensions déjà indiquées : la nécessité de tenir compte des **échelles spatiales** concernées et les modalités de **mobilisation collective** décrites.

L'éventail des échelles spatiales se décline des plus grandes (le " grand large ", évoqué dans l'introduction du thème par la Présidente du CNAPS) aux plus modestes (des échelles de proximité) en passant par l'échelle de l'Europe en construction.

À ces différents niveaux d'échelles spatiales, il paraît pertinent d'identifier des **logiques spécifiques**, des effets d'**agrégation coordonnée des compétences** et des **stratégies d'action** qui sont à l'œuvre de manière efficace. Les dimensions qui figurent en caractères gras correspondent à des **traits** caractéristiques sur lesquels repose la valorisation à l'international des savoir-faire français en matière d'activités physiques et sportives.

A. Quelques exemples de réussite à la française

Les exemples de succès français montrent le développement de collaborations nécessaires entre des secteurs différents de notre économie et de notre société.

La prise en considération d'un projet en cours de réalisation : celui d'une coopération avec la province chinoise de Sichuan dans le domaine de la montagne (*réunion CNESI du 18/10/2005*) ainsi que l'étude de la réussite du canoë kayak lors des derniers Jeux Olympiques (*valorisation du savoir-faire français : initiative de la FFCK, réunion CNESI du 06/07/2006*) ont été retenues comme exemplaires de la réussite française à l'échelle du grand international.

Deux autres illustrations permettront de compléter ce type d'approche. Nous évoquerons ainsi le cas de la voile (la course au large et les compétitions de dériveurs) (*réunion CNESI du 18/10/2006, réunion Observatoire du 23/11/2006*), compte tenu des spécificités marquant les deux types de voile mentionnés. Du point de vue de l'international de proximité, nous avons retenu les accords internationaux et les partenariats que l'UCPA (activités nautiques) (*réunion CNESI du 18/10/2006*) et la Fédération Française de Surf (*réunion Observatoire du 23/11/2006*), avec des démarches spécifiques, ont récemment engagé avec les institutions marocaines.

Enfin, au titre de la coopération qui se développe à l'échelle européenne, tout en gardant ici en mémoire l'implication de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans le Projet WalkOnWeb (*réunion CNESI du 18/10/2006*) ou encore l'important chantier d'harmonisation des diplômes et des contenus de formations (*réunion commune CNESI-Observatoire du 9/11/2006*), on indiquera l'offre de service technologique qui est en train de se confirmer, et à la demande de certains de nos pays voisins (Portugal, Hongrie...), à partir du traitement méthodologique innovant mis au point pour le récent *Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratique* (RES) réalisé par le MJSVA.

1) Un exemple de réussite du savoir-faire français à l'international : la FFCK

Le traumatisme de la sortie du slalom en canoë-kayak du programme olympique à la suite des JO de Munich en 1972, sa réintégration lors des Jeux de Barcelone, puis les menaces qui pèsent à nouveau au moment des Jeux de Sydney en 2000 expliquent la mobilisation de la France, nation leader en ce domaine avec l'Allemagne.

La FFCK met donc en place une stratégie internationale visant à former des entraîneurs étrangers de qualité et à accueillir des sportifs et des entraîneurs des nations émergentes sur le territoire français afin de les aider à progresser et assurer ainsi le maintien du slalom au programme des Jeux, en sortant du quasi monopole européen dans cette discipline, malgré le risque de ne pas demeurer la nation leader.

Dès son origine, la FFCK intègre la dimension du sport de loisir, à côté du sport de performance dans ses préoccupations et par ailleurs la plupart de ses entraîneurs des disciplines d'eau vive ont une culture d'aménageur des plans d'eau, pour faciliter la pratique. Dès la fin des années soixante ils participent à l'aménagement du cours naturel de l'Isère pour préparer les championnats du monde de Bourg Saint Maurice, puis à la création de la première rivière artificielle par système gravitaire à Vichy. A côté de ces bassins de compétition se développent comme par exemple à Besançon des « rivières artificielles » en zone urbaine orientées vers une pratique de loisir, mais permettant également la compétition, puis émerge la notion de station CKDA, comme existent des stations de ski, ou de montagne.

Les liens tissés avec EDF, indispensable pour les « lâchers d'eau » lors des compétitions, amènent progressivement à un partenariat institutionnalisé. EDF y trouve une valorisation d'un savoir-faire hydraulique unique, des solutions à proposer aux collectivités avec lesquelles elle travaille, mais aussi une image à la fois sportive et dans la ligne du développement durable actuellement prôné, ainsi qu'un moyen d'ouverture pour la conquête de nouveaux marchés dans la production et le transport de l'énergie.

La société « Hydrostadium » est créée, elle a aujourd'hui pour directeur un ancien champion du monde de canoë-kayak. Ce partenariat débouche sur des innovations, concept de la rivière en U, modélisation hydraulique, pompage et systèmes mixtes, tapis roulants etc., et sur une présence au niveau international sur tous les projets concernant les équipements artificiels liés à une candidature olympique.

Cette société a réalisé les rivières artificielles pour les JO de Sydney et Athènes, c'est également elle qui prépare celle des prochains Jeux de Pékin. On peut également noter dans la suite de cette réalisation, un programme chinois de construction d'une vingtaine de stades d'eau vive en milieu urbain et d'aménagements de parcours naturels, dans lesquels la France peut espérer avoir un rôle à jouer.

Aussi bien à Sydney qu'à Pékin, ce succès est dû à une action construite et concertée, où le savoir-faire français est présent partout :

- La France est la nation leader du slalom, elle aide le pays d'accueil (Australie ou Chine) dans la préparation et la compétitivité de son équipe nationale, par l'exportation d'entraîneurs français.
- Le secteur économique, EDF par sa filiale Hydrostadium assure la conception et la réalisation du stade d'eau vive.
- La FFCK aide sur l'aménagement du parcours, la direction et la gestion des épreuves grâce à un logiciel de course spécifique.
- Par l'intermédiaire de FR3 Rhône-Alpes, elle assiste également le pays sur les prises d'image pour ce sport.

S'il ne peut être totalement reproductible, ce schéma nous donne cependant les bases de ce que pourrait être une politique construite de valorisation du savoir-faire français à l'étranger.

2) Création de stations de ski et de montagne en Chine : l'Institut franco-chinois de la montagne, une coopération décentralisée Alpes - Sichuan

□ L'objectif de la coopération Alpes – Sichuan :

Il est de créer en Chine, à Chengdu, chef lieu de la province du Sichuan, une ambassade de nos savoir-faire en matière d'aménagement et de développement par les activités sportives de la montagne (ski, escalade et alpinisme, mais aussi canoë-kayak, randonnée pédestre, équestre, sports aériens, etc.). Elle sera à la fois, un portail pour améliorer les retombées économiques du tourisme chinois pour notre pays et pénétrer ce marché en construction, ainsi qu'un outil pour accompagner, le développement rural et montagnard du Sichuan et du bassin Sud-ouest du pays en y ajoutant la plus value France, et faire de Chengdu la « capitale montagne » de la Chine.

Par ce relais permanent, la France et les Alpes devraient pouvoir devenir partenaires de la « politique nouvelle chinoise pour le développement » avec des retombées notamment économiques, d'image et d'influence.

Le 11ème Plan Quinquennal (2006-2010) du Gouvernement de Pékin vise en effet à un développement économique et social prioritaire pour les régions intérieures rurales, campagnardes et montagnardes (réduction des inégalités, ralentissement de l'exode des paysans vers les villes...). Le bassin sud-ouest (plus de 200M d'habitants) en particulier profitera de cette nouvelle politique et bénéficiera de moyens importants publics et privés pour se développer à grande échelle dans les 10 ans à venir.

Le Sichuan a un gros potentiel en terme d'aménagement touristique et de valorisation de zones montagneuses et campagnardes avec des patrimoines naturels et culturels très riches, et le marché deviendra rapidement concurrentiel. Les Autrichiens sont déjà actifs, ils viennent de remporter un marché pour l'implantation de remontées mécaniques face à la société française Pomagalski.. Le Sichuan est au carrefour de ce bassin sud ouest, avec la ville chef lieu de Chengdu (13M d'habitants) et à 300 km de l'une des plus grandes villes du monde et la 4ème de Chine, Chongqing (30M d'habitants).

Les recettes en provenance du tourisme ont triplé dans le Sichuan en 5 ans, et le chiffre d'affaire global du secteur pourrait dépasser 100 milliards de yuan en 2006 soit 9,8% du PIB de la province. 360 000 personnes travaillent dans le secteur du tourisme soit 20% du secteur tertiaire. Par ailleurs on estime que la Chine pourrait devenir N°1 mondial pour l'accueil des touristes d'ici 2010.

Le marché intérieur se développe : en 2004 il y a eu 1,102 milliards de voyageurs chinois en Chine, et en 2005, 4 millions auraient goûté au « ski » contre 2 millions en 2003

Le CA de Décathlon, installé en Chine depuis 2003, est révélateur du potentiel, il est déjà supérieur au chiffre d'affaire en France.

Le marché touristique chinois devient émetteur, l'OMT estime que 49 millions de Chinois voyageront autour de la planète en 2008, 100 millions en 2015 (OMT). L'objectif du projet est donc d'orienter une partie de cette clientèle vers la découverte des Alpes et de la pratique du ski et des sports de montagne dans cette région.

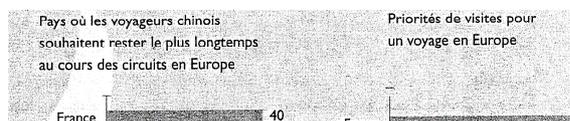


Figure 10 – Les souhaits des touristes chinois en matière de pays visités en Europe

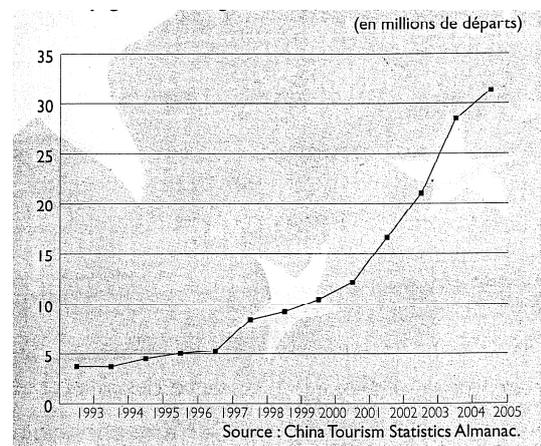


Figure 9 – Les voyages à l'étranger des Chinois

□ Les 2 premiers objectifs de l'Institut Franco-chinois de la montagne sont de créer les conditions pour implanter une « station pilote » quatre saisons, haut de gamme (il n'en existe pas encore en Chine), avec un rayonnement national et avec l'apport financier d'investisseurs. Cette vitrine de notre industrie touristique et sportive de la montagne sera une plate forme de promotion du Sichuan et des Alpes, et un modèle à reproduire ailleurs. L'Institut devra :

- préparer le terrain pour les bureaux d'études et les investisseurs ;
- organiser l'apport des savoir faire périphériques : formations aux métiers, gestion, accueil, aménagements de sites toutes activités.

Mais également de participer au développement d'un éco-tourisme campagnard et des activités dans les espaces naturels notamment en périphérie de Chengdu, et d'accompagner des projets de développement rural par un tourisme plus doux et diffus, à l'exemple du développement du tourisme rural en France.

Ce deuxième exemple d'un projet de coopération décentralisée entre provinces françaises et chinoises conforte les axes déterminés précédemment et **met en évidence l'importance d'un savoir-faire français aux frontières du sport et du tourisme, lié à l'utilisation des activités de pleine nature comme moyen de revitalisation de l'espace rural.**

3) Les compétences françaises dans le domaine de la voile. Atouts et fragilités

La voile constitue un cas intéressant pour illustrer la problématique de la valorisation des savoir-faire français à l'international. Si l'on considère la course au large (grands monocoques et grands multicoques), la France semble en mesure de **mobiliser les ressources adéquates**. En revanche, la préparation de la *Coupe de l'America* nécessiterait une mobilisation budgétaire exceptionnelle permettant d'agrèger en un partenariat dense les compétences indispensables : économiques, industrielles, recherche, cellule technique, équipage, etc. ("Gagner la Coupe de l'America, c'est dix ans de recherches et d'avance technologique").

La France possède une excellente image internationale dans la course au large (monocoques et multicoques). Elle est capable d'organiser de **grandes compétitions transatlantiques** médiatisées. Elle possède des skippers réputés. La **construction de bateaux innovants** sur différents sites maritimes mobilise des partenariats efficaces, avec le soutien des villes et des Régions. Un **centre de formation** a été mis en place à Port La Forêt, en Bretagne. Certes cette conception de la compétition n'est pas nécessairement partagée par d'autres nations à vocation maritime. Pour autant, ces savoir-faire se traduisent par une **position économique avantageuse** si l'on considère les ventes de bateaux. Voiliers monocoques 9-12 m : 486 unités livrées en métropole (+ 8 en DOM-TOM), auxquels viennent s'ajouter 1 597 unités à l'exportation (741 dans la zone Euro hors France et 856 hors zone Euro), soit un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros HT à l'exportation. Des tendances analogues s'observent pour les multicoques 9-12 m ou pour les monocoques et multicoques 12-24 m. (source : *Le nautisme en France. Enquête annuelle de branche 2005*, exploitation mai 2006).

Pour la **voile olympique**, la FFV et l'ENV sont à même de former d'excellents compétiteurs ou encore, en ce qui concerne la fédération et les clubs, de développer la voile de plaisance et de loisir. L'**offre de formation** pour l'encadrement de la voile est de grande qualité. Cependant, la compétition internationale est marquée par une **forte concurrence**. Le partenariat ENV, FFV et MJSVA est "un relationnel à construire en fonction de ce contexte". "La combinaison de savoir-faire est indispensable, reliant formations et applications industrielles". L'ENV accueille des équipages étrangers (Émirats arabes, Afrique du Nord, Pologne...) et va former des cadres à l'étranger (Algérie, Maroc...). Toutefois, "il y a des secteurs qui se prêtent mal à la coopération internationale, comme le haut niveau ou les rendez-vous olympiques".

Il est vrai aussi que la France n'occupe plus, à ce jour, la position très avantageuse qui fut la sienne quelques décennies auparavant, y compris dans les **instances fédérales internationales**. Les nations sont aujourd'hui plus nombreuses à afficher des ambitions dans ce sport. Les grandes compétitions (championnats du monde, Jeux olympiques) ne sont pratiquement plus disputées (11 séries olympiques, par exemple) sur des dériveurs conçus en France. Cette situation n'est pas sans incidence sur le **marché** des voiliers de ce type. Si les dériveurs sportifs multicoques se vendent autant en France (703 unités vendues en 2005) qu'à l'étranger (776 unités vendues, soit 4,2 millions d'euros HT à l'exportation), les ventes de

dériveurs sportifs monocoques semblent refléter une perte d'influence française à l'échelle internationale : pour 175 unités vendues en Métropole (et aucune dans les DOM-TOM !), seulement 45 ont été vendues en Europe zone Euro et 61 hors zone euro (source : *ibidem*).

En résumé, la voile, examinée dans ses diverses composantes de pratique, montre assez bien, nous semble-t-il, comment différents facteurs opèrent de façon interdépendante, à l'échelle internationale.

4) La France de la glisse en partenariat avec le Maroc. Contribuer à une politique de développement des territoires

L'UCPA est engagé dans une logique de coopération diversifiée, autour des activités de pleine nature, dans plusieurs pays dont le Maroc. Les activités nautiques, à l'exemple du surf, sont un support privilégié. La **formation à l'encadrement** de la pratique s'inscrit dans la perspective de la **création d'emplois** et du **développement local**, associant **tourisme**, loisirs et sport.

La Fédération Française de Surf est également présente au Maroc, compte tenu de la qualité des sites du littoral atlantique propice à la pratique de ce sport. " Le Maroc offre un réel élément de différenciation par rapport aux autres pays du bassin méditerranéen ". La FFS s'est engagée dans la formation de jeunes Marocains à l'encadrement local du surf, au sein de la Fédération Royale Marocaine de Surf, y compris pour développer l'offre touristique. " Les Marocains diplômés cherchent à s'expatrier. Ils ne renvoient pas **localement** leur expertise et leur compétence ". La FFS apporte également son soutien à l'émergence de quelques surfeurs de **haut niveau** qui défendront bientôt les couleurs du Maroc dans les compétitions internationales.

À terme, si ce type d'activité nautique est susceptible de contribuer à l'amélioration de **l'attractivité touristique** du Maroc, d'autres services (hébergement, restauration, loisirs, transports...) seront à structurer. Dans le domaine de l'aménagement pluri-fonctionnel des territoires, la France possède une compétence reconnue. Si la solidarité par la francophonie peut être un atout supplémentaire dans cette dynamique de **développement territorial**, il est non moins certain que des pays anglophones acquis au surf s'intéressent eux aussi au Maroc... Il paraît indispensable que les initiatives et collaborations françaises agissent de concert pour apporter le meilleur de leur savoir-faire à la politique de développement des territoires et des régions voulue par le Maroc et les institutions marocaines.

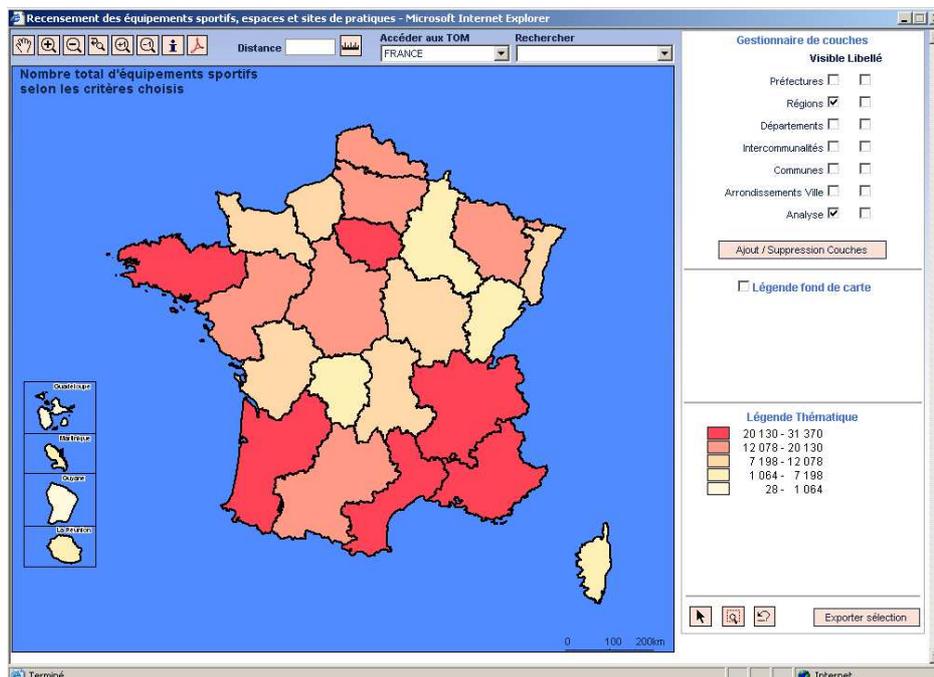
5) PETZL : De la pratique de la spéléologie à une ouverture sur le marché des équipements de sécurité :

Fernand Petzl pratique la spéléologie. dans les années 30, les explorations sont difficiles, avec un matériel spécifique inexistant. Il devient rapidement concepteur de nombreux accessoires qui vont contribuer à faciliter grandement les techniques de progression dans le milieu souterrain (échelles métalliques) il perfectionne les systèmes de descendeur et de bloqueur sur corde de Bruno Dressler. Dans les années 70 naît la société « PETZL », dans un petit atelier près de Grenoble. , elle dépasse rapidement le seul domaine de la spéléologie pour s'étendre à tous les secteurs dans lesquels les technologies développées pour la progression sur cordes et surtout la sécurité peuvent être utiles (alpinisme, canyoning, escalade, cascade, glacier, spéléologie, via ferrata) et dans les domaines professionnels des travaux en hauteur et du secours en milieu difficile (élagage, charpente et couverture, pylônes et antennes, structures pour événements, auto évacuation, espaces confinés, remontées mécaniques,

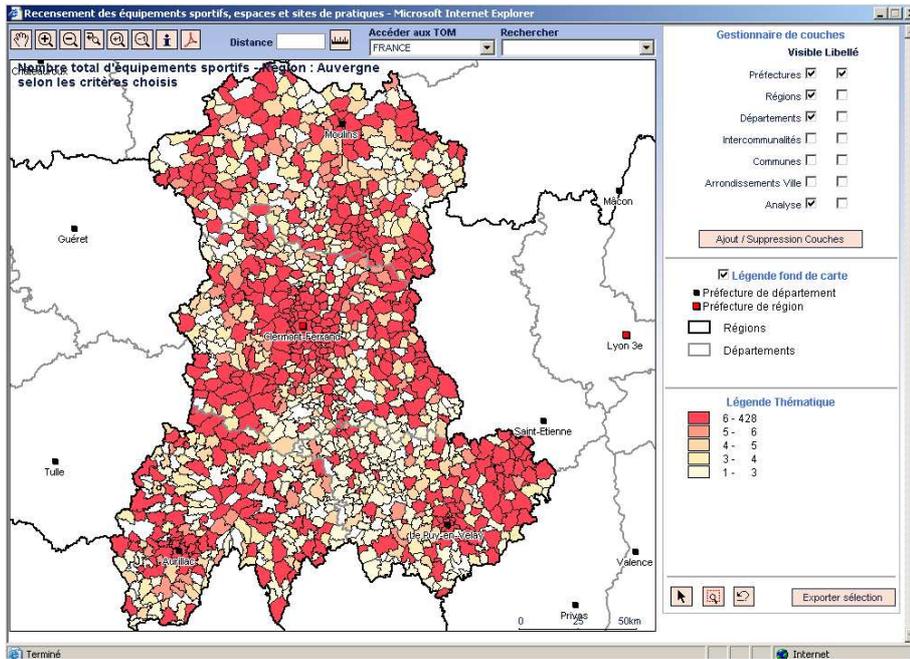
sapeurs-pompiers). A titre d'exemple, Petzl va équiper les 12.000 pompiers de la ville New York d'un système d'évacuation par les fenêtres.

PETZL est devenu un des leaders mondiaux du secteur, elle est diffusée dans plus de 55 pays. Elle emploie aujourd'hui 350 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 75 M€, dont 80 % à l'export en volume.

6) Le Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) en France. Innovation dans la démarche et maîtrise d'un outil de pilotage



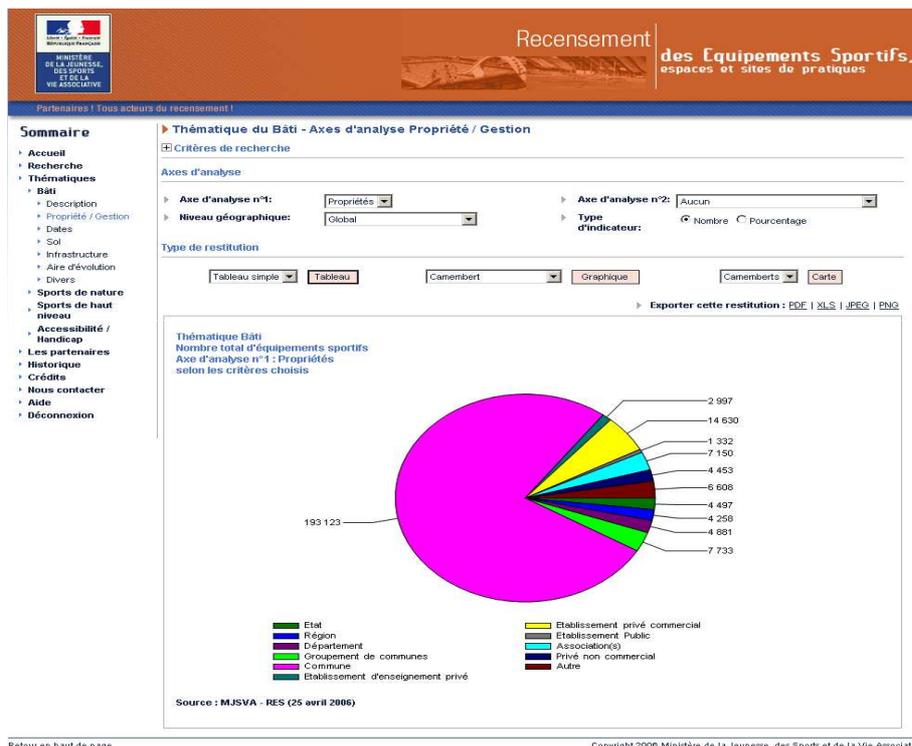
Mener en un temps record le recensement de plus de 319 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques pour mettre à disposition les données intéressantes pour les responsables du développement du sport. Ce défi a été accompli par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. A l'origine du projet ? La méconnaissance du patrimoine français de ces équipements et l'hétérogénéité des données les caractérisant. Mené sur les 36 806 communes de France, Outre-mer compris, le RES a pris en compte les préconisations du rapport établi par le Sénateur Pierre Martin en octobre 2003. Il est le fruit d'une opération initiée en août 2004 ; la collecte des données a été achevée à fin décembre 2005.



Le RES, qu'est ce que c'est ?

C'est une démarche, lancée en août 2004, de recensement, sur l'ensemble du territoire français (métropolitain et d'outre-mer), de tous les équipements, espaces et sites de pratiques qui sont à la fois :

- en service ;
- publics ou privés ;
- ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux.



Chaque équipement est défini de façon homogène, où qu'il soit sur le territoire, par près de 100 variables obligatoires (type de propriétaires, caractéristiques techniques, etc.) et 40 variables optionnelles (laissées à l'appréciation des régions). L'ensemble des fiches du RES sont saisies, par les services du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) sur une même base de donnée hébergée au ministère. Toute nouvelle donnée saisie apparaît dès le lendemain sur les fiches, tableaux, cartes et graphiques de son outil d'exploitation en ligne sur Internet.

Les objectifs du RES :

Pallier l'insuffisance et le manque de fiabilité des informations concernant les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ;
 disposer d'une connaissance affirmée des réalités ;
 percevoir les inégalités territoriales dans la répartition des équipements ;
 permettre un accord sur les réalités constatées et dresser des diagnostics partagés.

Partenaires ! Tous acteurs du recensement !

Sommaire

- Accueil
- Recherche
- Thématiques
- Les partenaires
- Historique
- Crédits
- Nous contacter
- Aide
- Déconnexion

Recherche d'équipements

Critères de recherche

Type de restitution

Niveau géographique: Détails par communes

Type d'indicateur: Nombre Pourcentage

Liste Tableau Dégradés Carte

Résultats 1 - 10 sur 170 fiches équipement trouvées :

Nom	Dpt	Commune	Type d'équipement	Installation
COURTS DE TENNIS	Haute-Savoie	Saint-Jeoire	Court de tennis - Court de tennis	COURTS DE TENNIS
TENNIS COUVERTS	Haute-Savoie	Archamps	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS COUVERTS
TENNIS DE PASSY	Haute-Savoie	Passy	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS DE PASSY
TENNIS DES CARRIERES	Haute-Savoie	Monnetier-Mornex	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS DES CARRIERES
TENNIS DES DRONIERES	Haute-Savoie	Cruselles	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS DES DRONIERES
TENNIS D'TREMBIERES	Haute-Savoie	Étrembières	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS D'TREMBIERES
TENNIS MUNICIPALX	Haute-Savoie	Beaumont	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS MUNICIPALX
TERRAINS DE TENNIS DE VERCHAIX	Haute-Savoie	Verchaix	Court de tennis - Court de tennis	TERRAINS DE TENNIS DE VERCHAIX
BULLE	Haute-Savoie	Saint-Julien-en-Genevois	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS DU CHEMIN DU LOUP
CLUB HOUSE DE TENNIS	Haute-Savoie	Abondance	Court de tennis - Court de tennis	TENNIS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ...

Retour en haut de page

Copyright 2006 Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Quel(s) accès aux données du RES ?

Aujourd'hui, les millions de données collectées sont entièrement consultables via un site Internet d'exploitation permettant d'accéder aux fiches descriptives de chaque équipement, à des tableaux synthétiques, à des graphiques, à des représentations cartographiques à tous les échelons territoriaux (national / régional / départemental / inter-communal/communal).

Cet outil permet de rechercher, spatialiser, analyser les équipements sportifs présents sur un territoire. Un site réservé aux collectivités territoriales a été spécialement développé. Ce site est accessible sur le www.res.jeunesse-sports.gouv.fr.

Quelle(s) finalités pour les acteurs ?

- Obtenir un ensemble de recommandations permettant de guider les choix politiques ;
- Positionner les équipements dans leur environnement socio-sportif ;
- Identifier des territoires d'intervention prioritaires ;
- Avoir la possibilité de construire « ses » indicateurs.

Partenaires ! Tous acteurs du recensement !

Sommaire

- » Accueil
- » Recherche
- » Thématiques
- » Les partenaires
- » Historique
- » Crédits
- » Nous contacter
- » Aide
- » Déconnexion

Recherche d'équipements

Critères de recherche

Type de restitution

Niveau géographique: Détails par intercommunalités

Type d'indicateur: Nombre Pourcentage

Liste Tableau Dégradés Carte

Exporter cette restitution : PDF | XLS | CSV

Nombre total d'équipements sportifs - Département : Corse-du-Sud
selon les critères choisis

	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Population
CA du Pays Ajaccien	23	60,53 %	63 707
CC de la Côte des Nacres	7	18,42 %	2 455
CC de la Haute Vallée de la Gravona	2	5,26 %	1 673
CC de la Vallée du Prunelli	2	5,26 %	5 465
CC de l'Alta Rocca	3	7,89 %	4 430
CC du Taravu	1	2,63 %	2 182
TOTAL	38	100,00 %	79 912

Source : MJSVA - RES (25 avril 2006)

L'expertise développée par les services du MJSVA aux plans stratégique, méthodologique et technique peut aujourd'hui faire l'objet d'échanges avec d'autres pays, notamment Européens. Les gouvernements du Portugal et du Québec ont ainsi récemment pris de premiers contacts avec le MJSVA (Direction des sports) pour se renseigner sur la démarche définie. Pour faciliter ces échanges, le MJSVA a inscrit cette thématique dans les protocoles d'accords bilatéraux. Une plaquette de présentation du RES, en version anglaise, sera disponible dès début 2007 auprès des services du MJSVA.

B. Les propositions

Mieux connaître nos forces :

1. Mieux connaître le poids économique du sport, dans notre pays et au niveau de l'Union Européenne, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés en la matière par des spécialistes français reconnus comme le Professeur Wladimir Andreff. Ces travaux sont considérés comme un modèle qui peut être exportable. Dans certains pays, on a préconisé la création de comptes satellites (cf. Belgique) pour mesurer l'apport économique du sport.
2. Identifier les sports ou disciplines dans lesquelles la France est l'une des nations leader, qu'il s'agisse des résultats sportifs de haute compétition ou d'une reconnaissance internationale pour le sport de masse (exemple : le Marathon de Paris). Aider les fédérations qui ont une politique internationale déjà structurée, à la formaliser et à la réaliser.
3. Evaluer notamment avec les organisations professionnelles dont la FIFAS le poids économique des sports ou disciplines les plus porteurs, et recenser les nouveaux secteurs économiques susceptibles d'être concernés (exemple : le succès du matériel de surf).

Les sports de nature : un priorité certaine :

4. Insister sur les sports de nature qui paraissent très prometteurs parce que la France est le premier pays mondial de tourisme et parce que l'allongement de la durée de la vie et l'organisation actuelle du travail et du temps font de ces sports un énorme marché potentiel en France et en Europe. On a constaté aussi la diversification des produits et équipements attachés à ces sports. Beaucoup de PME y sont représentées. Le sujet mérite d'être exploré en profondeur. Le lien entre sports de nature et environnement est important. Or, l'environnement constitue aujourd'hui un des sujets majeurs en France et en Europe pour la recherche et les créations d'entreprises. De même que pour le projet de JO à Paris, il avait été préconisé de valoriser l'environnement et le développement durable, de même nous pourrions associer les entreprises oeuvrant dans le domaine des énergies nouvelles, de l'eau pour ne citer qu'elles, à la promotion des sports de nature y compris à l'international.

L'Europe : chercher une concurrence plus équitable :

5. Renforcer le prospect européen en permettant par exemple un prolongement du projet « Walk On Web » qui favorise le développement des sports de nature et en appuyant l'ingénierie de diplômés européens qui régularaient la concurrence parfois très inégalitaire quant aux exigences de savoir-faire, concurrence à laquelle se livrent les pays et les acteurs économiques aujourd'hui.

Le grand international : les vitrines possibles :

6. Pour le grand international, appuyer les efforts des entreprises qui cherchent à obtenir des marchés ou tout du moins à être visibles dans les grandes compétitions internationales : Jeux Olympiques, Championnats du Monde. Et utiliser le mieux possible les vitrines internationales que représentent les grandes manifestations organisées dans notre pays (exemples pour 2007 : Coupe du Monde de Rugby et Championnat du Monde de Handball Féminin et plus tard éventuellement les Universiades...).

La France comme premier tremplin :

7. Il serait judicieux que les principales régions françaises qui ont des **pôles de compétitivité** soient candidates pour l'organisation de grandes manifestations sportives internationales dans les 10 ans qui viennent. Il faut en effet des locomotives pour les entreprises. Une mobilisation de ces régions devrait être faite avec le concours du mouvement sportif et des administrations compétentes pour des championnats européens, coupes du monde... Ce sont de bons arguments pour réunir la communauté économique, la recherche et pour valoriser les universités comme les fédérations sportives nationales.
8. Encourager le **nouveau pôle de compétitivité Sports et Loisirs** qui développe une logique de réseaux et le relier le mieux possible aux autres pôles qui travaillent pour certains d'entre eux sur des sujets connexes : exemples : la glisse, les matériaux, la simulation, l'imagerie, les textiles intelligents, les matériels et équipements pour personnes handicapées, l'alimentation et la diététique. Cette démarche pourrait être encouragée par l'Agence Nationale pour la Recherche qui veut épauler des programmes bien ciblés réunissant une pluralité de centres de recherche et d'entreprises.

9. **Créer une coordination entre les structures dont le rôle est d'assurer une veille des marchés, et une promotion des entreprises ou des régions françaises** (UBI France, syndicats ou associations spécialisés : FIN, FIFAS, France Neige International, etc.) et les fédérations sportives identifiées au point 2, permettant une valorisation réciproque de leurs savoir-faire. Une structure chargée de cette coordination doit assurer le respect des identités et la mise en communs de certains moyens. Le CNAPS contribuera à cette démarche.

BILAN D'ACTIVITES DU CNAPS
ANNEE 2005-2006

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs la synthèse de l'ensemble des comptes rendus des séances du CNAPS et de ses Comités et Commissions, par le biais d'un site qui leur sera bientôt accessible (<http://www.cnaps.fr>), ou sur simple demande auprès du CNAPS.

1) FONCTIONNEMENT ET BUDGET

Le secrétariat du CNAPS est composé de 5 personnes dont les salaires sont pris en charge par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative :

- Le Secrétaire général : agent de catégorie A ;
- L'adjoint au secrétaire général : agent contractuel de catégorie A ;
- La secrétaire particulière de la Présidente : agent vacataire ;
- 2 secrétaires administratives de catégorie B et C ;
- Un stagiaire a apporté son soutien durant 4 mois pour la préparation du colloque scientifique.

Le ministère fournit également au CNAPS les moyens matériels lui permettant de fonctionner d'une manière tout à fait satisfaisante.

C'est ainsi que le CNAPS a déménagé depuis le 10 avril 2007 dans six nouveaux bureaux très fonctionnels, dont un bureau de passage très apprécié des présidents de comités et commissions lors de leurs déplacements de travail au siège, situés 64-68 rue du Dessous des Berges à quelques mètres du ministère, ce qui permet aux agents de bénéficier de l'ensemble des services communs offerts par celui-ci.

Sur le plan financier, le tableau ci-dessous retrace les dépenses directes, imputées sur les crédits du « programme Sport », induites par le fonctionnement du CNAPS à l'exclusion des salaires, loyers et charges qui sont prises directement en compte par le MJSVA.

Année 2006	Frais de déplacement CNAPS	8505,69 €
	Frais de déplacement comités et commissions	13330,42 €
	Frais d'organisation des réunions	6025,11 €
	Séminaire 2007	600,00 €
	Divers	105,20
TOTAL		28567,02 €

Le CNAPS remercie le ministre, la directrice des sports et le directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale, ainsi que leurs services pour le soutien permanent qu'ils lui apportent afin de permettre son bon fonctionnement.

2) LES ASSEMBLEES PLENIERES DU CNAPS

A. Assemblée plénière du 1^{er} septembre 2005

La Présidente honorée de la confiance qui lui a été faite par le Ministre félicite tous ceux qui l'ont aidée à mener à bien cette mission. Le CNAPS a su apporter des idées nouvelles et trouver sa place.

1) Des points sur le fonctionnement du CNAPS méritent d'être soulignés :

- le CNAPS est un atout précieux pour le ministère ;
- Le travail réalisé sur la formation est reconnu ;
- La Commission des normes a vu ses pouvoirs élargis ;
- Les Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) se développent sur tout le territoire ;
- Le comité de la Recherche a organisé deux séminaires internationaux sur la physiologie de l'effort, et le sport facteur de santé publique et d'intégration ;
- La mandature précédente a démontré l'efficacité du CNAPS, pour le CNOSF l'examen des textes, les propositions faites ont constitué une avancée considérable.

2) Les perspectives sont très motivantes

Les questions sportives doivent s'adapter aux priorités générales de notre pays, l'emploi, la territorialisation et la décentralisation. Les pôles de compétitivité débouche l'aménagement du territoire et le positionnement international au plan industriel et économique de notre pays. Le sport ne peut pas rester indifférent à cette évolution.

L'Europe du sport est à créer, les sujets ne manquent pas : éducation par le sport, santé publique (l'obésité des jeunes, le vieillissement de la population ...).

Le CNAPS est un laboratoire d'idées et un système d'ingénierie de projets

Le CNOSF estime que la mandature précédente a démontré l'efficacité de cette institution : l'examen des textes, les propositions faites ont constitué une avancée considérable.

3) Rapport d'activité des Commissions et Comités

- **La Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Normes des Equipements Sportifs** est un espace de dialogue entre le mouvement sportif et les collectivités locales, un point de passage obligé et un outil de réflexion sur les politiques d'aménagement sportif dans lequel le mouvement sportif devient l'expert des collectivités locales pour l'adaptation des équipements sportifs à l'évolution des pratiques.
- **La Commission du suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport** fournit une information argumentée et une analyse parfois critique sur les données disponibles en matière d'activité physique, de pratique sportive et de métiers de sport.
- **Le CNESI** a rendu des conclusions qui ont permis la mise en place des CDESI (Comité Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires. La difficulté, mais aussi l'intérêt, réside dans le fait de réunir les acteurs de l'environnement, de l'économie, et les élus locaux sur les problématiques foncières, sportives. L'action pertinente ne s'arrête pas aux limites communales, départementales et régionales. Une réflexion est à engager sur la façon de créer des liens entre les différents sites, et espaces naturels.
- **le Comité Recherche (CNRTAPS)** souhaite constituer un réseau européen de la recherche en sport. Au plan national, il pourrait y avoir coïncidence entre les pôles d'excellence économique et les pôles d'excellence sportive. Les thèmes soutenus par la Commission européenne sont:
 1. les méthodes pédagogiques d'intégration et d'insertion ;
 2. les thématiques de santé publique ;
 3. l'environnement et les sports de nature dans cette dimension.

4) Examen du règlement intérieur et composition des comités et commissions

Le règlement intérieur est adopté ainsi que la délégation de signature. Les désignations dans les différents comités et commissions sont proclamés en séance.

5) Réflexion sur l'emploi

La plupart des Etats européens s'interrogent sur l'adéquation emploi-formation. Le secteur sport se caractérise par un nombre important d'associations employeuses (37 500), qui sont des «très petites entreprises» avec un nombre de salariés limités (1 ou 2). 182000 emplois correspondant environ à 63500 équivalents temps plein sont recensés

Le ministère est présent sur l'accompagnement des employeurs dans la création des emplois aidés., et la professionnalisation de l'encadrement, qu'il s'agisse de professionnels ou de bénévoles Il privilégie les approches territoriales et celles visant la valorisation des nouvelles formes d'emplois, mutualisation des emplois ou partage des salariés entre plusieurs employeurs.

Il faut considérer aussi les croisements qui existent entre l'emploi dans le secteur associatif et dans le secteur marchand, voire dans la fonction publique territoriale où il émerge. Les approches développées impliquent des croisements importants et la nécessité pour le ministère d'une réponse globale.

Un effort est fait auprès du secteur associatif pour le développement des contrats aidés figurant dans le plan de cohésion sociale qui prévoit un objectif national de 210 000 embauches

en contrats aidés d'ici fin décembre 2005, 350 000 embauches d'ici le 1^{er} trimestre 2006.. Un accord-cadre dans le secteur sportif est en cours de négociation, il concerne :

- Le contrat d'avenir destiné aux bénéficiaires des minima sociaux.
- Le contrat d'accompagnement destiné à toute personne en situation de difficulté d'insertion sociale ou professionnelle – sans référence aux minima sociaux ni au niveau de formation
- Les autres niveaux de prise en charge sont définis par les Préfets de région, les mesures étant complètement déconcentrées.

En conclusion: 3 questions apparaissent essentielles pour l'emploi :

1. Quel est le potentiel de développement de l'emploi dans le secteur ?
2. Quelles sont les capacités de création d'emplois permettant à un professionnel de vivre de son activité ?
3. Comment professionnaliser ce secteur sans fragiliser le modèle associatif ?

B. Assemblée plénière du 21 juin 2006

La Présidente rappelle que la loi prévoit que le CNAPS se réunisse en séance plénière deux fois par an et présente les travaux des commissions.

1) Délégations permanentes :

Elle s'est réunie 4 fois depuis l'assemblée plénière du CNAPS du 1^{er} septembre 2005, sur des textes relatifs à la création du CNDS, sur le recensement des équipements sportifs et sur les pouvoirs des fédérations en matière de règlements applicables aux équipements sportifs.

2) Commission de suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport :

La thématique du rapport 2006 est: « La valorisation à l'international du savoir-faire français en matière d'activités physiques et sportives », un comité de pilotage est créé pour sa rédaction. Il ne peut s'agir d'un travail exhaustif et la dimension européenne et internationale sera privilégiée. Le CNAPS pourra compter sur le soutien du ministère pour ces travaux.

3) Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires (CNESI) :

Le rapport remis au Ministre le 25 avril 2006 est présenté, l'idée forte qui ressort des travaux est la généralisation pour le sport d'une politique de développement durable et de citoyenneté, l'objectif est de donner au CNESI un rôle de mise en place d'un système de veille et d'animation sur la thématique des sports de nature.

4) Comité National de la Recherche et de la Technologie en Activités Physiques et Sportives (CNRTAPS) :

Le CNAPS, en partenariat avec l'Université Libre de Bruxelles et avec le parrainage de la Commission Européenne, organisera son 3^{ème} séminaire international les 8, 9 et 10 février 2007 à Bruxelles. La thématique portera sur : « **Les activités physiques et sportives et la lutte contre les maladies liées à la sédentarité et au vieillissement** ».

5) Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs :

La commission a été associée aux travaux de la mission d'évaluation et de contrôle des coûts diligentée par le Parlement, au recensement des équipements sportifs (RES) mené par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et à la mise en place du guide méthodologique ;

6) Questions diverses :

Compte-tenu de l'importance du sujet de séminaire la représentation parlementaire sera largement assurée, notamment via le parrainage de la Commission Européenne et la liaison établie avec la Présidente du Sénat Belge. Par ailleurs une invitation sera adressée à tous les parlementaires et les conclusions leur seront communiquées.

3) LES TRAVAUX DE LA DELEGATION PERMANENTE DU CNAPS

Le Conseil National des Activités Physiques et Sportives a reçu, de par la loi, la mission d'examiner en amont les projets de lois et de décrets relatifs au sport. Au cours de ses réunions le CNAPS en débat avec la participation des autorités administratives, du Mouvement Sportif, des élus, des entreprises, des organisations syndicales et patronales... Cette diversité permet d'avoir, sur les textes présentés, une approche pluridisciplinaire. A chaque fois, un avis motivé est rendu et transmis au Conseil d'Etat.

Ces réunions ont pour utilité principale de servir « de banc d'essai » aux pouvoirs publics et à la représentation parlementaire. En effet, le regard qui est porté sur les textes permet de repérer quelquefois des incohérences et des erreurs, de corriger certaines rédactions, d'apporter des amendements de fond. Bien que le rôle du CNAPS soit consultatif ses avis sont régulièrement suivis d'effet.

Dans un souci de rapidité, le CNAPS est généralement saisi le plus tôt possible, afin de ne pas alourdir la procédure législative et réglementaire. C'est pourquoi il tient des réunions régulières pour examiner de nombreux textes. Le rythme est pratiquement d'une séance tous les mois et demi. Du 21 septembre 2005 au 30 novembre 2006, huit réunions ont été organisées pour examiner vingt textes, dont deux projets de lois.

1) Objectifs et rythme des Délégations Permanentes

a. Principaux sujets traités :

Le sport reflète les grandes évolutions de la société. C'est pourquoi le législateur et les pouvoirs publics sont attentifs à intégrer de nouvelles règles qui améliorent la prise en compte de la **sécurité** et de la **santé** des sportifs.

Le sport a aussi fait l'objet d'une **organisation particulière de ses financements et d'un recensement de ses équipements**, dont on trouvera, dans les textes, les applications.

La formation sportive est à l'origine de **diplômes** et de **validation des acquis**. Chaque année, plusieurs textes y sont consacrés.

Enfin, la constitution française, qui fait **la part de la loi et celle du règlement**, entraîne des précisions juridiques sur ce qui revient à l'une et à l'autre. Des codifications ont lieu chaque année et la part du règlement a tendance à augmenter, suivant en cela les avis du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat qui considèrent que la loi doit se consacrer à l'essentiel. Dans ces conditions, le CNAPS a du aussi examiner des textes qui portent sur l'organisation juridique du sport.

Les huit Délégations Permanentes ont reflété ces priorités.

La moitié des textes examinés sont relatifs à la sécurité, à la lutte antidopage et à la prévention de la violence dans le sport. La lutte antidopage elle-même représente sept textes, dont deux relatifs au dopage animal ; la violence dans le sport deux textes ; la sécurité pour les manifestations comportant des véhicules terrestres à moteur un texte.

Le CNDS a été examiné à trois reprises (Centre National pour le Développement du Sport).

Les questions de formation ont été examinées à deux reprises, de même pour les équipements.

Enfin, les aspects juridiques du partage entre la loi et le règlement ont fait l'objet de trois consultations.

b. Principaux débats sur les priorités : d'abord la lutte contre la violence, le dopage et le renforcement de la sécurité

- **On s'achemine vers une tolérance zéro** par rapport aux violences et au dopage et on veille de plus en plus à la sécurité des manifestations.

Un large consensus a existé dans la Délégation Permanente sur l'ensemble des objectifs :

- lutte contre la violence et les comportements xénophobes lors des rencontres sportives,
- renforcement des missions et réorganisation de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage),
- harmonisation des procédures françaises avec le code mondial antidopage en ce qui concerne les sanctions disciplinaires,
- meilleur contrôle du dopage animal et sanctions,
- surveillance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques par un système d'autorisation,
- renforcement du rôle et agrément des antennes médicales pour la prévention du dopage.

Les débats principaux ont porté sur **l'efficacité des conditions d'application**. Ils ont été extrêmement pratiques, de manière à ce que les instances sportives locales ne soient pas amenées à passer outre, faute de moyens ou à cause de la lourdeur des procédures.

On a pu observer au cours des débats, **le désir unanime des participants de sanctionner**, parfois même lourdement, les manquements en particulier pour ce qui concerne la violence dans les stades. Ils ont été très sensibles à l'image que donne le sport et à l'exemple qu'il constitue pour la jeunesse. Les dérives constatées dans la période ont été présentes dans tous les esprits.

Le Mouvement Sportif a particulièrement demandé que les moyens soient donnés pour **une plus grande rapidité de la prévention, du diagnostic et de la procédure disciplinaire**, y compris par des sanctions économiques touchant les clubs. Il a également souhaité que l'information circule réellement sur les contrevenants et que les liens s'améliorent avec les préfetures et les services du ministère de l'Intérieur.

Une partie des interventions a concerné la **pédagogie en amont** donnée par les clubs et le système éducatif au sens large.

En ce qui concerne les **contrôles**, il a été demandé des procédures applicables et un débat a eu lieu également sur le **secret médical** auquel le Mouvement Sportif et les associations de jeunesse sont très attachés.

L'ensemble des discussions a reflété le double souci de respecter les libertés publiques et de réagir fermement et rapidement à toutes les déviances.

Enfin, compte tenu de la diffusion des **sports mécaniques** qui se développent parfois hors des cadres fédéraux, la question des accidents et de la sécurité est devenue un vrai problème. Certains organisateurs privés ont tendance à s'affranchir des règles imposées par la réglementation, en jouant sur les notions « d'épreuves et de compétitions sportives ». On a examiné les impacts possibles sur la **sécurité de la voie publique et les questions d'autorisation et d'interdiction**. Le pouvoir réglementaire du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que les obligations du code de la route ont été rappelés. Le rôle des fédérations délégataires a été précisé. Ce sujet mérite une organisation plus rigoureuse qui est encore en élaboration. A l'issue des débats, le texte a été adopté à l'unanimité.

c. Une nouvelle organisation des financements

La loi de finances a prévu la création du Centre National pour le Développement du Sport (**CNDS** qui remplace le FNDS). Il s'agit d'un établissement public à caractère administratif qui va récupérer, pour partie, les recettes et les dépenses gérées par le FNDS et sera abondé par le budget de l'Etat. Les recettes du futur CNDS seront financées en partie par la Française des Jeux et des droits de retransmission de télévision en vertu de pourcentages qui étaient en débat au moment de l'examen des propositions par le CNAPS.

Les débats principaux ont porté sur les sujets suivants :

- le financement des contrats de plan Etat-Régions imputable sur le budget CNDS, avec la crainte d'un transfert de charges,
- la hauteur du pourcentage des prélèvements pour les ressources,
- la représentation des collectivités territoriales dans le dispositif,

- l'organisation de la parité pour la représentation du Mouvement Sportif,
- le rôle de l'Etat dans l'organisation de cette parité.

Au moment de l'examen du texte, des négociations étaient en cours si bien que les réunions ont reflété **un débat contradictoire** dans lequel le CNAPS a cherché à jouer les médiateurs pour rapprocher les points de vue. Le débat, parfois très technique, a montré la montée en puissance des élus qui souhaitent être davantage concernés par des dispositifs qui peuvent avoir des conséquences sur les financements locaux. Il a aussi montré que la décentralisation était une construction délicate dans laquelle la société civile souhaite trouver sa place et ne pas renouer avec les tutelles d'antan.

Finalement on peut considérer que la position nuancée du CNAPS, appuyant la demande d'un relèvement des prélèvements, demandant une meilleure représentation des élus et souhaitant un équilibre consenti entre la parité et les responsabilités normales de l'Etat, a contribué à pacifier les discussions et à permettre, dans un deuxième examen, un consensus qui n'était pas au départ très évident. En fait, l'acceptation par le CNAPS d'un débat démocratique de fond a aidé à lever des préventions réciproques.

Un des arguments qui a été compris était que dans le contexte d'inégalité entre des fédérations extrêmement représentées sur tout le territoire, et des fédérations qui intéressent moins les médias, le rôle d'arbitre de l'Etat pouvait être utile, tout en respectant, dans les discussions locales et dans les prises de décisions, une parité avec le Mouvement Sportif.

d. La question des équipements : le recensement et le rôle des fédérations

Le ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative s'est lancé dans un **recensement des équipements (RES)**. Cet important travail a donné lieu à une présentation au CNAPS. En même temps, il a été prévu d'organiser les textes de manière à ce que la **procédure de déclaration** soit plus efficace et permette d'actualiser la connaissance du parc français.

Enfin, la discussion récurrente entre les collectivités et les fédérations sur les normes d'équipements a été à l'origine de **textes reconnaissant les obligations des fédérations nationales en relation avec les fédérations internationales**. Il s'agit d'un terrain juridique que le Conseil d'Etat a lui-même précisé dans un avis rendu qui délimite le domaine du droit et le domaine de l'usage et de la négociation. Les discussions en séance ont surtout porté sur la définition de l'équipement sportif, notamment pour les sports de nature. Il y a des notions larges et des notions plus ciblées. La Délégation Permanente s'est fait l'écho des unes et des autres.

e. Le système de formation

Tout d'abord, la question de l'apprentissage a fait apparaître les particularités du milieu sportif. Il a bénéficié d'une certaine culture du tutorat héritée du compagnonnage. Le texte examiné avait pour principal objectif d'ancrer l'apprentissage au niveau territorial en confiant de nouvelles missions dans ce domaine aux directions régionales. Le texte confiait également la création d'une **inspection de l'apprentissage** spécifique au ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative avec l'élaboration d'un

rapport annuel d'activités. Il n'y a pas eu de débat particulier et le texte a été accepté à l'unanimité.

Les autres documents présentés ont eu pour objectif la **formation professionnelle** et l'organisation de diplômes d'Etat avec des gradations pour la jeunesse, l'éducation populaire et le sport. L'objectif est une meilleure coordination européenne et la rénovation de la filière de la formation dans ces domaines. La création de filières pour des parcours non classiques oblige à trouver des critères pour l'architecture de ces diplômes. On a mis en avant la technicité pour la maîtrise effective du sujet, **l'employabilité** ce qui permet de reconnaître des expériences bénévoles et de valider les acquis, **la réactivité** c'est-à-dire les créneaux porteurs et l'adaptation aux modalités d'organisation des certifications en France et en Europe.

Le débat a surtout porté sur la nécessité d'établir des passerelles avec les universités pour éviter les concurrences. Le débat reste ouvert avec l'Education Nationale, mais de nombreuses consultations engagées permettront de lever les dernières préventions. Il a été également question des coûts et des référentiels professionnels. Compte tenu du vivier d'emplois que ces métiers peuvent constituer, un large accord a été trouvé.

f. Les adaptations juridiques et le partage entre la loi et le règlement

Les différents codes en cours d'élaboration et la tendance actuelle de limiter la loi à l'essentiel entraînent des régularisations qui font passer dans le domaine réglementaire de nombreux sujets. Cet aspect juridique n'est pas unanimement apprécié.

Le Mouvement Sportif a du mal à comprendre que certains points fondamentaux le concernant directement passent du domaine législatif au champ réglementaire et s'en inquiète. Il cite notamment l'absence de référence dans les textes ainsi épurés au fait que le CNOSF est le représentant du CIO et celui qui constitue les équipes olympiques. Il décrit une banalisation de son rôle, puisqu'il n'apparaît plus que comme une simple structure sportive sans que son rôle de fédérateur soit reconnu. Il a le sentiment que son pouvoir est amoindri puisqu'il perd pour la conciliation sa caution législative.

Le débat a fait apparaître que ce n'était pas la loi qui fondait toujours la représentativité, mais la charte olympique. D'autre part, sur les points principaux évoqués par le Mouvement Sportif, le champ législatif demeurait compétent. Le texte a donc été adopté à l'unanimité.

2) Synthèses des Délégations Permanentes depuis le 1^{er} septembre 2005 jusqu'au 30 novembre 2006

a. Séance du 21 septembre 2005

- **Projet de loi de finances relatif à la création du Centre national pour le développement du sport (CNDS) :** le texte est approuvé par 19 voix pour, aucune voix contre, 2 abstentions, et un refus de vote.

b. Séance du 17 novembre 2005

- **Projet de décret relatif à la création du Centre national pour le développement du sport (CNDS)**: le texte est adopté avec 9 voix pour (dont les représentants des élus locaux), 5 abstentions (5 représentants du CNOSF) et 1 refus de vote.
- **Projet de décret relatif à la réglementation des manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur** : le projet de décret est adopté à l'unanimité.

c. Séance du 31 janvier 2006

- **Projet de décret relatif à la création du Centre national pour le développement du sport (CNDS)**: le texte est adopté par 18 voix pour et 1 abstention.
- **Projet de décret relatif à l'inspection de l'apprentissage dans le secteur de la jeunesse et des sports** : le texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

d. Séance du 27 février 2006

- **Projet de décret relatif à l'application de l' article 42-12 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives** : le texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

e. Séance du 6 juillet 2006

- **Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du code du sport** : le texte est adopté à l'unanimité des membres présents.
- **Projets de décrets portant règlement général du diplôme d'Etat et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivrés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative** : Les deux projets de décret sont approuvés à l'unanimité des présents moins une voix contre.

f. Séance du 20 juillet 2006

- **Projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD)** : celui-ci, compte tenu des progrès en matière de lutte contre le dopage apportés par ce projet, est accepté à l'unanimité des présents et représentés moins une voix.
- **Projet de décret relatif aux procédures et sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage humain** : ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés compte tenu des progrès qu'il apporte dans la lutte contre le dopage humain.
- **Projet de décret relatif à la lutte contre le dopage des animaux utilisés par les fédérations sportives** : ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

g. Séance du 6 septembre 2006

- **Décret relatif au fonctionnement de la commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives** : ce. texte est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Décret portant application de l'article 3 de la loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives :** ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

h. Séance du 30 novembre 2006

- **Projet de décret relatif aux modalités de contrôles antidopage, à l'analyse des prélèvements et à l'agrément et l'assermentation des personnes chargées des contrôles :** le texte est adopté à l'unanimité moins une abstention, car il constitue un pas important et nécessaire dans la lutte contre le dopage. Le Conseil insiste sur la nécessité de ne pas généraliser la présence des escortes sur les petites compétitions au risque de rendre le système impossible à gérer.
- **Projet de décret relatif aux modalités de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques :** le texte est adopté à l'unanimité, en souhaitant une prise en compte des remarques faites.
- **Projet de décret relatif aux conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes médicales de prévention du dopage :** est adopté à l'unanimité, moyennant la prise en compte de la remarque sur l'article 4.

4) LE COMITE NATIONAL DES ESPACES, SITE ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (CNESI)

Le CNESI s'est réuni à quatre reprises, les 31 janvier, 6 juillet et 18 octobre 2006, ainsi que le 9 novembre lors d'une réunion commune avec l'Observatoire, sous la présidence de monsieur Jean Luc Gayraud et en présence de la présidente du CNAPS, madame Edwige Avice.

Trois thèmes principaux ont été abordés lors de ces réunions, dont la synthèse globale est diffusée en annexe au présent rapport :

- L'évolution des CDESI et PDESI
- La formation et l'emploi dans le secteur des activités de pleine nature
- La valorisation du savoir-faire français.

1) L'évolution des CDESI et PDESI

Cette politique publique, dont le CNAPS a été à l'origine, se développe rapidement, avec un effet de contagion réel. La mise en place des CDESI a été facilitée par l'existence des politiques antérieures liées au PDIPR. La création d'un observatoire et du pôle sports de nature au sein des services du MJSVA a été également un élément favorable.

Il y a aujourd'hui une répartition en trois tiers des départements:

- 1/3 dans lesquels les CDESI sont en voie de finalisation, dont 17 CDESI instituées et 3 départements qui ont adopté leur PDESI (Nièvre, Ardèche et Drôme) ;
- 1/3 des départements sont en cours de réflexion sur le sujet ;
- 1/3 ne semblent pas se sentir concernés.

Le ministre a signé une convention avec le Président de l' Association des Départements de France (ADF), pour consolider la situation et renforcer les synergies, et le pôle a diffusé le guide méthodologique CDESI/PDESI à 3600 exemplaires.

Le plan d'actions pour 2007 se situe dans la continuité, mais dégage des marges de manœuvre supplémentaires pour permettre un travail de mutualisation des expériences et de veille.

Il est nécessaire de réfléchir désormais sur la dimension régionale car le niveau départemental n'est pas toujours l'échelon pertinent dans la gestion des territoires, mais les relations sur ce sujet entre les départements et les régions restent à inventer.

Dans la négociation des contrats Etat/région pour 2007/2013 les sports de nature sont régulièrement identifiés dans les contrats de plan, mais aussi dans les conventions de massifs et les conventions de fleuves. Une appropriation par le CNDS, a permis de traduire concrètement en perspective de financement, les opérations sport de nature au niveau régional qui n'avaient pas jusqu'à présent trouvé de montages financiers. Il serait opportun pour le CNAPS de dégager au niveau du CNDS une enveloppe spécifique pour les aménagements des « stades naturels ».

2) La formation et l'emploi dans le secteur des activités de pleine nature

Des études visant à évaluer le potentiel d'encadrement en sports de nature, ont montré qu'il serait opportun d'évaluer également l'exercice professionnel réel, et mis en évidence l'importance du nombre de diplômés en sports de nature (62784), avec de fortes concentrations sur les zones montagneuses et côtières. Elles démontrent que la filière est dynamique et en pleine évolution, et révèlent une grande diversité des qualifications et une polyvalence des emplois.

Des expériences de formation bi-qualifiantes dans le champ des certifications délivrées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sont en cours. « La formation bi qualifiante est une formation qui permet à une personne de suivre simultanément deux formations validées et certifiées par un ou plusieurs ministères ». Cette voie constitue un élément très favorable au développement de l'emploi dans le champs des sports de nature.

La dimension européenne devient une donnée incontournable en matière de formation. La France a été l'élément moteur du projet dit de « professionnalisation durable », il présente « une méthode de construction commune de diplômes professionnels, susceptible d'ouvrir un nouvel espace de coordination communautaire dans lequel les Etats membres s'engageraient à donner une sorte d'étalon commun à leurs systèmes de qualification professionnelle », tout en préservant s'ils le souhaitent la spécificité de leur système éducatif. Ce projet a permis d'élaborer une méthode de construction des diplômes et plusieurs diplômes professionnels communs totalement compatibles avec l'architecture des diplômes français dans le domaine du sport, notamment les brevets d'état et brevets professionnels sportifs. Son utilisation serait de nature à conforter la position de notre pays dans ce secteur stratégique, pour nous, de la formation professionnelle et à renforcer l'accueil dans nos structures de formations d'étudiants et professionnels étrangers désireux de se former ou se perfectionner dans les techniques des activités physiques et sportives et dans les différents métiers ouverts dans ce champ d'activité.

3) La valorisation du savoir-faire français dans le secteur des activités de pleine nature

Il s'agit là sans doute d'un des secteurs dans lesquels le savoir-faire français est le plus développé et le mieux reconnu à l'étranger. Premier pays pour l'accueil de touristes étrangers, la France est aussi devenue l'un des premiers terrains de jeux pour les adeptes des sports de pleine nature, de la randonnée sous toutes ses formes, pédestre, équestre ou cycliste, aux sports nautiques, canoë kayak, voile, rafting ou surf, ainsi qu'aux sports de montagne, ski,

escalade, alpinisme ou canyoning et spéléologie mais aussi aux sports aériens avec en particulier le parachutisme, le parapente, le vol à voile ou le vol libre.

Une étude économique montre la place éminente prise par des entreprises françaises, notamment dans certains secteurs comme le nautisme et le ski/montagne ou les investissements sont relativement lourds, mais aussi dans des secteurs économiquement moins lourds, surf, escalade, spéléologie ou parachutisme.

La formation des cadres bénévoles et professionnels, ainsi que la préparation des sportifs à fort potentiel par les fédérations sportives agréées par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sont des points de passage obligés pour l'obtention des subventions et la mise à disposition de cadres techniques. Ceci donne aux fédérations sportives françaises, notamment dans les nouvelles disciplines sportives, une avance significative par rapport aux fédérations étrangères qui ne sont pas forcément soumises aux mêmes obligations par leurs instances de tutelle éventuelles.

Les exemples développés par les différents interlocuteurs, fédérations sportives, mais aussi Ecoles nationales et structures économiques ont permis d'illustrer ces points, dans le cadre du rapport du CNAPS pour 2006 : « la valorisation à l'international des savoir-faire français en matière d'Activités Physiques et Sportives ».

5) LE COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CNRTAPS)

Le CNRTAPS s'est réuni à 4 reprises, les 6 janvier, 22 mars, 18 mai et 28 septembre 2006 pour évoquer notamment 2 thèmes prioritaires :

- La structuration de la recherche en matière d'activités physiques et sportives »
- Le colloque européen qui se tiendra à Bruxelles les 8, 9 et 10 février 2007 sur le thème des « Activités Physiques, moyen de lutte contre les maladies liées à la sédentarité ».

Sur le premier point, il s'agit de mettre le sportif au cœur du développement technologique des produits ou équipements. La performance pour les athlètes, la préservation de la santé et le confort pour le grand public et les personnes âgées (seniors) sont les objectifs affichés des développements technologiques.

Au-delà de la communauté de chercheurs s'intéressant aux activités physiques et aux sciences du mouvement humain, ce sont les champs de la mécanique des solides et des structures, de la tribologie, de la biomécanique, de la physiologie, des nanotechnologies, des transferts chimiques, de la médecine, de l'ergonomie, de la sociologie...qui sont concernés par l'appel d'offres lancé par l'ANR . Il est certain qu'une telle démarche menée par une collaboration entre les différents acteurs de la recherche en France augmentera la visibilité du savoir-faire français en matière de recherche dans le domaine des activités physiques et sportives sur la scène internationale et par là même une mise en valeur de nos chercheurs.

En ce qui concerne le colloque scientifique de 2007, il apparaît que la population européenne vieillit, les plus de 60 ans représentent plus de 16 % de la population des 25 pays de l'Union Européenne, et les frais de santé explosent partout.

Par ailleurs la sédentarité fait des ravages, longtemps limitée à l'Amérique du nord, l'obésité est devenue également un fléau européen, plus de 12% de la population française est en sur-poids et près de 1% est en état d'obésité morbide.

Les maladies liées à la sédentarité et notamment le développement du diabète préoccupent les Etats et la communauté médicale.

- L'exercice physique peut-il être un moyen de lutter contre les maladies induites par le vieillissement et la sédentarité?
- Peut-il avoir un impact positif sur les dépenses de santé?
- Quel est l'état de la recherche en ces domaines?

- Les expériences concrètes menées en la matière par différentes fédérations et organismes publics ou para-publics sont-elles concluantes et peuvent-elles être généralisées?

Telles sont les questions auxquelles le 3^{ème} séminaire scientifique du CNAPS tentera de répondre. Pour cela ont été réunis des médecins et des chercheurs internationalement reconnus émanant des différents pays de l'Union Européenne, du Canada et des Etats-Unis, des représentants du CIO et de l'OMS, des responsables politiques administratifs et associatifs de différents pays de l'Union Européenne. (Voir programme en annexe)

3^{ème} Séminaire CNAPS – ULB

L'exercice contre les maladies liées à la sédentarité

1^{ère} session : La dimension recherche [the Research dimension]

(jeudi 8 février 2007)

8h15-9h : Accueil des participants

Matinée (9h-12h40)

Modérateur : Pr. POORTMANS Jacques R. (Bel)

Allocution de bienvenue [Welcoming Speech]

M. CHERON Guy, Conseiller Affaires Sportives du Recteur de l'Université Libre de Bruxelles

Ouverture [Opening Keynote]

M. POTOČNIK Janez, Commissaire Européen chargé de la Recherche

Thème : Métabolisme et sédentarité [Metabolism and sedentary lifestyle]

Pr. POORTMANS Jacques R. (Bel)

Introduction à la session [Introductory speech]

Dr. DUCLOS Martine (Fra)

Hormones, métabolisme et sédentarité : question d'évolution ou d'involution ? [Hormones, metabolism and sedentary lifestyle: a question of evolution or involution ?]

Pr. CARPENTIER Yvon (Bel)

Le syndrome métabolique et la sédentarité [The metabolic syndrome associated with a sedentary lifestyle]

Thème : Diabète [Diabetes]

Mme VERCRUYSSSE Nathalie (Bel)

Spécialiste de la recherche sur le diabète à l'Union Européenne

Pr. DELAMARCHE Arlette (Fra)

Effets du diabète de type 1 et de l'entraînement sur l'aptitude physique [Effect of Type 1 diabetes and training on physical capacities]

Pr. DUCHE Pascale (Fra)

Activité physique et obésité infantile : dépistage, prévention et prise en charge [Physical activity and childhood obesity : screening, prevention and solutions]

Après midi (13h30-17h30)

Modérateur : Pr. RIEU Michel (Fra)

Thème : Vieillesse [Ageing]

Pr. GUÉZENNEC Charles-Yannick (Fra)

L'effet de l'exercice sur le métabolisme osseux [Osteoporosis and physical activity]

Pr. LACOUR Michel (Fra)

Vieillesse des fonctions vestibulaires et prévention de la chute chez la personne âgée. [Ageing of the vestibular functions]

Pr. SJOGAARD Gisela (Dk)

Neuromuscular assessment of the elderly: effect of work site physical activity intervention [Bilan neuromusculaire chez la personne âgée: effets de l'activité physique sur le lieu de travail]

Pr. NARICI Marco V. (Ita)

Locomotor muscles function in old age [La fonction des muscles de la locomotion chez la personne âgée]

Thème : Nutrition et exercice physique [Physical activity and nutrition]

Pr. CHALCARZ Wojciech (Pol)

Nutritional status of students practicing fencing attending sports schools [La nutrition des élèves pratiquant l'escrime en sport-étude]

Pr. SARIS Wim (P-B)

Nutrition and the problem of obesity - Old recipes and some new spices- [Nutrition et obésité]

Conclusions [Conclusions]

Dr. QUINTANA TRIAS Octavio

Directeur de la Santé à la Direction Générale Recherche de la Commission Européenne.

2^{ème} session : La prévention par l'éducation

(vendredi 9 février 2007)

Matinée (9h-12h40)

Modérateur : M. Victor SANCHEZ (Fra)

Introduction

European prospects : Obesity in young people [Perspectives européennes : l'obésité chez les jeunes]

Dr. BRETTSCHEIDER Wolf-Dietrich (All)

Young people's lifestyles and sedentariness and the role of sport in the context of education and as a means of restoring the balance [Etude sur l'obésité chez les jeunes en Europe]

Pr. NAUL Roland (All)

Study on young people's lifestyle and sedentariness [Etude sur l'obésité chez les jeunes en Europe]

Thème : Recherche et prévention : différents témoignages et expériences [Research and prevention : several accounts and experiences]

Pr. KATCH Frank (USA)

Walking (increased physical activity), not diets, to combat obesity [La marche comme moyen de lutte contre l'obésité]

Dr. BARRAULT Denys (Fra)

L'intégration des activités physiques dans la prescription médicale destinée aux malades de la sédentarité [The integration of the physical activities in the medical regulation intended for people suffering from health effects associated with sedentary lifestyle]

Pr. RIVIERE Daniel (Fra)

L'activité physique dans la prise en charge des pathologies chroniques. Exemple des réseaux REPOP et EFFORMIP [Physical activity in fighting chronic pathologies. Presentation of the REPOP and EFFORMIP networks]

Pr. LONSDORFER Jean (Fra)

Une consultation de l'aptitude physique du senior (CAPS) et pour sa remise à niveau (PEP'C) : 1^{er} bilan annuel [Consulting the senior's physical aptitude for handing-over on level: 1st annual assessment]

M. ARMSTRONG Tim (Aus)

Presentation of the « Move for your health » Program (WHO) [Présentation du Programme « Bougez pour votre santé » (OMS)]

Pr. OPPERT Jean-Michel (Fra)

Activité physique et obésité de l'adulte [Physical activity and adult obesity]

M. Alain LAITAT (Bel)

Directeur de cabinet adjoint du ministre des sports de la communauté française de Belgique (Claude EERDEKENS) : Baromètre de la condition physique des jeunes : l'opération « clés pour la forme » [Presentation of the program « Keys to be in shape »]

Après-midi (13h30-18h)

Modérateur : M. Pierre PARLEBAS (Fra)

Thème : Le mouvement sportif, les fédérations pour la prévention [The sports movement and the federations taking care of the prevention]

Dr. LEGLISE Michel (Fra)

Présentation des actions du groupe de travail « sport et enfant » de la commission médicale du CIO [Présentation of the « Children and Sport » working-group in the IOC]

Pr. OPPERT Jean-Michel (Fra) et De STEFANIS Pierre-Yves (Fra)

Présentation du programme HEPA de l'OMS [Presentation of the HEPA program of the WHO]

Dr. BORYS Jean-Michel (Fra)

Présentation de l'étude FLVS [Presentation of the FLVS study]

Pr. PERONNET François (Qbc)

Kino-Québec, le programme québécois de lutte contre la sédentarité [Presentation of the Kino-Québec program for the fight against sedentarity]

M. FAUCHARD Thierry (Fra)

Présentation du Programme Intégré d'Equilibre Dynamique (PIED) [Presentation of the « stand up » program]

M. PEDUZZI Fabio (Sui)

Présentation du programme «Allez Hop ! Le plaisir en mouvement » [Presentation of the « Allez Hop ! Program »]

Thème : Les entreprises, les grandes associations pour la prévention : alimentation et sport [Firms and associations taking care of the prevention : sport and nutrition]

M. MURRAY Jim (Bel)

Président du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC)

M. MARTIN Jean (Fra)

Président de la Confédération des Industries Agroalimentaires (CIAA)

Actions by the Food and Drink industry to promote healthy lifestyles [Actions menées par l'industrie agro-alimentaire dans la promotion de la santé des consommateurs]

M. ZINTZ Thierry (Bel)

Vice-Président du Comité Olympique et Interfédéral Belge [Belgian NOC's Vice-President]

Conclusions :

Mme LAURENT Dominique (Fra)

Directrice des Sports, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

3^{ème} session : La dimension économique pour la santé

(samedi 10 février 2007)

Matinée (9h-12h) Modérateur : M. Bernhard ADRIANSENS (Bel)

M. ADRIANSENS Bernhard (Bel)

Sport, santé et marketing : liaisons dangereuses ou vertueuses ? [Sport, Health and Marketing : dangerous or virtuous connections ?]

M. ZINTZ Thierry (Bel)

Les organisations sportives nationales sont-elles des acteurs économiques de la santé ? [Are the national sports organizations economic actors in the health care system ?]

M. MERTENS Pascal (Bel)

Le sport et les dépenses de santé [Sport and health spending: the Belgian case]

M. COHEN-SOLAL Jean-Martin (Fra)

Le sport et les dépenses de santé [Sport and health spending : the French case]

M. MADORE Hervé (Fra)

Présentation d'une étude américaine sur la relation activité physique - économie de la santé [Connections between the health economics and the physical activities]

M. ROUX (Bel)

Les activités de la Commission Européenne dans le domaine de la nutrition et de l'activité physique [The European Commission actions in the field of physical activities and nutrition]

M. KORNBECK Jacob (Dk)

Commission Européenne [European Commission]

Med. Col. BRISAERT Gilbert (Bel)

Activités physiques et sport au sein de la Défense Belge [Sports and physical activities among the Belgian Defense]

Les conclusions

(samedi 10 février 2007)

13h30 – 14h30 : Synthèse des 3 sessions (20 min chacune) par les rapporteurs.

14h30 – 15h45 : Médias (Presse, radio et télévision) : leurs réactions (table ronde)

European Voice

RTBF

L'Equipe

TV 5

Panorama du Médecin

Journal du Médecin

Quotidien du Médecin

15h45 – 17h30 : Personnalités (par ordre alphabétique)

Un Représentant du Cabinet de M. Bert ANCIAUX (B), Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et de la Ville de Bruxelles.

M. Claude EERDEKENS (B), Ministre de la Fonction Publique et des Sports de la Communauté Française de Belgique. « Plan d'action en 10 points pour répondre à la régression de la condition physique des jeunes ».

Mme Catherine FONCK (B), Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté Française de Belgique.

M. Jean-François LAMOUR (F), Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

M. Janez POTOČNIK (Slo), Commissaire européen Science et Recherche.

Mme Odile QUINTIN (F), Directrice Générale Education et Culture, Commission européenne.

M. Henri SERANDOUR (F), Président du Comité National Olympique et Sportif Français.

Mme Anne-Marie LIZIN (B), Présidente du Sénat Belge.

17h30 : Conclusion

Madame Edwige AVICE (F)

Présidente du CNAPS

6) LA COMMISSION D'EXAMEN DES REGLEMENTS FEDERAUX RELATIFS AUX NORMES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs a été mise en place pour trouver un espace de dialogue, de réflexion entre le mouvement sportif et les propriétaires des équipements sportifs, donc avec les collectivités locales.

La commission, dans le nouveau contexte juridique qui impose sa saisine, est un point de passage obligé. Elle est aussi un outil de réflexion et de consultation sur les politiques d'aménagement sportif dans lequel le mouvement sportif devient l'expert des collectivités locales pour qu'elles puissent choisir d'adapter leurs équipements sportifs à l'évolution des pratiques et au niveau qu'elles désirent atteindre.

La commission a été associée à :

- la mission d'évaluation et de contrôle des coûts diligentée par le Parlement (rapport : « 20 propositions pour de nouveaux terrains... d'entente »), ainsi qu'aux travaux préparatoires du décret n° 2006-217 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 ;
- l'état des lieux du recensement des équipements sportifs (RES) mené par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
- la mise en place d'un guide méthodologique à destination notamment des collectivités locales, mais plus largement de tous les acteurs du sport, destiné à les informer sur les limites et les conditions du pouvoir normatif des fédérations en matière d'équipements sportifs;
- la table ronde organisée par l'Association des Maires de France (AMF) à l'occasion du « salon des maires » : « le Maire et les normes sportives » à laquelle la Présidente du CNAPS et la Présidente de la commission ont apporté leur contribution.

Elle a par ailleurs rendu le 25 juillet 2006 un avis sur la modification des règles techniques édictées par la Fédération Française de Badminton, étudié lors de sa séance du 31 mai 2006, qui a été publié au Bulletin Officiel du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (BOJSVA) du 15 octobre 2006. De nombreux projets émanant notamment des fédérations de sports mécaniques, mais aussi de différents sports collectifs seront transmis à la commission dès le début 2007.

7) LA COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES METIERS DU SPORT

Les travaux de la commission de suivi de l'Observatoire se sont articulés en deux périodes distinctes. Antérieurement à l'interruption estivale, la commission du suivi de l'Observatoire s'est intéressée à trois aspects. L'accès des femmes aux responsabilités sportives a été abordé à partir de l'action de formation des jeunes dirigeantes développée par le CNOSF et à la lumière des récents travaux publiés par l'équipe de sociologues de la Faculté des Sciences du Sport de Besançon (Université de Franche-Comté).

Un constat s'impose : bien des progrès restent à accomplir... Grâce à la DVAEF, et sous la responsabilité d'Hervé Savy et de ses collaborateurs, les membres de la commission ont été informés de la modernisation des diplômes et des contenus de formation, opérée dans le cadre du ministère, et de leur possible articulation avec les certifications européennes. L'enjeu de la professionnalisation dans le sport est plus que jamais d'actualité, et la participation de certains membres du CNAPS aux travaux de l'ONMAS (Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport) est apparu indispensable.

Enfin, la problématique de la fréquentation des équipements sportifs a fait l'objet d'exposés et de débats (le géographe Stéphane Merle avec l'étude de la répartition spatiale des équipements sportifs et leurs attractivité, à l'échelle de l'agglomération stéphanoise). Roger Bonnenfant, de l'association A.I.R.E.S., traitant des politiques publiques d'équipement sportif et du renouvellement actuel des problématiques en fonction de l'évolution des aspirations et des besoins. À partir du mois de septembre, les travaux de la commission de l'Observatoire, en collaboration avec le CNESI, ont eu pour objectif majeur de contribuer à rassembler une information détaillée sur des actions montrant la réussite de la France et la valorisation des savoir-faire français à l'international. Avec un calendrier très serré, des experts ont été sollicités, invités, écoutés et questionnés.

Il faut souligner ici la disponibilité du groupe de pilotage, constitué pour cette opération, et l'efficacité du secrétariat général du CNAPS. La démarche adoptée par le groupe de pilotage, la méthode retenue, la synthèse des travaux et les enseignements à en tirer pour l'avenir sont détaillés dans la partie thématique du Rapport.

**CONSEIL NATIONAL DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES**

**RAPPORT AU PARLEMENT ET AU
GOUVERNEMENT PORTANT SUR**

LES ACTIVITES DU CNAPS

(annexes)

**Synthèses des réunions des comités et commissions du CNAPS du
1^{er} juin 2005 au 31 décembre 2006**



2006



**RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
REMIS AU MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
- DECEMBRE 2006 -**

Depuis la nomination de ses membres et sa réinstallation le 1^{er} septembre 2005, le CNAPS s'est réuni à 3 reprises en séance plénière. Par ailleurs ses différentes instances selon un rythme trimestriel ont procédé à l'analyse des dossiers, et mené des réflexions sur les thèmes définis par le ministère ou proposés par leurs membres.

Le présent document présente une synthèse des compte-rendus de ces réunions. Les textes intégraux ainsi que les diaporamas présentés sont accessibles sur le site du CNAPS (www.cnaps.fr) à compter du 31 janvier 2007.

SEANCES PLENIERES

1/ SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU C N A P S : 1^{er} SEPTEMBRE 2005

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CNAPS et espère une participation active de tous aux travaux du Conseil. A titre personnel, Mme Edwige AVICE est honorée de la confiance qui lui a été faite par le Ministre de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative qui a renouvelé son mandat à la tête du CNAPS pour trois ans. Cela signifie que la tâche accomplie collectivement a été jugée positive ; elle félicite donc tous ceux qui l'ont aidée à mener à bien cette mission.

Le CNAPS a su apporter des idées nouvelles et trouver sa place. Chacun des acteurs du sport admet aujourd'hui ses apports. Remerciant particulièrement les membres non-renouvelés, elle met en avant les acquis de la période et indique qu'elle aura bientôt un entretien avec le Ministre, M. Jean-François LAMOUR, durant lequel sera officialisé le plan d'actions du CNAPS pour les 3 ans à venir.

A/ S'agissant du travail accompli, des points méritent d'être soulignés :

Un rapport d'activités est remis annuellement au Gouvernement et au Parlement, un autre porte sur l'évolution des sports de nature tous les deux ans.

Le travail réalisé sur la formation est reconnu, alors que le problème de la professionnalisation nécessaire se pose, y compris d'ailleurs des bénévoles.

Les Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) malgré des difficultés de parcours bénéficient aujourd'hui d'une diffusion complète sur le territoire national. Un nouveau Président du CNESI va prendre ses fonctions et il aura la responsabilité d'autres développements.

Le travail réalisé par Mme FOURNEYRON, renouvelée à la présidence de la Commission des Normes sur un sujet qui présentait beaucoup de difficultés mérite une mention spéciale. Il peut y avoir des contradictions d'intérêt entre les fédérations sportives, et les élus locaux dont le CNAPS souhaite qu'ils soient présents dans ses instances. Leur représentation a donc été renforcée au sein de la Commission des Normes.

Le comité de la Recherche à deux reprises, a réussi à organiser des séminaires internationaux portant d'une part sur la physiologie de l'effort, et d'autre part sur des sujets plus larges comme la santé publique et l'intégration. Cette démarche aura une suite.

M. CALLEDE est également pressenti pour poursuivre l'animation et la coordination de l'Observatoire. Il a eu la responsabilité du travail sur la formation, qui a été très reconnu. Ce document est aujourd'hui prolongé par un rapport sur l'innovation sociale dont il a assuré la coordination.

B/ Des perspectives très motivantes

Les questions sportives doivent s'adapter aux priorités générales de notre pays. Parmi celles-ci, on peut citer l'emploi, la territorialisation et la décentralisation. De même, la question des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence, mérite d'être considérée car elle imprime l'aménagement du territoire et le positionnement international au plan industriel et économique de notre pays. Le sport ne peut pas rester indifférent à cette évolution.

Mme AVICE donne aussi un aperçu de la situation européenne après le non à la Constitution . Il faut officialiser le sport comme étant une politique européenne. Sans Constitution, c'est évidemment plus difficile mais on peut réfléchir à un contenu de l'Europe du sport et y travailler avec plusieurs pays. Le CNAPS a la capacité de réunir des experts d'autres régions et d'autres pays européens. Les sujets ne manquent pas : l'éducation par le sport, la santé publique (l'obésité des jeunes, le vieillissement de la population ...).

Elle invite les Présidents de Comités et de Commissions à s'exprimer en précisant qu'elle tiendra compte des souhaits de chacun. En sa qualité de Présidente, elle n'a jamais adopté une autre démarche pour fonctionner que la logique de réseau indispensable au débat d'idées. Le CNAPS est à la fois un laboratoire d'idées et un système d'ingénierie de projets. Mme Edwige AVICE est attentive aux idées concrètes et aux propositions réalisables pour répondre aux attentes de ceux qui ont accordé, en les nommant, leur confiance aux membres du CNAPS.

Madame Dominique LAURENT, représentante de M. le Ministre prend alors la parole en déclarant que pour le Ministère, le CNAPS est un atout précieux, tant par sa composition que ses attributions.

Sa composition a été modifiée et renouvelée à 40%. Elle traduit la diversité et la variété des interlocuteurs et acteurs du sport. Le rôle du sport et ses apports touchent à tous les domaines : l'économique, l'emploi, le social, l'éducatif, les thèmes éthiques, la sécurité... Il est donc intéressant que la composition du CNAPS traduise la diversité de ces enjeux.

Les attributions du CNAPS sont consultatives et constituent un apport pour le Ministère des Sports; elles caractérisent l'activité de cet organisme. Pour le Ministère, il importe d'avoir un soutien intellectuel et des constructions conceptuelles qui permettent d'initier les politiques, et de s'y appuyer. Le CNAPS a une compétence qui porte sur les textes réglementaires et législatifs que le gouvernement élabore.

La Commission des normes est également importante pour le travail du Ministère. La Commission a été confortée, ses pouvoirs ont été élargis. Mme FOURNEYRON a déjà fait un travail remarquable et le ministère sait qu'il peut compter sur elle pour le poursuivre. La mission parlementaire sur le sujet a souligné un certain nombre de lacunes et demandé de les combler. C'est ce travail qui sera fait.

Le Comité national olympique sportif français (CNOSF) en la personne de M. VIAL qui supplée M. SERANDOUR, indique que le CNOSF et les 96 fédérations françaises adhérentes sont très attentifs au fonctionnement du CNAPS. La mandature précédente a démontré l'efficacité de cette institution : l'examen des textes, les propositions faites ont constitué une avancée considérable.

Après la déconvenue de Singapour, le CNOSF, les fédérations olympiques repartent avec l'ambition d'effacer cet échec et de préparer nos athlètes pour les futures échéances. A ce niveau, le CNAPS peut apporter sa contribution notamment par la diversité de sa composition. Ceux qui composent cet organisme peuvent concourir à permettre au sport français, de haut niveau ou non, de progresser.

M. PAILLISSER Secrétaire Général du CNAPS présente les différentes étapes de la réunion

1/ Rapport d'activité des Commissions et Comités

Mme Valérie FOURNEYRON, Présidente de la **Commission des normes** remercie Mme la Directrice des Sports et M. le Ministre de lui donner l'occasion de poursuivre ce travail au sein de la Commission des Normes des Equipements Sportifs qu'il faut appeler aujourd'hui : Commission d'Examen des Règlements Fédéraux Relatifs aux Normes des Equipements Sportifs. Elle remercie ensuite l'ensemble des membres de cette commission qui ont travaillé lors de ce 1^{er} mandat.

Cette Commission a été mise en place pour trouver un espace de dialogue, de réflexion entre le mouvement sportif et les propriétaires des équipements sportifs, donc avec les collectivités locales.

Lors de la 1^{ère} phase de son mandat, la commission a orienté ses travaux pour caler ses modes d'intervention et définir l'étendue du pouvoir réglementaire des fédérations en matière d'équipement sportif. Elle estime que l'avis du Conseil d'Etat et le projet de décret en cours d'élaboration vont lui permettre d'avoir un contexte qui faisait défaut au début du mandat. Mme FOURNEYRON demande aux élus locaux de saisir cette opportunité afin d'être présents le plus possible dans cette commission. Un certain nombre de rapports et d'avis ont été publiés au Bulletin Officiel de la jeunesse et des sports, liés en particulier au travail qui a été mené avec la Fédération Française d'Escrime et la Fédération Française de Badminton. Le travail en cours avec le CNOSF et le Ministère des sports sur le guide méthodologique permettra d'aller encore plus loin sur l'information donnée aux propriétaires.

Le mandat s'est terminé le 17 février dernier par l'audition à la Mission d'Evaluation et de Contrôle (MEC) de l'Assemblée Nationale dont le rapport doit être considéré comme une feuille de route pour la 2^{ème} partie du mandat, car à la suite du rapport de la MEC, le journal des Echos a titré : « les députés dénoncent

l'escalade des normes ». Il y a un important travail à faire, des avancées à conduire collectivement et la Commission a aujourd'hui les moyens de progresser sur la base d'échanges qui ont été fructueux.

La commission, dans ce nouveau contexte juridique qui impose sa saisine, avec une instance d'appel au sein de la délégation permanente, est un point de passage obligé. Elle est aussi un outil de réflexion et de consultation sur les politiques d'aménagement sportif dans lequel le mouvement sportif devient l'expert des collectivités locales pour qu'elles puissent adapter leurs équipements sportifs à l'évolution des pratiques.

Mme AVICE indique que le CNAPS a eu beaucoup de chance d'avoir le soutien de la Direction des Sports dans ce domaine. Le statut de juriste de Mme LAURENT a apporté beaucoup car il y a une difficulté à déterminer ce qui est la part du droit et la part de l'usage. Le travail avec le Ministère a été très étroit pour arriver à cette nouvelle définition.

M CALLEDE, Président de la **Commission du suivi de l'Observatoire des activités physiques, des Pratiques sportives et des Métiers du Sport** indique que durant le dernier mandat, l'exercice a consisté à fournir une information argumentée, une analyse parfois critique sur les données disponibles en matière d'activité physique, de pratique sportive et de métiers de sport. Cet objectif a été rempli. Au plan rédactionnel, la commission s'est trouvée en charge du rapport annuel, défini par M. le Ministre en concertation avec Mme la Présidente.

C'est un chantier annuel où des personnalités ou experts extérieurs ont pu s'exprimer. Ainsi, la commission a reçu dès la 1^{ère} année l'équipe de chercheurs de l'INSEP qui venait de publier la grande enquête sur les pratiques sportives des français. Elle a également entendu le directeur de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) qui avait animé un observatoire national de la pratique sportive des jeunes, et aussi reçu les responsables des services des études et recherche de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

En 2003, le rapport sur les formations et les métiers du sport a été particulièrement enrichissant. Cette année, l'analyse d'une problématique difficile « Sport et innovation sociale » a essayé de dégager les dimensions de cette relation. Explorer les expressions de ces articulations entre sport et innovation, en sachant qu'il y a là un enjeu de société important en matière de modernisation des services, d'égalité entre homme / femme, d'ouverture à de nouveaux publics. Un atelier sur le développement sportif territorial a permis de voir comment tel ou tel sport dans une région peut être, quand il est décliné correctement par un ensemble de partenaires, inducteur d'emplois et de formation universitaire ou autre.

M. Jean-Luc GAYRAUD, désigné membre du CNAPS au titre de ses préoccupations locales déclare toute sa satisfaction d'avoir été pressenti pour présider les travaux du **CNESI**. Après avoir précisé ses différents mandats il exprime toute sa satisfaction pour le travail déjà réalisé par le CNESI. Ce comité a rendu des conclusions qui ont permis la mise en place, après un long travail parlementaire, des CDESI (Comité Départemental d'Espaces, Sites et Itinéraires), et de nombreux départements sont en train d'y réfléchir.

Il reste néanmoins encore de nombreuses choses à faire, et le CNESI sera ce que ses membres en feront. Il doit d'abord être une instance de débats et être force de propositions. Il aura à suivre la mise en place de ces CDESI. La difficulté, en effet, mais aussi l'intérêt, réside dans le fait d'arriver à regrouper dans une même salle les acteurs de l'environnement, de l'économie, et les élus locaux sur les problématiques foncières, sportives, ce qui donne lieu à des échanges très intéressants au niveau du débat démocratique.

L'action pertinente ne s'arrête pas forcément aux limites communales, départementales et régionales, il faudra avoir une réflexion sur la façon dont il sera possible, grâce aux CDESI, de créer des liens entre les différents sites, et les espaces naturels.

Il faudra continuer le travail engagé par le CNESI autour de toutes ces activités nouvelles que sont les sports de nature, activités physiques qui connaissent un succès énorme auprès de la population. Aujourd'hui, dans le milieu du tourisme, il y a une vraie concurrence et aussi parfois de la complémentarité en particulier au sein des nouveaux pays de l'Union Européenne. Ces pays étant des lieux de pratique formidables des APPN, il sera intéressant d'observer cet aspect. Fin septembre 2005 à cet égard, une 1^{ère} réunion du CNESI examinera un rapport qui doit être rendu sur les raids sportifs.

Mme AVICE signale que, tout en acceptant parfaitement le fait objectif que les territoires ne sont pas forcément réductibles aux frontières départementales ou régionales, la région est importante car certains ministères ont des représentations régionales et non départementales. C'est le cas de l'environnement, donc il est parfaitement tenu compte de cette réalité administrative pour intégrer d'ailleurs dans les propositions de maquette de CDESI des représentants de régions.

Mme AVICE informe qu'en l'absence de M.SANCHEZ, qui va diriger le **Comité Recherche** du CNAPS et qui est l'un des principaux responsables du CNRS, elle va restituer l'ensemble des travaux de ce comité. Elle rappelle que le Comité de la Recherche a organisé, avec l'appui de plusieurs ministères français (notamment celui de la santé) 2 séminaires :

- le 1^{er} lors des championnats du monde d'athlétisme a porté sur la physiologie de l'effort. Il a été intéressant, outre le caractère international du séminaire, de voir la rencontre des sciences sociales et humaines et des sciences attachées à la physiologie de l'effort, à la biologie, et aux examens clinique
- le 2^{ème} séminaire avait une dimension volontairement européenne, il s'est tenu à Bruxelles les 27 et 28 mai dernier. Il a permis de traiter le sport et la population vieillissante, la recherche dans le domaine des équipements et des matériels sportifs, le sport et le handicap. La Commission européenne a délégué des responsables de l'unité sport, dirigée par un français, M.MAIRESE.

Constituer un réseau européen de la recherche en sport a permis d'apporter une piste pour l'avenir du sport européen. Au plan national, si l'on considère l'importance de la recherche, les membres du CNRTAPS et le milieu sportif estiment qu'il pourrait y avoir une certaine coïncidence entre les pôles d'excellence économique et les pôles d'excellence sportive. Des efforts sont déjà faits en ce sens. Il n'est pas simple de bâtir dès aujourd'hui une cartographie unique mais il faudrait faire en sorte que ceux qui se mobilisent sur le territoire français pour créer compétitivité et excellence puissent aussi donner un peu de leur temps à la recherche dans le domaine du sport, qu'il s'agisse du sport de haut niveau ou du sport pour tous, sans oublier la dimension de santé publique (Cf.Rhône-Alpes avec le pôle de compétitivité sport).

Comment prolonger l'action au niveau européen ? Les thèmes qui ont la chance d'être soutenus par la Commission européenne sont aujourd'hui les suivants :

- les méthodes pédagogiques d'intégration et d'insertion (déjà explorées durant l'année européenne de l'éducation par le sport) : L'idée est d'utiliser ce sujet et de valoriser, ce qui est déjà fait par la France, dans un environnement européen.
- les thématiques de santé publique en s'appuyant sur des universités ; en Belgique, mais aussi en Allemagne, Suisse et un certain nombre d'autres pays qui ont beaucoup travaillé sur de pareils sujets. A travers la Recherche, le CNAPS a créé un réseau européen. Cela mériterait d'être intégré dans le projet de l'Europe du sport à laquelle s'attachent aujourd'hui plusieurs directions et commissaires. Comme il n'y a pas de thématique spécifique « sport » en Europe, du fait de la non ratification de la constitution, il faut passer par des sujets transverses que sont la recherche, la santé, l'éducation, les sports de nature et l'environnement.

Mme AVICE est persuadée que M.SANCHEZ, par son métier d'ingénieur et ses responsabilités au département des sciences de l'ingénieur du CNRS, peut apporter un éclairage très utile sur la question des sports qui nécessitent un support technique. Un des éléments de propositions que le CNRTAPS a, en instance, c'est d'examiner la capacité qu'a la France à exporter. Ce thème a été proposé à plusieurs reprises dans différentes instances. Il ne peut pas être traité sans un très grand support de compétences dans le domaine de la recherche et dans celui de l'industrie. C'est la raison pour laquelle le Comité pense faire appel au CRITT de Poitou- Charente ainsi qu'au CNRS.

2/ Examen du règlement intérieur et composition des comités et commissions

M. PAILLISSER propose que les membres du CNAPS découvrent les principales dispositions du règlement intérieur qu'il décrit. Les délégations de signature prévoient en cas d'absence ou d'empêchement des différents présidents des comités et commissions et de la présidente du CNAPS, que c'est le Secrétaire Général qui assure cette formalité.

Après une discussion générale, M.PAILLISSER déclare que le règlement intérieur (annexé) est adopté ainsi que la délégation de signature.

Il précise qu'il existe au sein du CNAPS, 8 collèges auxquels les membres du CNAPS appartiennent conformément aux dispositions du décret du 22 mars 2001 modifié. Il invite les membres des différents collèges à procéder à la désignation au sein des comités et commissions selon la procédure arrêtée.

Deux demandes supplémentaires sont présentées, l'une concernant l'AFCAM qui représente l'arbitrage en France (170 000 membres), et l'autre concernant l'association des employeurs associatifs qui souhaitent venir à la plupart des réunions du CNAPS. Les résultats des désignations figurent en annexe du présent compte rendu d'assemblée. Ils ont été proclamés en séance.

3/ Réflexion sur l'emploi

M. PAILLISSER explique que le CNAPS est une cellule de réflexion qui doit apporter sa valeur ajoutée aux travaux concernant le sport. Au moment où la plupart des Etats européens et des ministères s'interrogent sur l'adéquation emploi-formation, il y a là une opportunité pour faire des propositions au ministère dans le cadre du rapport au gouvernement et au parlement. C'est pourquoi une « réflexion sur l'emploi sportif » est à l'ordre du jour pour mieux faire connaître les politiques sportives de l'emploi et recueillir des informations sur les expériences innovantes.

M. FOURNIER pour la DEF analyse un secteur qui se caractérise par un nombre important d'associations employeuses (37 500). La grande majorité de ces associations sont des «très petites entreprises» avec un nombre de salariés limités, 61% n'employant que 1 ou 2 salariés qui ne sont pas forcément à temps plein. 182000 emplois sont recensés qui correspondent à environ 63500 équivalents temps plein. Il y a donc dans le secteur un développement important d'emplois salariés à temps partiel ou d'emplois occasionnels ou intermittents, et un développement d'emplois plus stables, consolidés, grâce notamment à la mutualisation des emplois. Chaque association employeuse occupe environ en moyenne 1,7 salariés.

Le ministère chargé des sports qui est aujourd'hui aussi chargé de la vie associative dans son ensemble développe une politique autour de 2 axes forts.

- 1) L'accompagnement des employeurs associatifs dans leur capacité à se saisir des dispositifs d'aide au développement de l'emploi. Le ministère est présent sur l'accompagnement des employeurs dans la création des emplois aidés. Accueillir un salarié pour un employeur qui lui-même n'est pas un «professionnel» de la fonction employeur, c'est une problématique nouvelle. Il y a donc là un effort important de la part des services de l'Etat et des partenaires au niveau territorial, notamment des associations que soutiennent les CRIB liés au réseau profession sport et au réseau sport, insertion, emploi du mouvement sportif.

2) La question de la professionnalisation de l'encadrement. Elle présente deux dimensions, celle des professionnels (accès à la qualification professionnelle et à la formation continue), et celle des bénévoles. Dans le champ de la vie associative, les employeurs sont souvent dépourvus d'informations au regard de leur responsabilité et de leur connaissance de la fonction même de l'employeur. La DEF pense développer cet axe là. De plus, il y a un véritable travail à faire auprès des bénévoles qui sont amenés à exercer des compétences de type professionnel sans pour autant avoir la qualification ou le statut du professionnel.

Le ministère a privilégié les approches territoriales et celles visant la valorisation des nouvelles formes d'emplois. Dans ces dernières sont appréhendées toutes les formes et organisations de l'emploi qui sont susceptibles de permettre de mutualiser les emplois, de partager des salariés entre plusieurs employeurs, voire même de trouver des formes juridiques originales qui permettent de mobiliser des acteurs différents sur un territoire donné autour d'un projet considéré. Il s'agit d'un dispositif connu de tous, tel qu'il est promu par le réseau des associations « Profession sport », on peut citer aussi les sociétés coopératives d'intérêt collectif du multi-salariat et de la pluri-activité notamment.

Ces deux approches amènent à considérer aussi les croisements qui existent entre l'emploi dans le secteur associatif et les emplois qui relèvent du secteur marchand, voire du secteur fonction publique territoriale puisqu'il émerge, des besoins qui naissent et qui sont portés par des acteurs de nature différente sur un territoire donné. Ils peuvent s'imprégner de logiques marchandes et/ou associatives, situés au sein des collectivités territoriales. Les approches développées aujourd'hui impliquent des croisements de plus en plus importants et la nécessité pour la DEF de penser la question de l'avenir globalement.

Un autre objectif concerne l'accompagnement des personnes bénéficiaires des contrats aidés et de leurs employeurs. Un effort est fait auprès du secteur associatif pour le développement des contrats aidés figurant dans le plan de cohésion sociale. Celui-ci prévoit un objectif national de 210 000 embauches en contrats aidés d'ici fin décembre 2005 et 350 000 embauches d'ici le premier trimestre 2006. Dans le secteur associatif, hors secteur sanitaire, social et médico-social, le gouvernement s'est fixé un objectif de 45 000 embauches en contrats d'avenir et en contrats d'accompagnement dans l'emploi. Un accord-cadre dans le secteur sportif est en cours de négociation.

- Le contrat d'avenir, est un contrat destiné aux bénéficiaires des minima sociaux. C'est un contrat à durée déterminée renouvelable dans la limite de 36 mois avec une population priorisée que sont les personnes de plus de 50 ans et travailleurs handicapés pour lesquels est prévu un taux de prise en charge un peu plus important, et surtout une durée de contrat plus longue, portée à 5 ans. La prise en charge est à hauteur de 90% du SMIC avec une dégressivité sur le temps de validité du contrat.

- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est destiné à toute personne en situation de difficulté d'insertion sociale ou professionnelle – sans référence ni à leur statut au regard des minima sociaux ni au regard du niveau de leur formation. C'est un contrat à durée déterminée de 6 à 24 mois, avec un taux de prise en charge de 90% du SMIC. Les autres niveaux de prise en charge sont définis par les Préfets de région, les mesures étant complètement déconcentrées.

En conclusion: 3 questions apparaissent essentielles pour l'emploi :

- Quel est le potentiel de développement de l'emploi dans le secteur ?
- Quelles sont les capacités de création d'emplois stables et conséquents en terme de temps de travail effectivement passé par le salarié pour permettre à un professionnel de vivre de son activité ? Et quelles sont les organisations à proposer pour que chaque professionnel puisse vivre de son activité ?
- Comment professionnaliser ce secteur sans fragiliser le modèle associatif auquel nous sommes tous particulièrement attachés ?

Mme AVICE rappelle l'existence de « viviers d'emplois » dont le monde associatif n'a pas le monopole et qui méritent d'être étudiés. Ce constat intéresse désormais depuis l'apparition des « pôles sports », 3 secteurs d'embauche potentielle : le secteur privé dans le domaine des services, le secteur associatif, et les métiers de recherche et de technologie liés au sport. Compte tenu de la fracture géographique qui est constatée sur le territoire national, quant au potentiel économique, et compte tenu aussi des mouvements de population, il faudra approfondir les études régionales, avant d'entériner des conclusions sur les créations d'emplois à venir. Le CNAPS appuiera toute initiative relative à cette approche.

2/ ASSEMBLEE PLENIERE DU CNAPS 21 JUIN 2006 (SYNTHÈSE)

Madame la Présidente excuse les membres représentants du CNOSF, retenus par le conseil d'administration du Comité qui a lieu au même moment. Elle introduit officiellement M. Michel MAZERAN au poste de Secrétaire Général du CNAPS, en remplacement de M. Jean-Bernard PAILLISSER, appelé à d'autres fonctions. Elle remercie Madame BRAULT pour sa présence, en tant que représentante de la Direction des Sports.

Mme BRAULT remercie tous les membres du CNAPS pour leur contribution aux travaux de cette instance.

Mme Edwige AVICE rappelle que la loi prévoit que le CNAPS se réunisse en séance plénière deux fois par an : par conséquent, le CNAPS décide de se réunir à la fin de chaque semestre, en principe fin juin et mi-décembre. Elle propose ensuite de passer à la présentation des travaux des commissions.

I/ Délégations permanentes :

M. MAZERAN rappelle que la délégation permanente s'est réunie 4 fois depuis la précédente assemblée plénière du CNAPS qui s'était déroulée le 1^{er} septembre 2005. L'ensemble des comptes-rendus de ces séances ont été communiqués à chaque membre présent.

II/Commission de suivi de l'observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport :

M. Jean-Paul CALLEDE, Président de la Commission, présente la thématique du rapport 2006 au Parlement et au Gouvernement : « La valorisation à l'international du savoir-faire français en matière d'activités physiques et sportives ».

Il annonce la constitution d'un comité de pilotage pour la rédaction de ce rapport. Il sera demandé à chaque membre du comité de pilotage/relecture de fournir une documentation en indiquant les experts à solliciter ou encore à prendre en charge la rédaction d'une thématique.

M. MAZERAN indique que si le sport est un fait social. Il est devenu également un fait économique de plus en plus :

- universel : le sport touche tous les pays du monde, coupe du monde de FB ou JO, prochaine Coupe du monde de FB en Afrique, candidature probable de l'Amérique du Sud et bientôt de l'Afrique pour les JO

- important : par les montants financiers en jeu, par l'importance médiatique accordée à ces thèmes et par l'impact sur les dépenses de santé que les APS vont de plus en plus induire.

- diversifié : sont concernés :

- non seulement les aspects matériels : la réalisation des équipements sportifs (stades, gymnases, piscines etc.) et aménagements sportifs de pleine nature (ports de plaisance, stations de ski etc. .) ainsi que les matériels sportifs individuels ou collectifs,

- mais aussi les savoir-faire : l'encadrement des sportifs (compétiteurs ou de loisir) et leur formation, l'organisation des grandes manifestations, l'utilisation des APS comme moyen de lutte contre le vieillissement et les maladies liées à la sédentarité.

Le sujet est donc extrêmement vaste et une première analyse nous permet de constater que si certains domaines sont relativement bien étudiés et connus beaucoup sont encore relativement inexplorés. C'est pourquoi il est proposé de traiter ce thème sur 2 ans et de mobiliser les différentes commissions du CNAPS sur ce thème:

- 2006 : évaluation du poids économique de ces différents secteurs, tant au niveau français, qu'euro-péen et si possible mondial, place de notre pays, ses forces et ses faiblesses à partir d'exemples et déduction des travaux complémentaires à mener en 2007, auxquels s'attelleront toutes les commissions spécialisées du CNAPS pour pouvoir présenter un rapport le plus complet possible sur le sujet.

- 2007 : Etudes complémentaires et préconisations.

Mme AVICE intervient pour rappeler qu'il ne peut s'agir d'un travail exhaustif et qu'il faut bien privilégier la dimension européenne et internationale en premier lieu.

Mme BRAULT réaffirme que s'agissant de la direction des sports, le CNAPS pourra compter sur le soutien de celle-ci pour ces travaux.

Mme MARTINI indique que la FIFAS apportera sa contribution et M. PAILLISSER propose une intervention sur les formations par le CREPS de Toulouse qui a une politique orientée vers les échanges internationaux. Monsieur DREVON pense que les haras nationaux et les Ecoles Nationales d'Equitation, de la Montagne, et de Voile pourraient apporter utilement leur contribution sur ce sujet.

III/ Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires (CNESI) :

M. Jean-Luc GAYRAUD présente dans un premier temps le rapport qui a été remis au Ministre Jean-François LAMOUR le 25 avril 2006 et remercie la Présidente pour le prolongement des délais accordés à la rédaction du document. Il indique que l'idée forte qui ressort des travaux est la généralisation pour le sport d'une politique de développement durable et de citoyenneté, l'objectif étant de donner au CNESI un rôle de mise en place d'un système de veille et d'animation sur la thématique des sports de nature.

Mme AVICE souhaite revenir sur les perspectives du CNESI : elle pense à la pluriactivité comme réflexion régionale au sein des CDESI et à la problématique des sports motorisés.

Mme ZYSBERG observe que de nombreux acteurs ont des idées, de la créativité et essaient de construire l'organisation des sports de nature sur le territoire départemental. L'idée du contrat et de la négociation complètent selon elle un arsenal législatif et réglementaire déjà conséquent. Elle fait remarquer que la construction commune est globalement positive.

IV/ Comité National de la Recherche et de la Technologie en Activités Physiques et Sportives (CNRTAPS) :

M. MAZERAN présente les excuses de M. SANCHEZ, Président du comité, retenu par ses obligations, et présente les objectifs et perspectives du CNRTAPS pour 2006. Il indique que la finalisation de l'organisation du séminaire sera le principal axe de travail du comité.

En effet, le CNAPS, en partenariat avec l'Université Libre de Bruxelles et avec le parrainage de la Commission Européenne, organisera son 3^{ème} séminaire international les 8, 9 et 10 février 2007 à Bruxelles. La thématique portera sur : « **Les activités physiques et sportives et la lutte contre les maladies liées à la sédentarité et au vieillissement** ».

Madame BRAULT confirme le soutien de la direction des sports à l'organisation de ce séminaire, comme ce fût le cas pour les précédentes éditions.

V/ Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs :

Mme FOURNEYRON rapporte que la commission a été associée à :

- la mission d'évaluation et de contrôle des coûts diligentée par le Parlement (rapport : « 20 propositions pour de nouveaux terrains... d'entente »);
- l'état des lieux du recensement des équipements sportifs (RES) mené par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ;
- la mise en place d'un guide méthodologique ;
- ainsi que très récemment par une modification des règles techniques édictées par la Fédération Française de Badminton

M. THOUROUDE souligne la qualité des débats dans un environnement jugé difficile.

Au sujet du guide méthodologique, Mme BRAULT indique qu'il devrait être diffusé à 500 000 exemplaires au début du mois de juillet.

VI/ Questions diverses :

Compte-tenu de l'importance du sujet du séminaire, Mme ZYSBERG demande si le CNRTAPS ne pourrait pas avoir des liaisons avec les parlementaires sur ces aspects pour leur faire part de propositions.

Mme AVICE indique que la représentation parlementaire sera largement assurée, notamment via le parrainage de la Commission Européenne et la liaison établie depuis plusieurs mois maintenant avec la Présidente du Sénat Belge, Madame Anne-Marie LIZIN. Par ailleurs bien évidemment une invitation sera adressée à tous les parlementaires et les conclusions leurs seront communiquées.

DELEGATIONS PERMANENTES

1/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2005

Projet de loi de finances relatif à la création du Centre national pour le développement du sport (CNDS) :

Madame AVICE donne la parole à Monsieur JARRIGE, Directeur-adjoint au cabinet de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative. M. JARRIGE qui précise que les discussions ne sont pas arrêtées, à ce jour définitivement. Il affirme que des évolutions sont toujours possibles dans le cadre de la discussion budgétaire et fait référence à l'élaboration du plan de développement du sport, annoncé par le Gouvernement. Madame AVICE prend acte du fait que ce texte est l'occasion d'un «pré-débat» permettant de développer des moyens au profit du sport national.

Monsieur JARRIGE rappelle que pour des raisons juridiques liées à la mise en œuvre de la L.O.L.F., le FNDS disparaît au 1^{er} janvier 2006 et qu'il est remplacé par le CNDS, établissement public à caractère administratif. A cette date, les recettes et les dépenses gérées par le FNDS seront affectées pour partie au CNDS (soutien aux associations sportives, aux équipements sportifs et aux politiques territoriales), le budget de l'Etat en assumera l'autre part. Le budget de l'établissement s'élèverait, en l'état actuel du texte présenté, à 180 millions d'euros. Les recettes du futur CNDS seront financées en partie par la Française des Jeux, à hauteur d'un prélèvement de 1,78%, et des droits de retransmission de télévision, pour un montant de 30 millions d'euros (taxe de 5%). Le présent texte préserve, l'équilibre du financement public du sport et la concertation dans ce domaine qui a toujours prévalu traditionnellement entre l'Etat et le mouvement sportif et apporte au sport français 30 millions € supplémentaires.

Madame AVICE souligne les articulations du texte et souhaite faire porter le débat sur les trois thèmes:

- création de l'instance du CNDS;
- ses modalités de fonctionnement ;
- ses techniques de financement.

Pour Monsieur SERANDOUR, le financement des contrats de plan Etat-régions, imputable sur le budget du CNDS, va réduire sensiblement les recettes annoncées, et au surplus la dette du FNDS qu'il estime entre 120 et 150 M de francs, est elle aussi transférable au CNDS. Il stigmatise le transfert de charges ainsi opéré sans transfert de ressources correspondant. Cette dépense devrait incomber au seul budget de l'Etat. Il s'oppose par ailleurs au plafonnement des ressources provenant de la Française des Jeux.

M. JARRIGE constate qu'une large partie des contrats Etat-régions sont aujourd'hui financés par le FNDS. Il assure que par ce texte, le CNDS bénéficiera de ressources stables. Ce texte clarifiera les compétences entre l'Etat, qui financera les politiques nationales de développement du sport et le CNDS, qui servira de support financier aux politiques territoriales. Le droit sera ainsi en adéquation avec les faits.

Madame AVICE l'interroge sur les garanties apportées au mouvement sportif par ce texte. M. JARRIGE répond que les ressources du CNDS seront supérieures si un arbitrage favorable est rendu sur le pourcentage prélevé sur la Française des Jeux, et souligne que les ressources affectées au CNDS ne seront pas régulables.

Monsieur CAMBREAL estime que le CNDS devrait disposer de recettes équivalentes aux charges entraînées par les contrats de plan Etat-régions, on passerait ainsi à un montant de 210 M €.

Madame FOURNEYRON regrette que les collectivités territoriales soient absentes du dispositif alors qu'elles sont les premiers financeurs du sport. Il serait légitime de les reconnaître au sein du futur CNDS.

Madame LAURENT souligne que les collectivités locales sont invitées aux commissions régionales du FNDS mais ne sont pas membres du conseil de gestion. Cette question pourra être traitée par le décret d'application de la loi. Monsieur JARRIGE mentionne l'existence du collège des personnalités qualifiées dans lequel les élus pourraient être notamment représentés.

Monsieur THOUROUDE estime que la place des élus locaux doit être renforcée comme l'avait préconisé d'ailleurs la mission d'évaluation et de contrôle parlementaire dans son rapport.

Monsieur REY souhaite que le CNOSF figure expressément en tant que bénéficiaire des subventions du CNDS, et que soit précisé que le « directeur général assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du conseil d'administration ».

Madame AVICE note que le taux de 2,16% répondrait mieux aux besoins du mouvement sportif. Les amendements suivants sont demandés, au nom du CNAPS :

- 2^{ème} paragraphe :

Rajouter à la 4^{ème} ligne : « ainsi qu'au CNOSF » avant « et groupements d'intérêt public » ;

Madame AVICE relève qu'il ressort du débat que la phrase faisant référence aux contrats de plan Etat-régions comporte une ambiguïté donnant à penser à un transfert de charges de l'Etat sur le CNDS. Constatant que les représentants du CNOSF ne souhaitent pas une rédaction transactionnelle et que la majorité des présents ne sont pas favorables à la mention du contrat Etat-Régions, elle propose la suppression de cette référence.

- 4^{ème} paragraphe :

Rajouter les collectivités locales dans la composition du conseil d'administration du CNDS et compléter ainsi la 3^{ème} ligne : « Le directeur général assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du conseil d'administration ».

- Au point IV du projet de loi, réviser le taux de prélèvement effectué annuellement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française des Jeux qui passerait, selon les vœux du CNAPS, de 1,78% à 2,16%. Le déplaçonnement de ce prélèvement est également demandé.

Il est procédé à un vote qui donne 19 voix pour, aucune voix contre, 2 abstentions (Monsieur BONHOMME, Madame LAURENT), et un refus de vote (Monsieur MOREAU).

2/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2005

Mme AVICE ouvre la séance en déclarant que les textes sur lesquels le CNAPS est appelé à s'exprimer sont relatifs à la création du Centre national du développement du sport d'une part et à la réglementation de manifestations organisées sur la voie publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur d'autre part.

1) Création du Centre national du développement du sport :

M. Bertrand JARRIGE, directeur-adjoint du cabinet du Ministre de la jeunesse, des Sports et de la Vie associative précise que ce projet de texte est le résultat d'un processus partenarial approfondi avec notamment le mouvement sportif. Il indique que plusieurs formulations souhaitées par les membres du CNAPS lors de la Délégation permanente du 21 septembre 2005 ont été prises en compte, notamment l'augmentation du taux de prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités par la Française des Jeux, le renforcement de la place accordée aux représentants des collectivités territoriales au sein du conseil d'administration du CNDS, l'adjonction d'une quatrième personnalité qualifiée proposée par le Président du CNOSF et la co-présidence des commissions régionales et des commissions départementales. Le texte est également sans ambiguïté par rapport aux

charges de l'Etat qui ne sont en aucun cas transférées au CNDS, y compris dans le cadre des contrats de plan Etat-Région.

Il informe que ce projet de décret permet par ailleurs d'apporter des moyens supplémentaires affectés au développement du sport, pour un montant de 323 M€ inscrits au budget 2006 contre 260 M€ en 2005. Le CNDS se verra doté dans cette nouvelle répartition de 213 M€ à comparer aux 180 M€ prévus initialement. Le delta de 33 M€ sera consacré au financement du grand programme sportif national (PDS). Il indique enfin que l'augmentation substantielle des recettes pour le PDS est prévue pour 3 années de 2006 à 2008 (100 M €). L'objectif est de permettre le rayonnement international sportif de la France, une meilleure préparation des équipes de France et de soutenir le développement du sport pour tous. En conclusion, le CNDS sera doté de moyens très supérieurs. Il souligne la place nouvelle faite aux collectivités territoriales au sein du CNDS conformément au souhait des membres du CNAPS lors de la séance du 21 septembre 2005.

Mme LAURENT, Directrice des sports présente le projet de décret et précise que la version proposée intègre principalement une modification de l'article 2 qui fait une référence explicite à l'article 38-VI de la loi de finances 2006 relatif au budget affecté au CNDS. Elle inclut en outre la création d'un titre supplémentaire (titre III) dédié à l'organisation déconcentrée du CNDS au sein des collectivités d'outre mer.

Ce texte a pour objet la création de l'établissement public national à caractère administratif dénommé « Centre national pour le développement du sport » -CNDS- ; qui a pour mission de contribuer au développement du sport et de la pratique sportive sous toutes ses formes, en attribuant, dans le cadre des orientations fixées par l'Etat, des concours financiers qui prennent la forme de subventions de fonctionnement et d'équipement pour l'aide au développement du sport .

La gouvernance de l'établissement est assurée par un conseil d'administration, composé, outre son président nommé par arrêté du ministre chargé des sports, après avis du président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), de 20 membres : trois membres de droit (le ministre chargé des sports et le ministre chargé du budget, le président du Comité national olympique et sportif français ou leurs représentants ; dix sept membres nommés par arrêté du ministre chargé des sports = cinq fonctionnaires d'autorité du ministère chargé des sports (dont le directeur des sports, un directeur régional de la jeunesse et des sports, un directeur départemental de la jeunesse et des sports), cinq représentants du mouvement sportif proposés par le président du Comité national olympique et sportif français, trois représentants de collectivités territoriales (nommés au sein du conseil d'administration avec voix délibérative) et quatre personnalités qualifiées dont une proposée par le président du CNOSF.

Le directeur général est nommé par arrêté du ministre chargé des sports, pour une durée de quatre ans renouvelable une fois. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du conseil d'administration. Il nomme aux emplois de l'établissement et a autorité sur le personnel. Il prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution. Il lui rend compte, à chaque réunion, de l'activité de l'établissement.

Il est institué au sein de l'établissement un comité de programmation, chargé de donner un avis au conseil d'administration sur le projet de programmation des subventions d'équipement qui lui est soumis par le directeur général de l'établissement. Outre son président, ce comité de programmation, qui comprend 5 membres, est composé de 2 représentants du mouvement sportif proposés par le président du Comité national olympique et sportif français, 2 représentants de l'Etat désignés par le ministre chargé des sports, 1 expert issu de collectivités territoriales proposé par le président de l'Association nationale des élus en charge du sport (A.N.D.E.S.). Son président, membre du conseil d'administration de l'établissement, est nommé par le ministre chargé des sports, sur proposition du président du Comité national olympique et sportif français.

Enfin, il est créé dans chaque région une commission régionale du CNDS et dans chaque département, une commission départementale du CNDS, les chefs de services déconcentrés de la jeunesse et des sports étant désignés en qualité de délégués régionaux et de délégués départementaux de l'établissement et animant la concertation avec le mouvement sportif (co-présidence et secrétariat des commissions régionales et des commissions départementales). Des élus locaux sont également désignés pour siéger au sein de ces commissions territoriales avec voix consultative.

L'article 15 et le titre II prévoient les modalités d'application à la Corse, aux régions monodépartementales d'outre-mer et à Saint-Pierre et Miquelon, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna et à Mayotte. Le titre IV traite du régime financier et comptable. Enfin, le titre V instaure des dispositions transitoires, prévoyant notamment la durée des mandats des membres du conseil d'administration, dont l'échéance est fixée au plus tard au 30 juin 2009.

M. JARRIGE précise que ce texte s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi organique de la loi de finances (LOLF) qui a interdit la poursuite de l'existence du FNDS tel qu'il existait depuis 1979. La création de ce nouvel établissement public national est apparue comme étant la meilleure solution pour assurer la continuité de la gestion en partenariat des fonds alloués au développement du sport. Il s'agit à cet égard d'un équilibre satisfaisant car il garantit plus de visibilité et de précision dans la répartition des rôles des parties prenantes. Ce décret en conseil d'Etat garantit aussi un socle juridique fiable pour l'avenir.

Mme LAURENT justifie la rédaction de l'article 2 par le fait que la loi de finances n'ayant pas encore d'existence, il faut individualiser dans le décret l'emploi des fonds supplémentaires (33 M€) confiés au CNDS pour développer les actions liées au grand programme sportif national (Plan de développement du sport) .

Les représentants du CNOSF souhaitent savoir si dans ces moyens financiers supplémentaires, une partie pourrait contribuer au financement de la rénovation de l'INSEP. M. JARRIGE répond par la négative, la rénovation de l'INSEP sera financée sur le budget de l'Etat et par le biais du partenariat public-privé (PPP).

M. PLANCHOT estime qu'avec l'enveloppe « PDS », l'Etat réintroduit, des modalités de fonctionnement proches de celles qui ont été utilisées pour le FNDS alors qu'elles-ci ont fait l'objet de critiques par des parlementaires.

M. JARRIGE répond que l'objectif a été de soumettre à la concertation Etat/mouvement sportif l'emploi de ces fonds et que le pragmatisme l'a emporté à bon escient.

Mme AVICE se demande pourquoi un représentant des établissements publics de coopération intercommunale n'a-t-il pas été inclus pour siéger au sein du CNDS

M. THOUROUDE souhaite que la phrase prévoyant la présence des maires soit complétée par la qualité d'adjoint au maire.

M. JARRIGE estime cette demande opportune, s'il n'y a pas de contradiction avec les statuts de l'association des maires de France, cet amendement sera accepté. En ce qui concerne l'intercommunalité, le ministre des sports y est très attaché, au moment des désignations, il y sera porté une attention particulière.

Mme AVICE souligne que le titre I du projet de décret est conforme aux objectifs définis, que sa rédaction prendra en compte la demande d'amendement souhaitée par les élus locaux et acceptée par l'Etat.

M. THOUROUDE regrette que à l'article 9 les représentants les élus locaux ne disposent que d'une voix consultative.

M. JARRIGE rappelle qu'au plan territorial, les enjeux du CNDS se situent au niveau du soutien de l'activité de clubs sportifs. Les enjeux liés à l'investissement se placent au niveau national.

M. PLANCHOT agrée cette analyse qui découle directement du mode de gestion du précédent FNDS.

M. REY au nom du CNOSF rappelle que le Ministre chargé des Sports a entendu que le CNDS assure le maintien de la concertation entre l'Etat et le mouvement sportif. Il regrette que le texte ne définisse pas une parité exacte entre ces deux partenaires au sein des commissions régionales et départementales du CNDS.

M. JARRIGE précise que l'objectif a d'abord été de renforcer le rôle des commissions régionales et départementales. Il précise que ces commissions seront co-présidées par le délégué régional ou le délégué départemental et le représentant du mouvement sportif local, ce qui vient renforcer la concertation. Il rappelle que le régime juridique d'un établissement public de l'Etat impose des règles, notamment aux plans comptable et budgétaire, auxquelles les représentants de

l'Etat ne peuvent se soustraire. Pour arriver au texte actuel, le ministère des sports a œuvré sans relâche pour préserver les intérêts de l'Etat et du mouvement sportif.

Mme AVICE estime que l'Etat au niveau local intervient- pour garantir une position d'arbitrage in fine, notamment dans le cadre du contexte actuel où l'on observe le poids que revendiquent certaines fédérations et certaines ligues professionnelles par rapport à l'Etat et aux élus. Elle comprend la position de l'Etat qui souhaite conserver une capacité décisionnelle à l'échelon local afin d'assurer la cohérence avec les décisions prises à l'échelle nationale et éviter ainsi un effet de morcellement qui pourrait nuire à l'intérêt général. Est-on certain que toutes les fédérations soient insensibles à cet argument ?

M. THOUROUDE indique que les collectivités territoriales n'ont que voix consultatives à l'échelon local alors qu'elles sont aux avant-postes en termes de financement.

Mme HUON précise que les élus territoriaux auront le sentiment de faire de la figuration. Elle estime qu'ils ne pourront pas toujours garder ce rôle et pourraient être tentés de solliciter à leur tour la parité.

M. PLANCHOT annonce que le CNOSF ne peut voter positivement ce texte. Il souhaite une parité absolue entre les représentants de l'Etat et ceux du mouvement sportif dans ces commissions. La co-présidence ne suffit pas. Il souhaite donc que le rapport au Premier ministre et le décret soient amendés sur ce point. Il prévient que les fédérations sportives sont très attentives sur le sujet.

M. JARRIGE rappelle simplement les règles de droit et de fonctionnement d'un établissement public d'Etat. Un amendement tel que celui proposé est inadapté et ne passerait pas en interministériel.

M. MOREAU, représentant du SNEP, tient à faire une proposition qui consiste à établir la parité mathématique entre les représentants de l'Etat et ceux du mouvement sportif mais à abandonner la co-présidence au profit d'une présidence du représentant de l'Etat qui aurait voix prépondérante comme cela se passe au sein des organismes paritaires. Les élus locaux ne sont pas hostiles à cet aménagement.

Au nom du CNOSF, M. PLANCHOT souhaite en rester à la proposition initiale, co-présidence et parité totale au sein des commissions. M. JARRIGE indique qu'il n'entend pas modifier le texte en ce sens car il est le produit de nombreux arbitrages.

Sur ce titre II, Mme AVICE observe que les membres de la Délégation permanente du CNAPS sont divisés. Elle demande une suspension de séance sur cette partie du texte pour clarifier cette situation.

Les élus locaux voteront positivement sur ce texte. Les représentants du mouvement sportif maintiennent leur position.

Le vote a lieu sur le titre II, 9 voix pour sont enregistrées, 6 contre.

M. PLANCHOT s'interroge sur la capacité d'un établissement public d'Etat à bénéficier de produits financiers résultant de placements. Ce texte a été soumis à la lecture du ministère du budget qui a lui-même rédigé de nombreux articles.

Le projet de décret est soumis dans sa totalité au vote des membres de la délégation permanente du CNAPS. M. JARRIGE rappelle que le mouvement sportif a obtenu beaucoup d'amendements au texte initial. Il serait donc assez surprenant de refuser en séance, en bloc, le texte présenté. La Présidente précise qu'en cas de désaccord sur un point, les représentants du mouvement sportif peuvent aussi décider l'abstention ou le refus de vote. Elle indique que le vote contre n'est pas la meilleure stratégie pour retourner à la négociation.

Les représentants du CNOSF s'abstiendront par souci de responsabilité. Ils demandent, que soit précisé qu'ils continueront de défendre leur amendement, mais que ce qui est à leurs yeux essentiel, est la parité, c'est pourquoi au final la position défendue en séance par le SNEP, à savoir présidence du DRDJS ou du DDJS et parité totale avec voix prépondérante du président pourrait leur convenir.

Le projet de décret est soumis au vote. **Le texte est adopté avec 9 voix pour dont les représentants des élus locaux, 5 abstentions (5 représentants du CNOSF) et 1 refus de vote (M. MOREAU).**

2) Projet de décret relatif à la réglementation des manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur.

La Présidente invite M. MAZERAN, chargé de mission au sein de la Direction des sports, à présenter cette réforme des décrets n° 55-1366 du 18 octobre 1955 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique et n° 58-1430 du 23 décembre 1958 relatif à la réglementation des épreuves ou manifestations organisées dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules à moteur. Celui-ci expose ce projet de modification :

Les règles de sécurité dans les sports mécaniques évoluent rapidement du fait des innovations techniques permanentes. Il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences techniques d'experts placés auprès des fédérations nationales et internationales des sports considérés.

Dans le cadre de la délégation du ministre en charge des sports, et conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 20 novembre 2003, l'orientation retenue est donc de renvoyer aux règles techniques et de sécurité édictées par les deux fédérations délégataires en matière de sports mécaniques, afin d'assurer une adéquation permanente entre les évolutions techniques des machines et les règles de sécurité applicables.

L'un des facteurs accidentogènes importants est la propension de certains organisateurs privés, à tenter de s'affranchir des règles imposées par la réglementation, en jouant sur la notion « d'épreuves et compétitions sportives » à laquelle fait référence le décret de 1955, ou en utilisant des appellations variées. Par conséquent, l'option retenue a été de définir deux régimes différents :

- Celui des « concentrations » qui se déroulent sur la voie publique, dans le strict respect du code de la route, simplement soumises à déclaration.

- Celui des « manifestations comportant la participation de véhicules à moteur », se déroulant obligatoirement dans des lieux où la circulation publique est au moins temporairement interdite, soumises à autorisation.

Les règles techniques et de sécurité, pour les disciplines dans lesquelles aucune fédération sportive n'a bénéficié d'une délégation de la part du ministre en charge des sports, feront l'objet d'un arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre en charge des Sports.

Les dispositions du code de la route et notamment les articles R-221-16 à 18 et R-411-29 à 32 ne sont pas touchées par ce projet de modification.

M. MOREAU évoque la problématique des véhicules « hybrides », peu ou mal définis. Il cite les hydroglisseurs et les quads par exemple. Il pense que le texte tel que présenté sera difficile à appliquer dans ces cas car de surcroît ces activités ne relèvent pas des fédérations délégataires.

M. MAZERAN répond, que ce texte vise les véhicules terrestres, d'autre part que le quad est placé dans le champ de compétence de la Fédération française de motocyclisme. Enfin, pour les autres types de véhicules, leurs cas seront traités par arrêté interministériel.

La Présidente soumet ce projet de décret au vote. **Le projet de décret est adopté à l'unanimité.**

3/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2006

Madame AVICE ouvre la séance en déclarant que les textes sur lesquels le CNAPS est appelé à se prononcer sont relatifs à la création du Centre national pour le développement du sport (CNDS) et à l'inspection de l'apprentissage dans le secteur de la jeunesse et des sports.

1) Création du Centre national pour le développement du sport (CNDS)

Monsieur JARRIGE, Directeur-adjoint du Cabinet de M. le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative indique que le projet de décret est présenté une nouvelle fois au CNAPS et que cette version a été enrichie depuis la dernière réunion de la Délégation permanente en date du 17 novembre 2005. Plusieurs formulations souhaitées par les membres du CNAPS ont été prises en

compte dans la rédaction qui est actuellement proposée. M. JARRIGE en retrace sommairement les contenus : visas concernant les avis des assemblées des collectivités territoriales, modalités de fonctionnement et d'organisation des commissions régionales et départementales du CNDS, dispositions particulières relatives à la Corse et à l'outre-mer notamment. A l'issue de son exposé, M. JARRIGE précise le calendrier de ce texte, pour une parution prévue à la fin février. La première réunion du Conseil d'administration devrait se tenir fin mars 2006.

Mme AVICE demande au CNOSF de se positionner par rapport aux modifications du texte.

M. REY souligne les vertus de la concertation et de la discussion qui ont prévalu entre le CNOSF et le Ministère. Il considère que les demandes du CNOSF ont été entendues et déclare ne rien avoir à rajouter.

M. THOUROUDE, constate que la représentation de l'AMF ne figure plus au niveau régional ni départemental, il propose d'amender l'article 12: « *Le président du conseil général, ou son représentant, et un maire ou maire-adjoint désigné par le président de l'Association des maires de France(AMF) en accord avec l'association représentative des maires du département, assistent avec voix consultative aux séances de la commission départementale.* ».

M. JARRIGE en prend acte et Mme AVICE propose au CNAPS d'émettre un vœu reprenant la demande de M. THOUROUDE.

Mme AVICE demande au CNAPS s'il soutient le vœu émis par M. THOUROUDE. Les participants répondent positivement, les représentants du Ministère s'abstiennent.

Mme AVICE propose de passer au vote.

Le texte recueille 18 voix Pour et 1 abstention (celle de M. MOREAU représentant le collège des organisations syndicales lequel fait état de l'absence d'accord entre les organisations concernées).

2) Projet de décret relatif à l'Inspection de l'apprentissage dans le secteur de la jeunesse et des sports :

M. SAVY indique que ce projet de décret a pour principal objectif d'ancrer l'apprentissage au niveau territorial en confiant de nouvelles missions dans ce domaine aux directions régionales.

L'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation a concerné en 2005, un effectif de 1607 apprentis. L'objectif actuel est de créer un CFA par région et non plus un CFA national.

Il est constaté que la matière couverte par les diplômes du sport et de l'animation est a priori favorable à l'apprentissage. D'une part, de par leur structure ces diplômes se prêtent à la mise en situation pédagogique et professionnelle requise. D'autre part, le milieu sportif bénéficie d'une certaine culture du tutorat héritée du compagnonnage. L'un des intérêts de l'apprentissage est de permettre aux diplômés de s'adapter directement et avec une garantie d'efficacité à leur futur poste de travail au sein de « l'entreprise-formation » ou à l'extérieur de celle-ci. Il s'agit d'un outil qui tend aussi à moraliser la gestion des contrats de travail même si le maître d'apprentissage est parfois difficile à trouver dans le secteur socio-sportif.

Dans ce contexte, le texte confirme la création d'une inspection de l'apprentissage spécifique à notre ministère. Ses articles concourent à doter les directions régionales d'une mission régionale avec d'autres départements ministériels tels l'agriculture ou l'éducation nationale plus rompus à ce type d'exercice. Ils prévoient le commissionnement d'un personnel spécialisé et formé pour exercer ses prérogatives.

Un rapport annuel sur l'activité de cette mission d'inspection est établi par chaque région.

Une prochaine instruction devrait préciser la portée de ce nouveau texte et mettre en œuvre un plan de formation destiné aux personnels concernés à compter du mois de mars.

Ce texte est adopté à l'unanimité des membres présents.

4/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 27 février 2006

Projet de décret relatif à l'application de l' article 42-12 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Madame Chantal BRAULT, représentant Madame la Directrice des sports indique que dans le cadre de la lutte contre la violence et les comportements xénophobes lors des rencontres sportives, l'article 42-12 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée inséré par l'article 31 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant diverses dispositions relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, dote les préfets de département ou, à Paris, le préfet de police, des pouvoirs suivants :

- Prononcé par arrêté d'une interdiction de pénétrer dans les enceintes sportives pour une durée maximale de trois mois; il n'est ainsi pas attendu que la personne en cause soit condamnée. C'est à titre préventif que son comportement délictueux lui vaut d'être interdite de stade.
- Possibilité d'obliger le contrevenant à se présenter aux convocations de toute autorité ou de toute personne qualifiée qu'il désigne (police nationale ou gendarmerie selon les cas) dans le ressort duquel est situé son domicile ;
- Une sanction de 3750 € est infligée à ceux qui ne se présentent pas à ces convocations ou violent l'interdiction administrative de stade ;

Le projet de décret soumis au CNAPS porte application des dispositions de l'article 31 de la loi. Il détermine :

- Dans son article 1^{er}, les autorités ou les personnes qualifiées qui peuvent convoquer à l'heure des rencontres sportives la personne concernée par l'interdiction administrative de stade. De manière classique pour ce type de mesures, celles-ci sont désignées parmi les personnels de la police ou de la gendarmerie nationales.
- Dans son article 2, il dispose que la personne soumise à l'obligation de présentation se rend dans un service de police ou de gendarmerie dans le ressort de son domicile.
- Dans son article 3, il prévoit les cas où la personne à l'encontre de laquelle l'interdiction a été prononcée est dans l'impossibilité de se rendre aux convocations. Il s'agit, d'une part, de l'impossibilité absolue, qui doit être entendue de manière stricte (en cas d'hospitalisation par exemple) et, d'autre part, de l'éventualité d'un déplacement. Dans ce dernier cas, la personne doit se présenter aux convocations de l'autorité désignée au lieu de son séjour, dont elle aura préalablement prévenu les autorités. Dans ces cas qui doivent être, en tout état de cause, dûment justifiés, le changement de lieu de convocation nécessite l'accord préalable du préfet de département et à Paris, du préfet de police, qui a prononcé la mesure de police.

Madame BRAULT rappelle enfin les dispositifs antérieurs déjà soumis au CNAPS, notamment le décret du 30 décembre 2004 qui permet aux préfets de communiquer la liste des personnes interdites aux associations sportives agréées et aux associations de supporters.

Madame PESCHADOUR s'interroge sur le fait que les interdictions administratives ne sont pas portées à la connaissance des fédérations.

Madame BRAULT considère que la brièveté de l'interdiction administrative (3 mois maximum contre 5 ans pour une interdiction judiciaire) justifie cette absence de consultation.

Madame AVICE propose au nom du CNAPS qu'une information soit faite aux fédérations.

Monsieur DREVON signale que l'article 42-12 dispose que l'interdit a l'obligation de se présenter aux convocations de toute autorité ou de toute personne qualifiée dûment désignée par le « même arrêté » par le représentant de l'Etat. Faut-il comprendre que ce texte vise le préfet du domicile de l'interdit ou celui du lieu suscitant l'interdiction ? N'est-il pas à craindre que la durée de la navette entre les 2 préfets soit supérieure à l'interdiction maximale elle-même ?

Madame AVICE tempère cette observation, en matière d'ordre public le ministère de l'Intérieur fait très généralement diligence et il dispose de bons réseaux pour transmettre les informations.

Vu son expérience d' élu local, Monsieur PARROT considère que le terme « comportement » s'avère imprécis dans la réalité. Peut-on interdire l'accès à une manifestation sportive sur un simple comportement ?

Madame AVICE constate que le texte caractérise le comportement délictueux qui est soit violent, soit xénophobe. Il existe des jurisprudences mais il faut éviter les recours pour excès de pouvoir.

Monsieur THOUROUDE demande si la durée maximale d'interdiction peut être renouvelée.

Il lui est répondu que plusieurs arrêtés sont possibles selon la conduite de l'intéressé frappé de l'interdiction. C'est le concept de « fait nouveau » qui est utilisable.

Madame AVICE, vu les remarques des membres émet un triple vœu au titre du CNAPS:

- que les fédérations soient informées des mesures d'interdiction administratives ;
- le concept de « comportement » énoncé par le texte devrait être précisé ;
- une attention particulière sur la question des délais quand l'interdiction met en cause deux départements, est recommandée.

Il est procédé ensuite au vote. **Un avis favorable à l'unanimité est recueilli sur ce texte.**

5/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2006

1) Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du code du sport.

Madame Laurent, Directrice des sports, indique que l'objectif de ce code est de rassembler l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui régissent la pratique sportive afin de faciliter l'accès à ce droit. Le texte soumis au CNAPS vise uniquement la partie législative du code du sport. Conformément aux dispositions de la loi d'habilitation, cette codification a été faite à droit constant. Trois types de modifications étaient toutefois autorisées pour rectifier certaines erreurs de rédaction, clarifier la rédaction, ou se conformer à la hiérarchie des textes.

La directrice des sports donne ensuite connaissance des modifications apportées, et présente une version consolidée des articles ayant fait l'objet d'une modification dans le code du sport, le code de l'éducation et le code forestier.

M. Henri SERANDOUR, président du CNOSF indique que le mouvement sportif a du mal à comprendre que certains points fondamentaux le concernant directement passent du domaine législatif au champ réglementaire, et s'en inquiète. Il cite notamment l'absence de référence au fait que le CNOSF est le représentant du CIO et celui qui constitue les équipes olympiques, à la banalisation de son rôle, puisqu'il n'apparaît plus que comme une simple structure sportive sans que son rôle de fédérateur soit reconnu, ainsi qu'à la conciliation qui perd sa caution législative.

Mme LAURENT estime que ces craintes n'ont pas lieu d'être, elle indique qu'il s'agit uniquement d'un travail de technique juridique sans remise en cause des textes. Elle précise que les fondements des différents points abordés par le président SERANDOUR demeurent bien dans le champ législatif, il en est ainsi notamment de la représentativité du CNOSF et du principe de la conciliation. Quant à la représentation du CIO par le CNOSF elle relève directement de la Charte Olympique. La directrice s'engage à ce que ce travail de codification ne modifie en rien le corpus juridique en vigueur.

La présidente, compte tenu des assurances données, demande au CNOSF s'il modifie son point de vue.

M. SERANDOUR déclare que compte tenu de ces engagements, le CNOSF approuvera ce texte.

La présidente soumet alors le projet de texte aux voix. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2) Projets de décrets portant règlement général du diplôme d'Etat et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivrés par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

M. Hervé SAVY adjoint au directeur de la Vie Associative, de l'Emploi et des Formations présente les deux textes en discussion. Il indique qu'il faut les situer dans le projet global du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) de rénovation de sa filière de formation dans les domaines de l'animation et du sport, notamment en :

- accompagnant le développement de l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications à l'évolution des métiers ;
- modernisant leur structuration et en adaptant ces diplômes aux évolutions nationales liées à la loi de modernisation sociale de 2002
- l'adaptant aux évolutions en cours de la formation professionnelle en Europe.

Le cœur de cible des diplômes du ministère est le niveau 4 qui concerne 80% des diplômes délivrés, et qui s'adresse à des publics qui n'ont pas eu, pour leur majorité, des parcours de formation classiques. C'est pourquoi la première étape de la rénovation a été la création en 2001 du brevet professionnel de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), classé au niveau 4.

Le MJSVA souhaite proposer des diplômes permettant de raisonner en termes de filières avec des diplômes de niveau 3 (DEJEPS) et 2 (DESJEPS), qui facilitent l'évolution de leurs titulaires dans leurs cursus de qualification et de formation, dans deux champs d'intervention de notre ministère, ceux de la coordination de l'animation et de la performance sportive. Cette rénovation n'a pas pour but d'augmenter de façon significative le nombre de diplômés dans des secteurs où l'emploi est fragile, mais de mieux répondre aux évolutions qualitatives.

En ce qui concerne l'architecture de ces diplômes elle est caractérisée par 3 points principaux :

- la technicité : l'entrée en formation se fait sur la base d'une maîtrise technique affirmée ;
- l'employabilité : le dispositif est conçu pour accueillir des personnes au parcours atypique, possédant le plus souvent une première expérience d'encadrement bénévole, prendre en compte leurs acquis, valider leurs compétences et leur permettre d'exercer dans un métier reconnu ;
- la réactivité : c'est à dire l'adaptation aux évolutions de l'emploi et des modalités d'organisation des certifications en France et en Europe.

Il n'y a donc pas concurrence avec des diplômes existants proposés notamment par les universités. Au contraire, ils permettront d'établir les passerelles nécessaires. Le travail est d'ores et déjà engagé.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation et reçu l'aval de la Commission Consultative des métiers du sport et de l'animation (CPC)

La présidente donne la parole aux différents intervenants.

M. Jean-Paul GRANDIERE pour le ministère de la Défense, reconnaît la qualité de la concertation qui s'est établie et indique que son ministère ne souhaite plus avoir de diplômes propres. Il souhaite une concertation très en amont sur les passerelles entre anciens et nouveaux diplômes.

M. P. ROVIRE pour l'AFCAM s'interroge sur la formation à l'arbitrage et la connaissance des règles.

M. Michel SIGNARBIEUX pour la CGT se félicite de la sortie de ces diplômes de niveau 3 et 2 qui permettent la mise en place d'une filière, il souhaite que des réflexions permettent l'intégration de ces diplômes dans les concours de la fonction publique territoriale et s'interroge sur les coûts de ces formations.

M. Jean LAFONTAN pour le SNEP regrette que, de son point de vue, la concertation n'ait pas été suffisante. Il estime que des diplômes de niveau 2 et 3 vont relancer la concurrence et les possibilités de conflits nouveaux avec l'Education Nationale, ce qui n'était pas le cas pour les diplômes de niveau 4. Il pense que le champ de compétence, tel que défini dans le décret va au-delà du champ du MJSVA qui est celui de la performance sportive. Il ne votera donc pas ce texte et souhaite une nouvelle concertation.

M. Christian GARRIGUES pour le bureau d'information du Parlement Européen rappelle la nécessaire concertation européenne.

En réponse à ces interrogations, M. Hervé SAVY rappelle que la concertation sur ces diplômes se poursuit avec la consultation de tous les organismes compétents. Il estime que ces diplômes vont faciliter l'instauration de passerelles et réfute l'idée d'une concurrence avec les diplômes STAPS. Il rappelle que ce ne sont pas des managers ou des généralistes qui sont formés, mais que l'entrée se fait par la technicité et les publics pratiquants, et que par ailleurs 87% des diplômés s'inscrivent dans le marché de l'emploi.

Il rappelle que 1200h sont le volume horaire estimé pour la seule formation initiale et qu'il est largement tenu compte des parcours individualisés de formation. Enfin il évalue à environ 4500€ le coût moyen actuel d'une formation de type BEES ou BPJEPS.

Les aspects sécurité et arbitrage sont pris en compte dans les référentiels professionnels mais ne figurent pas dans les référentiels de formation. Il se félicite enfin de la décision de la Défense d'intégrer ces diplômes et donne tous apaisements sur la possibilité de dégager les passerelles nécessaires entre anciens diplômés et les nouveaux.

La présidente reconnaît l'effort important fait en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Compte tenu des réponses apportées par le ministère elle propose de donner un avis favorable à ces deux textes et les met aux voix. **Les deux projets de décret sont approuvés à l'unanimité des présents moins une voix contre.**

6/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2006

La présidente donne la parole à la Directrice des Sports, madame Dominique Laurent pour présenter les textes sur lequel le CNAPS est appelé à se prononcer.

Madame Dominique LAURENT précise que la loi n° 2006-405 du 5 avril 2005 relative à la lutte contre le dopage et la protection de la santé des sportifs donnera lieu à la rédaction de 5 textes d'application, dont 3 seulement seront présentés aujourd'hui :

- le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AFLD ;
- le projet de décret relatif aux procédures et sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage humain ;
- le projet de décret relatif à la lutte contre le dopage des animaux utilisés par les fédérations sportives.

Elle précise que pour que l'Agence puisse fonctionner il sera nécessaire de procéder à la signature d'une convention entre le ministre et le président de l'agence pour la mise à disposition du personnel des directions régionales oeuvrant sur ce sujet, mais s'agissant d'une convention, ce texte ne relève pas de la compétence du CNAPS. Un texte de niveau législatif sera nécessaire pour procéder à la ratification de la Convention contre le dopage rédigée au sein de l'UNESCO et rendre applicable le Code Mondial anti-dopage.

1) Projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AFLD :

Le projet de décret a été « autonomisé » pour en faciliter l'intégration dans le code du sport.

Des mesures transitoires ont été introduites à la demande du CPLD, afin de garantir la légalité des contrôles en cas de décalage temporel entre la publication des décrets d'application de la loi du 5 avril

Le projet de décret abroge les textes relatifs au LNDD et au CPLD

Un projet de convention entre le MJSVA et l'AFLD a été élaboré et prévoit les modalités selon lesquelles les services déconcentrés du MJSVA seront conduits à exercer des missions en matière de lutte contre le dopage pour le compte de l'AFLD. La publication du décret AFLD est prévue pour 1^{er} octobre 2006

Principales mesures prévues par le décret :

Il comporte 3 parties : précisions relatives aux missions de l'AFLD / dispositions relatives à l'organisation administratives et aux personnels de l'AFLD / régime budgétaire et comptable et des mesures transitoires.

a) Missions de l'AFLD : compléments/précisions à la loi du 5 avril

Le texte prévoit l'indépendance du directeur des contrôles et du directeur des analyses, la confidentialité des opérations de contrôle et d'analyse, ainsi que la création d'un comité d'orientation scientifique. Il s'agit là de la reprise du dispositif actuel du LNDD. Il prévoit également l'établissement d'une liste d'experts pouvant être sollicités pour les AUT.

b) Organisation administrative de l'AFLD :

- Organisation interne de l'AFLD : L'AFLD est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale. A ce titre, et contrairement aux établissements publics administratifs, elle dispose d'une large autonomie de fonctionnement. Aussi les éléments relatifs à son organisation sont limités afin de ne pas porter atteinte à cette indépendance.

La composition du collège de l'Agence est fixée par la loi, qui précise que l'Agence est dotée d'un secrétaire général et de deux départements distincts, l'un chargé des contrôles, l'autre des analyses.

Le collège est l'organe décisionnaire, sauf exceptions confiant cette compétence à d'autres organes de l'AFLD.

Le président de l'Agence représente l'Agence et agit en son nom. Il dispose de compétences propres, notamment celles de recruter les personnels et fixer les rémunérations, dans le cadre des règles générales fixées par le collège.

Le secrétaire général est chargé du fonctionnement des services de l'Agence, sous l'autorité du président. L'organisation interne des services est décidée par le président après avis du collège.

- Statut des membres et collaborateurs de l'AFLD. Le collège fixe les conditions générales d'emploi et de recrutement des agents, notamment les conditions dans lesquelles il pourra être fait appel à des CDD pour des missions non pérennes.

Le président est compétent pour recruter le personnel et fixer les conditions de rémunération.

L'agence pourra recruter des agents contractuels de droit public ou de droit privé.

En ce qui concerne les agents de droit public, le principe sera celui de recrutements sur la base de CDI, en application des directives européennes. Le décret de 1986, notamment ses dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires, s'appliquera au sein de l'AFLD.

Des fonctionnaires ou magistrats pourront être détachés ou mis à disposition.

Il n'est pas nécessaire de prévoir de dispositions spécifiques relatives au régime de retraite, l'application du régime IRCANTEC étant de droit, quelle que soit la nature publique ou privée du contrat, la clé d'entrée pour l'IRCANTEC étant liée à la nature de l'employeur.

Par ailleurs la loi prévoit que l'AFLD se substituera en tant qu'employeur au LNDD et au CPLD dès sa création. Ainsi la nature des contrats (CDI) dont bénéficient actuellement les agents du LNDD ne sera pas modifiée par ces transferts et ils exerceront leurs missions au sein de l'AFLD sur une base identique.

Mme Edwige AVICE remercie la direction des sports pour cet exposé et indique qu'elle a été saisie par les syndicats d'un point évoqué lors du dernier CTP, qui n'est pas directement du ressort du CNAPS puisqu'il concerne les modalités de représentation des salariés de l'AFLD.

Mme Dominique LAURENT indique que l'intérêt majeur de l'Agence réside dans une efficacité accrue du fait :

- du regroupement de dispositifs et de moyens éclatés jusqu'ici entre plusieurs organismes en ce qui concerne le contrôle, l'analyse et les sanctions.
- de la création d'outils supplémentaires donnés par la loi et de marges de manœuvre plus importantes qui permettront une meilleure adaptation aux situations locales.

En ce qui concerne les points évoqués par les syndicats, déjà longuement discutés lors du dernier CTP du ministère, elle rappelle l'engagement pris par le Président de l'AFLD de mettre en place l'équivalent d'un CTP tel qu'il existait auparavant au niveau du Laboratoire.

M. DAVOUST pour la CGT souhaite que compte tenu de l'originalité de l'Agence, il soit accordé une grande attention à la représentation des salariés dont le nombre (52 à 53 personnes) n'est pas négligeable.

La Présidente partage ce souhait et prend acte des engagements pris par le Président de l'AFLD et réaffirmés en séance par madame la directrice des sports.

M. ROVIRE pour l'AFCAM s'inquiète que des arbitres puissent être désignés comme intermédiaires entre la personne présumée de dopage et l'AFLD.

Mme Sophie CHAILLET indique qu'un délégué fédéral est désigné par la fédération pour assister le préleveur, il lui appartient de désigner la ou les personnes les plus adéquates et il est vrai que de par son statut et son rôle l'arbitre n'est sans doute pas la mieux adaptée à cette mission.

M. Georges PLANCHOT présente les excuses du président Henri SERANDOUR pour son absence et se réjouit au nom du CNOSF de la création de l'AFLD. Il présente toutefois une inquiétude du mouvement sportif en ce qui concerne l'article 7 du décret qui prévoit la possibilité pour les ministres en charge des sports et du budget de s'opposer certaines dispositions du budget voté par l'AFLD. Il s'inquiète de l'absence de maîtrise de l'Agence sur son budget, ce qui est antinomique avec la volonté affichée d'indépendance de l'Agence, et donc du risque de la voir fonctionner sans budget approuvé. Il souhaite qu'en cas d'opposition manifestée par l'un ou l'autre des ministres une nouvelle délibération soit prévue.

Mme LAURENT indique que le budget de l'AFLD est alimenté principalement par des subventions publiques, il est donc normal que l'Etat s'assure que le budget voté est en conformité avec les ressources prévues. Il convient donc d'organiser la réflexion très en amont, sinon le principe d'une deuxième délibération en cas de blocage peut être examiné.

M. Jean LAFONTAN s'étonne que les recommandations présentées dans le rapport parlementaire sur « les autorités administratives indépendantes » de juin 2006, n'aient pas été prises en compte notamment dans la présence d'un commissaire du gouvernement dans cette instance. Par ailleurs il s'inquiète de la présence d'un président tout puissant alors que la représentation des personnels n'est pas précisée et reste soumise aux engagements pris par celui-ci.

Mme LAURENT précise que la présence d'un commissaire du gouvernement pourrait faire courir un risque d'ingérence de l'Etat dans le fonctionnement de l'Agence alors que c'est l'indépendance de celle-ci qui est privilégiée.

La présidente indique que le CNAPS n'est pas un CTP supplémentaire et l'ensemble des points ayant été débattus et certains aménagement acceptés par le ministère, elle met aux voix le texte présenté.

Celui-ci, compte tenu des progrès en matière de lutte contre le dopage apportés par ce projet, est accepté à l'unanimité des présents et représentés moins une voix, celle de la FSU.

2) Projet de décret relatif aux procédures et sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage humain :

Le présent projet de décret est relatif aux dispositions relatives aux procédures disciplinaires devant les fédérations sportives agréées et la future Agence. Le nouveau dispositif, comme l'ancien, comprend un règlement disciplinaire dopage type que toutes les fédérations sportives agréées doivent adopter. Le présent projet de décret a été élaboré, en collaboration avec le CPLD et des représentants de fédérations sportives.

Il répond à 3 objectifs précis :

- la mise en conformité des procédures disciplinaires avec la loi du 5 avril 2006
- le perfectionnement des procédures au regard des expériences passées
- l'harmonisation des procédures avec le Code mondial antidopage.

A- La mise en conformité du nouveau dispositif disciplinaire avec la loi du 5 avril 2006 :

- Le point de départ du délai dont disposent les fédérations agréées pour se prononcer en matière de dopage a donc été précisé aux articles 12 à 15 du règlement disciplinaire type annexé au présent décret.

- La création des Autorisations d'Usage Thérapeutique (AUT).
- Le défaut de localisation. La loi du 5 avril 2006 institue une exigence de disponibilité et de localisation pour des contrôles hors compétition à l'égard de certains sportifs, désignés par l'AFLD. Dès lors, le présent projet de décret envisage les hypothèses d'infraction à ces obligations (article 15 du règlement disciplinaire type). Cette mesure n'entrera cependant en vigueur qu'après la détermination, par l'AFLD, des modalités de localisation des sportifs.

B- Le perfectionnement des procédures au regard des enseignements des expériences passées :

- La suppression du délai pour rendre le rapport d'instruction.
- La précision des dispositions relatives aux personnes assistant l'intéressé.
- La composition des organes disciplinaires dopage. Actuellement l'article R. 3634-2 du CSP établit un système de liste, déterminée par arrêté du ministre des sports. Compte tenu des difficultés liées à la mise à jour de ces listes, la procédure a été simplifiée et le système de liste supprimé. L'AFLD disposera désormais d'un pouvoir d'opposition à une nomination ; la publicité relative à la composition des organes disciplinaires des fédérations sportives sera assurée par l'Agence.

C - L'harmonisation des procédures françaises avec le code mondial antidopage

- L'harmonisation des procédures françaises avec le code mondial antidopage. L'obligation de notification qui pèse sur les fédérations sportives a été étendue à l'Agence mondiale antidopage et à la fédération internationale concernée.

- La suppression du caractère suspensif de l'appel. Il a été décidé de se rapprocher du code mondial antidopage en prévoyant un appel non suspensif

- La création de mesures conservatoires. Des mesures des suspensions provisoires ont été introduites dans le dispositif disciplinaire des fédérations.

- L'annulation automatique des résultats obtenus par le sportif au cours de cette compétition.

- Les sanctions collectives.

- La suppression du sursis. Le dispositif actuel accorde aux instances disciplinaires des fédérations et du CPLD la possibilité de prononcer des peines avec sursis alors que le Code mondial antidopage ignore cette notion de sursis.

- Les sanctions minimums : afin d'imposer aux fédérations de prononcer des sanctions disciplinaires conformes au barème établi par le code mondial antidopage, des sanctions minimums ont été fixées.

- Dispositions transitoires. Un délai de 18 mois a été accordé aux fédérations sportives pour mettre leur règlement disciplinaire dopage en conformité avec le décret. Néanmoins, certaines dispositions du décret seront d'application immédiate.. Par ailleurs, le titre III de l'annexe, relatif aux sanctions et pénalités prendra effet dès la parution de la liste des substances et procédés interdits applicables pour 2007.

La présidente donne la parole à M. PLANCHOT. Celui-ci indique que le CNOSF n'a aucune observation à faire sur ce projet de texte qui a fait l'objet d'une bonne concertation et dont les délais de mise en conformité pour les fédérations sont raisonnables.

Mme AVICE met ce projet de texte aux voix. **Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés compte tenu des progrès qu'il apporte dans la lutte contre le dopage humain.**

3) Projet de décret relatif à la lutte contre le dopage des animaux utilisés par les fédérations sportives

Les pouvoirs publics et le mouvement sportif dans son ensemble tiennent à lutter efficacement contre le dopage qu'il soit humain ou animal. La loi n°2006-405 du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs a récemment modifié le Livre IV de la Partie III du code de

la santé publique en insérant, notamment, un titre IV relatif à la lutte contre le dopage animal lequel ne concerne que les animaux utilisés par les fédérations sportives agréées par le ministre chargé des sports. La loi n°2006-405 du 5 avril 2006 a transféré la compétence relative à la définition et à la mise en œuvre de la lutte contre le dopage à l'Agence française de lutte contre le dopage (A.F.L.D.), autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale.

L'A.F.L.D. est chargée de la lutte contre le dopage humain mais aussi de celle contre le dopage animal.

Le présent décret est composé de quatre titres et d'une annexe:

- Le titre premier traite des modalités de contrôles et de prélèvements sur les animaux.
- Le titre deux est relatif aux dispositions que les fédérations sportives agréées utilisant des animaux doivent adopter pour lutter contre le dopage des animaux.. Ce Titre prévoit par ailleurs que certaines dispositions figurant dans l'annexe seront applicables dès la publication du décret. Il s'agit des dispositions relatives aux délais et aux sanctions.

- Le titre III est relatif à la procédure disciplinaire devant l'Agence française de lutte contre le dopage.

- Le titre IV est quant à lui relatif aux dispositions diverses du décret

- Enfin, l'annexe contient le règlement disciplinaire type de lutte contre le dopage des animaux que les fédérations sportives agréées doivent adopter.

M. PLANCHOT formule plusieurs remarques. Il souhaite que le mot « agréées » figure dans la dénomination du décret à la suite du mot « fédérations », ainsi que dans l'article 10. Il stipule qu'il conviendrait de remplacer la formule « utilisés par » par « participant à des compétitions organisées par ».

Mme AVICE en accord avec la Directrice des sports, confirme la prise en compte de ces demandes.

M. PLANCHOT indique que les vétérinaires sont difficilement mobilisables et qu'il conviendrait donc de revenir à la consultation d'une commission d'interprétation disciplinaire à distance.

Mme LAURENT souligne que ce fonctionnement s'inscrit dans une volonté délibérée de mettre fin aux commissions d'interprétation qui le plus souvent aboutissaient à des non-lieux. Elle confirme donc que l'ordre des vétérinaires sera officiellement sollicité pour apporter son soutien à cette démarche.

Concernant l'article 30 de l'annexe, M. PLANCHOT propose que le propriétaire de l'animal, s'il est licencié à la fédération concernée, soit soumis aux sanctions disciplinaires au même titre que l'entraîneur ou le sportif. M. HANOTEAUX indique que le propriétaire n'est pas concerné par les sanctions disciplinaires au titre de ce décret mais qu'il reste soumis à des sanctions pénales prévues par la loi.

Mme AVICE met ce projet aux voix. **Il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

7/ Synthèse du compte-rendu de la séance du 6 septembre 2006

Madame BRAULT représentant Madame la Directrice des Sports indique que les deux textes en discussion, sont pris en application de la loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives, qui vient compléter le dispositif législatif en la matière.

Deux projets de décret sont présentés lors de cette séance du CNAPS.

1) Décret relatif au fonctionnement de la commission nationale consultative de prévention des violences lors des manifestations sportives.

L'article 4 de la loi du 5 juillet 2006 précitée crée des dispositions spécifiques pour la dissolution des « associations de supporters » ou de groupements de fait se livrant à des violences à l'occasion de manifestations sportives, les dispositions législatives existantes (loi du 10 janvier 1936)

relatives à la dissolution administrative des groupes de combat et des milices privées ne pouvant s'appliquer en l'espèce.

Deux conditions cumulatives doivent être réunies pour permettre cette dissolution, il doit s'agir :

- d'agissements collectifs et non d'actes isolés de certains membres de l'association,
- d'actes répétés.

La dissolution ne peut intervenir qu'après avis d'une commission nationale dont la composition est fixée par la loi. L'objet du décret est de fixer les conditions de fonctionnement de la dite commission.

2) Décret portant application de l'article 3 de la loi n° 2006-784 du 5 juillet 2006 relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives.

Il précise les modalités de communication aux fédérations sportives et aux associations de supporters de l'identité des personnes interdites d'assister à des manifestations sportives par décision administrative.

La présidente s'interroge sur la fréquence de ces violences. De la discussion générale il ressort :

- que ce problème concerne principalement le football, au niveau des clubs professionnels, mais aussi trop souvent des matches de niveau local. La Fédération française de football a pris en compte ce problème avec la création d'une commission mixte de sécurité à laquelle participent les ministères concernés. De même au niveau européen, sous l'impulsion des anglais très touchés par ce problème, des solutions ont été proposées qui pour certaines ont donné des résultats satisfaisants.

- que sur proposition de la présidente, le CNAPS organisera une réflexion sur ce sujet dans l'année.

- qu'il faut différencier, même si les deux sont très souvent liées, la violence sur le stade entre joueurs et celle autour du stade générée par les spectateurs. La formation des éducateurs, avec un accent mis sur la déontologie sportive de respect de l'adversaire et de l'arbitre, et non sur la seule idéologie de la « gagne » est de l'avis général le meilleur moyen de lutter contre la première forme de violence, celle des pratiquants. Elle retentit également sur la violence des spectateurs en inculquant aux enfants dès leur plus jeune âge les valeurs de respect et de tolérance.

En ce qui concerne la violence des spectateurs, dans le sport amateur l'expérience de terrain a montré que seule une action conjointe des collectivités locales, des instances sportives territoriales et des clubs était de nature à apporter une réponse concrète au problème.

Pour ce qui est du sport professionnel, l'expérience anglaise montre que la solution passe nécessairement par des sanctions économiques touchant les clubs.

- que si les dispositions prévues par les textes soumis au CNAPS sont nécessaires et même indispensables pour permettre de lutter contre la violence autour des stades, elles ne doivent pas donner l'illusion qu'elles vont à elles seules régler le problème. Ce qui pêche, c'est un déficit d'action beaucoup plus qu'un déficit de réglementation.

- que la transmission aux fédérations, associations et sociétés sportives des informations relatives aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure d'interdiction, ne doit pas être un moyen de transférer les responsabilités sur des structures qui ne disposent pas des moyens juridiques de s'opposer à la libre circulation des individus. Par ailleurs toutes les dispositions doivent être prises par les pouvoirs publics pour ne pas mettre en difficulté ces structures au regard des règles de la CNIL.

La présidente soumet les textes en discussion au vote de la délégation permanente. **Les deux textes sont approuvés à l'unanimité** des personnes présentes et représentées, qui estiment que ces dispositions sont indispensables pour lutter contre la violence dans et autour des stades. La délégation permanente souhaite en outre :

- en ce qui concerne le premier texte : qu'il soit conforté par une action énergique et conjuguée des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des instances sportives en faveur d'une meilleure formation des éducateurs sportifs, et de la mise en place de sanctions financières dissuasives à l'encontre des structures sportives fautives.

- pour ce qui est du second texte : que la transmission des informations ne s'accompagne pas d'un transfert de responsabilités vers des structures qui n'ont pas les moyens juridiques de les assumer.

1. Projet de décret relatif aux modalités de contrôles antidopage, a l'analyse des prélèvements et a l'agrément et l'assermentation des personnes chargées des contrôles :

Mme PERRISSOUD rappelle l'objectif de ce texte : mettre les procédures de contrôle en harmonie avec le code mondial antidopage. Il a été transmis aux ministères signataires (santé et outre-mer) qui n'ont pas émis d'observations particulières. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) donnera également un avis. Ce projet de texte ne remet pas en cause les dispositions applicables mais introduit des aménagements pour tenir compte :

- des orientations retenues au plan international (identité de sexe, et « escorte »),
- des nouvelles dispositions législatives, des missions confiées à l'AFLD en matière de contrôles antidopage et de réalisation des analyses, et de l'ouverture de la capacité de réaliser des prélèvements à des non médecins,
- du besoin de clarification de certaines dispositions antérieures.

□ **Sur la forme :**

L'architecture du texte est différente pour rendre plus lisibles les différentes étapes du contrôle, et mieux définir les termes habituellement utilisés en la matière.

Le projet de décret, et par la suite le code du sport, repose ainsi sur l'organisation suivante :

- une 1^{ère} section de 5 articles rappelant les dispositions générales applicables,
- une 2^{ème} section de 5 articles sur les modalités d'agrément, de formation et d'assermentation des préleveurs,
- une 3^{ème} section de 12 articles précisant les modalités d'organisation concrètes des contrôles,
- une 4^{ème} section de 3 articles relative à l'analyse des échantillons.

□ **Sur le fond, les principales innovations sont les suivantes :**

1° Principe d'une identité de sexe entre préleveur et sportif contrôlé : n'entrera en vigueur que dans un délai de 12 mois après publication du décret pour permettre à l'AFLD de former un nombre suffisant de préleveurs femmes (article 28).

2° Présence d'escortes : un sportif doit être accompagné dans tous ses déplacements du moment où il est informé du contrôle à son arrivée dans le local de contrôle. Cependant cette présence ne se justifie pas, lors de compétitions de niveau régional ou local, ou dans certaines disciplines. Le texte précise donc (art. 4), que l'AFLD ou le DRDJS peut prévoir que le contrôle se déroule sous condition d'escorte, sans que cette présence ne soit systématiquement imposée. Le décret précise également :

- les modalités de formation des escortes par les fédérations sportives (art. 10), sur la base d'un référentiel élaboré par l'AFLD ;
- le principe de l'identification systématique par la fédération ou l'organisateur de personnes pouvant être mises à disposition du préleveur en tant qu'escorte lors de toute compétition ou manifestation (art. 12) ;
- les conséquences d'une absence d'escorte sur le contrôle lorsque l'ordre de mission la prévoit (art. 20).

3° Modalités d'agrément et de formation des préleveurs : L'agrément sera délivré par l'AFLD, qui fixera les conditions d'agrément, le contenu des formations, l'évaluation des connaissances et la qualification des formateurs. La délibération relative aux modalités de délivrance et de renouvellement de l'agrément sera publiée au JO, ainsi que les décisions individuelles d'agrément. Le dispositif actuel d'agrément est maintenu. Il est prévu que les DRDJS pourront organiser ces formations. L'accès aux missions de contrôle sera possible pour des personnes n'ayant pas la qualité de médecins.

4° Mise en œuvre des contrôles : L'art. 11 liste les indications que comporte l'ordre de mission et prévoit la délégation de compétence en matière de prescription d'un contrôle aux DRDJS. L'art. 14, prévoit la possibilité de convocation par tous moyens introduite par le législateur. C'est le collège qui en fixe les modalités et arrête le modèle de notification qui sera publié au JO. L'art. 15 précise l'ouverture de la capacité d'effectuer des prélèvements à des non médecins et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'art. 22 précise les éléments d'information des DRDJS sur les contrôles réalisés dans leur région par l'AFLD., qui souhaite supprimer la transmission systématique aux DR.

5° Activité d'analyse : Les modalités de désignation des experts pour la contre expertise sont modifiées, afin de tenir compte des pratiques réelles. L'art. 24 prévoit que le collège de l'AFLD arrête la liste des experts qui sera publiée au JO. L'art. 25 rappelle que les conditions de conservation doivent respecter les normes applicables au niveau international (susceptibles d'évoluer en 2007 vers une durée de conservation plus longue qu'aujourd'hui).

6° Mesures transitoires : L'article 27 prévoit le maintien en vigueur des agréments actuels de médecins préleveurs (pour la durée restant à courir), d'experts et d'appareils, afin de garantir un fonctionnement sans heurts du nouveau système.

Mme AVICE remercie Mme PERRISSOUD et invite M. SERANDOUR à s'exprimer sur les points présentés.

Celui-ci se réjouit de constater que l'on se donne les moyens de lutter contre le dopage. Cependant, M. PLANCHOT fait remarquer que la formation d'escortes risque d'être lourde et très compliquée. Mme LAURENT répond que la présence d'escortes ne sera pas généralisée mais recommandée sur certaines compétitions.

M. MOREAU constate l'ouverture de la capacité d'effectuer des prélèvements à des non médecins, or le terme « médecin » est conservé à l'Art. 15, il s'interroge sur le statut des préleveurs non médecins, qui seront des agents des services déconcentrés effectuant ces prélèvements sans rémunération supplémentaire, les médecins étant indemnisés.

La Présidente soumet ce texte au vote en tenant compte des différentes remarques formulées.

Le texte est adopté à l'unanimité moins une abstention, car il constitue un pas important et nécessaire dans la lutte contre le dopage. Le Conseil insiste sur la nécessité de ne pas généraliser la présence des escortes sur les petites compétitions au risque de rendre le système impossible à gérer.

2. Projet de décret relatif aux modalités de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques :

Mme PERRISSOUD rappelle l'objectif du texte : mettre les procédures de contrôle en harmonie avec le code mondial, les ministères de la santé et du budget n'ont pas d'observation. Le CPLD a rendu son avis le 28/09/ 2006.

Le code mondial antidopage prévoit une procédure d'autorisation pour usage de produits interdits, à des fins thérapeutiques. Les fédérations internationales doivent s'assurer que cette procédure d'autorisation est mise en place pour les sportifs de niveau international ou inscrits dans une compétition internationale. Chaque organisation nationale antidopage doit s'assurer qu'une procédure similaire est mise en place pour les autres sportifs relevant de son autorité.

La loi du 5 avril 2006, introduit la faculté pour les sportifs de demander une autorisation d'utiliser, à des fins thérapeutiques, une ou des substances ou procédés prohibés (AUT). Le texte prévoit deux modalités alternatives :

➤ AUT « standard » pour les substances et procédés prohibés inscrits sur la liste établie par l'AMA. Cette procédure fait l'objet d'une décision explicite selon l'avis d'un comité de médecins,

➤ AUT « abrégée » pour 2 familles de substances identifiées, la procédure est plus souple, l'autorisation est considérée comme accordée dès réception de la demande du sportif. Toutefois celle-ci est révisable.

L'article L. 232-2 du code du sport a confié la délivrance de ces autorisations à la seule AFLD. Cette orientation nouvelle, conçue au niveau international, se substitue au dispositif actuellement applicable en France. Pour des raisons éthiques et d'équité, le législateur a étendu ce dispositif à

l'ensemble des sportifs, licenciés et non licenciés participant à des compétitions nationales ou régionales organisées ou agréées par les fédérations sportives françaises.

□ **Sur la forme :**

Après le 1^{er} article qui expose les 4 conditions de délivrance possibles d'une AUT, le texte est divisé en 3 sections : les AUT standards (9 articles) ; les AUT abrégées (2 articles) ; les dispositions communes (10 articles).

□ **Sur le fond :**

section 1 : le dispositif d'AUT standard sera le suivant :

- le sportif transmettra sa demande à l'AFLD 30 jours avant la 1^{ère} compétition pour laquelle il souhaite bénéficier d'une AUT,
- la demande comprendra le formulaire type et toutes les pièces et examens médicaux nécessaires,
- à réception de l'ensemble des documents, l'AFLD aura 30 jours pour répondre,
- une demande rétroactive ne sera acceptée qu'en cas de pathologie aiguë ou des circonstances exceptionnelles,
- l'AUT est accordée sur avis unanime d'un comité d'au moins 3 médecins choisis par le président de l'AFLD,,
- la décision d'autorisation indique la substance, la posologie, ainsi que la durée pour laquelle elle est accordée,
- elle est notifiée au sportif par lettre recommandée avec AR,
- la décision défavorable est motivée dans le respect des règles imposées par le secret médical,
- en cas de pathologie chronique, le renouvellement pourra être simplifiée si la 1^{ère} autorisation le prévoit.

section 2 : le dispositif d'AUT abrégée est plus souple, le sportif transmet sa demande à l'AFLD avant la 1^{ère} compétition pour laquelle il souhaite bénéficier d'une AUT, à réception, l'AFLD notifie au sportif la réception de sa demande, cette notification vaudra autorisation jusqu'à ce qu'une décision contraire soit notifiée.

section 3 : dispositions communes : l'AUT ne peut être accordée pour plus d'un an, le sportif doit demander une autorisation par pathologie, si le résultat d'un contrôle antidopage est positif, l'AFLD transmettra la décision d'AUT au président de l'organe disciplinaire de la fédération, s'il s'agit d'un sportif de niveau international ou de niveau national inclus dans la liste des sportifs soumis aux contrôles, les décisions d'autorisation ou de refus seront transmises à la fédération internationale ou à l'AMA. Le collège de l'AFLD fixe le montant des frais forfaitaires exigés du sportif qui dépose une demande d'AUT.

Une remarque est successivement formulée par le mouvement sportif, les représentants des élus locaux et des syndicats qui estiment que ce qui est très souhaitable au niveau international risque de poser des problèmes insolubles au niveau local et pour les catégories de jeunes. Il leur semble nécessaire de prendre des mesures pour rendre ce texte applicable en prévoyant des dispositions plus libérales, par exemple en étendant le champ d'intervention de l'AUT abrégée pour les catégories jeunes et les compétitions locales.

La Présidente propose de soumettre ce texte au vote : il est adopté à l'unanimité, en souhaitant une prise en compte des remarques faites.

3. Projet de décret relatif aux conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes médicales de prévention du dopage

La loi du 23 mars 1999 a créé les antennes médicales de lutte contre le dopage devenues, antennes médicales de prévention et de lutte contre le dopage. La loi du 5 avril 2006 a conforté et élargi les missions de ces antennes. Elle précise à cet égard 2 points essentiels :

1) Ces antennes organisent des consultations ouvertes aux personnes ayant eu recours à des pratiques de dopage ou susceptibles d'y recourir.

2) Tout sportif sanctionné pour fait de dopage qui souhaite recouvrer sa licence doit obligatoirement passer un entretien avec un médecin dans une antenne.

La loi énonce que les conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes sont précisées par décret. Ce décret, fruit d'un travail entre le MJSVA et le ministère de la santé contient trois types de dispositions.

□ Il précise tout d'abord les missions dévolues aux antennes : participation à l'ensemble de la politique de prévention du dopage. Ces missions de prévention sont, outre celles déjà prévues dans la loi:

- recueillir et évaluer des données médicales liées aux cas de dopage.
- contribuer à la recherche sur les dommages liés à l'utilisation de produits dopants.
- participer à la veille sanitaire.

□ Il énonce les conditions de fonctionnement de celles-ci : 3 conditions sont prévues par le décret : Les antennes doivent être implantées dans des établissements publics de santé ayant des locaux et équipements adaptés aux missions des antennes. Le responsable de l'antenne est obligatoirement un médecin ayant une pratique dans un des domaines énoncés dans le décret. Les personnels médicaux et paramédicaux doivent disposer de compétences dans les domaines énoncés par le décret.

□ Il détaille enfin les conditions d'agrément de ces antennes : la demande d'agrément est instruite conjointement par les DRDJS et les agences régionales de l'hospitalisation. L'agrément est accordé pour 5 ans par arrêté conjoint ministre chargé des sports/ ministre chargé de la santé. Les antennes sont agréées sur la base d'un dossier comportant : un projet d'organisation et de fonctionnement de l'antenne, un projet de convention intégrant notamment les aspects financiers entre la direction régionale jeunesse et sports et l'agence régionale de l'hospitalisation.

Mme PESCHADOUR indique que la formulation de l'Article 4 : « l'anonymat quand le souhait en est exprimé par la personne qui consulte » semble aller à l'encontre du respect des libertés et entraver le secret médical.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autre remarque à ce sujet et demande que le texte soit modifié en reformulant l'art 4, vu la volonté générale et unanime des membres, précisant que cette modification n'empêchera pas le traitement statistique.

La Présidente soumet ce texte au vote : il est adopté à l'unanimité, moyennant la prise en compte de la remarque sur l'article 4.

COMITE NATIONAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE (CNESI)

1/ Synthèse de la séance du 28 septembre 2005

Mme AVICE ouvre la séance en présentant M Jean-Luc GAYRAUD, nouveau président du CNESI

LES CDESI SE MULTIPIENT

M. GAYRAUD précise pourquoi en sa qualité d'Adjoint au maire de Millau, de Président de la Communauté de communes de Millau Grand Causses et de vice-président du Conseil général de l'Aveyron, il a répondu favorablement au souhait du ministre de lui confier la présidence du CNESI. Il indique que la question des sports de nature, leur développement dans un cadre maîtrisé de gestion des espaces, sites et itinéraires, est un sujet important pour les territoires et les populations, situé au carrefour des politiques sportives, culturelles, touristiques, environnementales et d'aménagement. Le sujet est transverse et se mesure à la hauteur des enjeux socio-économiques de la nation. Le CNESI est un lieu de débats et de réflexions et il permet de faire avancer des idées dans le consensus. A cet égard, il estime que le travail qui sera réalisé sera fécond comme l'ont d'ailleurs été les travaux produits lors de la première session d'exercice de l'instance. Il salue à ce propos l'action de son prédécesseur et des membres du comité, notamment sur la mise en œuvre des CDESI et sur les propositions apportées lors de la parution du premier rapport. Il souhaite poursuivre dans cette voie avec l'implication de chacun. Il s'agit d'œuvrer pour favoriser l'accès au sport de nature, réfléchir aux problématiques d'emploi, établir un recensement des organismes qui travaillent sur la gestion des ESI. Enfin, établir un rapport sur les sports de nature tous les deux ans en direction des pouvoirs publics.

M. Jean-Bernard PAILLISSER présente succinctement l'action du CNESI. Ensuite il aborde le rapport 2005 du CNESI qui comporte deux parties. La première établit le compte rendu de l'action de l'instance avec principalement un point précis sur l'état des lieux des CDESI et PDESI. Le second point traite du thème des raids sportifs. L'analyse des raids implique d'évaluer l'utilisation des ESI et d'analyser les différentes formes de raids. Cette question a un impact également sur la mise en œuvre des CDESI. Cette question des raids interagit aussi sur le cadre réglementaire à imaginer pour l'avenir, sur les formations les qualifications et les métiers. Il pense particulièrement à des sujets sur la bi-qualification et la pluriactivité qui sont au cœur des réflexions sur la création du brevet professionnel des activités de pleine nature.

Mme AVICE estime que sur les CDESI, le travail réalisé par le CNESI est positif et rappelle la mise en place de plusieurs CDESI dont les dernières dans les départements de l'Isère et de la Nièvre. Rechercher à exploiter les espaces naturels qui sont de véritables richesses demeure une constante dans l'esprit des élus locaux afin que chacun puisse se réappropriier le territoire. Elle note un paradoxe qui est que le territoire français est plus visité par les touristes étrangers que par les touristes français. D'une certaine manière, la pratique des sports de nature pourrait corriger cet effet. La Nièvre par exemple l'a compris et souhaite que les espaces naturels qui sont des arguments économiques à eux tous seuls puissent servir de vecteur aux travaux de la CDESI local. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer une dimension culturelle. En ce qui concerne les raids sportifs, l'enjeu est de concilier des activités de liberté, souvent génératrices de prise de risque et la gestion des ESI, leurs accès et leur aménagement. D'autre part, comment aborder la question de la réglementation pour permettre aux pouvoirs publics de gérer cette conciliation.

M. JOURNAUX rappelle que le cadre législatif a évolué en 2004, favorisant la mise en œuvre des sports de nature. Un travail réglementaire est également en cours. Par ailleurs, le MJSVA en partenariat avec le ministère de l'écologie et du développement durable, le CNOSF et l'Assemblée des départements de France a produit le guide CDESI/PDESI destiné à faciliter la création et la mise en œuvre des CDESI. Enfin, au sein du comité de pilotage CDESI/PDESI, il a été décidé de la création d'un observatoire qui serait commun au CNESI pour travailler sur le suivi des CDESI.

Mme AVICE estime que la mise en place des CDESI a été facilitée par l'existence des politiques liées au PDIPR. Elle retient la création d'un observatoire au sein des services du MJSVA et du pôle sports de nature et constate que les moyens de l'Etat sont proportionnés pour mener cette mission d'évaluation.

Mme ZYSBERG explique pour le ministère de l'Ecologie que la réussite des CDESI est une satisfaction, car ces instances peuvent permettre de lever les réticences au regard de la difficile conciliation entre pratiques sportives de nature et protection de l'environnement. Elle note aussi qu'à l'échelle départementale, des état des lieux existent sur les sports de nature et les ESI sans pour autant que les commissions idoines aient été mises en place. Elle estime enfin que le recensement des équipements sportifs piloté par le MJSVA s'articulera à la création progressive des CDESI.

M. GAYRAUD demande que dans la première partie du rapport figurent les documents du comité de pilotage CDESI/PDESI qui actualisent l'état des lieux relatif à la création de ces Commissions.

Mme AVICE ajoute à nouveau que doit entrer dans la conceptualisation des PDESI la dimension culturelle dont on remarque bien qu'elle est en lien directe avec les politiques d'animation du territoire y compris en matière de sports. D'autre part, il est nécessaire de réfléchir sur la dimension régionale car des logiques de massifs voire de coordination entre territoire existent. Enfin, il faut veiller à ce que les outils qui vont être créés progressivement, s'articulent les uns aux autres pour assurer la continuité entre territoire.

M. PAILLISSER complète ce propos car à l'évidence le niveau départemental n'est pas toujours celui qui est visé dans la gestion des territoires, l'exemple du massif des Vosges est évocateur. On remarque que la décentralisation permet des coopérations et des formes de gestion indépendante et innovante. Au sein du CNESI, il faudrait créer un groupe de réflexion spécifique en lien avec le pôle ressource national sports de nature pour traiter ce sujet.

Mme AVICE informe que plusieurs départements utilisent actuellement des bureaux d'étude sur le sujet en réclamant une méthode et des études d'impact. L'Etat a eu un rôle d'ingénierie avec la mise en place du pôle. Les CDESI sont l'outil pour mettre en valeur les travaux existant.

M. VAUTIER (CNOSF) s'interroge sur le degré d'implication et de réflexion des départements.

M. BONNETAIN répond que le niveau d'information est à la hauteur de ce que les collectivités locales souhaitent apporter. Il rappelle les actions du pôle, au premier rang desquelles le guide méthodologique CDESI/PDESI diffusé à 3600 exemplaires auxquels s'ajoutent 3000 CD-ROM. Le pôle est investi également d'une mission de veille juridique relative aux pratiques de sports de nature. Il estime que le CNESI doit avoir un rôle de tutorat pour favoriser et promouvoir les CDESI auprès des Conseils généraux. Enfin, en ce qui concerne le rapport 2005, il suggère que soit rappelé les actions du pôle ressources national.

Mme LECLERC, représentant la FNSEA, indique que le développement des sports de nature est une opportunité socio-économique que les agriculteurs entendent saisir car il s'agit pour eux d'un moyen pour diversifier leurs activités professionnelles dans le cadre de leurs exploitations et gestion des territoires.

M. BRUNET, pour le CNOSF, dresse un bilan mitigé car en trois ans seulement 8 CDESI créées, 30 réflexions en cours et les difficultés demeurent à l'échelon local car les élus évoquent souvent le manque de moyens. De plus, il rappelle les difficultés du mouvement sportif pour être représenté dans de bonnes proportions au sein des CDESI alors que le sport est le sujet central.

M. BUREL, président de la Fédération française de randonnée pédestre estime que le choix du département n'est pas finalement l'échelon territorial adapté et fonctionnel pour la mise en œuvre des CDESI. Il explique que sa fédération utilise des échelle de territoire plus vaste.

M. GAYRAUD reste optimiste sur l'implication des départements qui reste un échelon cohérent pour l'aménagement du territoire dans ce domaine. Il souhaite que l'action du CNESI impulse le développement de ces commissions. Cependant, il est d'accord sur le travail d'expertise à fournir pour réfléchir aux réalités intercommunales et régionales afin d'obtenir un maillage opérationnel.

M. JOURNAUX explique que cela fait aussi partie des réflexions du groupe de pilotage qui d'ailleurs va organiser plusieurs réunions territoriales pour travailler sur les organisations et les liaisons inter-départementales.

LES RAIDS SPORTIFS : ENTRE EXPERIENCES ET EXPERTISE

M. VAUTIER souhaite connaître le délai imparti pour transmettre une contribution du CNOSF.

M. PAILLISSER estime qu'une quinzaine de jours doit être le temps maximum. Il poursuit en évoquant les thématiques qui seront abordées dans ce document, la démocratisation et la mondialisation des raids sportifs, la sociologie du phénomène et les enjeux économiques en rapport avec la médiatisation, la sécurisation, et enfin les expériences et les grandes manifestations (l'exemple des raids extrêmes).

M. GAYRAUD insiste sur le témoignage d'organiseurs de raids en France, disciplines pratiquées, financement, problématiques juridiques et environnementales ...

Mme AVICE rappelle que ce sujet est d'importance car le nombre de pratiquant ne cesse de croître et parallèlement elle s'interroge sur la philosophie de ce genre d'épreuves sportives notamment au regard de la gestion du risque. Pourquoi les français, et il n'y a pas qu'eux, recherchent ces pratiques sportives, en communion avec les espaces naturels, dans un cadre où la liberté d'action et l'évasion semblent être des ressorts prédominants. Jusqu'où est-il possible d'admettre des pratiques extrêmes, à la limite d'une dangerosité pouvant avoir des conséquences graves sur l'intégrité physique du pratiquant.

Mme ZYSBERG estime que le rapport n'aborde pas suffisamment l'impact sur l'environnement. Il faudrait peut-être reprendre l'étude des parcs régionaux. Elle suggère aussi de traiter la question de la gestion des déchets et des atteintes à l'environnement lors du passage de telles manifestations. Elle s'interroge également sur les droits et obligations des propriétaires face aux organisateurs.

Mme LECLERC évoque à ce sujet la responsabilité des propriétaires en cas d'accidents, chute d'arbres, éboulements... Elle rappelle que le terrain de pratique n'est pas toujours adapté et n'offre pas toutes les garanties optimales en termes de sécurité d'où parfois la grande réticence des propriétaires.

M. BUREL pointe au sujet des responsabilités, la problématique qui demeure sur les catégories d'âge visées pour la pratique du raid. Il semble que de ce point de vue la réalité démontre des choix variables.

M. BUIS pense qu'en matière d'organisation de raids, il faut une concertation en amont notamment pour le choix et la validation des parcours. Il préconise une saisine de la CDESI en la matière.

M. DELCASSO, représentant France, Nature et Environnement, estime quant à lui nécessaire que ce rapport traite des raids motorisés qui tendent également à se développer.

M. PAILLISSER précise que ce rapport ne comportera pas de parties sur les raids motorisés. L'exercice porte essentiellement sur les raids unisports et multiports non motorisés.

Mme LACROIX explique que la définition des raids est multiforme et se rattache à une pratique en lien avec les évolutions sociologiques. La première solution consiste à définir les raids a priori à partir de la nature des disciplines pratiquées et la durée des épreuves, qui appellent dans la plupart des cas des qualités d'endurance. La seconde solution réside dans l'auto-définition, c'est à dire une définition évolutive nourrie par les changements constants de forme de pratique. Ce rapport devra en tenir compte pour définir le raid sportif et les enjeux qui en découlent.

M. GIARD fait remarquer que dans le cadre de l'organisation des épreuves, la destruction du milieu naturel est le fait de la logistique liée à la mise en place de l'épreuve, voire en rapport avec la présence de spectateur sur les sites.

Mme LECLERC indique que la remise en état des espaces naturels doit être prévue au terme d'une convention spécifique passée avec les organisateurs.

Mme ZYSBERG explique que l'organisation des raids motorisés est très réglementée et stricte. Elle invite les membres du CNESI à observer ce qui se passe à l'étranger en la matière.

Sur les CDESI, Mme AVICE note le souhait d'impulser encore plus ce dossier auprès des départements qui ne se sont pas encore inscrits dans le processus. Elle propose à cette fin une intervention auprès de l'Assemblée des départements de France, notamment devant la commission environnement par exemple. Ensuite, elle suggère que des visites ciblées au sein des conseils généraux soient réalisées pour

expliquer la démarche de fond que représentent ces CDESI. Sur les raids, le sujet du rapport a été acté par le MJSVA et le mouvement sportif et elle demande que les contributions proposées soient transmises sous quinzaine. Elle conclut sur la nécessité pour le CNESI de faire de la prospective en la matière afin de détecter les formes de pratiques encadrées ou non qui vont se développer.

M. GAYRAUD conclut cette séance de travail en précisant que le troisième point à l'ordre du jour, l'emploi sportif en milieu naturel, sera traité lors d'une prochaine réunion.

2/ Synthèse de la séance du 31 janvier 2006

Mme AVICE souhaite avoir une pensée pour Jean-Christophe LAFAILLE, porté disparu suite à une ascension du Makalu (8481 m). M. PAILLISSER qui l'a bien connu à l'ENSA lui rend un hommage appuyé.

Afin d'introduire la réunion, Mme AVICE rappelle les conclusions de la dernière réunion 2005 du CNESI, au cours de laquelle avait été présenté le projet de rapport sur les raids sportifs qui avait été enrichi par une analyse des avancées relatives à la mise en place des CDESI.

M. GAYRAUD souligne que la réunion est une séance de transition. Il remercie la Présidente du CNAPS et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative d'avoir accepté que les délais de présentation du rapport aient été amendés dans l'optique d'une amélioration de la qualité du document. Il fait part de son souhait que le CNESI définisse les lignes directrices de son activité pour le mandat nouvellement entamé. Il propose pour cela que chacun des membres fasse remonter les informations et les problématiques liées aux sports de nature par leurs réseaux respectifs.

Il propose de débiter la réunion par le premier point fixé à l'ordre du jour, à savoir l'examen du rapport 2004/2005 du CNESI. Au sujet de la première partie du rapport, Mme AVICE rappelle la position du CNESI qui a été celle de pionniers, d'initiateurs de la mise en place de cette politique publique. Elle souligne la qualité du travail réalisé par les référents régionaux qui devraient avoir un effet moteur pour la mise en place des CDESI par les départements.

M. PAILLISSER commente à son tour la seconde partie du rapport, consacrée aux raids sportifs, et à laquelle ont été ajoutées des contributions des propriétaires forestiers et de la presse spécialisée, enrichissant le contenu de cette partie. Il souligne que les raids sportifs sont en corrélation directe avec la mise en place des CDESI car ils mettent en jeu les problématiques liées à l'aménagement du territoire, à l'économie locale. Il note que ce rapport est suivi de recommandations et de propositions à l'attention des pouvoirs publics y compris en ce qui concerne la question de la formation (évocation du futur Brevet d'Etat des sports de nature).

Mme ZYSBERG réagit sur le contenu du rapport : elle note que la place faite à la nature est encore trop peu importante et déplore l'aspect contraignant qui lui est attribué. Elle demande que les prochains travaux du CNESI dépassent ce stade et permettent d'expliquer l'enjeu lié à la protection de la nature et de l'environnement. Mme AVICE confirme que cette préoccupation sera prise en compte dans les prochains travaux du CNESI en soulignant que le CNAPS ne cherche pas à privilégier une présentation qui surestime les contraintes juridiques mais qu'il insiste plutôt sur les avantages économiques liés à un aménagement du territoire respectueux de la beauté des espaces. C'est la seule approche susceptible d'attirer des usagers mieux informés et plus nombreux.

M. BONNETAIN tient à féliciter Mme AVICE et M. GAYRAUD pour la lisibilité et la structuration du rapport présenté, soulignant la richesse du document permise par les nombreux témoignages rapportés.

Mme AVICE s'interroge sur l'utilisation d'un certain nombre de départements pilotes dans la mise en place des CDESI, afin de voir la majorité des départements français munis de cet outil de concertation. Elle préconise notamment de s'intéresser à des départements très urbanisés comme les Bouches du Rhône par exemple.

M. GAYRAUD propose d'aborder le second point de l'ordre du jour : il rappelle que les travaux du comité de pilotage CDESI / PDESI ont permis l'élaboration du guide pratique CDESI / PDESI. Il demande à M. JOURNAUX de commenter le document relatif au plan d'action 2006 du groupe de travail. Celui-ci décrit un plan d'action qui s'articule autour de quatre axes : l'observation, l'information / sensibilisation, la production / diffusion (réflexion sur la stratégie d'élaboration d'un PDESI), et l'assistance.

Le Président du CNESI fait remarquer qu'il y a plusieurs entrées pour un sujet comme celui là : l'Assemblée des Départements de France, le Mouvement sportif et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Il demande qu'à chaque réunion du CNESI soit présenté un état des lieux des travaux du comité de pilotage.

Mme AVICE, approuvant la présentation de M. GAYRAUD quant aux leviers possibles pour la diffusion de cette politique publique, insiste sur le fait qu'elle ne pourra s'installer durablement sans la participation active du mouvement sportif. Il faut aider les CROS et les CDOS à recruter des personnels spécialisés notamment par un accord avec les Départements et les Régions concernant la mise en place des emplois pour les jeunes.

En ce qui concerne les Départements, elle fait aussi remarquer tout comme M. GAYRAUD que le meilleur argument pour les convaincre concerne les retombées économiques qu'ils peuvent tirer de cette valorisation de leur territoire en particulier dans le registre du tourisme vert et du tourisme social.

M. GAYRAUD propose d'aborder le troisième point inscrit à l'ordre du jour : la prise en compte des sports de nature dans les pôles d'excellence ruraux. Il donne la parole à M. BUREL qui note qu'il est important de favoriser la formation pour que la pratique partagée par des ruraux puisse s'effectuer dans un cadre légal de formation.

M. HUNAUT évoque le phénomène inquiétant de la multiplication des petits entrepreneurs qui s'engagent dans une activité (location de matériel, vente,...) en s'appropriant une ou des activités sportives sans même en connaître la réglementation spécifique. Il note qu'il serait légitime d'encadrer cette activité économique.

M. FOSSATI déclare qu'il existe de nombreuses interrogations au sein de la commission sport de l'Association des Régions de France (ARF) comme la concertation : il insiste pour que le travail porte sur la mise en place d'instances de concertation. La formation et l'emploi sont également des problématiques prioritaires et M. FOSSATI constate qu'il existe un fort besoin de développer de nouveaux emplois pérennes dans le domaine des sports de nature.

Mme AVICE ajoute qu'il est primordial de raisonner en fonction de l'évolution de la demande pour élargir l'impact des sports de nature, ce qui passe évidemment par une politique de formation. Elle cite le cas de la Bourgogne où l'on a cherché à développer avec un accord croisé Départements-Région la bi-activité, à partir de formations reconnues dans le secteur agricole (qualité d'exploitant) et des formations reconnues dans diverses disciplines sportives de nature. Même s'il y a des problèmes d'équivalence entre ces différentes formations, le schéma paraît prometteur.

Mme LECLERCQ, qui représente les propriétaires forestiers appuie l'argument : cette ambivalence pourrait permettre à des zones qui risquent la désertification, de maintenir de jeunes exploitants tout en donnant de nouvelles compétences, par la formation, à des personnes qui sont très soucieuses de la protection du patrimoine naturel.

M. JOURNAUX confirme les propos de la Présidente en évoquant la création du futur brevet professionnel dans le champ des sports de nature terrestre. Il rappelle également les chiffres concernant l'emploi dans le domaine du sport en France :

- 350 000 emplois directs ou indirects dans le sport en France
- 120 000 emplois directement liés au sport
- 60 000 à 80 000 de ces 120 000 emplois sont saisonniers
- et enfin 50 000 de ces 120 000 emplois sont liés à la pratique des sports de nature.

Mme AVICE invite les membres du CNESI à faire des propositions au Président du CNESI afin de définir les lignes directrices pour l'année 2006. Elle précise que le CNESI devra se situer dans un créneau de réflexion lié à la dimension économique, à l'aménagement du territoire et à la protection

de l'environnement. Elle conclut en rappelant aux membres présents que le rapport du CNESI sera remis très prochainement au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Jean-François LAMOUR.

M. GAYRAUD propose que la prochaine réunion du CNESI se déroule au printemps 2006 et qu'elle soit consacrée majoritairement à la problématique de l'emploi et de la formation dans les sports de nature en y intégrant la réflexion des régions sur la politique de formation. Il propose également une décentralisation des lieux de réunions du CNESI vers des sites spécifiquement clés par rapport au développement des sports de nature. Il propose à ce titre l'Aveyron.

3/ Synthèse de la séance du 6 juillet 2006

Présentation du rapport du CNESI remis au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative le 24 avril 2006 :

La Présidente formule une remarque d'orientation pour le rapport 2007 du CNESI : elle propose d'insister sur un certain nombre de points particuliers en se focalisant sur des thématiques que les membres du CNESI sont tout à fait prêts à explorer. L'évaluation de la politique publique de mise en place des CDEI, largement abordée lors du dernier rapport, pourrait être abordée en introduction des prochains travaux du CNESI.

1/ Point sur l'évolution des CDESI : (voir Power point

La parole est donnée à M. JOURNAUX, qui utilise des éléments chiffrés pour montrer que la dynamique Sports de Nature se renforce. Il indique que plusieurs journées de formation pour les élus territoriaux et les référents sports de nature sont prévues pour l'automne 2006.

A l'aide d'un diaporama, il fait le point sur les nouvelles créations (3) de CDESI et rappelle que la compétence d'un département est la concrétisation de la CDESI en un plan départemental (PDESI) : 3 plans sont actuellement en cours d'élaboration. Il note que tous les départements qui s'engagent dans cette démarche inscrivent leur travail dans l'exercice de leurs compétences générales.

M. HUNAUT explique, concernant les dynamiques départementales, que les sports de nature sont peu représentés au sein des CDOS car le plus souvent, les présidents de CDOS sont originaires de fédérations de sports olympiques bien ciblés (tennis, football).

2/ Valorisation du savoir-faire français à l'international :

M. MAZERAN fait appel aux membres du comité pour qu'ils s'engagent dans la rédaction du rapport du CNAPS portant sur ce thème. Il donne la parole à M. BUREL.

M. BUREL présente la démarche de coopération qui existe entre la France et le Portugal au niveau de la randonnée pédestre. Il détaille les actions menées par la Fédération française de randonnée pédestre dans le cadre de ce partenariat, notamment des stages « montagnes sûres » menés en collaboration avec la « Federacion Espagnola de la Deportes de Montana y Escalada » et la « Federançao de Campismo e Montantismo de Portugal » (FCMP) et destinés à informer les participants sur la sécurité en montagne. Une demande spécifique des portugais a conduit la FFRP à former des formateurs et à la traduction d'un mémento de formation. Par ailleurs, un réseau « éco-veille » a été mis en place sur le volet spécifique de la prévention des incendies grâce à une coopération avec le MJSVA, la filiale portugaise de gaz de France (Portgas) et l'expérience et l'expertise de la FFRP. Un groupe de travail européen sur la formation a été créé à la suite de ces actions.

M. MAZERAN souligne l'intérêt de cette présentation qui pourrait permettre d'identifier les différentes étapes permettant de faire d'une initiative fédérale une valorisation du savoir-faire français à l'international. Il s'agit de déterminer les points de passage nécessaire : formalisation des savoir-faire, identification des partenaires, création d'une structure européenne (de type groupe de travail).

M. CHEMINADE indique que la problématique est de savoir comment mettre en circuit un savoir-faire afin d'améliorer la manière dont sont portées les initiatives de coopération internationale dans le sport.

M. THOMAS, Directeur Technique National Adjoint à la FFCK, présente l'expérience et le savoir-faire de la FFCK en matière de rivières artificielles.(voir *Power point*) Le traumatisme de la sortie du slalom en canoë-kayak du programme olympique à la suite des JO de Munich en 1972, sa réintégration lors des Jeux de Barcelone, puis les menaces qui pèsent à nouveau au moment des Jeux de Sydney en 2000 expliquent la mobilisation de la France, nation leader en ce domaine avec l'Allemagne.

La FFCK met donc en place une stratégie internationale visant à former des entraîneurs étrangers de qualité et à accueillir des sportifs et des entraîneurs des nations émergentes sur le territoire français afin de les aider à progresser et assurer ainsi le maintien du slalom au programme des Jeux, en sortant du quasi monopole européen dans cette discipline, malgré le risque de ne pas demeurer la nation leader.

Dès son origine, la FFCK intègre la dimension du sport de loisir, à côté du sport de performance dans ses préoccupations et par ailleurs la plupart de ses entraîneurs des disciplines d'eau vive ont une culture d'aménageur des plans d'eau, pour faciliter la pratique. Dès la fin des années soixante ils participent à l'aménagement du cours naturel de l'Isère pour préparer les championnats du monde de Bourg Saint Maurice, puis à la création de la première rivière artificielle par système gravitaire à Vichy. A côté de ces bassins de compétition se développent comme par exemple à Besançon des « rivières artificielles » en zone urbaine orientées vers une pratique de loisir, mais permettant également la compétition, puis émerge la notion de station CKDA, comme existent des stations de ski, ou de montagne.

Les liens tissés avec EDF, indispensable pour les « lâchers d'eau » lors des compétitions, amènent progressivement à un partenariat institutionnalisé. EDF y trouve une valorisation d'un savoir-faire hydraulique unique, des solutions à proposer aux collectivités avec lesquelles elle travaille, mais aussi une image à la fois sportive et dans la ligne du développement durable actuellement prôné, ainsi qu'un moyen d'ouverture pour la conquête de nouveaux marchés dans la production et le transport de l'énergie.

La société « Hydrostadium » est créée, elle a aujourd'hui pour directeur un ancien champion du monde de canoë-kayak. Ce partenariat débouche sur des innovations, concept de la rivière en U, modélisation hydraulique, pompage et systèmes mixtes, tapis roulants etc., et sur une présence au niveau international sur tous les projets concernant les équipements artificiels liés à une candidature olympique.

Cette société a réalisé les rivières artificielles pour les JO de Sydney et Athènes, c'est également elle qui prépare celle des prochains Jeux de Pékin. On peut également noter dans la suite de cette réalisation, un programme chinois de construction d'une vingtaine de stades d'eau vive en milieu urbain et d'aménagements de parcours naturels, dans lesquels la France peut espérer avoir un rôle à jouer.

M. THOMAS présente alors un second aspect de la valorisation des savoir-faire à l'international, cette fois-ci en termes de formation. Les actions menées via les accords locaux, les accords bi-gouvernementaux, la solidarité olympique ou encore la fédération française de canoë-kayak sont des outils indispensables :

- au développement de l'activité ;
- à son maintien au programme olympique ;
- à la valorisation des cadres missionnés.

3/ Emploi et formation

Christophe MARTINEZ propose un éclairage sur le potentiel d'encadrement contre rémunération en sports de nature.(voir *Power point*) L'étude menée par le Pôle ressources national sports de nature a pour objectif d'avoir une interrogation actualisée en temps réel sur le potentiel d'encadrement en sports de nature. Un axe d'amélioration consisterait à passer d'une photographie du

potentiel d'encadrement à une photographie de l'exercice professionnel réel. Les résultats de cette étude montrent que le nombre de diplômes en sports de nature déclarés est de 62784 répartis sur l'ensemble des départements mais avec de fortes concentrations sur les zones montagneuses (ski, guide de haute montagne) et côtières (surf). L'outil permet d'interroger les déséquilibres et équilibres constatés sur le territoire en fonction de logiques de milieu, démographique, sportive, économique et de formation.

Mme Véronique SIAU, représentante du Centre Ressources Tourisme-Pleine nature présente une approche territoriale de la question de l'emploi sports de nature dans le massif central.(voir Power point) Elle explique que plus de 900 fichiers ont été croisés au total pour recenser l'ensemble des structures du massif central, soit 1450. Les résultats montrent que la filière est en pleine évolution : il s'agit d'une filière dynamique en phase de maturité positive (très grande diversité des statuts). L'activité professionnelle est à dominante touristique et en relation avec la dynamique touristique du département. Outre les structures, l'étude a révélé des informations notables sur les emplois au sein de ces structures, à savoir :

- Grande diversité des qualifications ;
- Polyvalence des emplois.

M. SAVY présente la situation actuelle des expériences de formation bi-qualifiantes dans le champ des certifications délivrées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (Voir vidéogramme). M. SAVY laisse M. BACONNIER (DVAEF) présenter ce dossier. Il est possible de distinguer trois types de propositions :

- Des bi qualifications avec certification sur deux diplômes professionnels du champ couvert par le ministère (Beatep/Beesapt, Bees N°1/Baapat...)
- Des bi qualifications avec certification par deux diplômes dont l'un est professionnel et l'autre un diplôme de formation initiale ou générale (BAC/ BEES.licence staps /Bees....)
- Des bi qualifications avec certification par deux diplômes professionnels relevant de champs professionnels différents (BEPA/Bapaat, BEES/ BTS vente...)

Il cite la définition du concept par le Creps de Voiron dans son état des lieux 2000 sur ce sujet : « la formation bi qualifiante est une formation qui permet à une personne de suivre simultanément deux formations validées et certifiées par un ou plusieurs ministère ».

Un champ d'ingénierie pédagogique est ouvert pour permettre les intégrations pédagogiques et administratives pour construire les réponses aux questions posées par les remarque émises plus haut et:

- Clarifier les cadre de références de ces formations ;
- Progresser dans l'imbrication des process pédagogiques à l'œuvre ;
- Mettre en place une alternance dans ce type de pratiques pédagogiques ;
- Résoudre les questions de surcharge de travail et d'organisation temporelle pour qu'à bi formation corresponde dans le même temps bi certification ;
- Mettre en place un processus d'analyse de l'employabilité ;
- Permettre l'égal accès à tous à ces formations ;
- Clarifier les modes de financement en impliquant mieux les conseils régionaux dans le financement de ces opérations ;
- Favoriser la communication sur cette question.

M. ASSERAF, Président de la Commission Nationale pour la Certification Professionnelle, expose la problématique au sujet des diplômes européens.

Le constat de départ était le suivant : l'illisibilité des diplômes rendait difficiles les échanges professionnels. Un groupe de travail a permis de donner une architecture commune à des diplômes. Plusieurs initiatives ont alors été lancées :

- Fonds permettant de monter des diplômes communs. La difficulté est que le champ scolaire est en France un champ de compétence nationale, ce qui diffère chez nos voisin européens.
- Initiatives partant des branches professionnelles : la construction commune se base sur une architecture en 2 parties :

1. Ce qui est commun aux différents pays : le métier, les compétences nécessaires au métier, les objectifs de certification ;

2. Ce qui n'est pas commun : la voie d'accès à la formation (initiale, continue, VAE), les pré-requis.

Ce sujet fera l'objet d'un rapport plus étendu lors d'une réunion commune CNESI/Observatoire.

4/ Synthèse de la séance du 18 octobre 2006 :

La Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

M. Gayraud, président du CNESI: rappelle le choix du thème de travail: la formation et la valorisation à l'international du savoir-faire français.

Le président de la FF de randonnée pédestre, M. J.C. Burel, introduit **M. Pierre Cabaliéros, qui présente le projet de recherche européen « walk on web » (voir Power point)** auquel la FFRP travaille depuis deux ans.

L'objectif du projet, est de permettre à tout randonneur européen de préparer sa randonnée sur Internet, choisir le territoire, trouver des informations dans sa langue, donner des critères de sélection en fonction de la durée, de la difficulté des randonnées, puis de bâtir sa randonnée, soit « clefs en main », soit à partir de morceaux d'itinéraires et de l'imprimer ou le télécharger sur un appareil mobile.

Pour cela, le premier outil développé et quasiment achevé est un logiciel permettant à l'auteur ou à l'éditeur de randonnée d'entrer les informations sur le tracé à partir de cartes, d'y associer des informations descriptives et touristiques, d'hébergement, culturelles, etc.

. Trois outils informatiques ont été créés :

1. un planificateur de randonnée, outil internet, qui permet de rechercher des randonnées clefs en main ou de composer des randonnées personnalisées à partir d'itinéraires introduits dans la machine, comme étant des chemins praticables, tronçons d'un réseau préétabli, balisé, ou non balisé, mais qu'un organisme fournisseur d'informations garantit. La question est de savoir si le randonneur pourra obtenir cette information gratuitement ou en payant. La question reste ouverte..

2. un assistant mobile du randonneur, ordinateur de poche, éventuellement doté d'un GPS et d'un système de lecture de cartes pratique, permettant de cacher les détails inutiles pour ne faire apparaître que les points essentiels (instructions de navigation, information touristique, hébergement), qui seront associés à un point déterminé sur le tracé ou à un segment de ce tracé ;

3. l'outil de l'auteur évoqué ci-dessus, aura une forme sur ordinateur, fixe ou portable, et une forme d'assistant mobile permettant à l'auteur de compléter les informations en allant sur le terrain pour pouvoir donner des directives, des orientations fiables aux randonneurs.

Le problème spécifique à résoudre est celui des langues. Les systèmes de traduction automatique ne fonctionnent pas de façon satisfaisante et surtout s'agissant de randonnées, ils peuvent générer des erreurs, des contresens qui peuvent être très dangereux pour le randonneur sur le terrain. Les concepteurs ont voulu créer une anthologie, c'est à dire un vocabulaire et une syntaxe propres à la randonnée pédestre qui puissent faire l'objet d'une traduction automatique. C'est la principale innovation de ce projet, mais surtout la plus délicate à créer.

Ce projet européen de recherche, programme dit IST FP, a débuté en 2004 et s'achèvera en mars 2007, il est co-financé par la commission européenne (près de 2M€) sur un coût total de l'ordre de 3M€. Les participants à ce projet, dont la FFRP, en auto-financent une partie. Le leader du projet est un centre de recherche de l'Université de Louvain spécialisé dans les questions de langage informatique. Les autres partenaires sont : un institut autrichien de recherche sur les relations hommes-machines, un institut d'étude et de recherche belge, spécialisé dans l'informatique géographique, un institut espagnol spécialisé dans les logiciels pour les appareils mobiles, la FFRP qui a été choisie, pour ses compétences et sa représentativité du monde des randonneurs,

Les applications informatiques seront finalisées en décembre. Une première série de tests avec des randonneurs sur le terrain a été réalisée en Chartreuse, deux régions tests, l'une en Chartreuse, l'autre dans les Flandres, belges et françaises ont été prévues.

Le financement européen se terminant en mars, le projet est de créer une start-up qui pourrait être soutenue par des fonds de capital risque de l'Université de Louvain et qui prendrait le relais du Consortium pour assurer à la fois la maintenance, le développement et la commercialisation des logiciels développés.

Après la réalisation des tests en Chartreuse et dans les Flandres, l'objectif est de bâtir un système en vraie grandeur, de le tester sur le grand public, puis de créer un site web convivial de randonneurs à randonneurs. La FFRP s'interroge sur la fonctionnalité du produit ainsi que sur le modèle commercial et le modèle de financement qui permettront de développer ces technologies.. L'étape suivante sera de proposer aux randonneurs étrangers une compilation des plus belles randonnées en France, accessibles dans un grand nombre de langues. Cela représente un investissement important et l'amène à chercher des partenaires pour ce projet.

La Présidente estime qu'en France, c'est au niveau inter-ministériel qu'il faudrait bâtir les prolongements de ce projet très intéressant. Le CNAPS pourrait être un soutien efficace. Au niveau européen, plusieurs pistes sont possibles, celle de l'unité sport de l'Union européenne, ou les réseaux de « business angels » que le projet de création d'une start-up peut intéresser. Il serait également utile d'intégrer l'aspect environnemental dans la présentation, la formation aux logiques de la protection de l'environnement serait certainement un très bon argument pour promouvoir le projet tant au niveau des financiers publics que privés.

JL GAYRAUD s'interroge sur la réglementation de la randonnée pédestre en Europe, sur les problèmes de garanties et de responsabilité se posent si les documents amènent sur un chemin de randonnée accidentogène qui n'a pas été signalé sur le site. Par ailleurs, le Net évolue extrêmement vite, il n'y pas de possibilité d'exclusivité le problème de la concurrence se pose.

Pierre CABALIEROS estime que chaque question est un sujet en soi. Pour ce qui est de la réglementation dans les différents pays européens, ce qu'on peut dire c'est qu'elle est très variable et qu'il n'y a pas beaucoup de pays qui ont une réglementation aussi structurée en matière de randonnée qu'en France.

La question des responsabilités est la même pour des informations données sur un site internet que pour celles données dans des topo-guides ou dans les fiches distribuées aux randonneurs.

Bien sûr, il y aura des initiatives concurrentes, mais les logiciels sont suffisamment complexe pour ne pas donner envie, immédiatement, de les imiter. Par contre l'autre problème à résoudre, c'est celui de la protection des données, on ne peut éviter les risques de piratage.

Régis Fossati se demande s'il n'est pas possible d'envisager des synergies avec des systèmes analogues qui répondent à la plupart des fonctionnalités indiquées, hormis la langue. Il donne l'exemple du système « Etoile », réalisé par le Comité régional d'équitation du Limousin, ouvert à tous les types de randonnée. Il a été également financé par l'Europe, d'où l'intérêt qu'il y ait un rapprochement.

JPCallède estime que pour la rédaction du rapport 2006, il faudrait connaître l'importance de la FFRP dans le projet, est-elle leader ou bien n'est-elle qu'un acteur parmi d'autres ? Est-ce que l'on peut isoler un savoir-faire français dans ce dispositif ?

Pierre Cabalieros répond que le poids de la FFRP est de 7 à 8 %, mais la FFRP apporte la caution et le savoir-faire fédéral. Dans la définition des besoins du randonneur et de l'éditeur de randonnée, son poids est réel.

Gauderique Delcasso s'interroge sur l'effet pervers du téléphone mobile. En créant l'outil envisagé on vulgarise la possibilité d'aller seul dans les milieux naturels et autorise à se passer de l'accompagnateur en montagne. C'est un écueil auquel on ne peut pas échapper.

Pierre CABALIEROS estime que l'accompagnateur en montagne utilisera ce système pour proposer des randonnées à ses clients.

Le secrétaire général donne la parole à l'ENV.

Christophe Debove directeur de l'ENV présente la stratégie de l'école.(voir Power point) Il précise qu'elle est placée entre l'Etat et les fédérations. C'est un outil de l'Etat. Les missions de l'école sont assez simples :

- la formation des professionnels dans le secteur du nautisme,
- la performance, le sport de haut niveau en lien étroit avec la FFV,
- le développement de la pratique handi-voile,
- une mission de recherche appliquée sur l'environnement des sports de pleine nature

- elle est chargée d'émettre des avis sur le développement du nautisme.

Ces missions ont été intégrées dans le projet d'établissement, qui vise à :

- conforter la place de l'école dans le secteur de la voile et du nautisme en général,
- développer un pôle ressource et un centre permanent d'entraînement au service de la voile,
- adopter une démarche éco-responsable sur la protection des aires et des espaces marins,
- développer une identité d'école sur les formations mises en œuvre

Quelle est la place de l'international dans ce projet ? Le principe a été de lister les pôles d'expertise et de voir ce qu'il était possible de faire à l'international.

- L'école a une expertise en ingénierie et en audit de formation, elle travaille à la rénovation de l'enseignement de la voile avec la fédération. Elle valorise cet acquis au niveau international.

- Elle travaille également sur la rénovation des permis de mer et sur toutes les problématiques liées à la sécurité, là aussi avec un effort vers l'international.

- Elle oeuvre sur la recherche et l'analyse des conditions météorologiques ou des conditions de pratique des sportifs et notamment sur l'analyse des plans d'eaux, pour fournir aux équipes de France les meilleures informations, ce secteur est concurrentiel est à la limite de l'espionnage.

L'école n'a pas de politique propre sur ce sujet, elle agit pour le compte du ministère ou des fédérations. Elle accueille des équipes étrangères qui viennent chercher une compétence d'entraînement, découvrir nos matériels et analyser nos structures pour nous copier ou s'informer avant de prendre des décisions structurelles.

Cela a été le cas avec l'inauguration d'une école nationale en Pologne à Gdansk

Dans le domaine de la formation, l'école est entrée dans des réseaux de formation, notamment au niveau européen. Le REISSE (réseau européen des instituts en science du sport et pour l'emploi), qui rassemble près de 300 instituts ou universités d'Europe travaillant sur la problématique de la formation aux métiers du sport. Elle essaye de s'insérer dans 2 projets LEONARDO sur les animateurs des sports de plein air et un autre sur la capacité de skipper un bateau, le diplôme de « yacht-master ». Aujourd'hui c'est pratiquement impossible de louer un bateau sans ce diplôme. Nous avons tout intérêt à rentrer dans ce type de projet pour faire en sorte que nos diplômés, nos qualifications soient reconnus.

Il vient sur les enjeux du projet « AHESISS », né de la déclaration de Bologne. C'est un engagement de 40 pays à être en conformité les uns avec les autres en 2010 sur l'enseignement supérieur. La France a signé cet engagement et cela s'est traduit par la politique Licence, Master, Doctorat (LMD) Actuellement le projet couvre 29 pays et il a permis de mettre en ligne un descriptif de plus de 270 cursus de formation dans le champ du sport.

Ces démarches ont permis d'apprendre à travailler ensemble, de se mettre d'accord sur une méthode de construction des formations dans le champ du sport en Europe. Ce que l'on peut en retirer, au-delà de l'élaboration d'une culture commune c'est la création d'un lieux d'échange, d'informations qui permet au sport de vivre en phase avec d'autres secteurs de notre société, car les structures de qualification professionnelle ne concernent pas exclusivement notre champ de compétence Ce projet débouche sur 2 formations d'entraîneur :

- une formation orientée vers la performance, à 4 niveaux, pour l'instant jusqu'au niveau master,
- une formation plus orientée sur le développement de la pratique, elle aussi à 4 niveaux.

Il nous permet, à un moment où on réfléchit énormément en France sur le sujet, de voir ce qui se passe ailleurs, de vérifier que nos options sont compatibles avec celles retenues dans d'autres champs que celui du sport, ainsi que dans des nations voisines. C'est le rôle de l'école, de vérifier que la problématique du nautisme et de la voile s'intègre sans heurts dans ce dispositif, au moment où nous le faisons évoluer complètement.

L'international sailing school association (ISSA) est un réseau mondial, qui a vocation à soutenir les écoles naissantes, dans les pays en développement en leur donnant des outils sur la formation et l'enseignement de la voile. La France y est peu présente, les outils viennent d'une autre culture que la nôtre. Y entrer, c'est participer à un réseau de 3 500 écoles de par le monde et s'ouvrir à la culture des autres.

Cette présence à l'international doit se faire en phase avec le secteur privé. Nous sommes notamment dans le secteur du nautisme au centre d'un secteur industriel fort en France et les enjeux sur la formation, sur l'éducation, sur l'enseignement ne sont pas sans incidence sur l'industrie et le développement de certaines ventes de bateaux à l'international. J'évoquais le rôle que l'école avait eu dans la création de

l'école de Gdansk, celle-ci est équipée de matériel français. Pour les émirats, c'est la même chose, ce sont des bateaux qui viennent de chez nous. Il y a aussi un enjeu économique qui n'est pas neutre, qu'il ne faut pas sous estimer.

Edwige Avice remarque combien l'école est engagée dans cette action européenne, internationale.

Michel Mazeran constate que la formation est aussi un moyen de placer l'industrie et les savoir-faire français et c'est dans cette liaison entre la formation, l'industrie et des fabrications dans lesquelles la France est l'un des leaders que se situe l'intérêt de la coordination des savoir-faire français. Il donne la parole à l'UCPA.

Marc Genève remercie la commission au nom de la Présidente et du délégué général. **La politique internationale de l'UCPA (voir power point)** est basée sur les statuts de l'association qui prévoient qu'elle doit établir des partenariats avec les pouvoirs publics français, européens et étrangers, elle a deux secteurs :

- les savoirs en terme de finalité : il s'agit du développement des loisirs sportifs, initiation et perfectionnement aux pratiques sportives, l'apprentissage de la solidarité, de l'autonomie, de l'émancipation de la personne. L'UCPA n'est pas vraiment sur l'aspect sport en tant que tel.

- les savoir-faire en terme de moyens d'actions pour l'UCPA, c'est :

1. l'organisation de stages, dans des sites appropriés, avec un matériel spécialisé (c'est là où la partie transfert de savoir, de technologies peut être important), et sous la direction d'un personnel administratif et technique qualifié.

2. des animations sportives de loisirs dans les centres de vacances sur des bases de plein air et en milieu urbain surtout depuis ces dernières années.

3. la formation de cadres pour la pratique des activités physiques et sportives de plein air, formation des bénévoles et des professionnels. L'institut de formation de l'UCPA reçoit près 1400 personnes par an pour les préparations au brevet d'Etat .

Quelle est la valorisation des savoir-faire à l'étranger? Au départ, le projet de l'UCPA avec les itinérances à l'étranger, restait un savoir-faire français pour un public français, sans impact sur le pays d'accueil. Très vite elle a du, dans des pays comme le Maroc, la Tunisie, la Turquie, l'Egypte , Cuba , l'Espagne et l'Irlande travailler avec les cadres locaux et faire la formation de ces publics. Sa première action indirecte a été de transférer un savoir en terme de formation, avec bien souvent un temps de validation en France pour délivrer des diplômes français ou des équivalences de diplômes français de façon à être en règle avec la législation française, en particulier sur les problèmes d'assurance et de sécurité.

En terme de projet de formation, l'UCPA fait valider des diplômes français en Tunisie, en Algérie, en Egypte, à Cuba et au Vietnam. Elle a également fait de la validation des diplômes nationaux au Maroc et en Turquie. En Turquie, par exemple, le ministère de l'éducation lui a ensuite demandé de recycler l'ensemble des professeurs d'éducation physique pour leur donner une dimension « Plein air ».

L'UCPA a également travaillé sur un transfert direct du savoir-faire avec validation conjointe. Ce projet était de permettre à des jeunes qui venaient de Grande-Bretagne, d'Autriche , d'Espagne, d'Irlande et de France d'avoir une qualification de base, sur les niveaux fédéraux, dans le domaine de la randonnée, du kayak et du cyclotourisme. Les jeunes qui sont passés dans ces formations recevaient les diplômes de chacun des pays qui étaient au dos de l'attestation que l'on leur remettait.

L'exemple du Maroc est significatif . L'UCPA est allé au Maroc, d'abord pour faire de la randonnée, puis des activités nautiques, elle a formé une quarantaine de jeunes, qualifiés avec un diplôme français. Ces jeunes ne pouvaient travailler que pour l'UCPA pendant 4 mois maximum, d'où la question, que faire pour que ces jeunes puissent accéder à un emploi sur place.

L'UCPA a passé des accords avec les hôtels d'Agadir pour que les jeunes puissent proposer à la clientèle des activités sportives avec le matériel de l'UCPA non utilisé pendant l'intersaison. Petit à petit ces jeunes ont créé leur emploi et ont pu nourrir leur famille Les autorités « la villaya » d'Agadir se sont intéressées au projet, ont mis des moyens supplémentaires et nous ont demandé de travailler sur l'accessibilité de la voile pour les jeunes. Un projet plus conséquent a été monté avec une association française « Sport sans Frontières » à qui l'UCPA a confié 10 catamarans usagés. Ils les ont restaurés dans le cadre d'un projet de chantier de réinsertion pour les jeunes français. Ces 10 catamarans ont été envoyés à Agadir. Cet été 12 000 jeunes ont participé à des activités de voile sur les côtes marocaines avec ces bateaux. Au vu de cette opération, le Gouvernement marocain nous a demandé plus de conseils, d'interventions.

L'UCPA a discuté avec le Gouvernement marocain et a proposé la création d'une association, UCPA Maroc, qui est la réplique, le clone d'UCPA France avec beaucoup moins de moyens pour l'instant. C'est un outil qui permet de développer une action d'accessibilité des activités sportives pour les jeunes, de créer de l'emploi, de s'inscrire dans une politique de tourisme et de développement du Maroc qui est reconnue par le Roi, par les différents ministères du tourisme, de l'éducation et la jeunesse ainsi que par la Banque mondiale.

C'est grâce à la création de cette association qu'aujourd'hui des actions menées à Marrakech à Agadir à Essaouira sont financées par la Banque mondiale. Une opération a peu près similaire est en train de s'organiser en Algérie, avec la dominante ski et montagne. Cet hiver nous avons aidé la fédération algérienne à sélectionner des jeunes qui ont participé aux jeux olympiques de Turin

La Présidente l'interroge sur le nombre d'adhérents de l'UCPA. et demande si elle est satisfaite de son action à l'international et si la dimension européenne est un vrai sujet actuellement

Marc Genève indique que ce sont des associations, des fédérations sportives et des ministères qui adhèrent à l'UCPA, il y a 79 adhérents. Il indique que l'action à l'international n'a pas été un choix délibéré, l'UCPA s'est trouvée impliquée de fait et a cherché à valoriser son implication. La dimension européenne a surtout été prise en compte au départ pour l'accueil d'un public européen dans les structures UCPA, pour les rentabiliser et utiliser en particulier les décalages qu'il pouvait y avoir dans les vacances scolaires

Un travail important a été effectué avec les partenaires du projet EUROPASS pour des formations en ski avec des systèmes d'équivalence entre les britanniques et nous, mais ce sont des choses très limitées, la coopération dans le domaine du ski avec les allemands, les autrichiens, n'est pas très facile. Nous ne sommes pas sur les mêmes qualifications et les mêmes registres. La coopération s'est avérée plus simple avec les pays, Maroc, Egypte, Cuba, où il n'y avait pas de qualifications préexistantes.

La Présidente retient de cette intervention que dans ce type d'activités l'Europe est compliquée, peu harmonisée, concurrentielle, et qu'il vaut mieux investiguer des zones géographiques où on peut créer davantage.

Michel Mazeran : propose de passer à la montagne.

Denis. Poncelin (voir Power point) précise qu'il n'est plus directeur de l'ENSA depuis un mois et demi et que son successeur pris par la préparation du CA de l'ENSA, a accepté qu'il le représente.

L'ENSA est centrée principalement sur la formation des guides de haute montagne et des moniteurs de ski, c'est près de 90% de son activité.

Sur le ski, il reprend ce qu'a dit avec pertinence la Présidente, l'Europe est très compliquée, avec des structurations professionnelles très fortes, sur un marché très tendu et particulièrement bien défendu. Sur le ski et même l'alpinisme, l'Europe est bloquée et les accords inter-professionnels verrouillent tout.

A l'international, beaucoup d'initiatives sont prises par les écoles de ski, mais la politique est plutôt d'amener les touristes en France, dans les stations françaises, plutôt que d'exporter nos savoir-faire à l'étranger. Il est vrai aussi que la solvabilité d'un certain nombre de pays alpins n'est pas garantie.

Sur l'alpinisme, les choses sont différentes. Il y a une tradition française de conduite d'expéditions dans les massifs lointains, l'Himalaya et les Andes. Les guides de haute montagne sont tous voyageurs et ont toujours souhaité former des collaborateurs pour leurs expéditions. L'Union Internationale des Guides de haute montagne (UAGM) est d'origine européenne et regroupe les grands pays de l'Arc alpin. Elle s'est rendu compte que les pays lointains ne pouvaient pas accéder au niveau du guide de haute montagne, parce qu'il fallait avoir 4 piliers qui sont le ski de montagne, l'escalade, la cascade de glace et l'accompagnement en moyenne montagne. Ces 4 niveaux d'exigence sont trop élevés pour ces pays qui n'ont pas un niveau de ski suffisant. Le dispositif a été allégé, trois de ces 4 piliers étant suffisants pour obtenir cette reconnaissance internationale. Ceci a permis aux guides de haute montagne boliviens, formés par l'ENSA de devenir membres de l'UAGM. D'autres pays vont accéder à ce système, engendrant une demande très importante vis à vis des formations de l'ENSA.

Ainsi, les chinois ont souhaité qu'une expertise française soit faite sur leur école d'alpinisme à Lhassa. Trois chinois sont venus à l'ENSA cet été et un professeur de l'ENSA ira à l'automne à Lhassa.

La France a des relations historiques avec certains pays, notamment le Népal. La France, grâce à l'action de M. DENOYEL, a bénéficié de la première autorisation à pénétrer le Népal qui était à l'époque un pays fermé. Devenu ambassadeur à Katmandou en 1980, il a souhaité rendre aux népalais ce qu'ils nous

avaient offert. Il a donc demandé à l'ENSA de former des guides népalais ce qui s'est fait durant une vingtaine d'année.

En Bolivie, une école de formation de guides a été installée à La Paz avec des cadres boliviens formés à l'ENSA, elle est ouverte pratiquement sur toute l'Amérique du Sud, Chili, Argentine, Uruguay, Equateur.

Quel est l'intérêt pour la France de ces relations internationales ? C'est évidemment d'exporter son savoir-faire. Dans les pays de l'arc alpin il y a une longue tradition de savoir-faire en matière d'accompagnement d'alpinisme, la compagnie des guides de Chamonix, créée en 1823 a presque 200 ans d'expertise sur le sujet.

Bien évidemment l'ensemble des partenaires économiques du secteur accompagne ces projets. Ce sont en général de très petites entreprises, à l'exception de deux d'entre elles qui ont un leadership mondial, Béal pour les cordes et Petzl pour les techniques d'alpinismes, crampons et piolets, mais elles sont très présentes.

En conclusion Denis Poncelin précise que la France a une expertise dont on ne mesure pas le caractère exceptionnel dans les activités de pleine nature. Elle a vraiment quelque chose à exporter d'assez extraordinaire dans ce domaine à l'heure où les pays, notamment d'Asie du Sud Est, sont passionnés d'outdoor et adhèrent au modèle occidental de pratique des activités de pleine nature. Il y a là une capacité d'action phénoménale.

Michel Mazeran propose que l'on continue sur **la montagne. avec la Chine.**

Serge Koenig (voir Power point) indique que l'école des guides de Lhasa a démarré en 99, elle regroupe 70 jeunes.

On assiste depuis 2005 à la mise en œuvre d'une nouvelle politique du gouvernement de Pékin. Le 11^{ème} plan quinquennal vise à réduire les inégalités sociales entre la côte Est, très industrielle et les zones intérieures encore très pauvres. Un tiers des chinois vit avec moins de 2 dollars par jour. La volonté du gouvernement chinois est d'ancrer ces populations locales sur leurs terres, près de 500 millions d'individus pourraient migrer vers les villes dans les 20 ans à venir. Pour résoudre ce problème, il est ouvert à toutes les solutions et le tourisme de montagne, le tourisme rural est une solution qui les intéresse beaucoup

Un chiffre les a particulièrement sensibilisés c'est que 30 % du revenu des agriculteurs Français repose sur ce tourisme, à travers des multi-activités : l'agriculteur, guide de randonnée pédestre ou équestre, pendant la saison morte, et qui aménage sa ferme en gîte d'étape.

Le projet présenté, évoqué par le ministre avec son homologue chinois, consiste en une coopération décentralisée entre un territoire français ayant un savoir-faire réel en matière de sports de montagne et le SICHUAN, province qui a un patrimoine naturel à valoriser.

L'objectif est de créer en Chine, à Cheng Du, dans une ville qui souhaite devenir la capitale montagne de la Chine, une ambassade du savoir-faire français de la montagne, l'institut franco-chinois de la montagne.

Cet institut franco-chinois, sera un outil sur lequel les chinois pourront s'appuyer pour accompagner leur projet de développement, au niveau du tourisme de montagne, campagnard et rural. Ce relais permanent nous permettra d'être partenaires et acteurs de cette politique chinoise avec des retombées économiques, mais également en terme d'image et d'influence.

Cette zone connaîtra dans les 10 ans à venir un développement important et des soutiens publics pour réaliser les infrastructures nécessaires au développement du tourisme de montagne. Les savoir-faire sont étrangers, français, autrichiens, italiens ou américains. Les autrichiens ont gagné un contrat pour plusieurs téléphériques devant une entreprise française, ils sont très actifs sur ce secteur. Les italiens envisagent la construction d'une station pilote, vitrine de leur savoir faire au nord de Pékin

Le ski s'est développé jusqu'ici dans le nord/est, le long de la Corée, avec quelques stations très sombres, très froides, où il est très difficile de faire venir des touristes de Hong Kong ou de Taiwan.

Il y a deux stations de ski à l'ouest de Cheng Du, elles aussi très rudimentaires, mais qui sont réellement à exploiter, car il n'y pas de problème d'alimentation en eau pour apporter un enneigement artificiel

Le marché touristique chinois est en hausse de plus 50 % en 2 ans La Chine pourrait dépasser la France d'ici 2010 en terme d'accueil touristique, d'après l'OMT. Le tourisme intérieur se développe, les chinois voyagent beaucoup, mais si la montagne est ancrée dans leur culture, le ski ne l'est pas.

Dans ce marché intérieur, les trekkings et la randonnée pédestre sont en croissance très importante, Décathlon, en Chine depuis 3 ans seulement, affiche déjà un chiffre d'affaire sur les ventes de produits de randonnée supérieur à celui de la marque en France. Cela montre l'évolution et l'importance de ce marché.

La Chine est également un pays émetteur, qui intéresse notre pays. On voit le nombre croissant des chinois qui voyagent à l'étranger et la France est le pays que les chinois souhaitent le plus visiter et visitent le plus lorsqu'ils viennent en Europe. Première destination Paris, deuxième le Bordelais pour le vin, pourquoi pas bientôt les Alpes en troisième position.

Les deux premiers objectifs concrets de cet institut seront :

- de créer, comme les Italiens, une station pilote, vitrine des Alpes et de nos savoir-faire alpins.
- d'accompagner le développement de l'éco-tourisme dans les zones rurales à travers des centres de randonnée équestre; ou de canoë kayak Une coopération avec Lafarge pourrait s'instaurer sur ce thème

Edwige Avice le remercie pour ce passionnant exposé, et estime que dans le rapport , nous devrions insister sur les aspects économiques complémentaires des formations, qui commencent à devenir très visibles.

Michel Mazeran estime que cette expérience, celles présentées par le Canoë kayak, l'escalade, le surf etc., démontrent de vrais savoir-faire français, qui sur le plan de la formation sont en général connus et valorisés, mais qui sur le plan économique ou de l'aménagement des zones rurales mériteraient de l'être davantage. Ce sera l'un des objectifs du rapport de montrer combien ces savoir-faire, à condition que l'on arrive à les faire évoluer vers des aspects plus économiques, plus politiques, peuvent être un vecteur important de l' image de la France.

Edwige Avice rappelle l'exemple de Maurice HERZOG, grand alpinisme, ministre, mais aussi directeur international de grandes entreprises françaises travaillant dans toute cette zone géographique et notamment au Népal. En Chine les JO de 2008 donnent l'occasion d'une vitrine intéressante. La FFRP pourrait s'associer à ce projet en apportant sa compétence dans la création d'itinéraires et de développement rural à travers la randonnée. Elle tient à souligner la nécessaire inter-ministérielle de notre sujet

Elle donne ensuite la parole à Eric Journaux pour faire **le point sur l'évolution des CDESI** et fait remarquer qu'il y a des îlots de résistance, il faudrait les repérer, pour une action plus ciblée

Eric Journaux confirme qu'il y a effectivement des îlots de résistance identifiés.

Une expérimentation est engagée, pour intégrer dans le RES, les données numérisées dont est propriétaire la FFRP, (les GR, les GRP etc.). L'une des lacunes de notre dispositif national de recensement était qu'avec l'entrée uniquement communale, il n'était pas possible de traiter correctement la question de l'itinérance. En s'appuyant sur d'autres acteurs, comme la FFRP, qui ont des données numérisées, il sera possible d'aller plus loin. Avant de généraliser le système, il faut l'expérimenter et voir la faisabilité technique.

Il rend publiquement un hommage au Pôle ressource et à l'ensemble des membres du Comité de Pilotage national, qui ont su créer une culture commune de travail et apporter chacun sa contribution..

Les acteurs les plus concernés, les Conseils généraux se sont organisés, un courrier a été envoyé par le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), à l'ensemble des présidents des conseils généraux auquel était joint une plaquette qui a été très bien perçue. Elle expliquait de façon très simple et très pédagogique, quels étaient les enjeux pour les collectivités.

Deuxième élément important, le ministre a signé une convention cet été avec le Président de l'ADF, pour consolider la situation, afin que les conseils généraux et les directions départementales, les comités sportifs départementaux et les CDOS puissent renforcer cette synergie au service du projet de mise en place des CDESI.

Il y a trois plans départementaux adoptés ou en passe de l'être. La Nièvre a pris tout le monde de vitesse et a coiffé sur le poteau les départements pionniers en adoptant son PDESI. Pour l'Ardèche, la délibération de l'assemblée départementale a lieu le 3 décembre. La commission départementale a statué sur une liste conséquente d'itinéraires d'espaces et de sites de pratiques. La Drôme le fait également en novembre.

En terme d'état des lieux, 3 départements dans le cadre d'un travail interministériel, engagent une autre partie du chantier, l'expérimentation des plans départementaux d'itinéraires et de randonnées motorisées (PDIRM). L'Aude a décidé de le mettre en place d'une façon articulée avec sa politique des

espaces naturels sensibles, elle a créé une direction spécifique qui regroupe le sport de nature et l'environnement.

Le plan d'actions pour 2007 est dans la continuité de ce qui a déjà fait, mais va plus loin, en dégageant des marges de manœuvre supplémentaire en terme de moyens humains et financiers. Ceci permettra l'édition d'un classeur avec mise à jour régulière, un travail de mutualisation d'expériences et de veille.

En conclusion, le ministère reste particulièrement demandeur d'observations, de propositions, voire de critiques sur cet outil, la façon dont il est administré, ses contenus etc...

Edwige Avice le remercie, et est satisfaite de ce que le ministère mette dans la balance tout son poids avec ses personnels. Cette politique publique, dont le CNAPS a été à l'origine, se réalise et la présidente est agréablement surprise par l'effet de contagion, dont elle pensait qu'il serait un peu plus lent.

Elle rajoute, que l'on est dans une phase de négociations des contrats Etat/région 2007/2013 et constate que les sports de nature sont pratiquement systématiquement identifiés, dans les contrats de plan, mais aussi dans les conventions de massifs et les conventions des fleuves. Une appropriation très volontaire de la part du CNDS, a permis de traduire concrètement en perspective de financement, les opérations sport de nature au niveau régional qui n'avaient pas jusqu'à présent trouvé de montages financiers. C'est vrai en particulier pour la Bourgogne.

Christian Hunaut signale que lors du congrès des CROS et des CDOS à Martigues, un atelier sur les CDESI a fait apparaître des distorsions entre les départements, dans certains il y a un blocage complet, et le mouvement sportif a été un peu oublié. Le deuxième point dont il faut se méfier, est la mise en place de critères d'éligibilité. A partir du recensement (RES), ne rentreront dans le CDESI que ceux qui correspondraient à des critères d'éligibilité définis par le comité de pilotage, débouchant sur un label départemental.

Edwige Avice remarque que définir des critères d'éligibilité débouche sur des débats. Il y a beaucoup de questions à se poser, et il n'est pas inintéressant de les poser avant. Ce peut être l'alibi pour rejeter certaines choses, mais il faut s'appuyer sur les régions pour gommer les disparités et arriver à un résultat d'ensemble.

Régis Fossati estime que s'appuyer sur les régions, n'est pas toujours facile, les relations sur ce sujet entre les départements et régions sont encore à inventer. Elles sont complètement inégales d'une région à l'autre. Des régions sont frileuses dans le domaine des sports de nature, estimant qu'ils ont été confiés au département. D'autres vont créer une commission sport nature afin d'établir un lien avec les CDESI, avec les départements

Christian Hunaut suggère de dégager au niveau du CNDS une enveloppe spécifique pour les aménagements des stades naturels, car il est très difficile pour un président de fédération d'intégrer dans ses priorités des équipements qui s'étalent parfois sur plusieurs départements

Jean Luc Gayraud rappelle qu'à côté des contrats Etats/région en cours d'élaboration il y a un certain nombre de politiques publiques nationales qui ont retenu la thématique des sports de nature, il y a là aussi des outils d'intervention qu'il ne faut pas oublier.

Nous avons évoqué la difficulté à se cantonner à des plans départementaux, c'est vrai que la région peut être une entité administrative intéressante, mais il y a des départements qui sont « frontaliers » avec d'autres régions, il faudra aussi inter départementaliser la réflexion si l'on ne veut pas déboucher sur des choses aberrantes, des chemins retenus dans certains départements et qui s'arrêtent tout à coup à la limite départementale parce que le département d'à côté n'a pas jugé opportun de retenir le même itinéraire.

Il est persuadé que la très grande majorité des départements ont pris conscience de l'enjeu lié à la création des CDESI. Il relève le travail remarquable fait par le comité de pilotage avec le soutien technique très fort du pôle de Vallon-Pont d'Arc. Pour conclure sur le thème du prochain rapport, la dimension internationale des sports de nature l'a vraiment étonné.

La Présidente le remercie, la démonstration est faite que l'on peut être décentralisateur sans être girondin, c'est un grand débat dans notre pays en ce moment.

Comité national de la recherche et de la technologie en activités physiques et sportives (CNRTAPS)

1/ Synthèse de la séance du 6 janvier 2006

M. PAILLISSER fait le point sur la réception des contributions des intervenants du dernier séminaire scientifique de Bruxelles de mai 200. Il précise que la Revue « Science et sport » doit publier les actes. Cette publication pourrait intervenir en mai 2006 si les articles sont transmis d'ici la fin du mois de mars.

Mme AVICE propose le 31 janvier 2006 comme date limite de réception des contributions attendues, en affirmant que l'objectif à tenir est de publier les actes au mois de mai 2006.

Le tableau annexé résume l'état des productions faites par le CNAPS .

Sur le plan financier, M. PAILLISSER rappelle que la publication des actes sera assumée par les subventions du CRITT et du Pôle Universitaire Nord Pas de Calais pour un montant de 9000€ environ.

Un bilan administratif et financier de l'action réalisée sera adressé d'ici la fin du mois de janvier 2006 à la Direction des Sports et aux différents partenaires.

Préparation du séminaire 2007

Mme AVICE propose d'aborder le second point de l'ordre du jour concernant la préparation du prochain séminaire scientifique du CNAPS. Elle rappelle avoir effectué 3 missions à Bruxelles pour vérifier la faisabilité, (l'accord avec le Cercle Militaire Prince Albert a été reconduit pour loger les intervenants et l'équipe d'organisation, tout comme celui avec l'ULB pour la location de l'amphithéâtre), les thématiques (relations avec la Commission européenne) et la promotion du séminaire (en rencontrant notamment Anne-Marie LIZIN, Présidente du Sénat belge, qui a par ailleurs proposé un accueil protocolaire au Sénat belge lors du séminaire).

Mme AVICE insiste sur l'importance de construire un projet convaincant, de manière à obtenir le label ERAMED par la Commission européenne.

Elle rappelle que la thématique retenue pour le séminaire est au cœur des préoccupations de la Commission européenne qui a consacré un rapport en 2005 sur l'obésité chez les jeunes européens. Le lien avec les risques liés au diabète peut entraîner une réflexion sur l'importance de l'exercice physique.

Au sujet de la représentation des pays via les intervenants, Mme AVICE ajoute qu'il serait intéressant de faire appel aux pays de l'Est pour rester dans la logique des directives de 3 des commissaires européens (Recherche, Entreprises, Régions).

M. POORTMANS présente l'avant-projet élaboré en précisant qu'il ne s'agit que d'une ébauche destinée à lancer la discussion et rappelle que le schéma utilisé pour le séminaire 2005 ayant été performant, il semblerait pertinent de le reconduire, c'est-à-dire de découper le temps imparti en 4 demi-journées sur 2 jours.

M. RIEU commente le document fourni par M. POORTMANS en insistant sur la nécessité de donner beaucoup de lisibilité aux thématiques et aux objectifs poursuivis par le CNAPS, et notamment d'être plus précis sur les notions de vieillesse et de vieillissement.

M. LECLERCQ annonce que le CRITT reconduira son soutien comme lors du séminaire 2005, et souligne l'angle politique du problème.

MM. PARLEBAS et DURING s'accordent à dire qu'il n'est pas pertinent de réduire la question des activités physiques et sportives à ses seuls aspects de santé : les dimensions pédagogiques, sociales et affectives doivent trouver leur place dans une telle réflexion.

M SANCHEZ rappelle qu'il est primordial de bien s'accorder sur les objectifs finaux du séminaire, de lui donner des bases scientifiques solides et d'aborder les aspects économiques et politiques du problème.

M. LAINE estime qu'il est indispensable de faire émerger des idées fortes de ces travaux de recherche et insiste sur les aspects économiques et médiatiques.

A l'issue de la discussion, les membres présents s'accordent pour prolonger d'une journée la durée du colloque, compte-tenu de la densité et de la diversité des thèmes abordés. Ils s'accordent aussi à retenir un fil conducteur d'un séminaire à l'autre, ce qui signifie, qu'il faudra intégrer le thème du vieillissement de la population d'une manière un peu transversale.

Les dates retenues pour le séminaire scientifique sont les **8, 9 et 10 février 2007 à Bruxelles**.

La première journée serait consacrée aux approches scientifiques de l'impact de l'exercice physique sur les maladies de la sédentarité et le vieillissement : dimension RECHERCHE.

La deuxième journée serait centrée sur les aspects pédagogiques et sociologiques et les modalités de mise en œuvre de ces activités en fonction des publics visés et des objectifs poursuivis : dimension PREVENTION PAR L'EDUCATION.

La troisième journée serait tournée vers les aspects économiques et politiques des orientations proposées : dimension ECONOMIE DE LA SANTE.

Les membres du comité sont invités à transmettre au secrétariat du CNAPS, les propositions de thèmes, ainsi que les coordonnées des intervenants potentiels pour la fin février 2006.

			Intervenants			Contribution	
			Nom	Prénom	Pays	reçue	non reçue
SESSION 1 modérateur: Jacques Poortmans	BIGARD	Xavier					
	BUTLER-BROWNE	Gilian					
	DUCLOS	Martine					
	DUCHATEAU	Jacques					
	CHERON	Guy					
	BRUUNSGAARD	Helle					
	SCHUIT	Jantine					
SESSION 2 modérateur: Claudine Reynes	CAILLEAUX	Eric					
	PIRAS	Andrea					
	MARTINI	Philippe					
	LACOUTURE	Patrick					
	WIDMANN	Horst					
	BERTON	Eric					
SESSION 3 modérateur: Simon Bouisset	THEISEN	Daniel					
	VAN DER WOUDE	Lucas					
	DE POTTER	Jean-Claude					
	EBERHARD	Yves					
	MASSION	Jean					
	VAN COPPENOLLE	Herman					

2/ Synthèse de la séance du 22 mars 2006

Mme AVICE, Présidente du CNAPS, ouvre la séance en invitant M. SANCHEZ, Président du comité, à présenter les thèmes sur lesquels il souhaite que le CNRTAPS se focalise en 2006. Celui-ci rappelle la complexité de cibler la recherche en activités physiques et sportives, du fait de la grande diversité des axes possibles de recherche (santé, vieillissement, haut-niveau). Il indique l'objectif de monter un véritable « Projet Sport » au sein de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ainsi que plusieurs pôles d'excellence et de compétence dans le domaine du sport afin de rassembler les ressources existantes au niveau national. Il rappelle également la nécessité de prendre en compte les pôles de compétitivité de Rhône-Alpes, de Marseille et de Paris pour mener une démarche efficace.

Au cours d'une discussion générale à laquelle participent MM. LAURENT, PARLEBAS, DURING, RIEU et BOUISSET, il semble nécessaire de réaliser un état des lieux, une évaluation préalable pour mesurer les forces en présence. L'appel à la mobilisation de réseaux, tels que la participation conjointe de plusieurs ministères, devrait permettre une plus grande lisibilité de ces programmes, en décelant les partenaires opérationnels et les instruments existants (laboratoires de recherche, plate-formes). Il en résulte qu'il serait opportun de bien associer le secteur des STAPS à ces projets.

D'autre part, il a été notifié que le sport n'existerait pas sans les lieux de pratique. Or ces lieux ne sont pas neutres par rapport à la qualité de la pratique et à la santé des usagers. Ceci offre donc un champ de recherche important quoique encore ignoré.

M. DE FELICE, représentant la Direction des Sports, fait part de l'accord de la Direction sur ce programme et indique qu'une réunion entre le Ministère et le Directeur de l'INSEP permettra de préciser le positionnement de l'INSEP sur ce dossier.

Mme AVICE souhaite que ce programme de recherche s'oriente vers les préoccupations qui sont celles de l'Union Européenne en l'intégrant à la structure ERANET. Elle rappelle que nombreux sont les thèmes qui sont déclarés comme prioritaires par l'UE et qui sont encore inoccupés. Dans ce cadre, il serait opportun que les activités du CNRTAPS s'orientent selon 3 axes :

La technologie en matière de sport ;

La santé / le vieillissement en rapport avec les activités physiques et sportives ;

L'éducation par le sport.

Elle indique que le fil rouge qu'il faudra suivre lors de la mise en place de ces projets sera la prise en compte de l'objectif de santé publique pour le plus grand nombre lié à la pratique sportive.

Mme AVICE propose ensuite d'aborder le prochain séminaire scientifique organisé par le CNAPS à Bruxelles en février 2007. Elle rappelle que la Direction des Sports soutient dès à présent le projet et a validé les axes qui y seront abordés, dans la mesure où ils coïncident avec les priorités du ministère. Elle tient à remercier le Professeur POORTMANS pour sa participation active à la programmation et son investissement par rapport aux aspects liés à l'intendance prévus pour cette occasion. Elle lui donne donc la parole pour exposer le contenu du programme prévisionnel actualisé.

La discussion qui a accompagné cette présentation par le Professeur POORTMANS a été restituée synthétiquement et annexée à ce relevé de décisions sous le titre de « programme prévisionnel du 3^{ème} séminaire CNAPS-ULB . »

3/ Synthèse de la séance du 18 mai 2006

La présidente, madame Edwige AVICE ouvre la séance en faisant le point sur les contacts établis avec les autorités belges et la Commission Européenne lors de son dernier déplacement à Bruxelles.

Le programme du colloque « Activités Physiques et maladies liées à la sédentarité et au vieillissement » est ensuite détaillé et réorganisé en fonction des réponses obtenues des intervenants pressentis.

Le secrétariat du CNAPS adressera rapidement les confirmations de principe à tous les intervenants ayant donné leur accord, et fixera à fin septembre la transmission par ceux-ci d'un résumé de 2 pages en français et/ou anglais de leur intervention. Le professeur Michel Rieu demande qu'une lettre sur les objectifs du colloque soit également rapidement adressée aux intervenants pour les aider à mieux « cibler » leurs interventions.

Le docteur Serge CASAGRANDE fait ensuite le point sur les contacts qu'il a établis avec différents laboratoires pour obtenir un financement du colloque. Il espère pouvoir obtenir de 15 à 20 000€. Il lui est demandé de poursuivre ses recherches et de les étendre à la presse médicale pour assurer une bonne couverture du colloque.

Le CRITT Sport-Loisirs et le Pôle Universitaire Européen Lille-Nord-Pas-de-Calais seront également officiellement sollicités pour qu'ils renouvellent leur participation au financement des actes du colloque, comme ils l'avaient fait en 2005.

Après ce premier point sur l'organisation du colloque médical de 2007, le président du CNRTAPS, Monsieur Victor SANCHEZ aborde le thème de la structuration de la recherche en matière d'activités physiques et sportives.

Il donne en exemple la visite qu'il a effectuée à Marseille avec Madame Edwige AVICE, au cours de laquelle ils ont pu visiter plusieurs laboratoires. Ces laboratoires travaillent dans différentes disciplines allant de la biomécanique à la bio-neurologie et à la « réalité virtuelle » appliquée à la perception du mouvement, en liaison et avec une aide importante d'industriels et de PME. Il souhaiterait conforter ce pôle et estime souhaitable que 2 ou 3 centres de ce type travaillent en réseau en France. Le sport est un milieu très individualiste, il existe beaucoup de petites équipes, mais pas de grosse structure visible, or pour lancer un programme de recherche, il doit y avoir :

- une demande précise ou un demandeur, le « donneur d'ordre », qui en sport est principalement le pratiquant ;
- une traduction de cette demande en termes scientifiques pour qu'elle puisse entrer dans l'un des thèmes habituels de la recherche scientifique ;
- un nombre de projets minimal : pour monter un programme sport à l'ANR il faut au moins 60 projets menés chacun par 2 à 3 équipes, soit au total environ 200 projets de recherche.

Ceci suppose donc un travail en liaison avec les professionnels (équipementiers, etc.) et les fédérations sportives et avec les STAPS qui constituent un outil incontournable dans ce dossier.

M. Guillaume DELCOURT (Pôle Universitaire Européen Lille-Nord-Pas-de-Calais) et M. Jean-Bernard PAILLISSER donnent les exemples de ce qui est fait à l'Université de Lille et au CREPS de Toulouse.

M. Simon BOUISSET estime que tous les programmes de recherche ne doivent pas être liés aux fédérations et aux industries du sport, qu'il y a des compétences dans des lieux où les industries du sport ne sont pas implantées, par exemple en région parisienne et que cela doit être pris en compte.

Le Professeur RIEU voit deux possibilités :

- soit avoir une démarche très pragmatique en recensant les besoins exprimés et les équipes susceptibles d'y répondre ;
- soit déterminer les besoins sociétaux et tenter d'organiser une politique de recherche en fonction de ces besoins.

Depuis trente ans la recherche en APS est « plombée » par 2 obstacles, la non-pérennité de la demande et l'absence de filière et de reconnaissance par le milieu scientifique de la recherche en ce domaine.

M. Pierre PARLEBAS rappelle que les pratiques physiques ne relèvent pas de la seule biologie, mais aussi de la sociologie, le problème est de mettre ces pratiques au service de la sociabilité de l'individu. Il n'est pas opposé à la pluridisciplinarité, mais l'objet fondamental de la recherche en APS doit être le mouvement (l'action motrice) dans tous ses aspects.

Le Professeur Jacques POORTMANS rappelle que la biologie montre que l'activité physique a des effets sur la vie ultérieure du jeune adulte, il faut ajouter de la vie aux années et non des années à la vie.

La présidente se félicite de la richesse de la discussion, elle note la prolifération des besoins et le stéréotype des réponses institutionnelles et replace le débat dans sa dimension européenne.

Elle souhaite que ce thème soit approfondi lors d'une séance complète et demande au président de la commission de préparer cette réflexion en liaison avec le secrétariat général.

4/ Synthèse de la séance du 28 septembre 2006 :

1) Le Séminaire : « L'exercice contre les maladies liées à la sédentarité » :

Le Secrétaire Général ouvre la séance en excusant le retard de la Présidente, Madame Edwige AVICE, retenue par une obligation imprévue.

Il informe le comité que la Direction des Sports souhaite être rendue destinataire du programme prévisionnel ainsi que des dossiers d'inscription afin de les diffuser lors de la Conférence des Directeurs des Sports Européens au début du mois d'octobre à Naatali, Finlande.

Il détaille comme lors de la séance précédente les contenus des différentes sessions qui composent le programme du séminaire dont les modifications ont été reportées sur le document se trouvant en pièce jointe de ce compte-rendu.

L'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors de cette séance sur ce premier point de l'ordre du jour ont abouti à la création des dossiers d'inscription qui se trouvent également en pièces jointes de ce compte-rendu. L'ensemble des remarques émises y ont été reportées, en particulier : les frais d'inscription, les différentes tarifications (étudiants, invités), les aspects logistiques (transport, hébergement, traduction simultanée), la promotion de l'événement (via les réseaux du mouvement sportif, les réseaux universitaires en médecine, en Activités Physiques Adaptées et en STAPS). Les coordonnées des facultés de Médecine seront transmises au CNAPS par M. RIEU, celles des APA par M. BOUISSET et celles des STAPS par M. PARLEBAS.

2) La structuration de la recherche en activités physiques et sportives :

Après ce premier point sur l'organisation du séminaire de 2007, le président du CNRTAPS, Monsieur Victor SANCHEZ aborde le second point de l'ordre du jour sur le thème de « la structuration de la recherche en matière d'activités physiques et sportives ». L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) devrait lancer en 2007 un Programme Sport et Equipement transversal aux problématiques liées à ces domaines.

Les échéances à court et moyen terme concernent :

- La création d'infrastructures mutualisées pour les projets communs avec par exemple l'insertion d'industriels dans les laboratoires de recherche et inversement.
- La création d'un laboratoire commun (de type ERT) et dépendant d'un Etablissement Public et d'un groupement d'industriels.
- Le développement de plates-formes techniques utilisables par différents partenaires (industrie et recherche) dans les domaines suivants :

- Exploration bioclimatique (dans le domaine des textiles) ;
- Mesures embarquées (capteurs) ;
- Modélisation, simulation numérique (sur le modèle des crash-tests virtuels de l'industrie automobile) ;
- Observatoire des sports émergents, veille, prospective des nouvelles pratiques sportives ;
- Plates-formes de réalité virtuelle.

Il s'agit de mettre le sportif au cœur du développement technologique des produits ou équipements. La performance pour les athlètes, la préservation de la santé et le confort pour le grand public et les personnes âgées (seniors) sont les objectifs affichés des développements technologiques.

En termes de retombées économiques, les développements attendus de ce programme de recherche auront des conséquences directes sur le sport de masse ainsi que dans le domaine de la santé et se traduisent par exemple par une consommation moindre de médicaments et donc par des économies au niveau des organismes de santé publique.

Au-delà de la communauté de chercheurs s'intéressant aux activités physiques et aux sciences du mouvement humain, ce sont les champs de la mécanique des solides et des structures, de la tribologie, de la biomécanique, de la physiologie, des nanotechnologies, des transferts chimiques, de la médecine, de l'ergonomie, de la sociologie... qui sont concernés par l'appel d'offres lancé par l'ANR. Plus de 80 laboratoires de recherche sont susceptibles d'intégrer cette démarche qui favorisera, de par son thème, les recherches ou collaborations pluridisciplinaires. En effet, la conception de produits et de matériels sportifs ne peut être abordée par une approche mono disciplinaire dans la mesure où elle nécessite le plus souvent d'optimiser l'Interface homme-matériels (ou homme-machine), c'est-à-dire d'optimiser un système mécanique couplé à un système biologique complexe.

Il est certain qu'une telle démarche menée par une collaboration entre les différents acteurs de la recherche en France augmentera la visibilité du savoir-faire français en matière de recherche dans le domaine des activités physiques et sportives sur la scène internationale et par là même une mise en valeur de nos chercheurs.

La discussion qui a suivi la présentation du premier point à l'ordre du jour a mis en valeur une difficulté essentielle de la recherche en activités physiques et sportives : le manque de financements.

Le document fourni aux membres présents et joint à ce compte-rendu est une première mouture d'un travail mené avec des professionnels : Philippe Freychat, Alain Belli et Eric Berton dans l'optique du lancement, prévu en 2008 par l'ANR, d'un programme de recherche sur le sport, qu'elle pourrait envisager selon des actions bipartites au niveau européen, avec la Belgique, par exemple.

M. SANCHEZ indique qu'il paraîtrait opportun, sous l'autorité du ministère en charge des sports de préparer un projet de recherche pour le mois de juin 2007 afin de le présenter à l'ANR. Il indique que le budget consacré au Programme Sport devrait se situer entre 5 et 10 millions d'euros annuels, pour un nombre de projets labellisés entre 20 et 30. Le milieu associatif (fédérations, fondations) sera le bienvenu comme partenaire de projets ;

Mme AVICE apprécie ce qui vient d'être présenté et félicite M. SANCHEZ pour la qualité du document fourni. Elle formule le souhait d'intégrer tout ou partie du document au rapport annuel du CNAPS qui est actuellement en cours de rédaction.

M. DE FELICE de la Direction des Sports fait part du fait qu'il y a déjà eu une première réflexion sur un certain nombre de pistes par rapport aux ressources que la Direction était à même de mobiliser. Il indique que l'étape suivante consistera à faire remonter le principe en direction des différents acteurs avec la mise en place d'une concertation afin de recueillir les questionnements. Il s'agira alors d'organiser et de classer ces interrogations puis d'apporter un avis scientifique sur les différentes possibilités envisagées.

M. SANCHEZ insiste sur la nécessité d'envisager un grand programme selon une approche pluridisciplinaire sans se concentrer exclusivement sur les aspects relatifs aux problématiques du sport de haut-niveau ou du sport de masse.

M. LECLERCQ indique que le mouvement sportif essaie via ses structures régionales (CROS) de mener des actions en lien avec les particularismes régionaux et au niveau national en prenant en compte les nouvelles pratiques et les nouvelles motivations des pratiquants : il cite l'exemple de la Fédération française de Gymnastique Volontaire.

Mme AVICE souhaite que, comme l'a indiqué M. SANCHEZ, le comité national se plonge, en relation avec les personnes concernées du Ministère, dans une réflexion lui permettant d'aboutir à une douzaine de thèmes à évoquer lors des prochaines séances du CNAPS.

COMMISSION D'EXAMEN DES REGLEMENTS FEDERAUX RELATIFS AUX NORMES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Synthèse de la séance du 31 mai 2006

La Présidente du CNAPS madame Edwige AVICE ouvre la réunion en félicitant le Ministère pour le travail effectué sur le recensement des équipements sportifs. Elle donne la parole à monsieur Thierry MAUDET, Adjoint à la Directrice des Sports, qui présente l'élaboration du recensement des équipements sportifs (RES).

Mme AVICE souligne l'intérêt qu'il y aura à élaborer « une boîte à outils » permettant d'analyser les situations et d'en déduire les remèdes à appliquer.

M. MAUDET rappelle qu'il faut toutefois se garder de tirer des conclusions définitives d'une première analyse des résultats présentés, compte-tenu des nombreuses variables qui doivent être prises en considération. Cet outil d'exploitation du recensement souhaité par la Présidente reste à construire, le CNAPS sera sollicité pour apporter sa contribution à l'élaboration de cet outil.

Mme Valérie FOURNEYRON complète ces propos en précisant que le recensement est un élément très intéressant d'une batterie d'outils d'aide à la décision qui devront prendre en compte la diversité des situations locales au travers d'un diagnostic territorial précis. Elle rappelle que l'organisation des territoires s'est largement transformée, notamment sur les problématiques de déplacement et de santé publique.

M. Jacques THOUROUDE pour l'ANDES se félicite du travail accompli et assure le ministère du soutien des collectivités locales sur la nécessaire actualisation de ce document. Les collectivités locales sont à plus de 80% les propriétaires et les gestionnaires des équipements sportifs, il précise que malgré les financements croisés, les collectivités ont de plus en plus de mal à assumer seules les dépenses d'équipements en terme d'investissement et de fonctionnement.

Mme Edwige AVICE rappelle que tout effort fait en direction de la pratique physique a une incidence sur les coûts de santé publique. Elle souligne la nécessité de se positionner avant tout sur cette dimension macro-économique.

II.) M. DEIBER demande à M. VIGNEAU de présenter les textes concernant la Fédération Française de Badminton.

M. VIGNEAU laisse la parole à M. RESSOUCHE (FFBa) afin qu'il présente la notice d'impact et les règlements fédéraux liés aux poteaux-filets et aux chaises d'arbitrage.

M. RESSOUCHE présente les modifications des règles de l'IBF et la norme EN1509 qui sont à l'origine de leur démarche ainsi que les modalités pratiques et l'impact financier des mesures proposées. Il précise les risques pour la sécurité que représentent les filets supportés par des câbles tendus de mur à mur.

M. Thouroude indique que les délais de mise en conformité ne sont pas acceptables par les collectivités locales en l'état, et demande un allongement de ceux-ci, notamment en ce qui concerne les poteaux auto-stables récemment acquis, mais il est bien évidemment d'accord pour une prise en compte rapide des équipements présentant des problèmes de sécurité. Il indique en outre que les dispositions en matière de chaises d'arbitrage ne doivent être que des recommandations. La fédération approuve cette proposition.

M. ROUGE propose comme référence la date d'achat des poteaux en considérant après consultation des représentants des élus locaux que la période d'amortissement pour ce type de matériel est de 6 ans.

Mme FOURNEYRON félicite la fédération pour le travail effectué et synthétise les discussions en rappelant que l'application de ces règles techniques pose un certain nombre de problèmes si les délais ne sont pas modulés en fonction de la nature équipements. Il est donc proposé à la fédération de revoir les délais de mise aux normes du matériel sur la base des recommandations suivantes :

- si le matériel pose des problèmes de sécurité (type câble tendu de mur à mur ou poteaux lestés dont le lest n'est pas fixé sur la base) : remplacement dans le délai prévu de 2 ans ;
- si le matériel ne pose pas de problème de sécurité et en particulier pour le matériel autostable : délai de mise en conformité de 6 ans.

La fédération accepte ces modifications qui sont portées sur la notice d'impact jointe.

Un avis favorable unanime est donné par la commission au projet de modification des règlements fédéraux transmise par la Fédération Française de Badminton compte tenu des modifications acceptées par celle-ci.

III.) M. Deiber expose les lignes directrices du Décret n° 2006-217 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives :

- convertir l'avis du Conseil d'Etat du 20 novembre 2003 en un texte de portée obligatoire qui s'impose à tous ;
- rappeler les compétences des fédérations et les réaffirmer (article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984) ;
- délimiter le champ de la délégation de service public aux fédérations et fixer clairement ses limites;
- faire une clarification sémantique : le terme « classement » est préféré au terme d' « homologation » réservé aux pouvoirs publics et qui a une portée très précise dans le domaine du sport (article 42-1 relatif à l'accueil du public de la loi du 16 juillet 1984).

Il rappelle que ce décret répond à un ajustement du droit par rapport aux besoins exprimés par les élus.

COMMISSION DE SUIVI DE L'OBSERVATOIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES, DES PRATIQUES SPORTIVES ET DES METIERS DU SPORT

1/ Synthèse de la séance du 22 novembre 2005

Pour cette première réunion de la Commission du suivi de l'Observatoire des activités physiques, des pratiques sportives et des métiers du sport, Mme AVICE propose que chaque personne se présente brièvement.

M. CALLEDE présente l'ordre du jour qui comporte trois volets :

- un premier temps de travail sera consacré à la réussite sportive de haut niveau.
- ensuite, il est prévu d'entendre M. ROVIRE, qui traitera de la fonction sportive et sociale de l'arbitre.
- enfin, le troisième volet traitera de l'emploi

Il donne la parole à M. MENON (**Fédération Française d'escrime**). **Ce dernier expose la politique de la fédération** qui s'articule autour de la réalisation d'un double projet (depuis 1996) : un projet sportif accompagné d'un projet d'études et/ou professionnel. Il rappelle les derniers succès de l'équipe de France d'escrime aux derniers championnats du monde à Leipzig qui a comptabilisé pas moins de 10 médailles. M. MENON souligne la qualité des résultats sportifs des escrimeurs français et l'explique notamment grâce à l'augmentation conséquente du nombre des effectifs de cadres fédéraux, ce qui permet une plus grande disponibilité et une meilleure écoute des athlètes. Il ajoute que la direction technique a fait appel à des personnes qui n'étaient pas exclusivement issues des filières de l'INSEP ou des STAPS. Enfin, par rapport au recrutement dans les pôles espoirs, la stratégie fédérale consiste à proposer des formations scolaires et universitaires qui soient attractives et compétitives sur le marché du travail.

La focalisation sur le projet strictement sportif ayant montré ses limites, il a fallu rechercher un équilibre parfait articulant la réalisation des deux projets (sportif et scolaire). Les choix qui ont été faits ont surtout concerné la mise en avant du projet scolaire, universitaire ou professionnel : l'accent a donc été mis sur la prise de conscience par les athlètes de la gestion de l'après carrière sportive, et ceci par anticipation. En outre, la caractéristique sociologique de la population des escrimeurs explique la demande exercée par les familles, les parents sur cette question.

M. MENON ajoute que le doublement des effectifs de l'encadrement des escrimeurs a permis une gestion concentrée des emplois du temps avec les responsables universitaires, de manière à prendre en compte les nécessités liées aux formations couplée à des possibilités d'aménagements telles que les reports d'examens, le dédoublement des années. Il arrive aussi que des sportifs soient provisoirement éloignés de la sphère compétitive. La philosophie de l'aide à la réalisation de l'athlète a donc été adoptée par les dirigeants et les cadres fédéraux pour favoriser les volets humain et social. Les études sont financées à hauteur de 50% de leur coût.

En résumé, la dimension humaine est placée au premier plan et contribue au plein épanouissement de l'athlète.

M. CALLEDE donne la parole à M. MIGNON, sociologue à l'INSEP, pour présenter les grandes lignes d'une **enquête portant sur le suivi social des athlètes de haut niveau**.

M. MIGNON souligne tout d'abord que la question du suivi des athlètes de haut niveau est liée à plusieurs constats : la question de la distinction amateur-professionnel prend de l'acuité durant les années 80. De fait, les carrières sont quelquefois courtes, toujours intenses. L'arrêt est brutal. Les carrières peuvent être abrégées. La mise en place d'un dispositif d'aide aux sportifs est indispensable.

On connaît les complications intervenant lors de la phase qui suit l'arrêt d'une carrière sportive, qui constituent la face spectaculaire du problème. Une première enquête avait été réalisée dans les années 1992-96. Pour autant, de l'avis de M. MIGNON, ces constats nécessitent une actualisation régulière et, en outre, ils ne sont pas quantifiés de façon univoque, ceci étant dû à un certain nombre de problèmes :

- Il faut parvenir à atteindre les individus pour recueillir les informations relatives à leur devenir ; la tâche étant rendue très difficile après leur sortie du système.
- Par des méthodes qualitatives, il est possible de relever un certain nombre de thèmes tels que l'arbitrage études / projet sportif, ou encore la nature de l'arrêt (volontaire, préparé, blessure, non-sélection).
- La tension sport et/ou études est forte dans les sports à maturité précoce tandis qu'elle se présente autrement pour les sports à maturité tardive.
- L'allongement de certaines carrières sportives (sponsors ...) introduit des situations nouvelles, inédites.
- La question du recrutement social des individus dans l'après vie d'athlète ne peut s'accommoder d'une vue simplificatrice.
- Les débouchés dans le domaine du sport (suite logique à la carrière sportive) sont variables selon les disciplines.

D'autres questions méritent d'être approfondies. Quelle est par exemple la définition de l'identité personnelle et/ou sociale (c'est-à-dire produite par l'athlète lui-même), qui varie aussi en fonction du cycle de vie ? Tels sont les objectifs visés dans ce type d'enquête.

M. BURLLOT rappelle la nature qualitative de la démarche de recherche, permise grâce au lieu d'investigation : l'INSEP, au sein duquel sont menés entre 20 et 30 entretiens chaque année. Le choix des interlocuteurs ne se limite pas aux seuls sportifs de haut niveau, sont pris également en compte les discours des personnels qui ont une information pertinente sur la vie au quotidien du sportif (agent d'accueil, cuisinier). Il faut récolter aussi une information par questionnaire et concevoir des études plus fines sur la vie du sportif de haut niveau. Selon M. BURLLOT, l'objectif visant à la connaissance précise de la trajectoire individuelle des individus – sa traçabilité, en quelque sorte - est le facteur primordial de la réussite du dispositif.

Mme AVICE questionne les représentants de l'INSEP sur l'avenir global des anciens sportifs de haut niveau. Est-il plutôt positif ? Y a-t-il des zones d'ombre ?

M. LATTERADE répond que la réussite aux examens est 2 à 3% supérieure pour les anciens sportifs, ce qui donne une tendance.

Selon M. Patrick MIGNON, les zones d'ombre concernent plutôt l'état lacunaire et incomplet de l'information relative au devenir social des athlètes de haut niveau. Mais progressivement, ce problème va être résolu.

Mme AVICE demande si le sport de haut niveau peut être un élément « faisant jouer l'ascenseur social ».

M. MENON indique qu'on pourrait trouver des exemples. Il cite comme illustration cette jeune athlète originaire d'une banlieue populaire devenue professeur d'EPS. Il doit exister toutefois des différences sociales selon les disciplines, mais il n'est pas interdit de penser qu'il puisse y avoir globalement une forme d'exemplarité française.

M. CALLEDE indique que l'on va aborder le deuxième volet annoncé, et il donne la parole à M. **ROVIRE, représentant de l'AFCAM** (corps arbitral). qui expose le discours de M. DAILLY, Président de l'AFCAM.

Le football compte 27000 arbitres (23000 départementaux, 3500 régionaux, 300 fédéraux, 30 internationaux), on décompte 6700 jeunes arbitres de moins de 21 ans et 400 femmes sont arbitres. Ces chiffres ne doivent pas faire oublier que là où l'on enregistre 27000 arbitres, 50000 seraient nécessaires.

M. ROVIRE expose la réalité de ce déficit. Pour les arbitres qui opèrent dans le haut niveau, le refus de la disponibilité nécessaire, par leur employeur, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou

privées, est un réel écueil. Le manque de reconnaissance, une image de marque de l'arbitre assez dégradée, une remise en cause permanente de son rôle, de ses décisions sont en train de s'accroître. Le manque de protection, l'insécurité dans laquelle évolue l'arbitre, avec des épisodes fâcheux qui se concluent par des agressions physiques et verbales, etc., sont autant de problèmes.

Il faut rappeler que si environ 5000 arbitres de football sont recrutés chaque année, presque autant démissionnent... D'où la stagnation des effectifs depuis une dizaine d'années alors même que les clubs sont dans l'obligation de fournir un nombre d'arbitres au prorata du nombre d'équipes engagées.

Ces éléments rappelés, on comprendra mieux l'insistance de l'AFCAM pour aboutir à un statut fiscal et social de l'arbitre. Le Ministère des Sports d'abord puis le Ministère de la Justice ont fait leur la nécessité d'une pénalisation accrue des exactions commises contre l'arbitre et d'une protection accrue de ce dernier. L'arbitre, qui est investi d'une mission de service public, devrait pouvoir bénéficier d'un emploi « protégé », à l'instar des délégués syndicaux ou représentants au sein des comités d'entreprises...

M. CALLEDE rappelle l'important travail de formation pédagogique à l'arbitrage et au respect des règles et des personnes que développent les fédérations sportives scolaires. Il est évident que l'incivilité chronique qui affecte les fonctions de l'arbitrage ne doit pas être minimisée. La Commission du suivi de l'Observatoire doit garder un œil attentif sur cette réalité du sport.

Le troisième volet, qui traite **des questions de l'emploi**, sera abordé par trois intervenants.

Il s'ouvre avec l'exposé de **M. MENGGER**. Directeur de recherche au CNRS, qui a développé un ensemble de **travaux sur l'emploi culturel**, plus précisément sur l'hyper flexibilité contractuelle de l'emploi, assortie d'une assurance non moins flexible contre le chômage. Il vient de publier un ouvrage sur la question : Les intermittents du spectacle. Cette évolution du « marché » a été facilitée par le recours quasi exclusif à l'emploi flexible en CDD. Constat paradoxal, l'emploi augmente, mais le chômage également, et de façon plus rapide encore. La durée moyenne des emplois se raccourcit. M. Menger parle à ce propos de « la spirale d'une fragmentation croissante de l'emploi », par l'effet d'une dispersion des contrats avec une variété grandissante de salariés intermittents dont la durée annuelle moyenne d'activité diminue. Le conflit social est récurrent, avec des employeurs... solidaires de leurs salariés sur fond de déni des responsabilités...

Cet éclairage sociologique est des plus pertinents et il mérite d'être connu des agents engagés dans le sport. Plusieurs intervenants s'interrogent sur la comparaison qu'on pourrait établir entre l'emploi culturel et l'emploi sportif. Le sport spectacle n'est pas sans analogie avec la vie d'artiste. Les structures associatives du sport peuvent être tentées, elles aussi, par le recours à ce type de contrat ponctuel et fragmentaire. Le travail sportif est par nature temporaire. Il intéresse des agents que l'on peut qualifier de techniciens tandis que certains profils renvoient à un travail expressif (comme pour la culture). On court le risque que les employés soient dé-subordonnés s'il leur faut recourir à un employeur multiple. La gestion du risque pourrait fort bien conduire les clubs et ces salariés à se tourner vers les collectivités locales dès lors que des situations deviennent inextricables.

M. PARLEBAS indique qu'on peut prolonger la comparaison. « On ne sait à peu près rien des employeurs, dans ce monde miniaturisé, a noté M. Menger ». Il conviendrait de réintégrer l'employeur... Le sport marchand révèle des situations analogues. Qui est l'employeur ? Quels sont les véritables employeurs ? Comment les responsabilités des uns et des autres peuvent-elles être caractérisées ?

M. FOURNIER, de la Délégation à l'Emploi et aux Formations (MJSVA), dans son exposé sur le **processus de professionnalisation et sur le développement de l'emploi dans le domaine sportif**, met l'accent sur quatre points.

- Tout d'abord, il rappelle le contexte d'exigence de professionnalisme. La demande de pratique sportive évolue rapidement (garde d'enfants avec activités physiques, offre associative des clubs, sociétés à but lucratif...). On peut penser que la demande sociale va s'accroître, avec différents niveaux d'exigence.

- Deuxième point : l'attachement au modèle associatif, pour lequel l'incitation de la puissance publique peut être qualifiée de constructrice. Cet attachement a été souligné à l'occasion des Etats généraux du sport.

- Troisième aspect: le développement d'un secteur en voie de professionnalisation. Le programme « nouveaux services – emplois jeunes » est à l'origine de la création de 20000 emplois. La branche du sport compte environ 100000 équivalents temps plein au niveau national et la filière économique (plus large) environ 300000 équivalents temps plein. Concrètement, quelle est la situation ? Ces emplois restent souvent précaires, les équivalents temps plein masquent parfois des situations inconfortables (dans les associations sportives, 181500 emplois salariés représentent 63500 équivalents temps plein...). En outre, la maîtrise de la responsabilité d'employeur suppose des compétences et nécessite l'apprentissage d'une situation nouvelle.

- Quatrième point : les pistes de travail à explorer pour permettre la pérennisation de l'emploi aidé sportif. Les mesures en vigueur sont détaillées dans un document écrit remis au CNAPS. Il s'agit d'accompagner l'employeur dans ses projets. Il s'agit également d'être en capacité de donner une réponse à la parcellisation de l'emploi en mutualisant les emplois. Il convient aussi d'explorer de nouvelles formes d'emplois dans le sport (par exemple les groupements d'employeurs). Nouvelles formes d'emplois et nouvelles organisations du travail peuvent permettre de dégager des réponses adaptées. D'autres enjeux sont à préciser. Retenons à titre d'exemple le croisement des logiques du service public et des logiques commerciales. M. FOURNIER mentionne à ce propos le secteur du tourisme sportif avec les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Pour sa part, M. DENEL, administrateur de l'Union Nationale des Clubs Universitaires, évoque l'emploi sportif dans le club en s'appuyant sur l'exemple du Lille Université Club. Ces aspects ont été évoqués en partie dans l'exposé qui précède, indique-t-il. Dans les clubs, il existe une demande qui, aujourd'hui, déborde rapidement le seul domaine de l'initiation à la compétition sportive et à la compétition sportive elle-même. « Pour tenter de répondre à ces demandes, le club a créé un département formation qui a accueilli des centaines de stagiaires. A ce jour, nous avons formé 115 emplois aidés mais nous ne parvenons pas à les garder », note M. DENEL. Ceci tend à prouver qu'on peut créer des emplois mais qu'il est difficile de les pérenniser. L'associatif s'adresse à des gens qui ont peu de moyens ou des moyens modestes. L'autofinancement de l'emploi en club est une situation exceptionnelle. « Il faut solliciter des aides et des soutiens, au titre d'une logique de service public et de cohésion sociale. Nous avons impliqué la CAF, par exemple. Pour autant, nous accusons un déficit (25000 euros) qu'il va falloir combler. Quelles solutions s'offrent au club ? Il faut monter des partenariats avec la CAF, le conseil général, le conseil régional, etc. » Ce sont des emplois émergents mais on a besoin dans ce domaine d'emplois durablement accompagnés.

On connaît bien les emplois-jeunes les contrats aidés, le chèque emploi associatif, les contrats d'avenir ou d'accompagnements, etc. Les emplois Fonjep ont été une bonne chose. L'interministérialité n'est pas sollicitée comme elle le devrait, indique M. DENEL. Il pense que le soutien de départ devrait relever du ministère de l'emploi et de la cohésion sociale, du ministère ayant délégation pour l'emploi, le travail et l'insertion professionnelle des jeunes, par exemple. Le rôle du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative pourrait être différent et concerner ce qui est de sa compétence directe, à savoir le sport, l'encadrement des activités et des service et le soutien à la vie des clubs et des associations. On constate trop de superpositions et de dispersion des énergies là où il faudrait trouver des articulations complémentaires, souligne M. DENEL.

Le débat s'engage à nouveau sur la nécessité de bien connaître la structure de l'emploi sportif d'aujourd'hui, avec des situations qui évoluent rapidement. Qu'en est-il également de l'emploi dans le

secteur sportif associatif ? Les leçons qu'on peut tirer des analyses de M. MENGER sur l'emploi précaire dans la culture doivent inciter à la prudence et au souci d'une analyse des mécanismes que va générer l'entrée en vigueur de la Convention collective nationale du sport. Il ne faut pas s'acheminer vers l'invention des intermittents du sport !

M. CALLEDE remercie les orateurs qui ont nourri les réflexions et les débats de cette séance de travail.

Madame AVICE tient à remercier à son tour l'ensemble des participants et rappelle que les membres de la Commission de suivi de l'Observatoire ont la possibilité de proposer des thèmes d'étude ou de réflexion autour des pratiques physiques, des activités sportives et des métiers du sport. Le CNAPS s'efforcera ultérieurement d'inviter des experts et des personnes ressources spécialistes de ces questions dans le cadre des réunions de travail prévues à cet effet.

2/ Synthèse de la séance du 26 avril 2006

L'ordre du jour de la réunion s'articule en trois sous-thèmes.

I. L'emploi, les formations et les qualifications traitées au sein du Ministère.

MM. Hervé SAVY et Frédéric DELANOY (Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations, MJSVA) dressent un bilan détaillé des actions engagées dans ces domaines.

M. SAVY diffuse un document multigraphié aux participants sur " La rénovation des diplômes et des formations dans les champs de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Un état des lieux ", joint en annexe.

L'opération de rénovation des diplômes du Ministère est indispensable, la dernière évolution "structurelle" remontant aux années 1971-1972. Le chantier actuel suppose de tenir compte de deux facteurs :

1. l'évolution socio-économique du champ des pratiques sportives (supposant un encadrement, des compétences et des certifications)
2. la nécessité de prendre en considération l'évolution de la formation professionnelle en France et en Europe.

Quels sont les points importants ?

- la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- le fait qu'un diplôme doit être défini en concertation avec les partenaires sociaux ;
- le fait aussi qu'un diplôme doit être organisé autour d'une logique de compétence (ce qui est différent d'une logique disciplinaire) ;
- de même, tout diplôme, que celui-ci procède de la formation et/ou de l'expérience, suppose " un parcours de formation individualisé ".

L'évolution européenne implique de prévoir des 'gabarits' de diplômes.

En France, il faut rappeler que le MJSVA travaille dans différents champs, dont celui de l'animation. La branche Sport représente environ 100 000 emplois équivalents temps plein. Pour la filière, l'évaluation est de l'ordre de 350 000 équivalents temps plein. Le champ de l'animation entretient une relation ancienne avec le sport, avec une estimation qui tourne autour de 100 000 emplois, sachant que la ligne de partage entre ce domaine et d'une part l'action sociale, d'autre part l'action culturelle, est difficile à tracer.

Ces emplois dans le sport ont également des caractéristiques géographiques. De ce point de vue, on peut parler de " développement localisé " insiste M. SAVY. Cette logique de territorialisation doit être articulée avec l'organisation de l'offre de formation et en fonction de l'invention de nouveaux services.

Quels sont les choix opérés par le Ministère ? Sans revenir sur ce qui se rapporte aux niveaux, il s'agit de retenir trois éléments importants : prise en considération du référentiel professionnel, du référentiel de formation (avec des unités capitalisables), avec des "appellations qui vont changer" (ce qui aura un impact symbolique positif).

Le Brevet Professionnel est à l'œuvre dans douze spécialités. Les textes créateurs de ces nouveaux diplômes auront vu le jour au cours de l'année 2006.

Frédéric DELANOY met l'accent, pour sa part, sur le fait que les diplômes doivent être "adaptables à l'évolution du marché". Il s'agit d'un travail de fond. Cette évolution structurelle est capitale "en termes de modernisation", d'ajustement des demandes et des offres, en termes aussi de "valorisation des métiers et des profils de carrières".

La France occupe-t-elle une position en pointe dans ce domaine, interroge Mme AVICE. Cette préoccupation, correspond aux attentes du Ministre qui souhaite que le prochain Rapport annuel du CNAPS prenne en considération la « valorisation à l'international du savoir-faire français en matière d'activités physiques et sportives ».

MM. SAVY et DELANOY considèrent que 4 points sont à souligner pour caractériser la situation en France :

- 1) la rénovation des diplômes et des formations tend à constituer un secteur d'innovation sociale important,
- 2) l'articulation avec les collectivités territoriales n'est jamais perdue de vue,
- 3) le souci de "remettre certains jeunes dans le circuit", entre autres avec la formule PAS (Parcours Animation Sport), est une volonté nettement affichée,
- 4) la relation avec le domaine des STAPS fonctionne plutôt bien. Il faut adopter une attitude réaliste et on ne peut plus raisonner en fonction d'un monopole à exercer...

Certains principes doivent être considérés comme acquis :

- il faut savoir combiner compétences (générales) et spécialités (disciplinaires),
- il faut se montrer capable de travailler avec d'autres ministères (MENAgriculture, etc.),
- il faut contribuer activement à l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi sportif. En revanche, sur ce dernier point, "il faut être clair. On ne pourra aider que des jeunes qui sont eux-mêmes engagés dans une démarche volontariste et qui ne sont pas parmi les plus désocialisés ou déscolarisés."

La complexité de ces questions ne permet pas d'avancer, sans une information adéquate, une appréciation du type comparaison internationale, européenne en l'occurrence, mériterait d'être réalisé

II. La formation des dirigeants bénévoles du sport et l'accès des femmes aux responsabilités dans les clubs et autres instances du Mouvement sportif.

A/ Madame Dominique PETIT, qui est en charge de la Mission Vie Associative au sein du CNOSF, présente l'action "Stage(s) de jeunes dirigeants associatifs", soutenue par cet organisme (voir document joint)

En octobre 2002, un premier stage "d'accès des jeunes aux responsabilités associatives" a rassemblé une cinquantaine de participants. Le second stage national s'est déroulé l'année suivante, avec un effectif de vingt-cinq jeunes âgés de 18 à 25 ans. L'objectif est d'œuvrer en faveur du renouvellement du bénévolat au sein des clubs et des instances locales du CNOSF. Un autre stage a permis de former des jeunes qui peuvent ensuite participer directement à l'encadrement des stages de jeunes dirigeants. Ces stagiaires "deviennent formateurs". Les contenus de formation articulent en permanence "apports théoriques et mises en application pratique".

Plusieurs CROS et CDOS jouent pleinement le jeu : "promoteurs en amont pour favoriser la détection des jeunes — garçons et filles — intéressés", "mais aussi promoteurs en aval pour que le mouvement sportif soit incité à faire confiance à ces jeunes en leur permettant d'exercer effectivement des responsabilités".

Mme PETIT indique qu'un numéro hors série de la *Lettre du CNOSF* détaille cette action. Dans son exposé, elle rappelle brièvement les axes de travail privilégiés dans ces stages. Les apports théoriques sont à la fois transversaux (méthodologie de projet...) et spécifiques (Loi 1901, communication, gestion d'un événement sportif...) Les apports pratiques conduisent les jeunes stagiaires à réaliser concrètement un projet d'animation sportive et l'organisation d'une assemblée générale électorale en lien avec leur projet d'animation.

Les demandes de stages, exprimées par les jeunes, sont supérieures aux effectifs de stagiaires formés.

Désormais, il existe une Commission Jeunes dirigeants au sein du CNOSF, composée de 8 jeunes et de 4 “sages”. Cela va permettre une évolution favorable de cette initiative. En réponse à une question, Mme PETIT précise que les projets traités ne concernent pas directement “la pratique fédérale de compétition”. La santé, la lutte contre l’obésité chez les plus jeunes, la dynamique inter-générationnelle, les activités de pleine nature, les APS pour les seniors, etc., comptent parmi les thèmes retenus et traités.

B/ Maïté PIVA, professeur agrégée en STAPS, rend compte d’une enquête collective (2004) visant à apporter des éléments d’explication sociologique à la question suivante : Comment devient-on dirigeant / dirigeante de sport ?

Le terme “dirigeant(e)” désigne ici “l’ensemble des personnes ayant été élues au comité directeur d’une association sportive”, “c’est-à-dire les bénévoles du monde sportif”. Conduite par le Laboratoire de sociologie et d’anthropologie de l’Université de Franche-Comté, cette enquête est à la fois quantitative (641 femmes ont été interrogées) et qualitative (série d’entretiens approfondis, tables rondes...). “La question de l’accès des femmes à la direction sportive n’est pas seulement une question d’égalité et de démocratie. C’est aussi une question de survie pour le système sportif”, d’autant que “le manque de bénévoles se fait cruellement ressentir dans le sport.”

Alors que les femmes représentent un tiers de la population sportive, on ne décompte qu’une dirigeante sportive sur 10 dirigeants sportifs déclarés. En outre, l’activité sportive et le niveau de responsabilité sont deux facteurs discriminants. Les femmes sont relativement plus nombreuses en culture physique, gymnastique et escrime... Par ailleurs, elles sont majoritairement présentes dans des postes exécutifs (secrétaire, trésorière adjointe...), occupant rarement des postes de prise de décision et de représentation (seulement 14 % de présidentes d’associations, 8 % de présidentes dans les instances départementales et régionales du Mouvement sportif).

Pour Mme PIVA l’étude permet de dégager trois grandes étapes dans la carrière de bénévole (au féminin) :

une étape d’entrée, une étape d’officialisation et une étape de progression.

L’articulation entre ces trois séquences montre une spécificité des “carrières” de dirigeantes. Ces dernières n’occupent pas les mêmes fonctions que les hommes. Elles ont des parcours peu évolutifs. La logique de cooptation ne leur est pas favorable. Contrairement aux hommes, elles ne sont pas “portées” et soutenues par une dynamique de réseau qui est indispensable pour accéder à la troisième séquence.

Cette enquête a le mérite de fixer des ordres de grandeur dans les différences hommes / femmes, à propos d’un thème souvent escamoté par le monde sportif. Elle décrit avec précision les mécanismes de légitimation, d’éviction et d’intériorisation des traits constitutifs d’une certaine culture sportive. Des membres de la commission notent que ces résultats d’enquête confirment l’idée qu’on se fait généralement, et par expérience, du monde sportif associatif.

L’enquête a donné matière à la diffusion d’un *bulletin de synthèse* qui détaille des propositions destinées à améliorer la situation analysée. Elles portent à la fois sur l’organisation des élections au sein des structures associatives, sur le piège que constituent le plus souvent les commissions féminines, sur l’importance de l’organisation de stages de formation et sur la nécessité de repenser fondamentalement la structuration des temps sociaux (qui sous-tendent la vie de l’association) et la redéfinition précise des rôles et des attentes de rôle(s) dans l’organisation associative.

Madame AVICE remercie Mme PIVA pour son exposé. Le CNAPS doit se faire l’écho des inégalités sociales qui se retrouvent dans le sport mais, de son point de vue, “le sport est aussi une résultante” de ce qu’on observe dans la société. Les travaux de l’INSEE (*Femmes en chiffres*, par exemple) caractérisent cette situation “qui n’est pas acceptable”. “Les femmes doivent faire des efforts d’ambition et de compétition.”

III. Le troisième volet thématique traité dans le cadre de la réunion de la Commission du CNAPS porte sur les politiques d'équipement sportif et d'aménagement.

Deux analyses sont développées, l'une de portée générale, proposée par M. Roger BONNENFANT (Ministère de l'Équipement), l'autre, qui peut être qualifiée de recherche localisée, exposée par M. Stéphane MERLE, universitaire stéphanois.

A/ M. R. BONNENFANT : « Lieux de pratique sportive et recherche : une approche territoriale des pratiques sportives » Voir en annexe le document intégral de son intervention.

Un débat nourri s'engage à la suite de l'exposé. Faut-il concevoir un lieu adéquat de concertation, d'études et de prospective qui puisse fédérer toutes les initiatives existantes ? S'agit-il de diffuser des méthodes et des grilles d'analyse ? On disposera bientôt d'un inventaire de l'équipement sportif national réalisé par le MJSVA. Cet outil permettra de mieux appréhender la question. Cependant, de l'avis de M. BONNENFANT, il ne faut plus se contenter de raisonner en termes d'équipement(s) mais il faut développer une analyse sous l'angle de "l'aménagement du territoire". Il y a une "réponse globale à apporter".

Le CNAPS, qui dispose de plusieurs comités et commissions directement ou indirectement intéressés par cette "problématique", pourrait suggérer l'organisation prochaine d'un séminaire visant à expliciter les principaux enjeux relatifs à la question, afin de dégager quelques propositions constructives et partagées.

B/ M. Stéphane MERLE s'appuie sur les acquis d'une thèse de géographie qui sera prochainement soutenue à l'Université de Saint-Etienne. Il aborde les politiques d'aménagements sportifs conduites dans le contexte stéphanois depuis plus d'un demi-siècle. L'évolution post-industrielle de la cité a révélé des enjeux majeurs en termes d'image et de symbolique (de la ville noire à la ville verte) et en termes d'urbanisme (modernisation et renouvellement des équipements de sport). Il existe de "grands équipements vitrines", dont le stade G. Guichard, rénové pour accueillir des matches de la Coupe du monde de 1998. Toute une activité mémorielle, un véritable processus de patrimonialisation (l'épopée des "Verts"), constitue un axe symbolique structurant et bien valorisé par la municipalité. La réalisation du golf municipal s'inscrit dans une opération de revalorisation du cadre de vie (l'ouest minier de la ville), etc.

On peut identifier des lignes de tension : l'épineux dossier des piscines, la difficile acceptation du roller en ville (la politique municipale « peine » à accompagner l'orientation culturelle du sport-loisir), etc., ou des problèmes à résoudre (l'adaptation des installations sportives à des publics spécifiques comme les handicapés), par exemple.

Une question majeure abordée par M. Merle est la suivante ? Quelle est la bonne échelle d'intervention pour les politiques d'aménagements sportifs ? Pour le dire autrement, quelle est l'articulation entre l'offre sportive de la commune centre d'agglomération et l'offre des sports-loisirs qui se développent majoritairement dans les espaces péri-urbains au cadre naturel varié ? Désormais des villes secondaires et des communes périphériques sont en mesure de concurrencer la grande ville. Quels sont alors les périmètres de référence pertinents ? La note de synthèse multigraphiée fournie par M. MERLE détaille cette réalité. On constate bien l'émergence d'une réflexion à l'échelle du bassin de vie à travers l'outil du SCOT mais une logique d'ensemble tarde à se préciser. Les élus communaux en charge du sport portent une part de responsabilité dans ce manque d'ouverture. La façon dont l'adjoint aux sports peut s'imposer varie en fonction de l'échelle du territoire concernée.

En conclusion, rappelle l'orateur, le sport, les APS et les équipements sportifs ne sont pas vraiment inscrits dans un ou des projet(s) de territoire(s). La région stéphanoise, pour s'en tenir à cette étude localisée, est une mosaïque de territoires aux dynamiques socio-spatiales divergentes.

Au terme de cette réunion de travail de la Commission de l'Observatoire, un constat général s'impose, résume M. CALLEDE. Les pratiquants sportifs sont de plus en plus nombreux, manifestant des exigences nouvelles en matière d'accès aux installations dévolues aux activités physiques et sportives, voire aux services d'animation qui leur sont joints. La question du "sport" se décompose en différents domaines (santé, nature, éducation, compétition, etc.) avec une incidence directe au niveau de l'aménagement des territoires pour lequel les collectivités locales sont largement

impliquées. La formation des dirigeants bénévoles du Mouvement associatif, la professionnalisation de l'encadrement sportif, les réponses indispensables (rénovation des diplômes et des formations, nouvelles carrières et création d'emplois) adaptées à des demandes en pleine évolution sont autant d'aspects qui doivent être mis en relation les uns avec les autres. Les solutions décisives passeront par ce type de démarche.

Après avoir remercié l'ensemble des participants, Mme AVICE, Présidente du CNAPS, tient à souligner que ce qui a été présenté par les experts invités, et débattu dans le cadre de cette réunion, fait apparaître des " bénéfices transversaux " qui intéressent nécessairement les autres commissions : le Comité national de la Recherche, le Comité des Espaces, Sites et Itinéraires (CNESI), la Commission d'Examen des Normes des Equipements Sportifs.

3/ Synthèse de la séance du 12 octobre 2006 :

Monsieur Jean-Paul Callède rappelle l'intitulé provisoire de la thématique : Valorisation à l'international du savoir-faire français dans le domaine du sport. Au plan international, le sport est porteur d'enjeux économiques, politiques, culturels et éducatifs majeurs. Les nations développées, dont la France, ont pour ambition légitime de faire valoir leurs compétences, savoirs et savoir-faire dans un contexte marqué par une très forte concurrence.

Cette " problématique " s'est précisée au lendemain de la déconvenue de la candidature " Paris 2012 " entre M. Le Ministre et Mme la Présidente du CNAPS. L'ambition du Rapport est résolument tournée vers l'avenir. Il s'agit de dresser un état des lieux des compétences, savoirs et savoir-faire de notre pays dans le domaine du sport Les deux indicateurs pertinents étant :

- a) la capacité concrète de la France à être présente ou sollicitée à une échelle internationale,
- b) la capacité attractive de notre pays avec l'accueil de techniciens, de sportifs, de dirigeants ou de délégations venus se former ou s'informer.

La thématique est vaste. Les options méthodologiques privilégiées par le Comité de pilotage :

- le programme des recherches s'échelonne sur deux années.
- L'année 2006 proposera un état des lieux de l'éventail des savoir-faire français, en particulier ceux qui sont recherchés au plan international. À partir d'un choix raisonné d'exemples, on dégagera les forces et les faiblesses, les atouts caractéristiques... Au terme de cette investigation, il sera possible de formuler un constat et des propositions. Le Rapport 2006 est finalisé. Il ne s'agit pas du tome 1 d'un document biennal dont l'année 2007 verrait la livraison d'un tome 2.

Nous souhaitons pouvoir étudier en 2006 plusieurs disciplines sportives, chacune d'elles étant mise en relation avec les rubriques définies (infrastructures, matériels sportifs et/ou de haute technologie, formations et qualifications, engagement des dirigeants sportifs français au niveau international, rang des équipes et/ou athlètes français dans l'élite internationale...).

La recherche permettra de tester l'hypothèse selon laquelle la crédibilité française à l'international suppose une *synergie* entre plusieurs composantes des savoir-faire sportifs. En corollaire de cette proposition, on essaiera de vérifier si une compétence nationale trop *isolée* d'un cadre général porteur a moins de chance d'être privilégiée durablement au plan international.

- L'année suivante (2007) pourrait être consacrée à une analyse plus systématique et approfondie, complétée sur telle ou telle discipline sportive, si la demande en est faite au CNAPS, afin de diversifier et d'affiner des recommandations.

La synthèse qui doit être proposée dans quelques instants par le Pr. Wladimir Andreff sur " Le poids économique du sport dans l'économie mondiale " pourra être reprise en forme d'introduction à la thématique abordée dans le Rapport 2006.

M. Frédéric Croccel, directeur de la communication chez Décathlon présente les savoir-faire et la stratégie internationale de la société. Il donne les dates clés du développement de l'entreprise :

- 1976 : création de l'entreprise par M. Michel LECLERCQ
- 1986 : Conception / production d'articles de sport sous la marque Décathlon et début de l'aventure internationale du groupe avec l'ouverture d'un magasin à Dortmund.
- 1996 : création des marques spécifiques : Quechua (montagne), Tribord (nautisme)
- Depuis 1998 : élargissement des sites de distribution : Amériques, Europe de l'Est, Asie.

M. Croccel présente l'organisation de l'entreprise, en insistant sur la logique de segmentation du groupe : création de 12 marques (des « univers ») qui deviennent de véritables entreprises dans l'entreprise. Le groupe est maintenant investi d'une polyvalence de ses métiers : la création, la production (réseaux de sous-traitance), la logistique. Cette présentation permet de mettre en évidence une volonté de diversification qui devrait intervenir dans le futur proche du groupe, avec notamment une implantation dans les centre-villes.

M. Bonnenfant l'interroge sur l'implantation de zones de pratique à côté des magasins.

M. Croccel indique la difficulté, notamment au regard des terrains d'assiette nécessaires, de ces créations. Le bilan commercial et de communication est extrêmement positif, par contre le bilan financier est déficitaire. L'objectif est de créer une aire de ce type par grande région, avec une logique d'ouverture également à l'international.

JB. Paillisser le questionne sur les critères de recrutement. F. Croccel indique que tous les personnels sont des pratiquants sportifs, pas nécessairement de haut niveau, il précise que son groupe est plus à la recherche de « tempéraments » que de diplômés. Il a recruté cette année près de 6000 personnes, dont 2000 en France en CDD.

Le secrétaire général lui demande de rappeler les liens entre Décathlon et les fédérations et de préciser, s'il y en a, les savoir-faire français qui ont permis le développement de son entreprise.

F. Croccel précise que son groupe, bien que français s'internationalise. Deux facteurs ont permis la création en France de Décathlon, d'une part la nationalité de son créateur, et d'autre part un véritable savoir-faire français dans le domaine de la grande distribution (Carrefour, Auchan).

Pour ce qui est des relations avec les sportifs et les fédérations sportives, Décathlon qui intervient sur plus de 70 disciplines sportives ne fait aucune opération de sponsoring. Il établit des partenariats sur 4 ans avec des sportifs de haut niveau qui en échange doivent à l'entreprise 40 jours de travail par an pour la faire bénéficier de leur expertise dans la conception et la réalisation des produits. La Fondation Décathlon, quant à elle soutient financièrement des projets visant à la réinsertion par le sport de publics en difficulté. Un « Décathlonien » doit obligatoirement parrainer le projet.

Mme de la Cotardière demande s'il y a une politique particulière en matière de formation professionnelle. M. Croccel précise que beaucoup d'étudiants, pour des stages ou des formations en alternance sont présents dans l'entreprise, beaucoup restent ensuite dans la société une fois leurs études achevées (Université internationale des métiers et école nationale de formation).

Le professeur Wladimir Andreff présente son intervention sur « le poids économique du sport dans l'économie mondiale ».

Avec la mondialisation d'ensemble de l'économie, de sa production, de ses échanges et de ses finances, la connaissance du poids économique du sport dans l'économie mondiale devient une préoccupation majeure. Parfaitement légitime, ce désir est beaucoup moins près d'être (scientifiquement) satisfait que la connaissance – pourtant imparfaite – de l'importance économique du sport au niveau national ou régional (infra-national). Il n'existe pas de statistiques, ni de collecte de données, relatives à l'activité économique engendrée par le sport à ce niveau global, collecte qui ne pourrait au demeurant être prise en charge que par les statisticiens d'une organisation internationale à vocation mondialiste, telle l'ONU.

Avant d'évoquer quelques chiffres, notons que la précision et la qualité des données existantes croît quand on diminue le degré d'agrégation de l'ensemble géo-économique pris en considération. Autrement dit, on a davantage de renseignements sur l'importance économique du sport au niveau

européen, notamment depuis les études réalisées pour le Conseil de l'Europe (Jones, 1989 ; Andreff et al., 1994), qu'au niveau mondial. On en a davantage, et souvent de meilleure qualité, au niveau national, en particulier en Allemagne, mais aussi en France¹, en Angleterre, en République tchèque, en Suisse, en Finlande, au Canada, en Slovénie ou en Catalogne (où le gouvernement du sport est décentralisé dans chaque région). Pour l'heure, c'est seulement au niveau régional que l'on a tenté d'effectuer un recensement quasi-exhaustif de l'importance économique du sport : par exemple, ceci a été réalisé en Poitou-Charentes, puis en Midi-Pyrénées, à l'initiative de Thierry Maudet et, selon une méthode différente en Limousin, par le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de Limoges. Les deux derniers niveaux géo-économiques, mieux connus, ne sont pas pris en compte dans ce qui suit.

Il faut insister sur la qualité et la fiabilité des quelques données connues, lesquelles dépendent de leur méthodologie d'élaboration. En la matière, il convient de distinguer d'abord la production (construction) privée de chiffres et d'estimations, en général dans des publications non répétitives et avec des méthodes d'enquête non « routinisées ». Cette production de données est rarement désintéressée, soit que les auteurs cherchent à vendre leurs chiffres, soit qu'ils répondent à un intérêt méthodologique ou scientifique (par exemple universitaire) particulier. Le but étant plutôt de se singulariser, les chiffres ainsi produits sont absolument non comparables d'une source à l'autre, ni en grandeur (pour une même variable), ni en qualité, ni en fiabilité, ni d'un point de vue méthodologique. L'alternative à ces statistiques bigarrées, et parfois peu crédibles, est la construction de chiffres publics (sous autorité publique), selon une méthodologie unique adoptant toujours le même cadre comptable cohérent. L'homogénéité est (doit être) ici fournie par la comptabilité nationalité, dans le système normalisé de l'ONU, applicable à tous les pays du monde.

1. Quelques estimations de l'importance du sport dans l'économie mondiale

Les chiffres présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais illustratifs. Cela étant, il n'existe pas beaucoup d'autres données estimées à ce niveau global. Il s'agit d'estimations, la plupart étant assez grossières, provenant toutes de sources privées, allant de chiffres avancés par un journaliste économique ou sportif dans la presse à des chiffres fournis au commanditaire d'une étude spécifique sur le sujet. Certains de ces chiffres sont publiés par des autorités privées en charge du sport (fédération internationale) ou compilés par des chercheurs (tels ceux du CDES) habitués à traiter et à (essayer de) contrôler la vraisemblance des chiffres d'origine privée.

Sous ces réserves, le marché mondial (chiffre d'affaires cumulé) de toutes les activités (ventes) portant sur des biens et des services est estimé à 550 milliards d'euros en 2004. Est-ce important ? Prenons la valeur du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2004 ; il est de 40.671 milliards de dollars. On en déduit que l'importance économique du sport dans l'économie mondiale est de 1,6% du PIB mondial. Ce chiffre est assez rassurant, car il est corroboré par l'importance économique du sport en France, qui est de 1,7% du PIB, le même pourcentage se situant entre 1,4% (Allemagne, Etats-Unis) et 2% dans les pays développés dont on connaît les données, ces pays formant l'essentiel de l'économie mondiale du sport.

D'autres estimations, appelant les mêmes précautions d'interprétation, sont (en 2004):

- Marché mondial des biens et services du football : 250 milliards d'euros.
- Marché mondial des articles de sport : 150 milliards d'euros.
- Commerce mondial des articles de sport : 2,5 milliards \$
- Marché mondial des droits de retransmission d'évènements sportifs à la télévision : 60 milliards d'euros
- Marché mondial du sponsoring sportif : 18 milliards d'euros
- Coût d'investissement des J.O. de Pékin 2008 : 36 milliards d'euros
- Coût d'investissement de la Coupe du Monde de football, Allemagne 2006 : 6 milliards d'euros
- Chiffre d'affaires global du dopage dans le monde : 6 milliards d'euros (en 2006)

¹ Voir *Données et études statistiques : Jeunesse, Sports et Vie Associative. Recueil des travaux et publications de la mission des études, de l'observation et des statistiques, de 1999 à 2004*, MJSVA et INSEP, Paris 2006.

Ces estimations sont certainement à prendre comme des approximations en raison de la méconnaissance, ou de la très faible information, sur l'économie du sport dans les pays en développement (Andreff, 2001). Néanmoins, l'économie mondiale du sport est très concentrée sur les pays développés de la Triade et une quinzaine de pays émergents, la plupart situés en Asie. L'ensemble formé par l'Europe de l'Ouest, les trois pays de l'ALENA et les dix pays asiatiques participant le plus au commerce mondial d'articles de sport, réalise 75% des importations et des exportations de ces produits dans le monde (Harvey & Saint-Germain, 2001, Andreff, 2004). Nous envisageons, par ailleurs, de prolonger ces premiers travaux pour livrer un calcul (mieux qu'une estimation) de l'importance actuelle de ce commerce mondial.

Une autre manière de connaître un peu mieux l'importance économique du sport dans le monde consiste à rassembler 85 chapitres, rédigés par 65 économistes du sport de différentes nationalités, provenant de quatre continents et couvrant tous les sujets à la fois de l'économie du sport comme secteur d'activité (*sports economy*) et comme nouvelle discipline scientifique (*sports economics*). C'est le contenu du récent *Handbook* couvrant ce domaine (Andreff & Szymanski, 2006); il déborde l'objet de cette note.

2. Estimations au niveau européen

On a une bonne connaissance de l'importance économique du sport dans douze pays européens grâce à l'étude du Conseil de l'Europe (Andreff et al., 1994). Le problème est que cette connaissance porte sur les activités économiques considérées en 1990. A l'époque, le poids économique du sport allait de 0,6% du PIB au Danemark à 3,5% du PIB en Suisse, selon une méthode d'enquête et d'estimation semblable dans les douze pays. Celle-ci visait à reconstituer les composantes de la dépense sportive nationale brute et, notamment, sa répartition entre les dépenses des Ménages, des Collectivités territoriales, de l'Etat (central) et des Entreprises. Du côté des destinations de ces dépenses, on a pu identifier les parts attribuées aux installations sportives, au sport de haut niveau et aux structures (fédérations, clubs) sportives. Ce travail n'a pas été mis à jour – comme il devait l'être – faute du maintien d'un budget correspondant au Comité de Développement du Sport du Conseil de l'Europe.

Quelques-uns des pays impliqués dans l'étude précédente ont cherché à poursuivre l'effort entrepris pour bâtir une comptabilité économique du sport. Le plus avancé est, sans conteste, l'Allemagne, avec la production d'un compte du sport (Weber et al., 1995), basé sur la méthode des comptes satellites, puis d'un modèle macro économétrique intégrant sept secteurs couvrant les activités économiques du sport dans le Tableau d'Entrées-Sorties allemand en 58 branches (Ahlert, 2000). En France, à partir de 1999, un effort méthodologiquement différent a été engagé par la mission statistique du Ministère des sports; un Atelier franco-allemand sur les comptes économiques du sport vise à harmoniser une méthodologie commune (il est rendu compte de ces travaux dans le volume cité à la note de bas de page n° 2, supra). L'Angleterre a fait produire un compte de son économie du sport pour l'année par Cambridge Econometrics (2003). Ces travaux étant publics et disponibles, et basés sur des méthodes fiables s'appuyant sur le cadre de la comptabilité nationale, on ne les commente pas ici, chacun pouvant s'y reporter.

3. Quelle qualité des données ?

Tout ce qui précède doit être lu en gardant à l'esprit le problème crucial de la qualité et de la comparabilité des données.

Sans être méchant, on dira que beaucoup d'estimations journalistiques de telle grandeur de l'économie du sport sont 'à vue de nez', mais pas totalement erronées ou irréalistes pour autant. Elles sont peu utilisables pour la représentation de la réalité (encore moins pour asseoir des décisions) parce qu'elles sont méthodologiquement faibles, elles ne sont ni précises, ni parfaitement fiables, et pas comparables pour une même grandeur.

Des études réalisées par des agences privées, des consultants (exemple : l'étude du Boston Consulting Group pour la candidature de Paris 2012) et des firmes impliquées dans le secteur sport procurent également des chiffres. Dans le pire des cas, elles partagent les mêmes limites que les sources journalistiques, l'exposé de la méthode restant flou, certains chiffres non vérifiables, leur précision inconnue. Dans le meilleur des cas, la méthodologie utilisée pour collecter ou construire les chiffres est explicitée et précisée. On connaît alors le degré de précision et de fiabilité des données

publiées. Ces dernières sont rarement comparables avec les chiffres produits par d'autres organismes privés avec une méthodologie différente visant d'autres objectifs ou avec des chiffres publics lorsqu'ils existent (une exception, la récente étude de Havas Sport produit des estimations des composantes de la dépense sportive nationale proches des chiffres publiés par le Ministère des sports). C'est même pourquoi on ne peut être assuré, à chaque fois, de l'absolue neutralité des résultats de telles études par rapport aux intérêts (souvent commerciaux) de leurs commanditaires.

Les études universitaires ne pâtissent pas du même soupçon. Encore que ! Par essence, elles ne sont pas toujours préoccupées par la production de chiffres généraux, macroéconomiques et disponibles gratuitement pour tous quant à l'importance économique du sport. Plus la recherche universitaire nécessaire est coûteuse, moins il en est ainsi. En outre, le souci d'originalité requis de toute recherche universitaire conduit le plus souvent à mettre au point et à utiliser une méthode nouvelle (d'enquête, de collecte des chiffres, de traitement ou de présentation des données, etc.) par rapport à celles ayant sous-tendu les travaux passés sur l'économie du sport. Même avec des chiffres très précis et fiables, la non comparabilité des données s'auto entretient.

La seule issue à long terme est donc bien le recours par tous aux méthodes de la comptabilité nationale, système normalisé de l'ONU. En inscrivant les comptes économiques du sport dans le cadre habituel du Tableau Economique d'Ensemble. Eventuellement, en adaptant au sport la méthodologie du compte satellite qui permet de traiter aussi des données économiques plus qualitatives et non monétaires (exemple : travail bénévole) dans la cohérence du cadre comptable habituel (Crosnier, 2006). Ou encore, et c'est le choix fait en Allemagne et au Canada, en ajoutant des branches " sport " au Tableau d'Entrées-Sorties national, dans l'optique de pouvoir mesurer les interactions (et les retombées) entre l'économie du sport et tous les autres secteurs (branches) de l'économie nationale. On peut ensuite réaliser des calculs d'impact économique de la variation des différents postes de la dépense sportive (un exposé synthétique de ces méthodes dans Andreff, 2006).

M. Rovire s'interroge sur la définition de l'économie du sport. W Andreff précise que ce concept regroupe à la fois les « biens » et les « services ». Autant la notion de « biens » est relativement facile à cerner, il s'agit de tout ce qui dans le domaine sportif peut-être acheté, du Tshirt au stade de France, autant la notion de « services » est beaucoup plus floue. Elle recouvre les droits TV, mais aussi les « ventes » de joueurs, les honoraires des agents, les paris sportifs etc. par ailleurs encore faut-il se mettre d'accord sur ce qui est sportif..., pour certains pays les « sports de l'esprit » (bridge, échecs etc.) sont intégrés dans le panel sportif, pour d'autres non. C'est ainsi que le Conseil de l'Europe a refusé les recensements dans lesquels ce sont les sondés eux-même qui définissent le sport (monter les escaliers au lieu de prendre l'ascenseur par exemple)

F. Vignaud se pose la question de la limite de la prise en compte de certains. Une chemise « Lacoste » utilisée pour la promenade est-elle intégrée dans l'économie du sport ? Pour le professeur Andreff sur un strict plan économique, la réponse est oui sans aucune hésitation.

S. Roy s'interroge sur la prise en compte des dépenses annexes liées au spectacle sportif. W Andreff précise que tout ce qui se situe dans l'impact du sport est pris en compte. Les canadiens avancent la notion de « grappe industrielle du sport » qui image bien le phénomène.

JF Davoust pose le problème du recensement de l'emploi sportif. Celui-ci est très mal connu. Des tentatives ont été faites pour recenser les métiers du sport, le premier écueil est ici aussi celui de la définition de ce qui est sportif ou non. Par ailleurs les métiers hors champs sportif mais sans lesquels le sport ne se développerait pas sont très mal appréciés. L'une des méthodes utilisée pour évaluer l'impact sur l'emploi des JO de Los Angelès a été de mesurer l'impact en terme de PIB de l'événement et d'en déduire le nombre d'emplois générés. Cette méthode est certes grossière, mais les résultats obtenus ne sont pas fondamentalement inexacts. Par ailleurs, si l'on veut étudier l'importance de l'emploi sportif, il faudrait y inclure le poids du travail bénévole, le sport est en effet l'un des très rares secteurs dans lequel le travail gratuit est très loin d'être négligeable.

JB Paillisser regrette que l'Union Européenne n'ait pas défini de comptabilité du sport et s'interroge sur les savoir-faire de notre pays en la matière. W Andreff précise que c'est le Conseil de l'Europe et non l'U E qui a le plus travaillé sur le sujet, le plus important est de définir une méthodologie stable permettant de dégager des chiffres neutres et parfaitement reproductibles. Notre pays est dans le peloton de tête des nations ayant défini une comptabilité nationale du sport, avec l'Allemagne, l'Angleterre (non la Grande Bretagne), l'Autriche et la Tchéquie.

M. Frantz Philippe du SETEC présente un document réalisé par le SYPAA (syndicat des programmistes en architecture et aménagement) joint en annexe.

A l'issue de l'exposé, F. Vignaud rappelle que Qualibat a créé une certification spécialisée pour les programmistes.

R. Bonnenfant s'interroge sur les liens éventuels avec UBI France, M. Philippe indique que des contacts existent

Bachir Salmi s'interroge sur la prise en compte par les programmistes des problèmes de santé, par exemple liés à la présence des chloramines dans les piscines, et sur les collaborations qu'ils peuvent développer avec les maîtres d'ouvrage pour améliorer la situation. M. Philippe précise que c'est précisément le rôle des programmistes d'informer le maître d'ouvrage de tous les problèmes qui peuvent se poser en relation avec l'équipement projeté.

Le Président clôt la réunion en remerciant les participants pour leur coopération.

4/ Synthèse de la séance du 09 novembre 2006 (commune avec le CNESI)

Monsieur Michel MAZERAN donne la parole à M. **George ASSERAF, Président de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)** en le remerciant d'avoir bien voulu accepter cette invitation, qui nous vaut la présence de nombreux agents de la DVAEF. M. Hervé SAVY rappelle que la DVAEF travaille sur les questions liées aux diplômes dans l'espace européen, notant que ces questions sont plus importantes que jamais, le Ministère étant actuellement en pleine phase de rénovation de ses systèmes de diplômes.

George ASSERAF précise que cet exposé est à situer dans une démarche historique et dans un cadre européen en construction dont l'objectif majeur est d'effacer les contraintes liées à l'illisibilité des diplômes. 3 objectifs majeurs sont poursuivis dans cette démarche :

- Disposer de qualifications nécessaires pour le maintien de notre compétitivité ;
- Favoriser la professionnalisation et la mobilité des travailleurs ;
- Favoriser la mobilité du citoyen européen.

Ce projet dit de « Professionnalisation durable » répond à l'ambition exprimée par les Etats membres, les partenaires sociaux et la Commission européenne de renforcer la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels (Cf. « Déclaration de Copenhague » 29/30 novembre 2002). La nécessité de ce projet repose sur le constat initial d'un paradoxe entre :

- Le profil professionnel national : où dans chaque pays, les diplômes sont fondés sur les besoins d'un marché du travail national ;
- Le profil professionnel inter-national : où dans l'Union Européenne, les diplômes sont fondés sur les besoins d'un marché du travail européen.

La réponse à cette problématique envisagée dans ce projet est la construction de référentiels communs de diplômes d'enseignement professionnel. L'analyse complète de M. ASSERAF est jointe à ce compte-rendu dans le document intitulé : « *Formation et enseignement professionnels : Un guide pour la construction de diplômes communs et autres outils référentiels.* »

La Présidente remercie M. ASSERAF pour l'intérêt de sa présentation et l'interroge sur la possibilité d'une option comportementaliste dans une démarche qui se veut plutôt « cloisonnée ».

M. ASSERAF rappelle que dans ce modèle, la certification professionnelle a été construite selon les besoins d'un milieu professionnel, faisant appel à de nombreux interlocuteurs.

Au nom du mouvement sportif, Jean-François ANGLES, demande quelles seraient les étapes permettant à l'ensemble du mouvement sportif d'adapter ce processus ? M. ASSERAF remarque que c'est le secteur qui prend l'initiative qui est chargé d'établir la norme du processus.

M. SAVY formule plusieurs remarques :

- Il faudrait réunir un ensemble de partenaires institutionnels pour ces auditions : ONMAS, CNJ, CNAPS,...
- Dans le secteur Jeunesse & Sports, la méthode s'avère efficace. Il note que la France, est l'un des rares pays ayant une organisation des métiers dans les activités physiques et sportives (représentant 100 000 emplois équivalents temps plein).
- Il invite les partenaires sociaux à rejoindre l'International Association of Sports et le CosMos.

Michel SIGNARBIEUX indique que la CGT suit avec attention la fabrication au niveau européen des futurs métiers, notamment dans le domaine du sport. Jean-François DAVOUST rappelle que la CGT est membre du réseau UNI-Europa.

M. Marc BAILO, Responsable de l'informatique à la Fédération française de judo présente le logiciel d'organisation des compétitions de judo (voir *Power point*). Créé en 1984 pour la gestion des championnats de France, il est utilisé dès 1987 pour des championnats d'Europe puis du Monde en 1990, ainsi qu'aux JO d'Atlanta, Sydney Athènes et le sera également à Pékin.

L'intérêt de ce programme est qu'il permet de gérer l'ensemble de la compétition, ordre des combats, tirage au sort des compétiteurs et des arbitres, etc., jusqu'aux incrustations d'informations pour les télévisions. Agréé par le CIO lors des JO d'Atlanta, il a été mis à disposition gratuitement des autres pays et à fait l'objet de nombreux séminaires de vulgarisation. Il est actuellement utilisé dans la plupart des continents, mais est maintenant concurrencé par des nouveaux logiciels créés à partir de ces bases. Il

Marc Bailo indique que la FFJDA a pour objectif de reprendre de l'avance et une place de leader dans ce secteur au niveau de la fédération internationale en créant un nouveau logiciel utilisant des technologies nouvelles, la méthodologie utilisée étant à présent dépassée, cartes à puce, vidéo etc. Le coût de développement de ce nouveau produit est de l'ordre de 150 000€, et tout comme pour le projet « Walk on Web » présenté par la FFRP, le problème est celui des partenariats pour assurer la réalisation et la diffusion, voire la commercialisation de ce programme.

Mme WINTER présente la stratégie internationale de la Fédération française de Parachutisme (voir *Power point*). Cette fédération, multidisciplinaire, regroupe les différentes disciplines associées à la fédération, voile contact, précision d'atterrissage, free style, etc. La France est depuis 1999 la première nation au monde pour le parachutisme, toutes disciplines confondues. Au niveau des entraîneurs, la fédération a « exporté » de nombreux cadres, notamment aux Emirats Arabes Unis et au Maroc pour la précision d'atterrissage, en Australie et Indonésie pour la Voile contact, en Norvège, Suède, Nouvelle-Zélande et Allemagne pour le vol relatif. Elle accueille également, massivement, des sportifs étrangers pour s'entraîner en France. Elle indique que la France excelle dans 2 domaines :

- La formation des cadres techniques (formateurs)
- La formation des sportifs

Elle explique que le problème de fond pour le développement d'une telle stratégie reste purement linguistique et appelle à une mobilisation pour former les cadres de la fédération à utiliser la langue anglaise, internationalement reconnue comme prédominante.

Par ailleurs la France est bien positionnée au niveau de la fédération internationale qui gère les activités de parachutisme, étant elle-même, vice présidente de l'une des commissions au niveau européen. La France est par ailleurs le pays fondateur de l'EASP (Agence Européenne pour la Sécurité en Parachute).

En ce qui concerne le matériel de parachutisme, Mme WINTER indique que 3 entreprises françaises sont positionnées dans la fabrication et la commercialisation de ces matériels en Europe.

La Présidente lui demande quel est le positionnement de ces entreprises fabricantes sur le plan international ? Mme WINTER rappelle que la marché visé est européen et qu'il est plus difficile, compte-tenu de la forte concurrence américaine de s'attaquer au marché nord américain.

5/ Synthèse de la séance du 23 novembre 2006

I/ Ecole Nationale d'Equitation Le Cadre Noir de Saumur

Monsieur Jacques Thiolat, directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE) présente l'école et ses missions ainsi que sa politique internationale (voir *Power point*)

A/ Les Ecoles nationales :

La justification de l'ENE vient du fait que l'équitation (comme la voile et le ski) constitue une activité particulière, à la fois sport olympique et pratique de loisirs, véritable fait de société et fait partie de la culture et du patrimoine de notre pays.

Leurs missions :

- formation professionnelle
- sport de haut niveau
- recherche et développement
- promotion de la pratique

B/ L'Ecole Nationale d'Equitation

Son budget de fonctionnement est de 9,7 M € et d'investissement de 1 M €. 75 % viennent de l'Etat (Jeunesse et sport, agriculture, défense), 25 % de ses ressources propres

L'école compte 160 agents dont 40 professeurs et 73 palefreniers soigneurs

L'ENE a 9 structures couvertes (manèges), 15 carrières, 50 km de pistes sur 300 ha, et 300 chevaux (propriété de l'Etat), mais environ 400 chevaux accueillis en permanence.

Les missions de l'Ecole Nationale d'Equitation sont : le sport de haut niveau, la formation professionnelle aux métiers sportifs de l'équitation, la recherche et le développement comme les autres écoles, sa spécificité est la présence du « cadre noir ».

1/ la formation professionnelle

L'école a une fonction d'opérateur de formation, tant en matière de formation initiale (niveau II et III) que continue des professionnels de l'équitation. Elle a également une fonction d'ingénierie de formation ainsi que d'audit, d'études et d'observation pour le compte du ministère

2/ le Cadre noir de Saumur

C'est à la fois :

- une académie équestre et le conservatoire de la tradition équestre française. Les écuyers du Cadre noir constituent par ailleurs le corps enseignant de l'ENE.
- un vecteur de communication et le « faire savoir » des activités de l'établissement
- un moyen de développement touristique régional (Saumur destination touristique, Loire Patrimoine mondial de l'Unesco,...)

Les présentations du Cadre Noir de Saumur en 2005 ce sont 52 représentations, dont 24 à l'Ecole ou à Saumur, 12 galas à l'extérieur et 16 animations diverses, le tout en augmentation de près de 50% depuis 2000.

3/ Le Sport de haut niveau

L'ENE intervient dans la préparation des équipes de France, l'accueil des collectifs des Equipes de France et la contribution au renouvellement de l'élite, ainsi que dans la gestion des pôles France et espoirs et la prestations de « services rares » : suivi vétérinaire, suivi médical des sportifs, maréchalerie, préparation physique, préparation mentale, intelligence stratégique

Elle assure également l'organisation de compétitions :

- Concours internationaux (dressage et concours complet)
- Promotion de l'élevage (épreuves de valorisation de chevaux)
- Contribution à l'animation régionale

4/ La recherche finalisée

L'école participe à l'Unité Mixte Technologique « médecine équine sportive » avec l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes, l'université (UFRSTAPS) et les Haras nationaux, ainsi qu'à la préparation de la performance en ce qui concerne les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la vie et de la santé, les sciences humaines et sociales.

C/ La valorisation des savoir faire à l'international

1/ Formation professionnelle

L'ENE organise des cours de perfectionnement pour étrangers et participe à la formation « euro ride » avec un effectif de 15 stagiaires(en augmentation de 50% depuis 2003 ainsi qu'au réseau européen des centres de formation « European educational network »

2/ Le Cadre noir de Saumur

Une présentation sur 4 du Cadre noir se déroule à l'étranger ou il assure la diffusion de la culture équestre française et la promotion de l'élevage Français. Il est un vecteur de promotion des savoir-faire français, mais il faudrait une stratégie plus offensive notamment en direction des pays d'Europe centrale et orientale pour les accompagner dans leur développement.

3/ Le sport de haut niveau

Un partenariat a été signé entre la France et l'Émirat du QATAR pour la préparation de l'équipe nationale de concours complet en vue des Jeux Asiatiques à DOHA en décembre 2006 Il s'est traduit par l'accueil permanent de six cavaliers arrivés à l'ENE en Juillet 2005. Des chevaux de l'ENE et deux écuyers du Cadre Noir ont été mis à leur disposition, puis la formation s'est poursuivie avec la cavalerie privée Qatari.

La Présidente s'interroge sur des ouvertures possibles vers l'Orient et le Moyen Orient.

Le partenariat avec le Qatar auquel par ailleurs la France vend régulièrement des chevaux, ainsi qu'aux Emirats Arabes Unis, apporte une partie de la réponse. En outre, la fédération équestre chinoise a approché l'ENE.

Une autre question est posée sur les évolutions des pratiques sociales en matière de loisir équestre. Une étude sur ce thème est en cours par l'Ecole ainsi d'ailleurs que sur l'accessibilité de la pratique de l'équitation par les séniors.

En ce qui concerne le poids économique de la filière équestre française l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval (UNIC) (*mettre le site*) peut apporter tous les éléments nécessaires.

II/ Le surf au service du développement économique et social du Maroc (voir Power point)

A/ Les pratiquants de surf (Sources Eurosima 2004)

Le nombre de surfeurs est estimé à 23 millions à travers le monde :Australie : 2,5 M, États-unis : 2M, Brésil : 2M,UK : 0,6M, France : 0,2M, dont 60% dans la région Aquitaine. Ce chiffre était de 17M en 1997 et de 20 M en 2002

B/Economie de la glisse (Souce Eurosima 2004)

Le marché de la glisse s'est développé dans les pays économiquement les plus riches, l'Amérique du Nord et Europe représentent 81%du marché mondial

Le surf représente 65% du marché de la glisse

C/Le marché des biens de consommation du surf (Souce Eurosima 2004)

Le marché du surf s'élève à 6,5 milliards d'euros en 2004, dont 3,7aux USA, 1,5 pour l'Europe et 1,3 pour les autres marchés. Les leaders sont par ordre d'importance :(Quiksilver, Billabong, O'Neill,Rip Curl)

Ce marché est composé à 70% de textile (tee-shirts,..), pour 15% accessoires (sacs,..), 10% de textile (néoprène,..) et seulement 5% matériel (planches,..)

Le marché du surf en progression constante depuis le milieu des années 1980, se compose à 60% de public féminin de moins de 35 ans et à 40% de public homme de 10 à 45 ans.

Principales caractéristiques du marché de la glisse (Sources Eurosim 2004)

- Le marché européen du surfwear représente 1,48 milliards d'Euros avec un taux de croissance moyen de 10% sur ces 4 dernières années.
- Le marché français du surfwear est estimé à 395 millions d'euros.
- L'Aquitaine est la première concentration européenne des industries de la glisse. Le cœur de métier représente plus de 170 entreprises industrielles, commerciales et artisanales ; 2000 emplois permanents et 700 M€ de CA.
- 80% des établissements ont moins de 10 salariés, 7% d'entre eux génèrent 85% de l'activité et 75% des effectifs.
- Une forte part de jeunes entreprises (moins de 5 ans d'activité, 60% des entreprises se sont immatriculées après 2000.
- L'agrégation de l'ensemble des acteurs de la filière représente plus de 3000 emplois directs et un volume d'activité de près de 800 millions d'euros.

Principales caractéristiques du Marché de l'enseignement du surf

- Au niveau mondial, le marché représente un CA estimé à 100 M€ en 2006

- La répartition des parts de marché par région :

- Europe: 46% (France 23%, GB 6%, Espagne, Portugal, Eire 4%, Allemagne 3%, div 2%)
- Amérique du Nord : 16% (Essentiellement États-unis)
- Amérique Centrale et du Sud: 14% (Mexique, Costa Rica, Caraïbes, Brésil 3%, divers 2%)
- Océanie : 18%(dont Australie 15%, Indonésie 2%, divers 1%)
- Afrique : 5% (dont Afrique du Sud, 3%, Maroc 2%, divers 1%)

La France exploite 30% de ses possibilités d'utilisation du littoral. Certains sites sont déjà utilisés à 100% en pleine saison. 10% des enseignants français de surf développent leur activité hors saison à l'étranger.

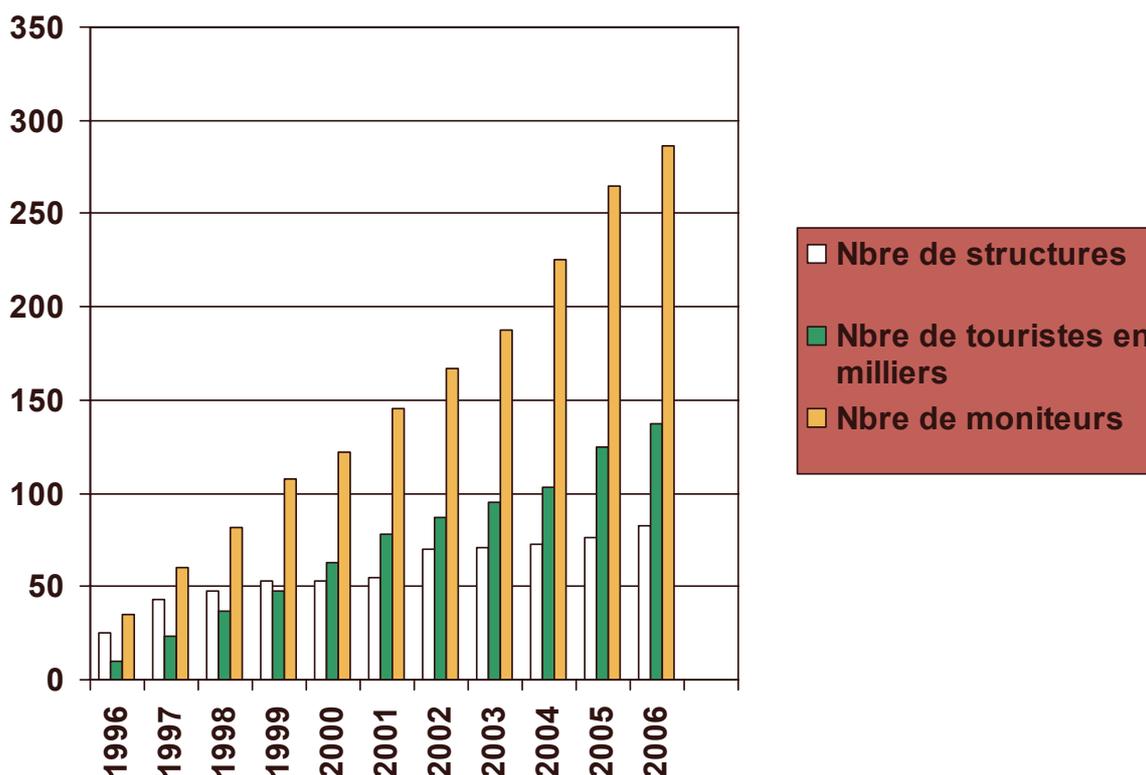
D/ Le modèle du surf français précurseur et innovant

L'organisation du sport français a permis à la FFS de s'affirmer comme la fédération leader en Europe et au niveau international en matière de surf. Elle est la première fédération:

- reconnue par son Comité National Olympique (1988)
- à avoir développé un diplôme d'enseignement approuvé par l'État (1987)
- à avoir créé une structure d'entraînement permanente (sport étude de Biarritz en 1987)
- à avoir développé un Label « École Française de Surf » (1996)

La création du label École Française de Surf date de 1996, 83 Écoles sont labellisées à ce jour (3/4 privées, 1/4 associatives). 137 000 touristes découvrent le surf chaque année au sein de l'École Française de Surf qui génère 286 emplois de moniteurs saisonniers, dont 100 emplois à l'année (Direction, administration...) et 23 millions d'Euros de CA annuellement.

Évolution de l'École Française de Surf 1996-2006 (Sources FFS 2006)



E/ Maroc. Destination Surf

- La côte atlantique marocaine offre 2500 km de littoral favorable à la pratique du surf à l'année.
- Le surf constitue un levier original de développement économique et social (Aquitaine, Californie, Indonésie,...)
- Le surf offre un réel élément de différenciation du Maroc au sein des pays du bassin méditerranéen.
- Au niveau international, on constate que le développement de pôles de compétences permet de créer des synergies et une forte activité économique.

1/ Constat

Plus de 55% de la capacité hôtelière du Maroc se trouve en zone littorale, et la majorité des prestations touristiques de découverte et d'enseignement du surf est assurée par des opérateurs étrangers (essentiellement européens). La vente de ces prestations est assurée dans le pays d'origine des visiteurs, une faible partie de recettes est réinvestie au Maroc pour assurer la réalisation de la prestation. La population locale est peu associée à l'organisation de ces prestations, l'effet d'entraînement économique et social auprès des régions et des communes reste faible.

2/ L'enseignement du Surf au Maroc en 2006

Environ 50 structures d'enseignement proposent des prestations à une clientèle touristique, 80% de ces structures sont étrangères, essentiellement européennes.

L'enseignement du surf au Maroc représente environ 80 emplois saisonniers ou à plein temps, et concerne une vingtaine d'enseignants Marocains.

3/ Objectifs

- Valoriser le littoral, le patrimoine et la culture marocaine. Sensibiliser les acteurs de développement aux notions de développement durable et sur l'importance à long terme de préserver l'environnement,
- Créer un dynamisme économique et social en phase avec les attentes de la jeunesse marocaine, et communiquer sur une modernité en phase avec les traditions.
- Valoriser le positionnement du Maroc comme le premier partenaire de l'Europe.

4/ Projet

- Développer une stratégie et une planification qui prenne en compte les aspects sportifs, touristiques économiques et sociaux du développement du surf au Maroc
- Apporter une aide à la création et au développement de structures marocaines de surf pour répondre à ces enjeux.
- Assurer la formation des moniteurs de surf marocain sur la base des diplômes français et européens.

5/ Développer un label « École Royale Marocaine de Surf »

a/ Méthodologie

- Identifier les ressources et les besoins (Cartographie des lieux de pratique potentiels, du réseau hôtelier de proximité et du tissu associatif local), afin de mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux sur les impacts touristiques, économiques et sociaux.
- Assurer la formation initiale et continue des moniteurs de surf marocains, par la mise en place des formations professionnelles adaptées aux différents métiers, aider à la création d'entreprise et au développement du tissu associatif, mettre en place une Charte de qualité des structures et un cadre réglementaire et développer le Label :« École Royale Marocaine de Surf ».

b/ Moyens

La durée du projet est de 4 ans (2007-2010), les financements nécessaires sont évalués à 200K€ par an environ, avec un financement par les gouvernements marocain et français ainsi que sur le protocole de développement économique régions/ euro méditerranéen

c/ Valorisation de l'investissement

Dans le domaine du tourisme par l'amélioration de l'offre touristique et la création de liens entre le tourisme des groupes hôteliers et le tissu local, la création de 100 emplois directs liés à l'enseignement du Surf, et capter 10 000 personnes par an pour des stages de découverte.

Au plan politique, réaffirmer le Maroc comme partenaire privilégié de l'Europe et de la France au sein du Monde arabe. Favoriser les conditions d'émergence et de performance internationale des jeunes surfeurs marocains et sensibiliser les marocains aux enjeux de l'environnement et du développement durable.

d/ Enjeux pour la France

Ils sont la valorisation des compétences des acteurs français, le renforcement de liens économiques avec des pays liés historiquement et culturellement à la France, le développement et la structuration de nouveaux marchés et de l'axe stratégique euro-méditerranéen.

En réponse aux questions posées, il apparaît que 10% des enseignants français de surf travaillent à l'étranger, soit environ 40 personnes, et que 40 000 personnes environ viennent sur la côte aquitaine pour faire du surf. Par ailleurs la FF de Surf réfléchit à la création d'un centre d'entraînement Européen.

III/ Stratégie internationale du CREPS de Toulouse

Jean-Bernard Paillisser, directeur du CREPS de Toulouse présente les 5 axes de la stratégie internationale de son établissement.

AXE N°1: RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN APS

- Création d'un Conseil scientifique de la RDAPS au sein du CREPS
- Consultation des 23 pôles sportifs de haut niveau sur leurs projets de recherche
- Validation et accompagnement des projets par le Conseil scientifique de l'établissement
- Recherche de financements et de partenariats pour leur réalisation

Le Conseil scientifique de la Recherche et développement

- Il comprend 10 membres choisis à raison de leurs compétences scientifiques.
- Ce sont des personnalités qualifiées et reconnues dans les domaines de la médecine sportive, de la physiologie, de la sociologie, de la psychologie, des techniques d'entraînement, des nouvelles technologies de l'information...
 - Sont invités en tant que de besoin à ses réunions (4 par an), les ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et de la Recherche, la Région Midi-Pyrénées...

Les missions du Conseil scientifique

- Donner un avis scientifique sur les projets et les accompagner jusqu' au financement
- Assurer leur chiffrage et leur présentation aux pouvoirs publics
- Prendre l'attache des financeurs potentiels : Région, Ministères et Union européenne, entreprises d'équipements sportifs individuels ou collectifs.

AXE N°2: Le coaching sportif

- Une formation continue innovante à l'attention des directions techniques nationales, des entraîneurs nationaux, des responsables de pôles, des cadres techniques...
- Un outil supplémentaire, pratique et utile pour cette catégorie de personnels.
- Des échanges d'expériences par l'organisation de conférences trimestrielles.
- Des contenus pragmatiques et évolutifs adaptés aux besoins des entraîneurs sportifs (préparation mentale, préparation médicale, préparation physique).

AXE N°3: Relations internationales

- L'Union européenne et son espace européen: des contacts sont pris avec la Suisse et la Belgique en vue d'établir des collaborations (échanges de formateurs, participation aux formations et aux conférences)
- L'Euro-Méditerranée : une convention de coopération a été signée avec des établissements d'Algérie (Alger, Constantine, Oran, Ouargla) le 12 septembre 2006

AXE N°4: Communication

- Valoriser les résultats sportifs et scolaires des sportifs de haut niveau par l'information.
- Création d'un club de partenaires du CREPS
- Organisation régulière d'évènements, de conférences et de journées « portes ouvertes »
- Publication des actes des conférences sur l'entraîneur et amélioration de la diffusion de l'information spécifique à la vie du CREPS (supports «TOUL'CREPS» et le site internet).

AXE N°5: L'ESPACE EMPLOI

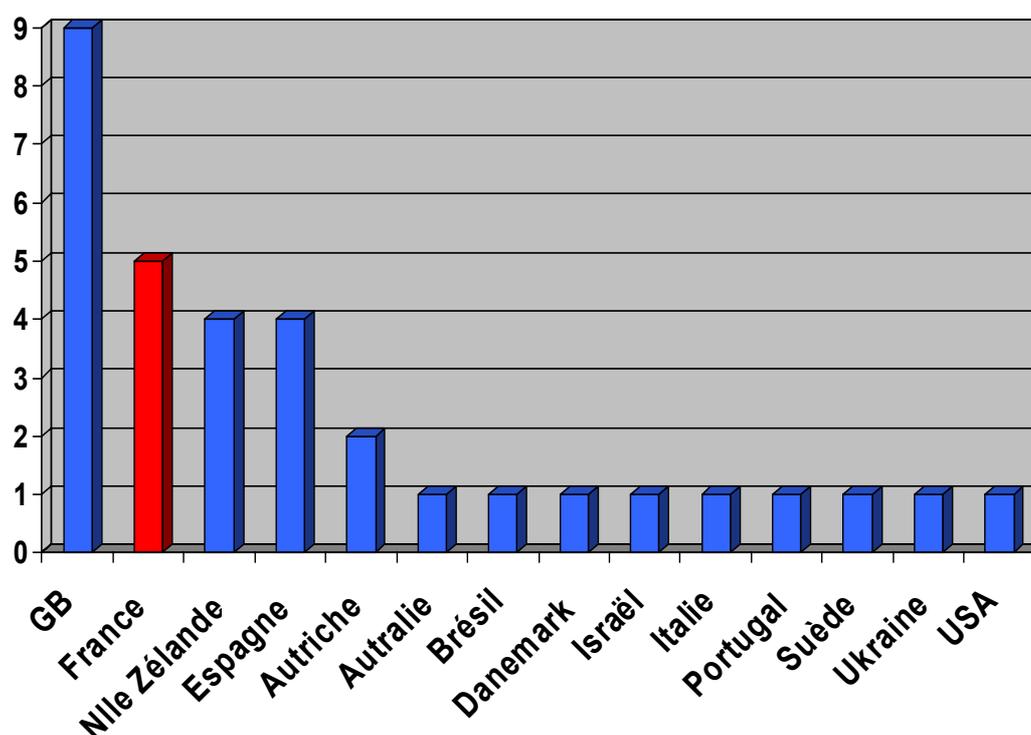
- Un espace réservé au conseil, à l'orientation et à la formation des éducateurs sportifs et des entraîneurs
 - Un suivi des demandes et des offres d'emploi reçues au CREPS dans les domaines de l'encadrement sportif et de l'animation.

IV/ PROCHAINS GRANDS ENJEUX SPORTIFS DE LA FFV A L' HORIZON 2006 / 2012.

Philippe Gouard DTN de la FFV présente ces enjeux. (*voir Power point*)

A/ La place de la France au niveau mondial

Classement des nations (Plaçant leurs équipages dans les 3 premiers du classement mondial des séries olympiques au 8 février 06)



B/ Le niveau international

Les nations « médaillables » aux J.O. sont passées de 5 à 6 aux JO de 1996, à 15 à 20 nations pour 2006. et les notions de domination d'une nation sur une série de voiliers ou de supports sont en voie de disparition. Les notions historiques ou traditionnelles d' Ecoles françaises de 470 ou de Planche à voile sont aujourd'hui moins évidentes à maintenir.

C/ Les regroupements de l'élite internationale

Les coureurs recherchent depuis 2001 à reproduire les conditions de régates lors des séances d'entraînements, sur la base de petits groupes dont les membres sont cooptés en dehors des institutions nationales.

Le haut niveau olympique est le fruit de l'exceptionnel, du professionnalisme et d'un nombre excessivement restreint de compétiteurs au profil très ciblé. Par contre le développement des pratiques sous toutes ses formes va croître dans les prochaines années notamment pour les pratiques de loisirs et des séniors.

La France évolue au sein du haut niveau mondial très normalisé comme les JO et la coupe de l'Amérique, mais aussi au sein de ses spécificités historiques du développement de la plaisance avec les chantiers français leaders mondiaux. Nous sommes présents sur l'ensemble des domaines.

D/ Les richesses de la voile française

La fin du système sportif pyramidal français

On confond régulièrement 2 stratégies très différentes, l'accèsion à la haute performance sur les compétitions internationales comme les JO et l'Amérique., et le développement des pratiques diversifiées très nombreuses en France (loisirs, aventures, etc) qui ont leur propres spécificités, en raisonnant sur la base de modèles sportifs structurants qui datent de plus de 20 ans.

Nos richesses: la création à tous les niveaux (unique au monde)

- Nombreux supports (dériveurs, quillards, planches, multicoques, kite-surf ...).
- Nombreuses pratiques : Loisirs, aventure, compétitions ...
- Nombreuses compétitions : (solitaires, doubles, équipage). Forte capacité à créer des évènements médiatiques, des supports, des types de compétition et à tout concevoir chez nous en dehors du contexte international normalisé de confrontation (JO, Amérique).

S'adapter aux réalités et s'appuyer sur nos points forts

L'erreur première serait de vouloir reproduire la stratégie d'autres nations comme la Nouvelle Zélande ou la GB (JO) ou les Suisses (Amérique) car leurs résultats sont bons, mais qui n'ont ni notre culture ni notre état d'esprit dans les pratiques sportives.

- Observer et se confronter plus régulièrement avec les équipes étrangères.
- Accepter qu'il n'y ait plus de modèles sportifs de référence mais des modes de préparation adaptés aux compétitions spécifiques.
- Gagner des médailles en voile aux JO ne relève pas forcément d'une structuration sportive idéale nationale mais de l'émergence d'un projet de coureurs, clair, simple, adaptable où l'ensemble des acteurs sont très clairement identifiés (rôle et la formation).

E/ LA COURSE AU LARGE EN FRANCE

C'est une discipline sportive non olympique reconnue de haut Niveau qui intègre les compétitions disputées sur des engins à voile empruntant des parcours au large, océaniques ou transocéaniques. C'est une activité encore jeune et en phase de structuration (Blondie Hasler Transat anglaise 1960), avec une population de compétiteurs « professionnels » de plus en plus nombreuse mais sans statut spécifique.

Il y a un besoin en structures portuaires adaptées voire spécifiques, qui s'appuie sur l'existence d'un marché aval en phase de démocratisation (nautisme) et d'internationalisation

Il convient de noter l'importance de la dimension technologique sur des thématiques de performance sportive, de sécurité humaine et de communication

Les acteurs de la course : Les classes

Les classes concernées par la course au large sont diverses : Mini 6.50, Monotypes Figaro, Imoca (International Monohull Open Class) Orma (Ocean Racing Multihull Association) Géants

Elles sont structurées en associations regroupant, coureurs, armateurs, organisateurs de course, qui définissent les jauges, les règles de courses et sécurité et les programmes annuels ou pluri-annuels

Les acteurs de la course: Les compétiteurs

Il y a une filière professionnelle officieuse (Mini, Figaro, Imoca, Orma, Géants), avec une grande diversité des statuts et rémunération très variable (de 300 €/j pour un équipier à 3 à 8000 €/mois pour un skipper), et une grande variabilité des tailles d'équipe (1 Skipper aidé d'1 préparateur ponctuellement pour les minis à une Equipe de 10 à 15 navigants/ préparateurs pour les Géants)

La population française est de 300 et 400 coureurs ou équipiers (2/3 de professionnels, 28 athlètes de HN en 2006). La tendance est à la constitution d'écuries: ex « Mer Agitée » de Michel DESJOYEUX ou Team Océan de Yvan BOURGNON.

Les acteurs de la course: Les organisateurs de courses

Ce sont des associations, clubs nautiques (Mini, Figaro), ou des sociétés d'évènementiel (Figaro, IMOCA, ORMA)

Les principaux acteurs : Grand Pavois Organisation (Mini Transat), Match Racing (Transat AG2R, Trophée BPE), Le Figaro événements, Multicup SA (Gds Prix ORMA) Royale Production (1000 milles de Calais,...), Pen Duick (Route du Rhum, Jacques Vabre,) SEM Vendée (Vendée Globe), Offshore Challenges (The Transat)

Les tendances sont à la professionnalisation et à la concentration (ex Pen Duick), avec un rôle montant des collectivités locales (marketing territorial). Qui génère beaucoup d'effet d'annonce, l'avant course devient un évènement.

Poids sur l'ensemble de l'activité.

Les acteurs de la course: Les sponsors

Il n'y a pas de sectorisation spécifique, mais des entreprises à la surface financière importante pour l'ORMA, L'IMOCA et les Maxis. (banques, assurances, agroalimentaire ...)

On note une évolution, le sponsoring est l'une des composantes du plan de communication de l'entreprise (réalité économique), et il se mesure en équivalent publicitaire. Il nécessite une structuration du milieu, avec des intervenants crédibles, une médiatisation, et des structures d'accueil pour exploiter le support

Son poids sur l'ensemble de l'activité est fondamental, ce n'est plus le vent qui fait avancer les bateaux...

Economie de la course au large

- Quelques chiffres clés

Les budgets varient très significativement en fonction du programme retenu

PROGRAMME	SUPPORT	SOLO EQUIPAGE		BUDGET		
				CONSTRUCTION	FONCTIONt ANNUEL (hors Com')	BUDGET ANNUALISE (pour 5 ans)
AMERICA'S CUP	CLASS AMERICA	✓		5 à 15 M€	10 à 30 M€	15 à 35 M€
CHASSEUR DE RECORD	MULTICOQUE HORS JAUGE	✓	✓	6 à 9 M€	3,0 M€	4 à 4,8 M€
	MONOCOQUE HORS JAUGE	✓	✓	3,5 à 5 M€	3 à 4M€	3,7 à 5 M€
POLYVALENT Course au large	MULTICOQUE 60" ORMA	✓	✓	2,5 à 4 M€	1 à 1,5 M€	1,5 à 2,3 M€
	MONOCOQUE 60" IMOCA	✓	✓	2,4 M€	0,8 à 1,3 M€	1,3 à 1,8 M€
CIRCUIT MONOTYPE	FIGARO BENETEAU	✓	✓	0,3 M€	0,2 M€	0,3 M€

Nota : valeur de revente du bateau à 5 ans : monocoque ≈ 40 à 60 %, multicoque ≈ 20 à 40 %

Une réponse de formation aux incertitudes de l'environnement

Une formation « chef de projet » est organisée au Pôle de Port la forêt, elle recrute Athlètes de HN et des jeunes à fort potentiel. Son objectif est de leur donner une formation initiale personnalisée aux fondamentaux de la performance, et une formation continue sur des objectifs sportifs déterminés (Route du Rhum, Vendée Globe) et une formation professionnelle qui s'appuie sur des valeurs d'équipe.

Les principaux atouts, sont d'abord un environnement favorable, avec le site de Port la forêt, un encadrement permanent, des experts dans tous les domaines de la performance et des partenaires d'entraînement. S'y ajoutent une programmation personnalisée, avec des objectifs clairs, des contenus et une évaluation adaptés

F/L'opportunité internationale

Elle suppose des conditions spécifiques, :une demande très solvable, un désir d'expatriation à court ou moyen terme, une réglementation différente ou permissive, avec des compétiteurs en fin de carrière ou un entraîneur en recherche d'emploi.

Les obstacles à cette mobilité internationale sont la méconnaissance des langues, la résistance au changement, l'absence d'informations fiables sur les marchés internationaux de l'encadrement sportif et une expérience qui n'est pas forcément perçue comme valorisante

La présidente trouve les présentations pessimistes par rapport aux propos de l'ENV et s'interroge sur la Coupe de l'Amérique. Ce projet est à l'heure actuelle, au niveau international le « must » en matière de voile. La France a tous les savoirs pour réaliser un bon bateau et les compétences sportives nécessaires pour prétendre gagner. Par ailleurs les budgets ne sont pas démesurés par rapport à ceux investis dans la course au large. Ce qui manque c'est une volonté commune.

ANNEXE 2

Le rayonnement de la France dans une dimension européenne et internationale du sport scolaire

A] Présences et actions de l'UNSS au sein de l'ISF

↳ Mondiaux Scolaires de Rugby à VII à Chinon (France), du 18 au 22 Octobre 2005 :

Le nombre insuffisant d'équipes étrangères présentes sur la manifestation remarquablement organisée par les enseignants locaux avec le soutien du Service Départemental UNSS d'Indre et Loire, n'a pas permis à ce Mondial ISF d'obtenir toutes les retombées qu'il était en droit d'attendre.

La France l'emporte facilement de tous ses adversaires.

↳ Mondiaux Scolaires de Handball à Limoges (France), du 25 au 30 Mars 2006 :

20 équipes garçons et 20 équipes filles ont disputé la compétition. Chez les filles, le Lycée Victor Louis de Talence (Académie de Bordeaux) a terminé 2ème ; chez les garçons, le Lycée Jean Perrin de Lyon a terminé 3ème.

Le comportement sur et hors terrain des 2 représentants français a été exemplaire. Cette compétition a connu un vif succès populaire puisque l'on a pu dénombrer 27.000 spectateurs pour assister aux différentes rencontres dont 5.000 personnes pour la cérémonie d'ouverture et 5.000 pour la cérémonie de clôture au Palais des Sports de Limoges. Ce succès populaire s'explique par la volonté des organisateurs d'ouvrir l'événement sur les champs naturels, éducatifs et pédagogiques.

En impliquant la population scolaire et associative locale au Mondial par l'organisation d'expositions culturelles et artistiques, de forums thématiques et de festivités diverses, la jeunesse du département s'est appropriée la manifestation. L'implication des 500 bénévoles (moitié enseignants, moitié bénévoles) a permis un engagement et un intérêt de tous pour cette organisation. La mise en place en amont d'une communication dynamique (Atribus, 4x3, Internet, visuel décliné sur plusieurs supports) a contribué à mieux identifier le Mondial.

On peut ajouter enfin que ce Mondial a reçu l'appui de tous : subventions et aides diverses, soutien des deux ministères, appui du tissu local fédéral, présence de personnalités telles que D. COSTANTINI et C. ONESTA.

↳ Mondiaux Scolaires de Tennis de Table à Shanghai (Chine), du 5 au 12 Avril 2006 :

Une collaboration efficace de la FFTT avec l'UNSS, a permis une préparation bien orchestrée et les équipes d'établissement et la sélection nationale se sont bien comportées.

Résultats en garçons : 11^{ème}, le Lycée Image et Son d'Angoulême (Académie de Poitiers)

Résultats en filles : 10^{ème}, le Lycée Image et Son d'Angoulême (Académie de Poitiers)

Résultats sélection FFTT garçons : 3ème

Résultats sélection FFTT filles : 4ème

↳ Mondiaux Scolaires de Cross-Country à Riccione (Italie), du 8 au 13 Avril 2006 :

Résultats :

Equipes Filles : 13^{ème}, le Lycée de Presles de Cusset (Académie de Clermont-Ferrand)

Equipes Garçons : 13^{ème}, le Lycée Venise Verte de Niort (Académie de Poitiers)

Témoignage d'une Collègue qui résume en quelques mots la dimension ISF de l'UNSS :

« Comme je vous l'ai déjà dit au téléphone, nous avons passé un très bon séjour. Les garçons et les filles ont été adorables et ils sont rentrés avec la tête pleine de bons et beaux souvenirs. En tant que prof, je n'avais jamais eu l'occasion de partager un événement de la sorte et j'ai trouvé cela très enrichissant.

Un grand merci à l'UNSS de nous avoir permis de vivre d'aussi bons moments. Je profite de ce petit mot pour transmettre le témoignage que les filles ont rédigé dans le train :

Ces Championnats du Monde de Cross resteront pour nous une expérience inoubliable, aussi bien dans notre sport que sur le plan social et émotionnel. En effet, nous avons fait la connaissance de jeunes venant de différents continents, ce qui nous a ouverts sur le monde, ainsi que sur les traditions et cultures des divers pays représentés.

Ce Championnat est l'aboutissement et la plus belle des récompenses que notre équipe ait pu espérer après avoir traversé les différentes étapes (départementaux, académiques, France). Nous sommes fiers d'avoir pu représenter la France et remercions chaque membre de l'équipe d'être resté aussi solidaire tout au long de cette aventure. »

↳ **Mondiaux Scolaires de Course d'Orientation à Pezinock (Slovaquie), du 23 au 29 Avril 2006 :**

La France était représentée par l'Académie de Lille et plus précisément par le Lycée Chatelet de Douai. Les équipes Filles et Garçons ont terminé respectivement 10^{ème} et 6^{ème}, dans un championnat très technique. En plus d'une expérience au niveau international, nos compétiteurs sont revenus avec la tête pleine de merveilleux souvenirs.

↳ **Mondiaux Scolaires de Volley-Ball à Porec (Croatie), du 5 au 13 Mai 2006 :**

Le Mondial ISF de Volley Ball organisé à Porec en Croatie du 5 au 13 mai a vu la participation des équipes Championnes de France lors des Championnats de France Excellence 2006. Les équipes masculine du Lycée Mounier de Châtenay-Malabry et féminine du Lycée Schweitzer de Mulhouse terminent respectivement à la 16^{ème} et 18^{ème} place d'un classement dominé par les équipes Chinoises et Allemandes.

↳ **Mondiaux Scolaires de Badminton à TOURS (France), du 4 au 9 Juin 2006 :**

200 jeunes venus de toute la planète ont vécu pleinement une aventure tourangelle fantastique. Des liens se sont créés, sur et hors des terrains.

La Direction Départementale de l'UNSS d'Indre et Loire et sa cinquantaine d'enseignants ont su mettre, une semaine durant, du cœur et du talent pour placer tous ces jeunes dans les meilleures dispositions. Les cérémonies d'ouverture et de clôture témoignent de ce professionnalisme.

Sur le terrain, le spectacle fut également à la hauteur. La relève est bonne se sont accordés à dire les spécialistes internationaux. Les Asiatiques restent sans conteste les as du volant. La Chine n'était représentée que par des jeunes de la région de Canton. Même si le réservoir de cette province est relativement conséquent, imaginez le résultat si tous les meilleurs avaient fait le déplacement ! Car ils ont tout emporté. Devant Taïpei à chaque fois. La capitale de Taiwan aurait bien mérité de rafler au moins un des quatre titres à leurs voisins.

Et nos tricolores alors ? Et bien, en ce qui concerne la compétition des établissements, le bilan peu se résumer à un bien scolaire « peut mieux faire ». Les lycées de Voiron (Garçons) et de Sarreguemines (Filles) sont rentrés dans le rang (5^{ème} et 11^{ème}).

Quant aux sélections nationales, elles ont brillamment affirmé leur supériorité sur l'Italie et la Bulgarie. Autant les filles n'ont pu rivaliser un seul instant avec leurs adversaires asiatiques, autant les garçons sont passés parfois tout près de l'exploit, s'inclinant d'un cheveu à plusieurs reprises. L'objectif du badminton français à court terme est de rester en haut du pavé sur le plan européen, tout en réduisant l'écart avec les Asiatiques (France : 3^{ème}).

Le Président de la FFBA, André TRAMIER, la DTN et certains élus ont suivi attentivement pendant deux jours cet événement de très grande qualité dans une ambiance formidable.

L'UNSS, au quotidien et dans l'événementiel, inculque et perpétue des valeurs. La bonne, la vraie facette du sport : ouverture, tolérance, respect, don de soi, partage. D'ailleurs, à ce sujet, longue vie au programme « Jeunes Officiels », gage de formation de citoyens. De citoyens du Monde.

↳ **Gymnasiade d'Athènes (Grèce), du 26 Juin au 4 Juillet 2006 :**

Du 26 juin au 4 juillet, une délégation française de 120 personnes s'est envolée pour défendre nos couleurs en Athlétisme, Gym/GR et Natation lors de la Gymnasiade ISF à Athènes et Thessalonique.

Ils en ont rêvé cet été 2005 les yeux rivés sur leur écran de télé, ils l'ont réalisé en juin 2006 : les meilleurs gymnastes, athlètes et nageurs scolarisés et licenciés UNSS ont pu concourir dans les installations olympiques d'Athènes durant une semaine.

Après une cérémonie d'ouverture magnifique retraçant de manière originale et proche des compétiteurs, l'histoire et les coutumes de la Grèce, les athlètes ont rejoint le Stade de Thessalonique (avec une pause culturelle à propos d'Alexandre Le Grand) tandis que les gymnastes et nageurs ont commencé leurs compétitions à Athènes, sous un soleil et une chaleur torride. Les premières médailles furent pour la gymnastique avec des équipes et leurs entraîneurs très motivés et heureux d'être là tous ensemble, suivis de près par celles des nageurs et des athlètes. Les meilleures nations par spécialités étaient présentes et nos petits Français ont vaillamment défendu leurs chances.

Une excellente ambiance tout au long de la semaine au cœur de cette équipe de France UNSS où chaque compétiteur, lorsqu'il a terminé son épreuve, encourage l'autre, où entraîneurs profs EPS et cadres UNSS savent appliquer « le bien vivre ensemble » et le décliner à toute occasion, à toute heure.

Lorsqu'ils sont arrivés à Roissy, le 4 juillet, ils avaient des images plein les yeux et des émotions pleins la tête et n'avaient qu'une envie : recommencer une si belle aventure tous ensemble, filles et garçons, pour que rayonne le Sport Scolaire au-delà des frontières de l'hexagone.

B] participation a des évènements internationaux

↳ **Le Rugby à 15 :**

L'année 2006 restera comme un grand cru pour l'équipe de France Scolaire des moins de 18 ans.

En effet, victorieuse chez les Ecosais et les Gallois, elle remporte les deux matches à domicile, 24 – 10 contre les Irlandais à La Seyne et 21 – 17 contre les Anglais à Castres, s'octroyant ainsi un nouveau « Grand Chelem ».

↳ **Le Rugby à XIII :**

La 1ère Coupe du Monde Cadets organisée à Moscou voyait la participation de l'Equipe de France scolaire. Elle accède brillamment à la Finale où elle s'incline devant les intouchables Australiens sur le score fleuve de 62 à 6. La déception, bien sûr est amère, mais une place de finaliste, la 2ème depuis 1951, pour toutes les Equipes de France, synonyme de haut niveau et de réussite ne saurait être entachée par cette finale perdue.

↳ **Le Judo à BELFORT (France) en Avril 2006 :**

Le Championnat de France de Judo UNSS a accueilli 21 académies, soit 55 équipes. Le tournoi international de Judo Cadets Roger Serzian a atteint un sommet de participation depuis sa création par l'annulation du tournoi de Paris, étant ainsi seul tournoi français de la catégorie d'âge. Ceci témoigne de la qualité de l'organisation et de la satisfaction des participants d'année en année. 12 nations différentes et 255 judokas ont été accueillis. Cette compétition a été remarquable au niveau de la communication puisque la télévision a fait un reportage de plusieurs minutes, la radio locale a consacré plusieurs émissions pour la présentation et la presse écrite a été fructueuse. De plus, grâce à un accord avec les étudiants de l'U.T.B.M., la compétition a été retransmise sur Internet.

↳ **Dans le cadre des protocoles d'échanges internationaux :**

Initiés par le Bureau des Relations Internationales et des grands évènements sportifs du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, ils ont permis à l'UNSS de mettre en œuvre :

- Le protocole franco-tchèque avec la participation de 2 cadres de l'UNSS au séminaire « Telo Praha » à Prague en Août 2006.

- Le protocole franco-luxembourgeois avec l'accueil à Dijon, pendant les Jeux de l'UNSS, d'un expert du sport scolaire luxembourgeois.

ANNEXE 3

Fernand PETZL(1912 - 2003) : un sportif et inventeur français de renom international !

Avant tout explorateur passionné, Fernand Petzl a pratiqué très jeune la spéléologie. Dès les années 30, il participe activement à de nombreuses explorations, notamment dans le massif de la Dent de Crolles (Isère). C'est l'époque des explorations difficiles, avec un matériel spécifique inexistant, qui rend la progression longue, dans des conditions que les spéléologues d'aujourd'hui ne peuvent imaginer. Les records établis à cette époque sont de véritables exploits au sens le plus noble du terme.

Mais Fernand Petzl n'est pas seulement un spéléologue d'exception. Doué d'un véritable sens d'inventeur en matière de technique, doté d'une grande capacité d'observation, il devient très rapidement concepteur de nombreux accessoires qui vont contribuer à faciliter grandement les techniques de progression dans le milieu souterrain. Ses nombreuses innovations permettent d'améliorer les conditions des explorations, repoussant sans cesse leurs limites.

Dans les années 40, il produit des échelles métalliques légères, qui permettent une progression sécurisée et contribuent à l'allègement des matériels nécessaires aux explorations. En parallèle, il suit les tests des premières cordes en nylon, persuadé de leur avenir.

Dans les années 50, il participe à l'exploration du gouffre Berger, devenant un des acteurs du record du monde de profondeur et dépassant les « - 1.000 mètres » sous la terre.

Dans les années 70, il perfectionne les systèmes de descendeur et de bloqueur sur corde de Bruno Dressler. C'est la véritable révolution de la spéléologie dite « alpine » et l'époque des grands records, les limites de l'exploration souterraine étant sans cesse repoussées, jusqu'à dépasser les mythiques « -2.000 mètres » aujourd'hui.

Dans les années 70 va naître la société « PETZL », dans un petit atelier près de Grenoble.

A l'origine, c'est plutôt un lieu d'échanges sur les explorations et le matériel, qui réunit les passionnés au premier rang desquels ses propres fils.

Mais au fil des ans, elle devient une véritable entreprise industrielle dont les compétences sont connues et reconnues du monde entier. Elles dépassent rapidement le seul domaine de la spéléologie pour s'étendre à tous les secteurs dans lesquels les technologies développées pour la progression sur cordes et surtout la sécurité peuvent être utiles : dans le champ du sport, bien entendu (alpinisme, canyoning, escalade, cascade, glacier, spéléologie, via ferrata), mais surtout dans les domaines professionnels des travaux en hauteur et du secours en milieu difficile (élagage, charpente et couverture, pylônes et antennes, structures pour événements, auto évacuation, espaces confinés, remontées mécaniques, sapeurs-pompiers). A titre d'exemple, Petzl va équiper les 12.000 pompiers de la ville New York d'un système d'évacuation par les fenêtres.

PETZL est devenu aujourd'hui un des leaders mondiaux dans des domaines aussi variés que les amarrages, les assureurs-descendeurs, les casques, les dispositifs anti-chutes mobiles, les harnais, les bloqueurs, les crampons, les longes et absorbeurs d'énergie, les mousquetons et connecteurs, les piolets, les poulies, les sacs...

A la pointe de l'innovation technologique dès l'origine, inventeur de la première lampe dite « frontale » classique, PETZL va également mettre au point la première lampe frontale « grand public » à diodes électroluminescentes (leds) qui offre 80 % de lumière en plus avec une autonomie accrue.

De l'avis même des professionnels du bâtiment et des travaux publics (site batiweb.com) : « les innovations de l'entreprise PETZL trouvent pleinement leur place dans les travaux en hauteurs, par leur savoir-faire mondialement reconnu ».

La marque PETZL est désormais diffusée dans plus de 55 pays. Entre temps, la petite entreprise familiale s'est développée entre 3 sites de production en France. Elle est également implantée aux États-Unis, à Salt Lake City.

Elle emploie aujourd'hui 350 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 75 M€, dont 80 % à l'export en volume.